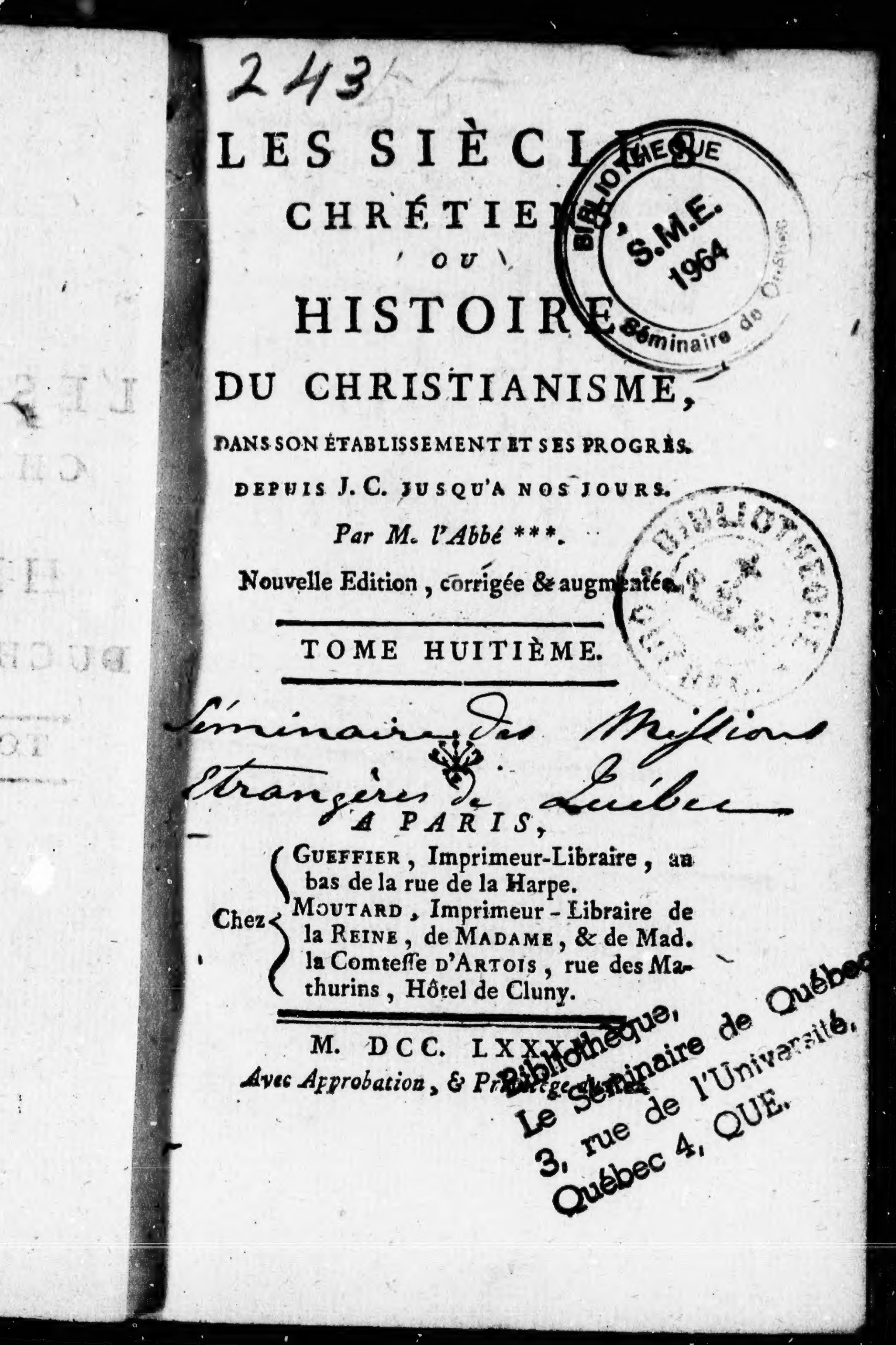


LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

TOME HUITIÈME.



LES SIÈCLES CHRÉTIENS,

OU

HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS, DEPUIS J. C. JUSQU'À NOS JOURS.

*Par M. l'Abbé ***.*

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.

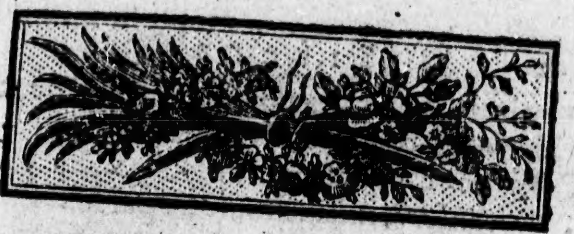
TOME HUITIÈME.

A PARIS,

Chez { GUEFFIER, Imprimeur-Libraire, au bas de la rue de la Harpe.
MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Mad. la Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny. }

M. DCC. LXXX

Avec Approbation, & Privilège du Roi.



LES SIÈCLES CHRÉTIENS,

OU

HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

SUITE DU SEIZIÈME SIÈCLE.

ARTICLE IX.

Introduction du Calvinisme en France, ses progrès, ses ravages, son état à la fin du XVIe. siecle.

XVI. SIÈCLE.

PENDANT que le fanatisme avoit désolé l'Allemagne au quinzième siècle, & que des Sectes extravagantes, sangui-

XVI. SIÈCLE.

naires, avoient causé des ravages affreux dans ces contrées, la France étoit à l'abri de ces violentes secousses. La foi s'y conservoit dans toute sa pureté. Les Pasteurs veilloient sur leurs troupeaux, & les Facultés de Théologie, principalement celle de Paris, étoient attentives à réprimer toutes les nouveautés, en matière de doctrine. Dans les deux siècles précédens, les schismes qui s'étoient élevés entre les Papes; les démêlés des Pontifes Romains avec les Rois, pour des intérêts temporels, avoient excité des scandales, & fait éclorre des écrits pleins de force contre les abus de l'autorité spirituelle, & les maux dont ils étoient la cause. Mais dans la plus grande chaleur de ces querelles, l'Eglise de France avoit toujours gardé un juste milieu, en opposant les anciennes règles & les maximes consacrées par le suffrage de tous les siècles éclairés, aux entreprises de quelques Pontifes ambitieux ou trop jaloux d'étendre leur autorité; elle avoit conservé les sentimens de respect & de soumission légitime, qui sont dûs au Saint-Siège; mais en même tems les nouveautés dangereuses en fait de doctrine avoient trouvé chez elle des

adversaires courageux & redoutables, qui s'étoient opposés à leurs progrès ; de sorte que cette Eglise avoit également condamné, & les excès des Sectaires, & les abus qui servoient de prétexte à leur rébellion.

XVI. SIÈCLE.

Cependant les guerres d'Italie où les Papes avoient pris tant de part ; les désordres d'Alexandre VI & de sa Cour, qu'un si grand nombre de François avoient vus de près ; la haine que Jules II avoit jurée à la France, & à Louis XII, ce Monarque si justement adoré de toute la nation ; la partialité plus couverte, mais non moins réelle de Léon X ; les dépenses trop immodérées, sa Cour trop brillante, & la vie trop voluptueuse de ce Pontife, avoient affoibli, même en France, dans les cœurs de plusieurs personnes de tout état, cette vénération dont les Chefs de l'Eglise & les hommes revêtus des premières dignités du Sacerdoce étoient l'objet, & dont quelques-uns s'étoient peut-être trop prévalus. En les combattant, ces Pontifes qui jouoient depuis long-tems un si grand rôle dans le monde, en négociant avec eux, en examinant leurs maximes de politique,

leurs principes de conduite, & les mœurs qui règnoient dans leur Cour, on s'étoit insensiblement accoutumé à les considérer, moins comme les premiers Pasteurs & les Vicaires de Jesus-Christ, que comme des Princes ordinaires, occupés de leurs intérêts, jaloux de leur pouvoir, dominés par leurs passions; en un mot, semblables aux autres hommes, dont ils avoient les foiblesses, & trop souvent les vices.

Les esprits étoient dans ces dispositions, lorsque les livres de Luther, de Mélancthon & des autres Coriphées de la Réforme furent portés en France. Ils excitèrent la curiosité de tous ceux qui se piquoient d'esprit & de réflexion. Ils furent lus avec empressement; on y trouva des idées neuves, intéressantes. Les Littérateurs qui aiment les ouvrages bien écrits, les Philosophes qui s'occupent à comparer les opinions des hommes, à les analyser, en firent un objet, ceux-là d'amusement, & ceux-ci d'examen. Les Philosophes & les Littérateurs sont rarement Théologiens. L'agrément du style, l'appareil du raisonnement, un certain ton de confiance qui annonce des recherches & de la discussion, les

XVI. SIÈCLE.

séduisent aisément, sur-tout lorsqu'il s'agit de matières qu'ils n'ont point étudiées, & sur lesquelles ils ne se sont point fait un fonds de principes. Ils furent donc les premiers qui se laissèrent surprendre aux attraits de la nouveauté. Les gens du monde, esprits qui sont ordinairement superficiels & distraits par les affaires, ou par les plaisirs, étoient encore moins en garde contre la séduction. D'ailleurs, ils retrouvoient dans les ouvrages dont il s'agit, leurs préventions, leurs censures, des traits de satyre & de plaisanterie, qu'ils prenoient pour des raisons : c'en étoit assez pour leur persuader que les Auteurs de ces ouvrages étoient des génies d'un ordre supérieur, qui n'avoient pris la plume que pour détruire les préjugés, épurer la Religion, rectifier les idées du vulgaire, & rendre le culte moins surchargé de pratiques inutiles & gênantes. Ce fut donc, parmi les hommes de lettres, & dans la classe des gens cultivés par l'étude & par l'usage du monde, que la Réforme trouva ses premiers partisans.

Il est impossible que les opinions nouvelles en matière de dogme & de culte, demeurent concentrées dans le petit

XVI. SIÈCLE. nombre de ceux qui les ont connues ou adoptées. Leur nature eſt de ſe répandre au-dehors, & l'eſprit de proſélytiſme eſt comme néceſſairement uni à l'eſprit de nouveauté. Il y a même chez les partiſans des nouvelles erreurs, un zèle tout différent de celui qui anime les diſciples de la vérité. Ce zèle eſt inquiet, brûlant ; il agite, il tourmente leur ame, & c'eſt pour eux une ſorte de beſoin de communiquer leurs penſées, comme pour donner iſſue à ce feu qui les dévore. Ce fut par quelques membres de l'Univerſité de Paris, imbus de la nouvelle doctrine, qu'elle commença principalement à ſe répandre dans le peuple. Ils ſéduiſirent un certain nombre de perſonnes dans la Capitale & dans les villes voiſines. Le troupeau fut d'abord peu conſidérable, parce qu'il falloit ſe dérober à la vigilance du Gouvernement ; mais il s'accrut inſenſiblement, & devint aſſez nombreux pour tenir des aſſemblées. Les Prédicans y parloient avec cette chaleur & cet enthouſiaſme qui ſont l'effet ordinaire du faux zèle, ſur-tout quand il eſt retenu & pour ainſi dire comprimé par la crainte. Le feu de leur imagination paſſoit dans

l'ame de leurs auditeurs, & tous ceux qui, par caractère, ou par tempérament, étoient susceptibles de ces impressions fortes, sortoient delà pleins d'ardeur pour ce qu'ils appelloient le pur Evangile, & d'animosité contre les Catholiques, qu'ils regardoient comme des corrupteurs de la Religion. Bientôt ils devinrent plus hardis; ils affichèrent des placards séditieux, où ils traitoient le Pape d'Ante-Christ. Ils répandirent des libelles injurieux contre le Roi. Ils bravèrent sa puissance, & par ces attentats, ils la provoquèrent, ils la contraignirent à s'armer contr'eux.

François I crut que le vrai moyen d'arrêter les progrès de l'erreur, étoit de sévir avec une extrême rigueur contre ses partisans. Il ordonna donc au Parlement de poursuivre, sans distinction de naissance & de possession, tous ceux qui seroient convaincus d'avoir embrassé la prétendue Réforme. On les rechercha, on les traduisit devant les Tribunaux. Il n'étoit pas difficile d'acquérir la preuve de leur crime. Bien loin d'en rougir, ils s'en faisoient gloire. On les condamna tous au dernier supplice, dans le dessein de contenir les autres par le

XVI. SIÈCLE.

frein d'une terreur salutaire & les bûchers furent allumés pour détruire en France une secte, que la politique de François I protégeoit & encourageoit en Allemagne. Les Princes Protestans, avec lesquels ce Monarque étoit ligué contre Charles-Quint, se plaignirent de ce qu'on traitoit en France, avec tant de rigueur, des hommes qui n'avoient d'autre crime, que de penser sur la Religion comme les Réformés d'Allemagne. François I répondit à ces plaintes, qu'il avoit fait punir des séditieux, des perturbateurs du repos public, en un mot, des sujets mal intentionnés & dangereux, qui affectoient de braver son autorité & de mépriser les loix de l'Etat, dont la Religion nationale étoit la première & la plus sacrée. Ce Prince disoit vrai. Cependant la vigilance & la sévérité des Tribunaux qui faisoient brûler les Hérétiques, n'arrêtèrent pas les progrès de l'héréfie, comme ils l'avoient espéré. Au contraire, le zèle des Réformés s'enflammoit de plus en plus par le supplice de leurs frères. L'erreur s'étendoit d'une manière sensible; elle faisoit tous les jours de nouvelles conquêtes dans la Capitale, dans les Provinces, dans les

XVI. SIÈCLE.

Compagnies ſavantes, & même à la Cour. Des Curés, des Religieux, des Docteurs, des gens de lettres adoptèrent les nouveaux dogmes, les enſeignèrent avec moins de contrainte & de précautions; ils les perſuadèrent à des Magiſtrats, à des Bourgeois, à des Nobles, au peuple, enfin à des hommes & des femmes de tout âge & de toute condition.

Les Proteſtans de France, quel qu'en fût le nombre, ne formoient pas encore une ſociété régulière; ils étoient peu unis entr'eux, & la plupart même n'avoient pas une croyance fixe & déterminée ſur les points qui les diviſoient d'avec les Catholiques. En général, leurs ſentimens étoient ceux de Luther & de Melancthon; mais ils n'avoient point encore de Théologie élémentaire, ni de corps de doctrine qui les rendît uniformes dans leur manière de penſer. Ils flottoient donc entre les diverſes opinions de leurs Docteurs, lorſque Calvin publia ſes Inſtitutions. Nous avons fait voir que c'étoit une Théologie raiſonnée & la doctrine des Réformateurs réduite en ſyſtême. Cet ouvrage ſe répandit; il fut goûté. Les Prédicateurs, les Miniſtres,

XVI. SIÈCLE. du nouvel Evangile s'y attachèrent. Ce fut leur guide, soit dans les instructions particulières, soit dans les conférences publiques; de sorte que tous les Protestans de France l'adoptèrent & le prirent pour règle de leur doctrine.

François I étant mort, & Henri II lui ayant succédé, ce nouveau Monarque pressa l'exécution des Edits de proscription portés par son père contre les Sectateurs de la Réforme. Les Parlemens entrèrent dans ses vues. La flamme des bûchers s'éleva de toutes parts. On ne fit point de grace aux Novateurs; on les abandonna sans pitié à la sévérité des loix. Mais cette rigueur ne servit qu'à redoubler l'ardeur & le courage des Apôtres de la nouvelle Religion, & par une suite nécessaire, le fanatisme de leurs Discipies. Ainsi le nombre s'accrût de jour en jour dans les villes & dans les campagnes. Leurs assemblées commencèrent à devenir publiques. Ils y écoutoient les instructions de leurs Ministres; ils y chantoient les pseaumes de Clément Marot, retouchés & continués par Théodore de Bèze. L'erreur pénétra jusques dans le Sanctuaire de la justice, & se fit des partisans parmi les

XVI. SIÈCLE.

Magistrats. Henri II qui en fut instruit, ôta la connoissance du crime d'hérésie aux Tribunaux séculiers, & l'attribua aux Juges ecclésiastiques. Il ordonna aux Gouverneurs de punir, sans égard pour l'appel, tous ceux qui, par sentence des juges d'Eglise, auroient été convaincus d'enseigner ou de professer la doctrine des nouveaux Hérétiques. Le Parlement de Paris fit des remontrances au Roi, sur les conséquences d'une attribution qui mettoit le sort des citoyens entre les mains de ceux qui, par les loix divines & humaines, n'avoient aucune autorité dans les choses civiles & temporelles. La rigueur des exécutions fut ralentie pour un tems, par l'effet naturel d'une réclamation si respectable & si juste. Mais on trouva moyen de réchauffer le zèle du Roi, & de lui faire donner des ordres plus sévères & plus pressans dans tout le Royaume, d'exterminer les Hérétiques. On en vint même jusqu'à lui rendre les Parlemens suspects en ce point, comme s'ils eussent été favorables aux accusés. La vérité est que ces Compagnies éclairées, voyant qu'on multiplioit les bûchers sans arrêter les progrès de l'erreur, étoient moins ardentes à pour-

XVI. SIÈCLE. suivre les partisans des nouveaux dogmes, & pensoient que le vrai moyen de les ramener à la vérité, n'étoit pas de les brûler, mais de supprimer les abus qui étoient le motif, ou le prétexte du schisme dont on vouloit prévenir les suites.

Henri II fut blessé au milieu des fêtes qu'il donnoit pour les mariages de sa fille & de sa sœur, & sa blessure le conduisit au tombeau. François II, son fils, âgé de seize ans, lui succéda : Prince foible de corps & d'esprit, dont le règne ne fut que de dix-huit mois. Les Princes Lorrains, dont il avoit épousé la nièce, l'infortunée Marie Stuart, si célèbre par sa beauté, ses imprudences & ses malheurs, eurent la principale part au Gouvernement. Ils étoient regardés par les zélés Catholiques, comme les appuis de la Religion, & par les gens sages, comme des ambitieux, qui couvroient leurs desseins cachés dont le Trône étoit le véritable objet, sous les dehors d'un attachement pur & désintéressé pour la Foi, afin de mettre le Clergé, les Moines & le peuple dans leurs intérêts. On ne tarda guère à voir les effets de leur politique & de leur

XVI. SIÈCLE.

ambition. François, Duc de Guise, & Louis, Cardinal de Lorraine, son frère, pour s'emparer de l'autorité, au préjudice des Princes du Sang & des Grands du Royaume, qui prétendoient la partager avec eux, firent dépouiller de leurs charges & révoquer de leurs emplois, tous ceux dont ils craignoient le crédit ou les talens. Pour s'attacher les Catholiques, ils excitèrent l'activité des Tribunaux, trop lents à leur gré dans l'exécution des loix portées contre les Hérétiques. On avoit arrêté sous Henri II quelques Magistrats suspects de favoriser, ou de suivre la doctrine des Protestans. Les Guises firent reprendre cette affaire, avec une extrême chaleur, pour venger la mort d'un Président, Catholique zélé, tué d'un coup de pistolet au sortir du Palais, crime dont on chargeoit les Protestans; & Anne de Bourg, Conseiller au Parlement & Diacre, fut condamné à la mort, comme Calviniste.

De pareils coups firent comprendre aux Réformés qu'ils ne devoient s'attendre qu'à des traitemens ignominieux & cruels, tant que les Princes Lorrains seroient à la tête du Gouvernement,

XVI. SIECLE.

Ils résolurent donc de tirer le Roi de leurs mains, où ils prétendoient qu'il étoit captif, pour remettre sa personne & son autorité aux Princes du Sang, Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & Louis, Prince de Condé. On a donné à ce projet le nom de Conjuration d'Amboise. Le Prince de Condé en étoit le Chef secret, mais il vouloit attendre le succès pour se déclarer ; l'issue en fut malheureuse. Le complot fut découvert. Il en coûta la vie à une infinité de personnes que les Guises immolèrent à leur vengeance, en se donnant la gloire de ne faire tant de sacrifices qu'à la sûreté de l'Etat. Cette entreprise, dont ils sentoient bien qu'ils étoient l'unique objet, augmenta leur haine contre les Protestans, qui en avoient conçu le plan & tenté l'exécution. Ce fut un nouveau prétexte de ne les pas épargner. Le Prince de Condé lui-même fut arrêté, comme ennemi du Roi & de l'Etat. On lui fit son procès ; on le trouva coupable, & il se vit au moment de grossir le nombre des victimes que les Guises sacrifioient à leur ambition. C'en étoit fait de ce Prince, si François II eût vécu quelques heures de plus. L'arrêt

étoit dressé ; il ne s'agissoit plus que de le signer, & sans doute l'exécution n'en auroit pas été différée, si les Guises eussent encore eu le pouvoir de l'ordonner. Mais la mort du Roi changea tout, & le parti Calviniste conserva un Chef plus décidé que jamais à le soutenir de tout son pouvoir, par le motif de venger ses propres injures.

La minorité de Charles IX, frère & successeur de François II, fut un tems de troubles & de confusion. La France renfermoit dans son sein deux partis puissans & irréconciliables ; & tous deux armés pour la défense de la Religion ; l'un appuyé sur les loix, & soutenu par la Puissance souveraine, l'autre animé par le fanatisme, & poussé à tout entreprendre pour éviter les supplices & l'infamie. Catherine de Médicis, mère du jeune Roi, & Régente du Royaume, voulut signaler les premiers jours de son gouvernement par des actes de clémence. Elle fit rendre des Edits tendans au rétablissement de la paix. On abolissoit le passé ; on accordoit une amnistie générale à tous les coupables ; on permettoit à ceux qui s'étoient réfugiés en pays étranger pour

XVI. SIECLE.

cause de Religion, de revenir dans leur patrie; on exhortoit les Catholiques & les Protestans à vivre en bons citoyens, sans rien entreprendre les uns contre les autres, & sans se provoquer mutuellement par les noms injurieux de Papistes & de Huguenots; on modéroit le zèle des Tribunaux dans la recherche & la punition des Hérétiques; on prescrivoit enfin aux Juges royaux de ne prononcer que la peine de bannissement contre ceux qui seroient assez coupables pour mériter d'être punis.

La Cour prenoit ces voies de douceur pour essayer de calmer les esprits, & d'appaiser un feu qui menaçoit d'embrâser tout le Royaume. Elle crut qu'un des moyens les plus propres à procurer la conciliation, étoit d'accorder aux Protestans des conférences publiques & libres, où leurs Théologiens & ceux des Catholiques, disputant entre eux sur les points contestés, exposassent modérément & sans aigreur, leurs preuves & leurs objections. Le Cardinal de Tournon, homme sage & qui connoissoit la disposition des esprits, fit ce qu'il put pour empêcher les conférences, dont il prévoyoit l'inutilité, &

même le danger. Mais le Cardinal de Lorraine qui devoit porter la parole pour les Catholiques, & qui aimoit à faire briller ſon éloquence, détermina la Régente à donner aux Proteſtans la ſatisfaction qu'ils demandoient. La petite ville de Poiſſi fut le lieu indiqué pour y tenir cette aſſemblée, dont le jour étoit fixé au 4 de Septembre 1561; le Pape fut très-alarmé de cette aſſemblée. Il craignoit qu'on y prît des réſolutions contraires au bien de la Religion, & aux intérêts du Saint-Siège. Ces inquiétudes le déterminèrent à y envoyer le Cardinal d'Eſt, avec le titre de Légat. Outre ce Prélat, il s'y trouva ſix Cardinaux François, quarante Evêques, & un grand nombre de Théologiens, du mérite le plus univerſellement reconnu. Du côté des Proteſtans, il y vint douze Miniſtres, choiſis entre ce qu'il y avoit d'hommes plus habiles & plus renommés dans la Secte, & vingt-deux Députés des Egliſes réformées. Théodore de Bèze étoit à leur tête : génie, éloquence, littérature, nobleſſe du ſang, figure impoſante, facilité de s'exprimer, il avoit toutes les qualités, tous les talens qui méritoient

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE. la confiance de son parti. La présence du Roi, de la Reine Régente, des grands Officiers, des principaux Seigneurs, & de toute la Cour, rendit cette assemblée l'une des plus augustes & des plus nombreuses qu'on eût vues depuis long-tems.

Le jeune Roi parla le premier. Il dit en peu de mots que l'objet de l'assemblée étoit de chercher les moyens d'appaiser dans le Royaume les troubles que la différence des opinions religieuses y avoit excités, & de rétablir l'union entre ses sujets. Le Chancelier Michel de l'Hôpital, le plus grand Magistrat & le meilleur citoyen de son siècle, expliqua plus au long les intentions du Roi; il fit sentir combien la France avoit perdu de sa considération au-dehors, & de sa prospérité au-dedans, depuis l'origine des querelles de Religion; il plaignit avec énergie les maux de tout genre auxquels le Royaume étoit en proie depuis le commencement de ces querelles funestes. Il exhorta les deux partis à la modération & à la paix. On donna ensuite à Théodore de Bèze, que les Protestans avoient choisi pour défendre leur cause, la liberté de parler.

Il le fit avec tout l'art possible & toute l'éloquence qui lui étoit naturelle. Néanmoins, quoiqu'il se fût préparé à ne rien avancer qui pût lui nuire, & qu'un de ses talens fût de savoir parfaitement se posséder dans la dispute, il lui échappa des expressions qui révoltèrent tout le monde, sur-tout en parlant de l'Eucharistie Il dit, sans correctif, que Jesus-Christ est aussi loin de la Cêne, que le Ciel est éloigné de la terre. On regarda cette proposition comme un blasphême. Les Evêques en furent indignés, & le Cardinal de Tournon dit au Roi que les Prélats n'étoient venus à ce colloque, qu'avec une extrême répugnance, & uniquement pour obéir aux ordres de Sa Majesté, prévoyant bien que les défenseurs de la nouvelle Religion diroient beaucoup de choses qu'on ne pourroit entendre sans horreur. Théodore de Bèze sentit sa faute, & fit tout ce qu'il put pour corriger & adoucir les expressions, qu'une sincérité contre laquelle il ne s'étoit pas mis assez en garde, lui avoient arrachées. Mais il ne fut pas possible d'effacer l'impression qu'elles avoient faite sur toute l'assemblée.

XVI. SIÈCLE

Le Cardinal de Lorraine répondit à l'Orateur des Protestans, par un discours très-solide & très-lumineux ; il réduisit toute la question à deux points, l'autorité de l'Eglise, & l'Eucharistie. En effet, l'autorité de l'Eglise étoit un principe général qui renversoit par le fondement toutes les nouvelles sociétés ; & parmi les articles controversés, aucun n'étoit plus essentiel que celui de l'Eucharistie. Le Cardinal établit la Foi des Catholiques, touchant ces deux points de doctrine, sur des preuves claires, incontestables, & présentées de manière à frapper tous ceux qui n'étoient point aveuglés par la prévention. Tous les autres Prélats applaudirent à son discours, & protestèrent qu'ils vouloient vivre & mourir dans la Foi qu'il venoit d'expliquer. Mais on ne remplissoit pas l'objet de la conférence par des harangues étudiées : le point essentiel étoit, que de part & d'autre, on exposât sa doctrine, en termes clairs, précis, sans ambiguité, sans dissimulation. C'étoit aussi le but où les Théologiens Catholiques vouloient conduire les Ministres réformés ; & on les y amena malgré les équivoques & les obscurités dans les-

quelles ils tâchoient de ſ'envelopper. Ceux-ci furent donc obligés de préſenter leur profeſſion de Foi. Mais bien loin de la donner telle qu'on la deſiroit, ils l'avoient dreſſée d'une manière captieuſe, entortillée, pleine de termes ambigus, & de fauſſes ſubtilités. Leur embarras ſe faiſoit ſentir par-tout, & l'on voyoit à chaque article de cet écrit, qu'ils craignoient tout à la fois d'en trop dire, & de n'en pas dire aſſez. Au contraire, celle des Catholiques étoit nette, préciſe, débarraſſée de toute expreſſion abſurde & ſuſceptible de pluſieurs ſens. Les Miniſtres refuſèrent de la ſouſcrire. Ainſi l'aſſemblée ſe ſépara ſans avoir rien fait pour la réunion des eſprits, & ce colloque fameux que les Réformés de France avoient ſollicité avec tant de vivacité, ne ſervit, comme le Cardinal de Tournon l'avoit prévu, qu'à les rendre plus vains & plus opiniâtres.

XVI. SIÈCLE.

Après le colloque de Poiſſi, les eſprits étant plus échauffés que jamais, les cœurs plus aliénés, & les deux partis plus mécontens l'un de l'autre, tout annonçoit à la France les malheurs où elle alloit être plongée. La Cour étoit

XVI. SIÈCLE.

partagée entre deux factions. Le Duc de Guiſe, le Connétable de Montmorenci & le Maréchal de Saint-André formoient la première ; on l'appelloit le Triumvirat : les Catholiques ſe rangeoient de ſon côté. Le Prince de Condé, & tous ceux à qui la domination des Guiſes étoit odieuſe, compoſoient la ſeconde ; les Proteſtans étoient pour elle. Paris étoit ſans ceſſe agité par des mouvemens ſéditieux. On ne ſe rencontroit pas dans les rues & dans les autres lieux que les citoyens d'une même ville ont coutume de fréquenter, ſans ſe menacer, au moins des yeux ; & la haine des cœurs étoit également peinte dans les regards, dans le maintien du Catholique & du Réformé. Les Provinces ne jouiſſoient pas d'un état plus tranquille. On y vivoit dans la même défiance, & avec le même deſir d'opprimer le parti contraire à celui qu'on avoit embraſſé. La Cour faiſoit des Edits, par leſquels elle eſſayoit de concilier tant d'intérêts ſi peu conciliables. Il étoit rare que les deux partis n'en fuſſent pas mécontens. Les Catholiques voyoient avec peine qu'on accordât aux Proteſtans le libre

XVI. SIECLE.

exercice de leur Religion, & ceux-ci regardoient comme une gêne insupportable & honteuse les précautions que le Gouvernement prenoit, pour empêcher leurs assemblées de dégénérer en conventicules séditieux. Dans ces circonstances, une rencontre excita quelques démêlés entre les gens du Duc de Guise qui passoit par Vassi, petite ville de Champagne, & des Calvinistes qui alloient au prêche. On commença par des injures, on en vint ensuite aux effets. Le Duc voulant appaiser le tumulte, fut blessé; ses gens devinrent furieux, ils frappèrent sans ménagement. Plus de soixante personnes furent tuées, & plus de deux cens blessées. On donna le nom de massacre à cette avanture, que le hazard tout seul avoit occasionnée; on la peignit des plus affreuses couleurs. Les Protestans & les ennemis du Duc de Guise en profitèrent pour le représenter, lui & les siens, comme des tyrans, qui ne respiroient que le sang & le carnage. Ils demandèrent satisfaction, & ne l'obtinrent pas. La Cour vouloit contenir les deux partis, mais elle vouloit encore plus tenir celui des Pro-

XVI. SIECLE.

testans dans la crainte & la dépendance. Mais ce parti sentoit sa force, il résolut de se faire justice, &, sous prétexte de se défendre, il se mit en état d'attaquer. On prit les armes, & la guerre civile commença.

Tel étoit le déplorable état de la France, lorsque le Prince de Condé se mit à la tête des Protestans, en 1563, avec le titre de protecteur & de défenseur du Royaume. Depuis cette époque jusqu'en 1570, il n'y eut que des combats, des traités, des ruptures, des édits de pacification, sollicités, obtenus & toujours violés, tantôt par la Cour, tantôt par les Protestans; rien de stable, rien de certain, sinon des entreprises violentes, des combats sanguinaires, des malheurs & des crimes. On peut voir dans les ouvrages de ceux qui ont écrit l'histoire de ces tems désastreux, tous les maux qui désolèrent la France, & toutes les atrocités qui furent commises. Ces détails n'entrent point dans notre plan. Après la bataille de Jarnac, gagnée par le Duc d'Anjou, qui fut dans la suite Henri III, & dans laquelle le Prince de Condé fut tué, on fit une nouvelle paix, par laquelle les

Les Proteſtans, quoique vaincus, obtinrent la confirmation de tous les Edits qui avoient déjà été publiés en leur faveur, & quatre villes de ſûreté pour garantie des conditions avantageuſes qu'on leur accordoit : l'Edit qui les contenoit, fut enregiſtré au Parlement le onze Août 1570. Ces places devoient être rendues au bout de deux ans ; mais pendant cet intervalle, il ſe paſſa des événemens encore plus funeſtes que ceux dont on avoit été témoin, depuis que le feu de la ſédition & du fanatiſme avoit allumé celui de la guerre civile.

XVI. SIÈCLE.

C'étoit à la néceſſité ſeule qu'on avoit accordé cette paix ; elle cachoit des deſſeins dont les Réformés eurent quelques preſſentimens. En effet, Catherine de Médicis & ſon fils avoient réſolu la perte entière des Proteſtans. Pour attirer à la Cour les Chefs du parti, & leur ôter toute défiance, on propoſa le mariage de la Princeſſe Marguerite, ſœur du Roi, avec le Prince de Béarn, qui fut depuis l'immortel Henri IV. Ce Prince qui n'étoit âgé que de dix-ſept ans, promettoit déjà les grandes actions qui lui ont mérité les éloges & l'admiration de

XVI. SIÈCLE.

tous les ſiècles. Cependant Charles IX & ſa mère préparoient dans le plus profond ſecret l'exécution de l'horrible projet que l'un & l'autre avoient conçu. Nous ne parlons qu'à regret de cet événement dont il ne faut conſerver le ſouvenir que pour inſpirer aux hommes l'horreur du fanatiſme & leur faire ſentir le danger des querelles de Religion qui en allument les fureurs. La nuit du vingt-quatre Août 1572, tous les Proteſtans qui étoient à Paris, furent égorgés, la plupart dans leurs maiſons, quelques-uns dans les rues, où ils cherchoient à ſe ſauver. Il en périt plus de cinq mille dans cette nuit de carnage. L'Amiral de Coligni fut du nombre des victimes, avec cinq à ſix cens Gentilhommes. *Action exécrable*, dit l'Archevêque Péréfixe, Hiſtorien de Henri IV, *qui n'a jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de ſemblable*. Les ordres ſanguinaires qui s'exécutoient à Paris, avoient été portés dans toutes les Provinces. Preſque par tout ils furent ſuivis avec une cruauté digne des tems les plus affreux, & des peuples les plus barbares. Il y eut pourtant des Gouverneurs aſſez humains & aſſez généreux pour refuſer

XVI. SIÈCLE.

d'obéir. L'un d'eux eut le courage d'écrire à la Cour, en renvoyant l'ordre, qu'il étoit soldat, & non pas bourreau. Il y eut aussi des Evêques qui, par un zèle vraiment pastoral, servirent de défenseurs aux Protestans ; entre autres, Jean Hennuyer, Evêque de Lisieux, qui les retira dans son Palais, en disant, qu'ils étoient ses enfans, comme les autres, & que s'ils avoient le malheur d'être dans l'hérésie, il falloit les instruire, & non les égorger.

Mais toutes les Provinces du Royaume n'eurent pas des Evêques si charitables, & des Commandans si remplis d'humanité. La plupart des villes furent inondées de sang, comme la Capitale. « Vingt à trente mille hommes, dit M. » Bossuet, (*Abr. de l'Hist. de France, » liv.* 17.) furent égorgés en divers » endroits, & on voyoit les rivières traî» ner avec les corps morts, l'horreur » & l'infection dans tous les pays » qu'elles arrosoient. Les nouvelles du » massacre, ajoute ce grand Ecrivain, » portées dans les pays étrangers, cau» sèrent de l'horreur presque par-tout. » La haine de l'hérésie les fit recevoir » agréablement à Rome : on s'en ré-

XVI. SIÈCLE.

» jouit aussi en Espagne, parce qu'elles » firent cesser l'appréhension qu'on avoit » de la guerre avec la France ». Dans le Royaume, la consternation & l'effroi, succédèrent à l'aveugle frénésie, qui avoit fait taire pour un tems la nature & l'humanité. Mais ceux qui avoient conseillé cette action détestable, se rassuroient contre l'horreur publique & leurs propres remords, par l'espoir d'en recueillir les fruits après la mort des Généraux, d'un grand nombre de Gentilshommes, & d'une multitude d'autres citoyens de toute condition qui avoient succombé sous le fer des assassins. Ils croyoient le parti des Protestans anéanti pour toujours : ils se trompèrent. Ce parti étoit encore plus redoutable qu'ils ne pensoient. L'hérésie avoit fait tant de progrès dans le Royaume, depuis qu'elle s'y étoit introduite, qu'il lui restoit encore un grand nombre de Sectateurs, quoiqu'il en eût péri des milliers. Ceux-ci, poussés par le désespoir, & voyant que la Cour avoit conjuré leur perte, par des moyens si barbares, s'unirent entre eux plus étroitement que jamais, & résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils trou-

vèrent de nouveaux Chefs; ils s'assemblèrent de tous côtés; ils formèrent des corps de troupes nombreux. Par-tout où ils se trouvèrent les plus forts, ils usèrent cruellement de leur supériorité contre les Catholiques. Les meurtres, les incendies, les profanations, les effets les plus horribles de la fureur & de la vengeance, étoient renouvellés chaque jour dans les villes & dans les campagnes. On n'entendoit parler que de crimes & d'atrocités. Il sembloit que le souvenir de leurs frères, massacrés au sein de la paix, & la crainte d'éprouver un sort pareil, avoient changé tous les Protestans de France, en autant de bêtes féroces. Le Roi leva trois armées pour les dissiper. Ils firent tête par-tout; & Charles IX, après deux ans de guerre, mourut en 1574, sans avoir pu les soumettre.

La France sembloit être parvenue au comble du malheur. Cependant elle étoit réservée à des calamités plus affreuses encore. Henri III, Roi de Pologne, depuis trois mois, par le choix d'une nation courageuse & libre, se déroba à la vigilance de ses nouveaux sujets, pour venir occuper le Trône vacant par

XVI. SIÈCLE.

la mort de son frère. Ce Prince, étant Duc d'Anjou, avoit montré des qualités estimables & dignes de son auguste naissance, des talens pour la guerre, des sentimens élevés, & beaucoup d'amour pour la gloire. Dès qu'il fut Roi, tout cela s'évanouit. Il sembla n'être monté au premier rang que pour s'avilir. Toute sa vie fut un mêlange inconcevable de débauches révoltantes & de dévotions ridicules; prodigue & dur tout à la fois, il n'avoit jamais assez d'argent pour ses favoris; & s'il donnoit quelques instans au travail, c'étoit pour imaginer de nouveaux moyens d'accabler le peuple par des impôts dont le poids étoit déjà porté à l'excès. Il ne tarda pas à devenir odieux & méprisable. Favorisant & persécutant tour-à-tour les Réformés, qui avoient à leur tête Henri, Roi de Navarre, les deux partis le regardèrent comme également contraire à leurs intérêts. On décria ses mœurs, on empoisonna ses démarches, on lui prêta des intentions qu'il étoit incapable d'avoir, malgré ses inconséquences & sa légéreté. On le peignit comme l'ennemi secret de la Religion Catholique, &

l'on persuada au peuple qu'il n'avoit pas d'autre but que de rendre tout le Royaume Protestant. Ces insinuations que le faux zèle accréditoit par toutes sortes de moyens, firent naître l'idée de cette ligue détestable, qui plongea le Royaume dans un nouvel abyme de maux. On vit dans Paris des scènes également extravagantes & atroces. L'esprit de vertige & de démence sembloit être devenu l'esprit général de la nation. Cette frénésie gagna les Corps les plus respectables; & l'on vit, à la honte de la Religion, le fanatisme monter dans les chaires, prêcher la révolte, & donner des leçons de cruauté par la bouche de ceux qui ne devoient prononcer que des paroles de bénédiction & de paix.

Nous n'entrerons pas dans tous ces détails; ils appartiennent à l'histoire particulière de ces tems déplorables, & les monumens qui en perpétueront à jamais le souvenir, ne sont que trop certains. La Religion n'étoit que le prétexte de tout ce qui se passoit alors. C'est une observation qu'on ne doit point perdre de vue. L'ambition & la politique faisoient agir pour le succès de leurs

XVI. SIÈCLE.

desseins cachés, ce ressort si puissant sur l'esprit des peuples; & ceux qui s'agitoient le plus, en croyant travailler pour la conservation de l'ancien culte, étoient, sans le savoir, les agens des ennemis de l'autorité royale. L'avilissement où elle étoit tombée par la mauvaise conduite de Henri III, fut cause que ce Prince crut faire un coup d'état, en se déclarant Chef de la ligue. Mais cette démarche ne lui rendit pas un pouvoir qui étoit passé tout entier dans les mains du Duc de Guise. Les choses en vinrent au point que le Roi fut obligé de contribuer à augmenter le crédit & la puissance de ce dangereux rival, en permettant qu'il fût déclaré Lieutenant-Général du Royaume, ce qui le rendit maître de toutes les forces de l'Etat. Mais Henri ne l'élevoit en apparence, que pour l'abattre plus sûrement. L'audace de ce Prince étranger étoit parvenue à son comble. Les Ligueurs, maîtres de Paris, lui étoient dévoués. Il approuvoit tous leurs excès, parce que c'étoient autant de ressorts qui le conduisoient au terme de son ambition. Il avoit ses agens au dehors, & négocioit en son propre nom avec Rome,

avec l'Espagne, comme s'il eût été Souverain. Henri III ne pouvoit faire agir les Loix qui étoient sans vigueur, ni se servir d'une autorité qu'il n'avoit plus, pour punir ce sujet rébelle. Il résolut donc de le faire périr par une voie de fait. Le Duc fut massacré, lorsqu'il entroit chez le Roi. Trois jours après, le Cardinal, son frère, eut le même sort. On a prétendu, & ce n'est pas sans quelque fondement, que le Roi, en immolant à sa sûreté ces deux grandes victimes, ne fit que les prévenir.

Mais Henri ne sut pas recueillir le fruit d'une action qu'il ne pouvoit rendre utile, qu'en se resaisissant de l'autorité que le Duc avoit usurpée. Les Ligueurs devinrent furieux; le Duc de Mayenne se mit à leur tête, & prit le titre de Lieutenant-Général du Royaume, comme s'il eût succédé au pouvoir de son frère par un droit légitime. La Sorbonne subjuguée, autorisoit ses attentats, par des décrets dont elle ne tarda pas à rougir. Henri III sentit enfin la nécessité où il étoit, dans l'état présent de ses affaires, de s'unir avec le Roi de Navarre. C'étoit en effet le seul appui solide qu'il

XVI. SIÈCLE. pût trouver contre la ligue & ses autres ennemis. D'ailleurs, ce Prince brave & généreux étoit son héritier présomptif; leur cause devenoit commune. Mais le Roi de Navarre, né dans le sein du Protestantisme, étoit le Chef des réformés. En s'unissant avec lui, Henri III acheva de se rendre odieux aux Ligueurs & à tous leurs adhérens, qui se donnoient pour les défenseurs de la Religion Catholique. Enfin le fanatisme, qui sembloit ne pouvoir plus croître, déploya une rage nouvelle. Il arma un monstre, qui, sous les dehors de la simplicité, plongea le poignard dans le sein du Roi, qu'on lui avoit dépeint comme l'ennemi de Dieu & de l'Église; Parricide exécrable, dont il n'y avoit point encore eu d'exemple dans notre histoire, & peut-être le seul crime qui restoit à commettre, après tous ceux dont ces tems funestes avoient été témoins.

Henri III n'ayant point laissé d'enfans, le droit du Roi de Navarre à la couronne, étoit incontestable. Il fut reconnu Roi par la plupart des Seigneurs qui se trouvèrent alors auprès de lui. Pour enlever aux Catholiques bien in-

XVI. SIÈCLE.

tentionnés, le motif qui les empêchoit de ſe ſoumettre à lui, & aux Ligueurs, le prétexte de leurs déclamations ſéditieuſes, il jura de ne ſouffrir dans toute l'étendue du Royaume, l'exercice public d'aucune autre Religion que de la Religion Catholique & Romaine, & promit de ſe faire inſtruire, ne ſouhaitant rien plus ardemment que de connoître la vérité. Cette précaution ſatisfit ceux en qui la force des préjugés n'étouffoit pas la raiſon & l'équité; mais elle n'appaiſa point les fureurs de la ligue. Une foule de gens ſoudoyés par l'Eſpagne, attiſoient le feu de la ſédition. On traitoit le Roi d'hérétique, de relaps; on lui donnoit même des noms plus outrageans, de ſorte que ce Héros, ſi digne d'être élevé ſur le Trône par le conſentement unanime de la nation, s'il n'y eût pas été appellé par la naiſſance, fut obligé de conquérir ſon propre Royaume. Quoiqu'il ſentît la néceſſité d'abjurer le Proteſtantiſme, il ne ſentoit pas moins celle de ménager les Proteſtans. Outre qu'il avoit beſoin d'eux, & qu'il connoiſſoit leur attachement inviolable pour lui; élevé, nourri avec eux, il

XVI. SIÈCLE.

les aimoit, & il vouloit leur accorder tout ce qu'il pouvoit, sans nuire à ses intérêts, & sans manquer aux règles d'une sage politique. Il les confirma dans la jouissance de tous les privilèges qu'ils avoient obtenus sous le dernier règne.

Les batailles d'Arques & de Livri, gagnées par le Roi, sur le Duc de Mayenne, qui commandoit les Révoltés, apportèrent un grand changement aux affaires de la Ligue. Mais Henri IV lui porta le dernier coup par son abjuration. Il la fit solèmnellement dans l'Eglise de Saint Denis, le 25 Juillet 1593, entre les mains de Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges. Paris lui ouvrit ses portes le vingt-deux Mars de l'année suivante, & peu à peu les autres Villes rentrèrent dans le devoir. La Sorbonne effaça la honte dont elle s'étoit couverte en se livrant à la séduction. Elle fit un Décret, dans lequel elle établit la nécessité de se soumettre à Henri IV, dont le droit à la Couronne étoit fondé sur la Loi divine & humaine. Ce Prince fut totalement réconcilié avec le Saint Siège, en 1595, par l'absolution que lui donna le Pape Clément VIII. Cette

XVI. SIÈCLE.

grande affaire, négociée par deux hommes que leur mérite avoit élevés d'une condition basse & obscure, aux premières dignités de l'Eglise, les Cardinaux d'Ossat, & du Peron, avoit été longtems traversée par les intrigues de la Cour d'Espagne. Le Roi ayant soumis la Bretagne, se rendit à Nantes pour achever de pacifier cette Province. Ce fut là qu'il donna, en 1598, le fameux Edit, en faveur des Protestans, connu sous le nom de cette Ville. Il leur accordoit le libre exercice de leur Religion, dans tous les lieux où elle se trouvoit établie; & ajoutant aux autres Edits de pacification, il donnoit à ceux de la Religion prétendue Réformée, la faculté de posséder, comme les autres sujets du Roi, des charges de Judicature & de Finance. Cet Edit fixa le dernier état du Protestantisme en France, à la fin de ce siècle. Nous verrons ailleurs l'usage que les Réformés firent de leurs privilèges & de la tolérance qui leur étoit accordée. Les Successeurs de Henri IV se crurent obligés de mettre dans la suite diverses modifications à l'Edit de Nantes, soit pour réprimer les abus qu'on appuyoit sur les dispositions de cette Loi, soit

XVI. SIÈCLE. pour contenir les Calvinistes dans les justes bornes où ils ne furent presque jamais se renfermer. Enfin Louis XIV le révoqua dans tous ses points, par la célèbre Déclaration de 1685, ne voulant souffrir dans le Royaume d'autre Religion que le Catholicisme, qui a toujours été la Religion du Prince & de la Nation, depuis la conversion de Clovis & des François au Ve siècle.

ARTICLE X.

Origine & progrès du Socinianisme.

QUOIQUE les Théologiens, qui furent les auteurs ou les défenseurs de la prétendue Réforme, montrassent un zèle égal à celui des Catholiques pour l'ancienne doctrine de l'Eglise, touchant les dogmes de la Trinité & de la Divinité de Jesus-Christ, néanmoins leurs erreurs doivent être regardées comme la source d'où sont sorties, avec une fécondité si prompte & si rapide, celles de toutes les Sectes qui ont attaqué, dans ces derniers tems, les dogmes fondamentaux du Christianisme. Dès qu'une

XVI. Siècle.

fois il eut été reçu parmi les Réformateurs & leurs Disciples, comme un principe certain, que les Jugemens de l'Eglise, les décisions des Conciles & le témoignage des Pères ne doivent être comptés pour rien dans les discussions qui concernent la Foi ; que l'Ecriture Sainte est la seule règle qu'on doive consulter, la seule autorité décisive à laquelle on doive s'en rapporter, & que chaque particulier en est l'interprête légitime, il n'y avoit plus qu'un pas à faire pour ériger l'esprit humain en Juge de la Foi, & pour soumettre tous les dogmes de la Foi fondés sur l'Ecriture, & l'Ecriture même, à l'examen de la raison, c'est-à-dire, pour tout renverser dans le Christianisme, & faire éclorre sous ce nom autant de Religions, qu'il y auroit d'hommes capables d'imaginer de nouveaux systêmes. En vain diroit-on que toutes les Sectes chrétiennes, quelque opposées qu'elles soient entre elles, ont un centre commun qui les réunit, dès-là qu'elles conservent les articles fondamentaux ; car, en premier lieu, ce seroit ouvrir la porte à toutes les erreurs, pourvu qu'elles respectassent ce qu'on seroit convenu d'appeller articles fonda-

XVI. SIÈCLE.

mentaux ; en ſecond lieu, ces articles fondamentaux eux-mêmes, ne ſont pas moins incertains que tout le reſte, dans les principes de la Réforme, puiſqu'ils dépendent de la manière dont chaque particulier interprete l'Ecriture, en ſe ſervant du droit [illegible] a de ne s'en rapporter qu'aux lumières de ſon eſprit & au jugement de ſa raiſon. Après les exemples de Carloſtad, de Muncer, des Anabaptiſtes, de Zuingle, des Sacramentaires, de Calvin & de mille autres, qui, dans leurs écarts les plus inſoutenables, s'appuyèrent toujours ſur les mêmes principes, le Socinianiſme & la Secte des nouveaux Ariens, ne tardèrent pas à donner une nouvelle preuve des égaremens dans leſquels il étoit néceſſaire que la raiſon humaine allât ſe jeter, en ſuivant les traces de Luther & des premiers Docteurs de la prétendue Réforme.

Les diſputes de Religion qui troubloient l'Allemagne, retentiſſoient dans toute l'Europe, & attiroient l'attention de tous ceux qui aimoient à s'occuper de ſpéculations philoſophiques. Il y avoit chez les différentes nations, où le goût des lettres & de l'étude avoit pénétré,

un grand nombre de ces eſprits ſérieux & appliqués, qui ſe plaiſoient à diſcuter les opinions religieuſes, à comparer les cultes, & qui, prenant la raiſon pour guide, formoient des ſyſtêmes théologiques, en choiſiſſant parmi les doctrines reçues, les idées qui leur paroiſſoient conformes aux lumières de la raiſon, & rejettant les autres. Il eſt difficile que des hommes fortement occupés de ces penſées graves & profondes, ne cherchent pas à les communiquer, ſoit pour s'y affermir, ſoit pour les faire goûter à d'autres, & ſe procurer ainſi des partiſans. Quarante perſonnes des plus diſtinguées par leur naiſſance & leurs emplois, formèrent à Vicence, Ville d'Italie dans l'État de Veniſe, une eſpèce de Société ſavante, en 1546, pour conférer entre elles ſur la Religion, & analyſer les doctrines des diverſes Communions que le Chriſtianiſme renfermoit dans ſon ſein. En conſidérant la prodigieuſe diverſité des ſentimens en matière de Religion, les abus, les ſuperſtitions qui régnoient de toutes parts, les pratiques ridicules, les maximes dangereuſes, qui déshonorent la raiſon, les Membres de cette Société conclu-

XVI. SIECLE.

rent que toutes les institutions religieuses s'étoient altérées par le cours des siècles, & qu'elles avoient toutes également besoin de réforme, pour être rappellées à leur simplicité primitive.

La plupart de ceux qui composoient cette Société, étoient des Littérateurs, des Philosophes, nourris de tout ce que l'antiquité profane a produit de plus estimable en tout genre, & jaloux à l'excès des droits vrais ou prétendus de la raison. Ils établirent tout leur systême sur deux principes, l'un emprunté de la nouvelle Réforme, l'autre qui découle naturellement du premier; l'Ecriture contenant les vérités de la Foi, est la seule règle qu'il faut suivre en matière de doctrine; premier principe : la raison ne doit admettre comme vérité de Foi, que ce qu'elle comprend clairement; second principe : ainsi l'Ecriture, interprêtée par la raison, & n'offrant à l'esprit que des notions conformes aux lumières naturelles de l'esprit humain, telle fut la base que la Société philosophique de Vicence donna au nouveau plan de Religion qu'elle entreprit de tracer. Elle vit dans l'Ecriture, 1°. qu'il y a un Dieu suprême, éternel, tout-

XVI. SIÈCLE.

puiſſant ; qui a créé toutes choſes au commencement des ſiècles, & qui gouverne tout par ſa providence ; 2°. que ce Dieu a un Verbe, appellé ſon Fils, par lequel il a opéré tout ce qu'il a fait au-dehors ; que ce Verbe fut uni à la nature humaine dans le ſein d'une Vierge, par l'opération de l'Eſprit divin, appellé le Saint-Eſprit ; 3°. que ce Fils de Dieu, fait homme, eſt Jeſus de Nazareth, fils de Marie ; qu'il eſt le Prophête par excellence, le Docteur, le Meſſie promis aux Patriarches, & donné aux hommes pour être leur Seigneur, leur maître dans la Religion & la morale, leur modèle & leur guide dans la pratique de tous les devoirs, & pour leur procurer la rémiſſion des péchés par ſes prières & par ſa mort ; 4°. que Jeſus a prêché l'Evangile aux hommes de ſon tems, qu'il leur a fait connoître le vrai Dieu, qu'il leur a montré le chemin du Ciel par ſes inſtructions & l'exemple de ſes vertus, & que tous ceux qui reçoivent ſa doctrine, qui pratiquent ſes leçons, obtiennent de Dieu la juſtice, & parviennent à l'immortalité ; 5°. qu'il a été reſſuſcité par la puiſſance de Dieu, ſon

XVI. SIÈCLE.

père, qu'il est glorieux dans le Ciel, qu'il veille sur tous ceux qui croient en lui, qu'il est le Juge des vivans & des morts, & qu'à la fin des tems, il reviendra sur la terre dans un état de gloire & de majesté, pour récompenser les bons & punir les méchans; 6°. qu'il est un homme véritable, ayant Dieu pour Créateur comme les autres, mais que les noms de Dieu & de fils de Dieu, lui sont dûs à juste titre, à cause de la grace excellente dont il a été rempli, du ministère sublime dont il a été chargé, & en vertu d'une adoption spéciale dont Dieu l'a honoré, le remplissant de son esprit, & se communiquant à lui par une effusion abondante de lumières & de sainteté. Or, il n'y avoit rien dans tout cela que la raison humaine ne pût admettre sans répugnance, & ce fut à ce peu d'articles que la Société de Vicence réduisit toute la doctrine de son nouveau Christianisme.

On voit que par ce systême la Divinité de Jesus-Christ est détruite, de même que la consubstantialité, la coéternité, & les autres attributs divins de cette seconde personne subsistante en Dieu dans l'unité d'essence & l'égalité de perfec-

XVI. SIÈCLE.

sions. La Divinité du Saint-Esprit, n'est pas moins expressément rayée du symbole rédigé par ces nouveaux Sectaires. Dans leur doctrine, les noms de Verbe, de Fils, de Saint-Esprit, ne désignent que différens caractères par lesquels Dieu se manifeste à nous dans ses opérations au dehors; & quand l'Ecriture se sert de ces expressions, elle ne les emploie, selon eux, que pour nous le représenter sous les rapports divers de Créateur, de Modérateur du monde, de Sanctificateur des ames, de Seigneur suprême, de Maître, de Docteur, de Juge des hommes, &c. Remarquons encore que dans ce système, il n'y a ni péché originel transmis aux hommes par la naissance, ni dépravation de la nature humaine, ni affoiblissement des forces de l'ame, par rapport au bien, ni besoin qu'elles soient réparées, soutenues par la grace, ni sacremens, ni pouvoir des clefs dans l'Eglise, ni moyens établis pour conserver la justice & pour la recouvrer, ni pratiques destinées à nourrir & à perfectionner la piété. La Société de Vicence ne toucha point au dogme de l'éternité des peines; mais ceux qui dans la suite adoptèrent son système, attaquèrent ce dogme, comme

XVI. SIÈCLE.

contraire à la bonté de Dieu. En ſupprimant encore cet article de Foi, ils ne s'accordèrent pas ſur la nature, & moins encore ſur la durée des punitions réſervées au crime dans la vie future, les uns firent conſiſter ces punitions dans la ſeule privation de Dieu; les autres y ajoutèrent des châtimens ſenſibles : ceux-ci en bornèrent la durée à un certain nombre de ſiècles qu'ils ne déterminoient pas, après leſquels la vue de Dieu & le bonheur éternel ſeroient accordés aux coupables; ceux-là pensèrent qu'au bout d'un tems indéfini, tous les êtres créés rentreroient dans le néant. On reconnoît dans cette variété d'opinions l'incertitude & les doutes qui ſont le partage de la raiſon humaine, lorſqu'elle écarte le flambeau de la Foi, pour ſe conduire par ſes propres lumières, dans les choſes où la révélation ſeule peut la fixer.

Le ſecret des aſſemblées de la Société de Vicence, parvint au bout de quelque tems à la connoiſſance des Officiers publics. Ils regardèrent ceux qui la compoſoient comme une troupe de conjurés d'autant plus dangereux, qu'en conſpirant contre la Religion, ils ébranloient le plus ferme appui de l'Etat, & que

XVI. SIÈCLE.

leur ſyſtême renverſoit les dogmes qui diſtinguent le Chriſtianiſme de toute autre Religion, la Trinité des perſonnes en Dieu, la Divinité de Jeſus-Chriſt, la ſource de ſes mérites, leur excellence & l'efficacité de la Rédemption. Pour diſſiper dans ſon origine une Secte qui s'annonçoit par des coups ſi hardis, on arrêta pluſieurs Membres de la Société; on en fit mourir quelques-uns; les autres prirent la fuite, & ſe diſſipèrent en différentes contreés de l'Europe, où ils portèrent leur erreur, & cette fureur de dogmatiſer, de règner ſur les opinions, qui ſemble être une maladie attachée à ceux qui ſe piquent de philoſophie.

Lelius Socin, né à Sienne en 1525, d'une famille où le mérite & la nobleſſe étoient héréditaires, avoit été admis, quoique jeune encore, dans la Société des Philoſophes de Vicence. Après ſa diſperſion, il quitta l'Italie, & voyagea pendant quatre ans en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne & en Pologne, pour conférer ſur la Religion avec ce qu'il y avoit de plus célèbres Docteurs parmi les Proteſtans. Après avoir ſatisfait à cet égard

XVI. SIÈCLE.

ſa curioſité, & s'être convaincu que les principes du Proteſtantiſme n'avoient pas été pouſſés auſſi loin qu'ils devoient l'être, il ſe fixa à Zurich, où il eſpéra trouver le repos & la liberté dont il avoit beſoin, pour ſe livrer à la méditation des idées profondes qui exerçoient depuis quelques années toutes les forces de ſon eſprit. Il étoit ſavant ; le grec, l'hébreu & même l'arabe, avoient été l'objet de ſes études. Il n'avoit point négligé la littérature, encore moins la philoſophie ancienne & moderne, dont les principes tenoient par des rapports aſſez directs aux ſpéculations dont il ſe nourriſſoit. Toutes les connoiſſances qu'il avoit acquiſes par ſes veilles & par le commerce des ſavans, devoient lui fournir des matériaux pour l'édifice qu'il ſe propoſoit de conſtruire. L'arabe, le grec & l'hébreu lui étoient utiles pour expliquer l'Ecriture, d'après le plan qu'il s'étoit fait ; la littérature, pour expoſer ſes idées dans un jour ſéduiſant ; & les notions puiſées dans les écrits des Philoſophes de toutes les écoles, devenoient propres à donner un air de profondeur au ſyſtême théologique qu'il vouloit ſubſtituer à la doctrine de

de l'Eglise Catholique. Il se dévoua tout entier au travail qu'exigeoit son entreprise. Mais il ne trouva pas dans sa retraite à Zurich, toute la tranquillité dont il s'étoit flatté d'y jouir. Les Chefs de la Réforme n'étoient pas favorables aux nouveaux Ariens; quoique ceux-ci prétendissent avec raison qu'ils ne faisoient autre chose que d'élargir & d'étendre la route que ceux-là avoient ouverte. Calvin avoit fait brûler Servet; Gentilis n'avoit évité le même supplice, qu'en prenant la fuite; & dans toutes les villes dont les Magistrats pensoient comme les Théologiens réformés, ils étoient recherchés, poursuivis, condamnés à mort, comme des impies & des ennemis de la Divinité.

Mais le nouvel Arianisme proscrit dans tous les pays où la prétendue Réforme s'étoit établie, quoiqu'il fût sorti de son sein, & qu'il la regardât comme sa mère, avoit trouvé un asyle en Pologne. Il s'y montroit à découvert sous la protection de quelques Palatins qu'il avoit séduits. Bientôt on l'y vit établir des écoles publiques, bâtir des Eglises, instituer des Ministres. Il tenoit des assemblées, des synodes; en un mot il

XVI. SIÈCLE.

jouiſſoit de toute la liberté d'un culte paiſible & toléré. Lélius Socin, inquiété en Suiſſe, & craignant pour ſa liberté, s'y retira vers l'an 1558. Il y porta le goût des lettres, de la critique, des langues ſavantes, & toutes les belles connoiſſances dont il avoit orné ſon eſprit par un travail aſſidu. Il inſpira les mêmes goûts à pluſieurs Membres des Sociétés Ariennes, avec leſquels il ſe lia par conformité de ſentimens. Affranchi de toute crainte, il développa librement ſes idées; il écrivit contre les Théologiens Proteſtans qui attaquoient ſa doctrine; il fit des Commentaires ſur l'Ecriture, où il expliqua dans un ſens allégorique & figuré, tous les paſſages que ſes Adverſaires lui objectoient, pour l'obliger à reconnoître la Trinité des perſonnes en Dieu, & la Divinité de Jeſus-Chriſt. Protégé, ſuivi, admiré, il dogmatiſa tant en particulier qu'en public, & il forma pluſieurs diſciples, auxquels il inſpira ce zèle audacieux, ce deſir ardent de communiquer leurs opinions, qui caractériſe les Sectes naiſſantes. Non content de répandre ſes ſentimens autour de lui, il avoit l'ambition ordinaire de tous les Chefs de

parti, l'ambition de porter ſa doctrine au loin, & d'accroître le nombre de ſes partiſans. Il écrivoit en Italie à ſes parens, à ſes amis, & l'objet de ſes lettres étoit de les détromper de ce qu'il appelloit des préjugés, de vieilles erreurs, pour leur faire adopter ſon nouveau ſyſtême de Chriſtianiſme. Il réſolut même de faire un voyage dans ſa Patrie, afin d'achever par ſa préſence & ſes diſcours, ce que ſes lettres avoient commencé. Dans cette vue, il ſe mit en route; mais étant paſſé par Zurich, pour voir les amis qu'il avoit dans cette ville, il y fut attaqué de la maladie dont il mourut au mois de Mars 1563, âgé de trente-ſept ans. On peut croire que s'il eût vécu plus long-tems, il auroit hâté les progrès du nouvel Arianiſme, par ſon érudition, ſes talens, & ſon génie plein de feu.

Fauſte Socin, neveu de Lélius, né à Sienne en 1539, étoit du nombre de ceux dont les lettres de ſon oncle avoient égaré l'imagination. Echauffé par les idées hardies dont ces lettres étoient remplies, & par le deſir de ſe rendre célèbre, il dogmatiſoit avec trop peu de réſerve, pour que l'inquiſition ne fût

XVI. SIÈCLE.

pas informée de ſes diſcours, & des impreſſions qu'ils commençoient à faire ſur un grand nombre de perſonnes. Ce Tribunal redoutable ordonna des recherches ; la famille des Socins, plus ſuſpecte que toute autre, en fut le principal objet. On arrêta pluſieurs particuliers de cette famille ; les autres ſe ſauverent, & le jeune Fauſte, auteur du ſcandale, eut le bonheur d'échapper aux Emiſſaires chargés de le ſaiſir. Il n'avoit alors que vingt-trois ans. Il vint à Lyon, où il apprit la mort de ſon oncle, & il ſe rendit promptement à Zurich pour y recueillir ſes papiers, avec les autres effets qu'il lui avoit légués. Chargé de ces funeſtes dépouilles, il retourna en Italie, & s'attacha au grand Duc de Florence, François de Médicis. Il paſſa douze ans dans cette Cour, où l'amour des ſciences & le goût des plaiſirs régnoient depuis long-tems. Il partageoit ſes jours, à l'exemple des autres Courtiſans, entre les projets de l'ambition, & les amuſemens de tout genre qui s'offroient à ſes deſirs. Mais l'attrait naturel qu'il avoit pour la controverſe, & le goût de la diſpute ſur les matières de Religion,

ſe réveillèrent dans ſon cœur avec une force à laquelle il ne put réſiſter. Entraîné par cette impulſion, il quitta la Cour, renonça aux vues d'avancement qui l'y avoient retenu, & prit la réſolution d'aller vivre dans un pays libre, pour ne s'occuper qu'à mettre la dernière main au ſyſtême dont ſon oncle avoit raſſemblé tous les matériaux dans les écrits qu'il lui avoit laiſſés.

Fauſte, rempli de ce deſſein, ſe retira d'abord à Baſle, où il demeura trois ans. Les écrits de ſon oncle étoient ſes oracles. Il les étudioit continuellement. Il raſſembla tous les principes épars çà & là dans les papiers qu'il avoit ſous les yeux; il en forma un corps de doctrine, conforme à l'extrait que nous avons donné plus haut du ſyſtême théologique de la Société de Vicence, où Lélius Socin avoit puiſé ſes opinions. Sans avoir l'érudition de ſon oncle, ſans être auſſi verſé que lui dans les langues & dans la doctrine des Philoſophes anciens & modernes, Fauſte Socin ne manquoit pas de ſavoir & de littérature. Il avoit une pénétration vive, l'eſprit de diſcuſſion, beaucoup de ſubtilité, une manière d'écrire agréable & ſédui-

XVI. SIÈCLE.

sante. Avec ces talens, il réussit à mettre ses opinions & celles de son oncle dans un jour qui en imposa facilement aux esprits superficiels, aux Littérateurs qui n'étoient pas Théologiens, & surtout à ceux, qui, marchant sur les traces des Protestans, n'avoient aucun égard au témoignage & à la croyance de l'antiquité chrétienne. Mais ses erreurs étoient de nature à révolter tous ceux qui tenoient encore aux principes fondamentaux du Christianisme. Les Docteurs Luthériens, Calvinistes, & généralement tous ceux qui jouissoient de quelque crédit dans les Eglises Protestantes, les rejettèrent avec horreur.

Ce soulévement intimida Fauste Socin. Il quitta le séjour de Basle, où il ne se croyoit pas en sûreté. Il passa d'abord en Transylvanie, où le nouvel Arianisme avoit fait quelques progrès, & delà en Pologne, où nous avons dit que les Unitaires formoient des sociétés nombreuses. Arrivé dans ce Royaume, il voulut entrer en communion avec ceux qui rejettoient, comme lui, la Trinité des personnes, avec le dessein de réunir en un seul corps ces Eglises

qui vivoient séparées les unes des autres, & qui n'avoient pas sur tous les points une doctrine uniforme. Il y parvint dans la suite ; mais alors, les Chefs de ces Eglises ayant connu plus en détail tout son système de Religion, & ne convenant point avec lui sur plusieurs articles, refuserent de l'admettre parmi eux. Il eut même de grandes contradictions à essuyer dans ce pays, à l'occasion des sentimens qui lui étoient propres. Les Protestans de Pologne l'épargnerent encore moins. Ils soutinrent contre lui des théses publiques, dans lesquelles ils prouverent par l'Ecriture, & par les Peres des premiers siècles, que la Trinité des personnes en Dieu, & la Divinité de Jesus-Christ, sont des dogmes tellement essentiels au Christianisme, que ces dogmes ont été crus dans tous les tems, & que l'Eglise a toujours regardé comme Hérétiques ceux qui ont osé les attaquer, même sous le spécieux prétexte d'écarter une partie des ténèbres qui environnent ces vérités impénétrables, & de rendre la soumission que la foi exige, moins pénible à la raison.

Dans la bouche des Catholiques qui

XVI. SIÈCLE.

reconnoissent l'autorité de la tradition & des saints Décrets, ces raisonnemens étoient pleins de forces; mais dans celle des Protestans, ils n'avoient rien de concluant contre Fauste Socin. Aux textes des Peres, & aux décisions de l'Eglise qu'on lui opposoit, il répondoit que les Peres & les Conciles peuvent se tromper, & que ses adversaires avoient tort de prétendre le soumettre à une autorité qu'ils rejettoient eux-mêmes. Quant aux preuves tirées de l'Ecriture Sainte, il les éludoit par un autre principe de la Réforme, en répondant que l'Ecriture Sainte est, à la vérité, la seule règle de Foi certaine & infaillible à laquelle tout Chrétien doit conformer sa créance, mais tellement que parmi les hommes, il n'y a personne qui ait un droit exclusif de l'interprêter, & de faire recevoir aux autres le sens qu'il y découvre. Il concluoit delà qu'il ne lui étoit pas moins permis de prendre dans un sens allégorique & figuré, les textes qu'on lui objectoit, qu'à ses adversaires de les expliquer dans le sens littéral & rigoureux. Socin fortifioit ses réponses de toutes les ressources que lui fournissoit la subtilité

de son esprit, & les embellissoit par tous les agrémens que son éloquence pouvoit leur prêter.

XVI. SIÈCLE.

La réputation que ces controverses lui procurèrent, dissipa les soupçons que les Eglises Ariennes de Pologne avoient d'abord conçus contre lui. Insensiblement elles lui accorderent leur estime & leur confiance. Elles le regarderent enfin comme un chef & un défenseur dont elles avoient besoin. Elles entrerent dans le plan de réunion qu'il leur proposoit depuis qu'il vivoit au milieu d'elles, en sorte qu'elles ne formèrent plus qu'une même société, qui prit le nom d'Eglise Socinienne; nom qui la distingue des autres Sectes répandues dans les mêmes contrées, & qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Par-là, Fauste Socin étoit parvenu au but vers lequel il avoit dirigé toutes ses études & tous ses efforts. Le systême qui lui avoit coûté tant de veilles, adopté par tous les Unitaires, étoit devenu une Religion publique & tolérée. Ses opinions dominoient sur une foule de Disciples qui avoient abandonné leurs premiers sentimens & leurs anciennes pratiques pour embrasser sa doctrine, & vivre se-

XVI. SIÈCLE.

lon les règles de morale qu'il leur avoit prescrites. Il se voyoit donc arrivé au terme de son ambition. Mais ses adversaires ne lui permirent pas de jouir en paix de son triomphe. Plus animés contre lui, depuis qu'il avoit repoussé leurs attaques avec leurs propres armes, ils l'accusèrent d'avoir avancé plusieurs maximes séditieuses dans un écrit qu'il avoit publié contre Jacques Paléologue. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que dans l'ouvrage cité pour servir de preuve à une si grave imputation, Socin prend à tâche de montrer par les raisons les plus fortes, qu'il n'est jamais permis aux sujets de prendre les armes contre leurs Souverains, ni au peuple de s'ériger en Juges de ceux qui les gouvernent. Ajoutons que la Secte des Sociniens a toujours été une Secte paisible, très-éloignée de tout esprit de sédition, improuvant même la profession des armes, & qu'on attribue communément aux maximes particulières qu'elle a sur ce point, le peu de progrès qu'elle a faits dans le monde. Quoi qu'il en soit, l'accusation formée contre Socin, troubla tellement son repos, & lui attira tant d'outrages, qu'il fut obligé de renon-

XVI. SIÈCLE.

cer au séjour de Cracovie. Il se réfugia chez un Seigneur Polonois qui demeuroit dans le village de Luclavie, à quelques lieues de la Capitale. Il y passa le reste de ses jours, & y mourut au mois de Mars 1604. Les ouvrages qu'il a laissés forment les deux premiers volumes du recueil connu sous le titre de *Bibliotheque des Freres Polonois*.

La Secte Socinienne, bien loin de périr ou de se dissiper à la mort de son Chef, parut acquérir de nouvelles forces, & s'accréditer davantage, quand il ne fut plus. Un grand nombre de Savans, & de personnes de la première qualité, en adoptèrent les principes, de sorte qu'elle fut en état de se faire accorder la liberté de conscience dans les Diètes nationales. Cet état de prospérité dura jusqu'à l'an 1658. Alors les Catholiques & les Protestans se réunirent contre elle. L'on révoqua une tolérance que des raisons de politique n'avoient pas permis de refuser dans d'autres circonstances; & tous les Ordres s'accorderent à proscrire une Secte qui ne méritoit pas de porter le nom de chrétienne, puisqu'elle sappoit le Christianisme par les fondemens. Les Soci-

XVI. SIÈCLE.

niens chassés de Pologne, se dispersèrent dans la Transylvanie, la Hongrie, la Moravie, la Hollande, l'Angleterre & ailleurs. Par-tout ils trouvèrent la Société religieuse & le Gouvernement opposés à leur doctrine. L'Eglise & l'Etat les eurent également en horreur. On fit contre eux des loix sévéres dans tous les pays où ils essayèrent de se procurer des établissemens. Cependant ils eurent des prosélytes cachés dans la plupart des grandes villes où le Protestantisme avoit jetté de profondes racines; & de nos jours, cette Secte, qui ne forme nulle part un corps de Société, est peut-être beaucoup plus répandue qu'on ne pense. En Angleterre, des hommes célèbres, tel que Locke, Scherlok, Clark, Chub, Wisthon, & d'autres, ont rajeuni le systême des deux Socins, & ont entrepris de prouver par des ouvrages philosophiques, que le prétendu Christianisme de ces Héréssiarques, est la vraie doctrine que les Apôtres ont apprise de leur maître, & la foi des premiers siècles, parce qu'il a pour base l'Ecriture interprétée selon les plus pures lumières de la raison.

XVI. SIECLE.

Mais ce Christianisme imaginé par des Philosophes, au bout de quinze à seize siècles, & puisé dans les notions communes de la raison naturelle, est bien différent de celui dont Jesus-Christ est l'auteur, & que les Apôtres, formés à son école, ont enseigné aux hommes. Toute l'antiquité chrétienne dépose contre ce système moderne, & n'y peut reconnoître la foi de ceux qui ont fondé les premières Eglises. Parmi les monumens des tems apostoliques, & des âges qui leur touchent de plus près, il n'y en a pas un seul qui n'atteste que le dogme de la Trinité & celui de la Divinité de Jesus-Christ sont les points fondamentaux, non-seulement de la Théologie, mais encore de la croyance populaire. Les écrits des Apôtres & de leurs Disciples n'enseignent pas autre chose. C'est pour défendre ces vérités, que les anciens Apologistes ont pris la plume. C'est parce qu'ils les soutenoient, que les premiers Martyrs ont été condamnés à mourir dans les tourmens. Les accusoit-on de rendre les honneurs divins à un homme crucifié, & d'adorer trois Dieux; ils ne répondoient pas que Jesus-Christ n'étoit

XVI. SIÈCLE.

Fils de Dieu que par adoption, & qu'ils étoient bien éloignés de l'égaler à la Divinité ſuprême. Non : ils déclaroient nettement, & dans les termes les plus précis, que ce Jeſus crucifié pour le ſalut des hommes, & reſſuſcité d'entre les morts pour accomplir les prophéties, eſt Dieu par ſa propre nature, conſubſtantiel à Dieu, ſon pere; qu'il eſt engendré de lui & ſubſiſtant en lui de toute éternité, poſſédant les mêmes perfections, & méritant les mêmes hommages; que les trois perſonnes divines ſont égales en toutes choſes; que les caractères qui les diſtinguent l'une de l'autre, n'empêchent pas qu'elles ne ſoient un ſeul & même Dieu, dans la ſimplicité d'une eſſence indiviſible; enfin, qu'en les adorant ſous leurs rapports diſtinctifs, en s'adreſſant à elles ſous les noms & les titres qui leur ſont propres, c'eſt un ſeul & même Dieu qu'on adore & qu'on invoque. Ce fut pour conſerver ces vérités dans toute leur pureté, que l'Egliſe, dès les premiers âges, ſe hâta d'exclure de ſon ſein quiconque oſa les altérer, ou les modifier par un mêlange de levain philoſophique. N'eſt-il pas étrange qu'on

ienne, après tant de siècles, réformer es idées du monde catholique? & le om de *Christianisme raisonnable* qu'on donné au systême des nouveaux Sociniens, ne suffit-il pas pour le refuter? i la Religion des Chrétiens avoit la aison humaine pour principe & pour arant, ne cesseroit-elle pas dès-lors l'être une Religion divine, & ne lui endroit on pas justice, en la mettant u rang des Sectes de Philosophes, dont es sentimens n'ont de poids qu'autant qu'ils sont conformes aux lumières naurelles, & aux notions ordinaires de l'esprit humain?

XVI. SIÈCLE.

ARTICLE XI.

Histoire du Concile de Trente, depuis sa convocation en 1542, sous Paul III, jusqu'à sa conclusion sous Pie IV, en 1564.

DÈS le tems où la doctrine de Luther commençoit à causer du trouble dans l'Eglise, ceux qui avoient de l'amour pour la Religion, du zèle pour la vérité, desiroient la convocation d'un

XVI. SIÈCLE.

Concile général. Il avoit été réglé qu'on en tiendroit un tous les dix ans au moins. Cependant depuis ceux de Basle & de Florence, sous Eugêne IV, les Papes avoient toujours trouvé différens prétextes pour n'en point assembler ; car on ne devoit pas compter celui de Pise de 1511, ni celui de Latran de 1512; le premier ayant passé à Rome pour un conciliabule, & le second n'ayant point été reconnu par les nations catholiques. Il est vrai que les erreurs de Luther, aussit-tot qu'elles étoient devenues publiques par ses prédications & ses écrits, avoient été condamnées par les plus célèbres Facultés de Théologie, entre autres, par celle de Paris qui jouissoit de la plus grande considération dans toute l'Eglise, & par Léon X. Mais les censures doctrinales des Facultés, quelque respectables qu'elles fussent, n'avoient pas une assez grande autorité pour soumettre tous les esprits; & la Bulle de Léon X, quoique suffisante pour affermir dans la foi les ames dociles, étoit émanée d'un Tribunal dont les nouveaux Hérétiques faisoient gloire de braver le pouvoir. D'ailleurs pour imprimer à cette Bulle le carac-

XVI. SIÈCLE.

tère d'une loi décisive & irréfragable, il auroit fallu qu'elle eût été solemnellement acceptée, par l'unanimité morale des Evêques, de toute l'Eglise. Il n'y avoit donc qu'un Concile œcuménique, représentant le Corps entier des premiers Pasteurs, joints au Souverain Pontife, seuls juges de la foi, qui pût décider irrévocablement, & par une autorité supérieure à toute autre, les questions qui s'étoient élevées dans le sein de l'Eglise, & qui commençoient à causer tant de troubles. Il est certain que si l'on eût pris d'abord cette voie, l'hérésie encore timide, & mal affermie, n'auroit pas fait des progrès si rapides, ni détaché tant de nations de l'ancien culte. Mais il faut convenir en même tems, que la rivalité de Charles-Quint & de François I, leurs guerres continuelles, la présence & les ravages de leurs armées en Italie, & la part que presque toutes les Puissances de l'Europe prirent à leurs démêlés, ne permettoient pas de rassembler en un même lieu les Evêques des divers Etats, pour s'y occuper paisiblement des affaires de la Religion.

Cependant le feu de l'hérésie & le

XVI. SIÈCLE.

ſchiſme qui marche à ſa ſuite, s'étendoient avec une vîteſſe incroyable, & menaçoient l'Europe entière. Le Pape Paul III ſentit la néceſſité d'oppoſer une barriere puiſſante à leurs progrès. Il n'y en avoit point d'autre que le Concile. Tous les Princes d'Allemagne le demandoient; l'Empereur le ſollicitoit vivement; les autres Souverains le deſiroient comme un moyen d'empêcher l'erreur de pénétrer dans leurs Etats, enfin les Novateurs eux-mêmes convenoient que les ſentimens des Théologiens, diviſés entre eux ſur le dogme, la morale & la diſcipline, ne pouvoient être fixés que par un Jugement ſolemnel de l'Egliſe. Quoique leur ſincérité fût ſuſpecte, il falloit, pour leur ôter tout prétexte de s'opiniâtrer dans l'erreur, employer le remède qu'ils indiquoient eux-mêmes. Un autre motif non moins preſſant d'aſſembler le Concile, étoit de travailler ſérieuſement à corriger les abus qui régnoient dans l'Egliſe. Ils étoient manifeſtes. Tout le monde s'en plaignoit; c'étoit depuis long-tems le cri général des Nations chrétiennes. Le mal, en vieilliſſant, devenoit tous les jours plus funeſte & plus étendu. Les Hérétiques

en faisoient le sujet ordinaire de leurs déclamations. Ils ne tarissoient pas, lorsqu'ils se jettoient sur cette matiere malheureusement trop abondante. S'ils faisoient tant de prosélytes dans tous les ordres de la société, s'ils acquéroient tant d'empire sur le peuple, c'est parce qu'ils s'annonçoient comme des Réformateurs, qui venoient rétablir le Christianisme dans son ancienne pureté. Convenoit-il aux Pasteurs légitimes de laisser entreprendre par des hommes sans mission, une Réforme qui ne pouvoit être utile, si elle n'étoit pas dirigée par l'esprit qui gouverne l'Église, & consacrée par l'autorité qu'elle a reçue de Dieu? Les ennemis de la Cour Romaine ne cessoient de répéter dans leurs discours, dans leurs écrits, que le Pape & ceux qui l'entouroient, étoient les seuls qui s'opposassent à la célébration d'un Concile, parce qu'ils craignoient la Réforme plus que les autres, ne pouvant douter qu'ils ne dussent en être les premiers objets. Un Pontife jaloux de sa réputation, pouvoit-il être insensible à ces reproches? n'étoit-il pas de son honneur, de celui des Prélats qu'il employoit au gouvernement de l'Eglise,

XVI. SIÈCLE.

d'extirper des abus qui servoient de fondement à une imputation si injurieuse ?

Paul III fut sans doute frappé de ces raisons. Il témoigna, dès les premiers jours de son pontificat, le desir qu'il avoit de travailler à la Réforme, & de commencer par la Cour Romaine. Dans cette vue il nomma une commission de Cardinaux & d'autres Prélats pour travailler à cette grande affaire. Il les avoit chargés de dresser un mémoire, dans lequel ils exposeroient d'un côté les abus qui étoient à corriger, & de l'autre, les moyens propres à les détruire. Ce mémoire important lui fut présenté en 1538. Les Commissaires étoient entrés dans un grand détail, & ils paroissoient n'avoir rien oublié de tout ce qui pouvoit rendre complet le tableau qu'ils mettoient sous les yeux du Pontife, & lui donner une idée juste, & des mœurs qui régnoient à sa Cour, & des désordres qui s'étoient enracinés dans toutes les autres parties de l'Eglise. Ils insistoient principalement sur les inconvéniens qui résultoient du défaut de résidence, du mauvais choix des Pasteurs, du manque de lumières & de

XVI. SIÈCLE.

régularité de la part de ceux qui doivent instruire & gouverner le peuple; de la pluralité des bénéfices; de la vie mondaine & souvent scandaleuse de ceux qui possédoient les biens ecclésiastiques; de la précipitation avec laquelle on élevoit aux Ordres, & même aux dignités, des sujets d'une conduite suspecte, & d'une vocation mal éprouvée; de la facilité avec laquelle on accordoit les dispenses de tout genre; de l'argent qu'on exigeoit pour toutes les expéditions ou toutes les graces; de l'avidité des Officiers employés par la Cour de Rome dans les différens bureaux; du faste que les Nonces & les Légats étaloient aux yeux du peuple dans les pays où ils étoient envoyés; des désordres publics qui avoient banni la régularité d'un grand nombre de monastères d'hommes & de filles; enfin de l'oubli, ou, pour mieux dire, du mépris dans lequel étoient tombés les anciens canons, dont l'observation avoit fait la gloire & la force de l'Eglise dans les plus beaux siècles. Ils ajoutoient, que nulle république, nulle société, & à plus forte raison l'Eglise, ne peut subsister, si les Chefs du peu-

XVI. SIÈCLE.

ple négligent leurs devoirs les plus essentiels, & donnent l'exemple de la dépravation, si les Loix perdent leur empire & sont foulées aux pieds, enfin, si les crimes demeurent impunis, & si l'argent en obtient le pardon. Ils finissoient en disant au Pape : vous vous êtes fait nommer Paul, nous espérons qu'à l'exemple du grand Apôtre dont vous avez pris le nom, vous serez embrasé d'un zèle pur & généreux pour l'Eglise de Dieu.

Ce mémoire ne fit pas sur Paul III toute l'impression qu'on devoit en attendre, d'après les bonnes intentions qu'il avoit fait paroître. Cependant les maux infinis causés par l'hérésie croissoient de jour en jour. Des Nations entières embrassoient la nouvelle Réforme & se séparoient de l'Eglise. La Secte de Luther en enfantoit d'autres encore plus ennemies de l'ancien culte. Les Souverains & les peuples qui demeuroient attachés à la Religion de leurs peres, demandoient le Concile avec des instances plus vives que jamais. Paul résolut tout de bon de se prêter à leurs desirs, en prenant toutes les précautions nécessaires pour concilier les intérêts du

Saint-Siège & de la Cour de Rome, avec ce qu'exigeoient de lui ceux de la Foi. Mais il s'éleva une nouvelle difficulté; l'Empereur, les Princes Catholiques de l'Empire & les Protestans même, vouloient que le Concile se tînt en Allemagne. Le Pape de son côté prétendoit que ce fût dans une des villes d'Italie, afin d'être plus à portée d'en diriger les opérations, & de veiller à ce qu'il ne se passât rien de contraire à ses vues. Il fit donc proposer par son Légat à la Diète de Spire, en 1542, les villes de Mantoue, de Plaisance, de Bologne, de Ferrare, ou, si l'on aimoit mieux, celle de Trente, dans le Tirol, qui étoit voisine de l'Allemagne. Ferdinand, Roi des Romains, qui présidoit à la Diète, en l'absence de l'Empereur, & les Princes Catholiques répondirent, que puisqu'il n'y avoit pas moyen d'obtenir quelque ville d'Allemagne, telle que Ratisbonne ou Cologne, ils préféroient celle de Trente à toutes les autres qu'on avoit désignées. En conséquence de ce choix, le Pape publia la Bulle d'indiction pour le premier Novembre de la même année 1542, &

XVI. SIÈCLE.

nomma trois Légats auxquels il donna la charge & le pouvoir de présider en son nom. C'étoient les Cardinaux Paul Parisio, habile Canoniste, Jean Mauron, exercé dans la politique & les négociations, & Raynaud Polus, estimé pour son grand savoir & son attachement aux véritables intérêts de l'Eglise.

Cette première convocation n'eut point son effet, parce qu'il ne se trouva pas à Trente, au tems marqué, un assez grand nombre d'Evêques pour faire l'ouverture du Concile, avec la solemnité que demandoient la dignité d'une telle assemblée, & l'importance des objets qu'on y devoit traiter. Les choses restèrent encore trois ans dans cet état. Enfin, le Pape ayant donné le 19 Novembre 1544 une Bulle qui indiquoit de nouveau le Concile pour le quatrième Dimanche du Carême de l'année suivante, & quelques contre-tems étant encore survenus dans cet intervalle, l'ouverture en fut différée jusqu'au troisième Dimanche de l'Avent. Paul III avoit choisi l'un après l'autre ces deux jours, parce que la Messe du premier commence par le mot *Lætare*,

&

& celle du second par le mot *Gaudete*. C'étoit pour faire connoître la joie spirituelle que toute la Chrétienté devoit ressentir en voyant les Pasteurs de l'Eglise universelle assemblés, afin de travailler d'un concert unanime à la conservation de la Foi, à l'extirpation des hérésies, au rétablissement des mœurs & de la discipline. Le Pape avoit nommé six nouveaux Légats pour présider au Concile en son nom; trois étoient Cardinaux, Jean-Marie del Monte, Marcel Cervin, appellé le Cardinal de Sainte-Croix, & Raynaud Polus; & trois étoient simplement Evêques, Thomas Campége, de Feltri, Thomas de Saint-Félix de Cāve dans le Royaume de Naples, & Cornélio Mussi, Cordelier, de Bitonte dans la Pouille. Ils se rendirent à Trente, & le treize Décembre, ils firent l'ouverture solemnelle du Concile, par la Messe du Saint-Esprit, que célébra le Cardinal del Monte, premier des Légats, par des prières relatives à la circonstance, & deux discours sur l'objet de l'assemblée; le premier, d'un mauvais goût, & rempli de choses inutiles ou bizarres, prononcé par l'Evêque de Bitonte; le

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

second, plus grave & plus solide, par l'un des autres Légats. Après la Messe, les Prélats s'étant assis selon leur rang, le Président déclara que le saint Concile étoit assemblé à la gloire de Dieu, & au nom du Saint-Esprit, pour l'extirpation des hérésies, la réformation du Clergé & du peuple chrétien, l'humiliation & l'extinction des ennemis de l'Eglise. C'est tout ce qui se passa dans cette session. Le Concile n'étoit encore composé que de quatre Archevêques, & de vingt-deux Evêques, sans compter les six Légats du Saint-Siège. On indiqua la session suivante au 7 Janvier 1546, à cause des Fêtes de Noël qui approchoient, & on remit à régler dans les congrégations que l'on se proposoit de tenir pendant cet intervalle, la police intérieure du Concile, le choix des Officiers, la conduite des Prélats qui composoient l'assemblée, la police qui seroit observée par les gens de leur suite, l'ordre des matières qu'on traiteroit tant dans les congrégations générales & particulières, que dans les sessions, & la maniere dont on opineroit, soit dans les unes, soit dans les autres. Nous rapporterons

en ſuivant l'ordre des dates, toutes les opérations eſſentielles de cette célèbre aſſemblée, mais en ſerrant notre récit autant que l'importance des choſes nous le permettra, & ſans nous arrêter aux petits détails, ni à divers incidens qui ſont étrangers au fonds des choſes, & qui n'entrent point dans notre plan.

Seconde ſeſſion, tenue le 7 Janvier 1546. Il y eut pluſieurs congrégations préparatoires, depuis l'ouverture du Concile, juſqu'au jour indiqué pour cette ſeſſion. On y agita trois queſtions qui donnèrent beaucoup d'embarras aux Cardinaux préſidens, & qui les obligèrent d'envoyer pluſieurs couriers à Rome, pour avoir des inſtructions préciſes. La première queſtion étoit de ſavoir dans quels termes ſeroit conçue la formule qu'on mettroit à la tête des Décrets; la ſeconde, de fixer la manière dont on opineroit dans les délibérations; & la troiſième, de régler l'ordre dans lequel on traiteroit les matières qui devoient être ſoumiſes à l'examen & à la déciſion du Concile. Il y avoit ſur ces trois points, entre les Evêques & les Légats, un partage de ſentimens difficile à concilier.

XVI. SIÈCLE.

Les Evêques vouloient que la formule des Décrets fût exprimée de cette manière : *Le saint Concile œcuménique, representant l'Eglise universelle, assemblée sous la conduite du Saint-Esprit, & presidé par...... Légats du Saint-Siège Apostolique* ; ils demandoient aussi qu'on opinât par nations, comme dans les Conciles de Constance & de Basle ; enfin ils insistoient pour que l'on commençât par la réformation, & qu'on n'abandonnât point cet objet qu'il ne fût entiérement terminé, avant d'en traiter d'autres. Les Légats, au contraire, guidés par leurs instructions & par les vues secrettes du Pape, exigeoient qu'on mît seulement en tête des Décrets : *Le saint Concile œcuménique légitimement assemblé sous la conduite du Saint-Esprit, les Légats Apostoliques y présidant* ; que les Pères donnassent leurs voix par individus, & qu'on commençât le travail par ce qui regardoit la Foi & la condamnation des erreurs, comme l'objet principal du Concile & le plus intéressant.

Après de longs débats & de vifs démêlés, on se concilia sur les deux premiers articles. Il fut décidé que l'on

adopteroit la formule proposée par les Légats, & que les Pères opineroient séparément. Mais sur le troisième article, les Evêques se montrèrent déterminés à ne traiter d'aucune autre matière, avant que l'affaire de la réformation fût tout-à-fait consommée. Ils disoient que l'honneur du Concile & celui du Saint-Siège y étoient également intéressés; qu'il falloit commencer par corriger & déraciner les abus qui avoient donné occasion aux Hérétiques de se révolter contre l'Eglise; que si le Concile ne s'occupoit pas de cet objet avant tout, les ennemis de l'Eglise ne manqueroient pas de dire qu'il ne vouloit point de réforme, & qu'il ne s'étoit assemblé que pour tromper les nations & leur donner le change; qu'alors les Hérétiques triompheroient sans qu'on eût rien à répondre aux reproches dont ils accableroient le Concile; que les Décrets qu'on se proposoit de faire sur la Foi, ne trouveroient dans l'esprit des peuples, ni respect, ni docilité, parce qu'ils n'auroient aucune confiance, aucune estime pour ceux qui les auroient dressés; & qu'enfin en différant ce qui concernoit la Réforme, jusqu'à ce que

tous les autres points eussent été examinés, on verroit encore ce qu'on avoit déjà vu dans les Conciles de Constance & de Basle, c'est-à-dire, que les abus ne seroient pas corrigés, & qu'à cet égard, le vœu général des nations chrétiennes ne seroit pas rempli. Ces réflexions étoient si justes, que tout le monde en sentoit la force & la solidité. L'intérêt personnel étoit le seul motif qui pût en affoiblir l'impression. Cependant, il falloit trouver un moyen de conciliation; & pour y parvenir, entre ces deux avis, il en fut proposé un troisième; c'étoit de ne point séparer les mœurs d'avec la Foi, & de joindre ensemble ces deux grands objets. Ce tempérament fut accepté; de sorte que, dans toutes les sessions, on statua d'abord sur le dogme, après quoi on proposa le Décret de réformation. Avant de lever la séance, on convint qu'il y auroit chaque semaine deux congrégations, le lundi & le vendredi, sans qu'il fût besoin de les annoncer.

Troisième session, le 4 Février. On y observa les mêmes cérémonies que dans les précédentes; une Messe so-

lemnelle du Saint-Eſprit, un diſcours ſur l'objet de la ſeſſion, & des prières relatives aux fins que le Concile ſe propoſoit. L'Archevêque de Saſſari en Sardaigne lut le Décret. Il portoit; que le ſaint Concile aſſemblé pour extirper les héréſies & réformer les mœurs, exhortoit tous les Evêques à mettre leur force & leur confiance en Dieu, banniſſant la crainte des hommes, & ne ſe laiſſant dominer par aucune vue humaine. Il ajoute, qu'à l'exemple des anciens Conciles, on a jugé qu'il convenoit de commencer par la profeſſion de foi, laquelle eſt tout enſemble, une arme victorieuſe, propre à combattre toutes les héréſies, & un bouclier impénétrable qui rendoit leurs efforts inutiles. On lut enſuite le ſymbole de Nicée, tel qu'il a été rédigé dans le premier Concile de Conſtantinople, & qu'il eſt chanté à la Meſſe dans toutes les Egliſes. En le mettant à la tête de ſon travail, le Concile annonçoit que l'Egliſe, au ſeizième ſiècle, n'avoit pas d'autre foi que celle des premiers âges; & que tous les Décrets qu'il publieroit dans la ſuite, ſe rapporteroient à quelque article du ſym-

XVI. SIÈCLE.

XVI SIÈCLE.

bole, & n'en feroient que l'explication & le développement. La fession suivante fut indiquée au huitième jour d'Avril.

Quatrième fession, le 8 Avril. Suivant l'ordre qu'on avoit établi dès le commencement, on tint plusieurs congrégations pour examiner les matières & dresser les Décrets. Dans la première, on convint de prendre l'Ecriture sainte pour objet du travail actuel; article fondamental, & sur lequel il étoit nécessaire de donner une règle sûre & précise. On examina donc l'authenticité des livres que l'Eglise reçoit comme révélés, leur nombre, leur intégrité, l'autorité des textes originaux, celle des versions latines, l'usage qu'on doit faire des uns & des autres dans la décision des questions qui concernent la foi, & l'enseignement public de la Religion; les moyens à prendre pour épurer le texte de la vulgate qui est en usage dans l'Eglise Latine, des fautes qui s'y sont glissées. Après avoir discuté tous ces points, on parla de la tradition, seconde source de la parole de Dieu; on montra qu'elle étoit nécessaire pour établir plusieurs vérités qui ne sont

point enseignées dans l'Ecriture ; on prouva qu'elle avoit toujours été regardée comme un des fondemens de la foi ; on fit voir que c'est un canal fidèle & toujours pur, par où l'Eglise des derniers tems remonte jusqu'aux premiers jours de la Religion, une chaîne qui lie tous les siècles entre eux, depuis celui des Apôtres, & qui s'étendra jusqu'au second avénement de Jesus-Christ. Il résulta de cet examen deux Décrets qui furent lus & approuvés dans la session. Le premier porte, que le saint Concile reçoit tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, dont il rapporte le catalogue, ou canon, aussi bien que les traditions qui regardent la foi & les mœurs, & qu'il s'attache avec un égal respect à ces deux colonnes de la vérité ; le second déclare authentique la version vulgate, déjà approuvée dans l'Eglise depuis tant de siècles, & défend d'expliquer le texte sacré autrement qu'il n'est expliqué par l'Eglise, à qui seule il appartient de juger infailliblement du vrai sens des Ecritures.

Cinquième session, le [illegible] Juin. On agita dans les congrégations préparatoires

XVI. SIÈCLE.

divers points relatifs à la réformation des abus. Les exemptions des Réguliers, & les privilèges des Mendians, excitoient depuis long-tems de grandes plaintes de la part des Evêques, parce que c'étoient des obstacles à l'exercice de leur Jurisdiction, & des sources de querelles perpétuelles entre les Pasteurs ordinaires & les Religieux. Mais ces exemptions & ces privilèges étant émanés du Saint-Siège, & servant à étendre l'autorité du Pape, on devoit s'attendre que Rome les appuieroit fortement; & en effet, les Légats, conformément à leurs instructions, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher qu'on ne touchât à ce point délicat. En même tems plusieurs Evêques, qui avoient été tirés de différens Ordres religieux, moins jaloux que les autres des droits de l'Episcopat, se déclarèrent en faveur de ceux qu'ils regardoient toujours comme leurs frères. Cependant la plus grande partie des Evêques persistoit à demander qu'on révoquât les exemptions & les privilèges, & qu'on soumît tous les Ordres, tant anciens que nouveaux, au droit commun. Les raisons qu'ils alléguoient, étoient si fortes,

XVI. SIÈCLE.

que les Légats se trouvoient très-embarrassés de ne les point satisfaire, & de suivre en même tems leurs instructions. Ils sentoient d'un côté que le droit réclamé par les Ordinaires étoit légitime, & de l'autre, ils craignoient que les Evêques ne parvinssent à rentrer dans leur ancien droit sur les Monastères, ce qui auroit beaucoup resserré la jurisdiction du Pape. Mais on proposa un tempérament pour terminer la difficulté; ce fut d'insérer dans le Décret, que les Evêques connoitroient de ce qui concernoit les Réguliers, comme délégués du Saint-Siège en cette partie; & dans la suite on employa cette clause toutes les fois qu'on eut à statuer sur des objets qui intéressoient en même tems, & les prétentions du Pape, & les droits des Evêques.

Le péché originel fut le point de foi qu'on discuta dans les mêmes congrégations. Outre que cet objet étoit de la plus grande importance en lui-même, il méritoit une attention particulière de la part du Concile, parce que Luther, Zuingle & Calvin, ayant avancé sur ce dogme des idées nouvelles, en avoient fait un des fondemens

XVI. SIÈCLE.

de leur ſyſtême. On examina donc avec le plus grand ſoin, d'après la doctrine de l'Ecriture & des Pères, la nature du péché originel, la manière dont il ſe tranſmet dans les deſcendans du premier homme, les maux qu'il a cauſés au genre humain, ſon remède, & l'efficacité de ce remède. Ce fut la matière du Décret de foi qu'on publia dans la ſeſſion. Comme il y eſt dit que le péché d'Adam a été tranſmis à tout le genre humain, le Concile déclara que ſon intention n'étoit pas de comprendre la Sainte Vierge, Mère de Dieu, dans le Décret; voulant qu'à ſon égard, on s'en tînt aux conſtitutions de Sixte IV, ſans conſacrer ni condamner l'opinion purement théologique de l'Immaculée Conception.

Sixième ſeſſion, le 13 Janvier 1547. Il y eut huit mois d'intervalle entre la ſeſſion précédente & celle-ci. On employa preſque tout ce tems à préparer les matières qui devoient être l'objet du Décret, tant ſur le dogme que ſur la réformation. Il ſurvint quelques incidens & des conteſtations aſſez vives, qui mirent de la lenteur dans le travail, & obligèrent les Légats d'écrire ſou-

vent à Rome, pour avoir le ſentiment du Pape ſur les difficultés qui s'étoient élevées. La juſtification étoit le point de doctrine dont le Concile avoit propoſé l'examen & la déciſion; matière néceſſairement liée avec celle du péché originel qui venoit d'être traitée. On diſcuta fort au long les opinions de Luther & des autres Novateurs, ſur le libre-arbitre, la prédeſtination, le mérite des bonnes œuvres, & quelques autres objets qui ont un rapport intime avec la juſtification. Après avoir mis ces queſtions importantes dans le plus beau jour, on ſe vit en état de dreſſer le Décret de foi contre les nouvelles erreurs. Cependant il ne le fut pas dans le tems qu'il auroit pu l'être, parce que de nouvelles circonſtances retardèrent le travail des Commiſſaires chargés de le rédiger.

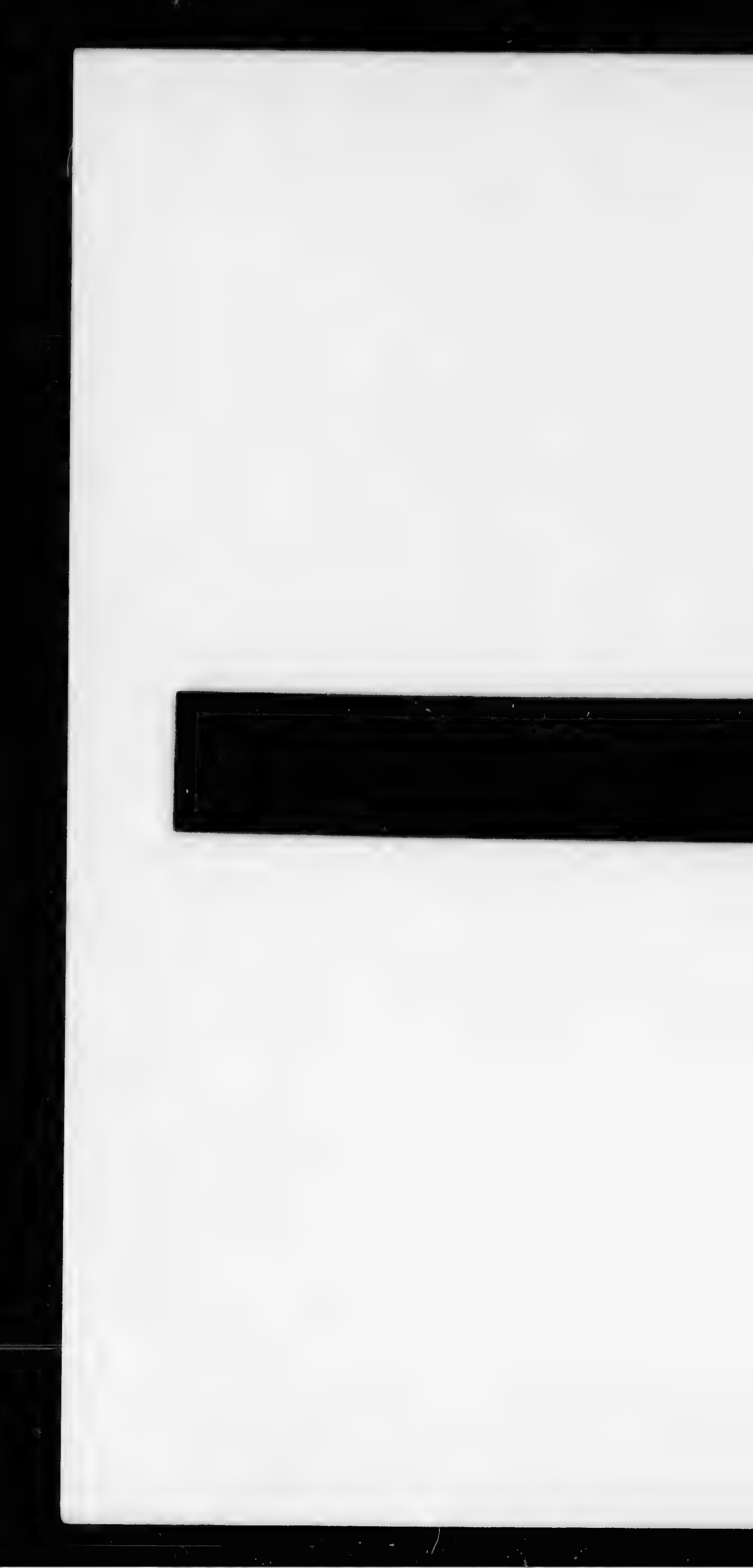
XVI. SIÈCLE.

Le Décret de réformation fit naître des démêlés très-animés entre les Prélats. La réſidence des Evêques & des Eccléſiaſtiques qui poſsèdent des bénéfices à charge d'ames, en étoit l'objet. Une partie des Evêques, & c'étoit la plus nombreuſe, vouloit qu'il fût décidé que la réſidence eſt de droit divin,

XVI. SIÈCLE.

& qu'aucun de ceux que les canons y obligent, n'en fût exempt, pas même les Cardinaux. Une conséquence de ce sentiment étoit, que ceux qui par un abus intolérable & malheureusement trop commun, étoient titulaires de plusieurs Evêchés, ou de plusieurs bénéfices incompatibles, fussent tenus de se réduire à un seul, nonobstant toute dispense & tout privilège. D'autres, sans nier que la résidence fût un devoir, & sans blâmer ceux qui vouloient qu'on y fût contraint par la voie des peines canoniques, prétendoient que cette obligation n'étoit fondée que sur le droit ecclésiastique; d'autres enfin, ayant les Légats à leur tête, demandoient que les Cardinaux fussent nommément exceptés, ou du moins qu'il ne fût pas fait mention d'eux dans le Décret. Il y avoit donc trois sentimens sur cet article; les deux premiers faciles à concilier, puisqu'au fond l'on convenoit que l'obligation étoit la même, si ce n'est que les uns n'admettoient point de dispense, & que les autres supposoient des cas où la dispense pouvoit avoir lieu; mais le troisième, qui mettoit les Cardinaux dans

une classe particulière, & qui les élevoit au-dessus des règles communes, ne pouvoit manquer de faire naître de grandes altercations. Il y [illegible] en effet de très-vives, & il fallut toute l'adresse des Légats pour les appaiser. Ils avoient des ordres précis d'éviter avec soin tout ce qui pourroit compromettre les Cardinaux, & porter atteinte aux droits du Saint-Siège. Ils sentoient la difficulté de concilier ces ordres avec le vœu presque général des Prélats. Ils prirent donc le parti de s'en tenir à la règle, & en même tems d'employer dans la rédaction du Décret, des tems si exacts & si mesurés, que ni le Pape ni les Cardinaux ne pussent en être mécontens. Avec ces précautions, ils vinrent à bout de mettre le Décret de réformation en état d'être présenté au Concile dans la session. Il y éprouva cependant encore quelques contradictions; les uns voulant qu'on nommât expressément les Cardinaux, & les autres demandant toujours, comme ils l'avoient fait d'abord, qu'on mît à la tête des Décrets, en parlant du Concile, ces mots, *représentant l'Eglise universelle.* Mais non-



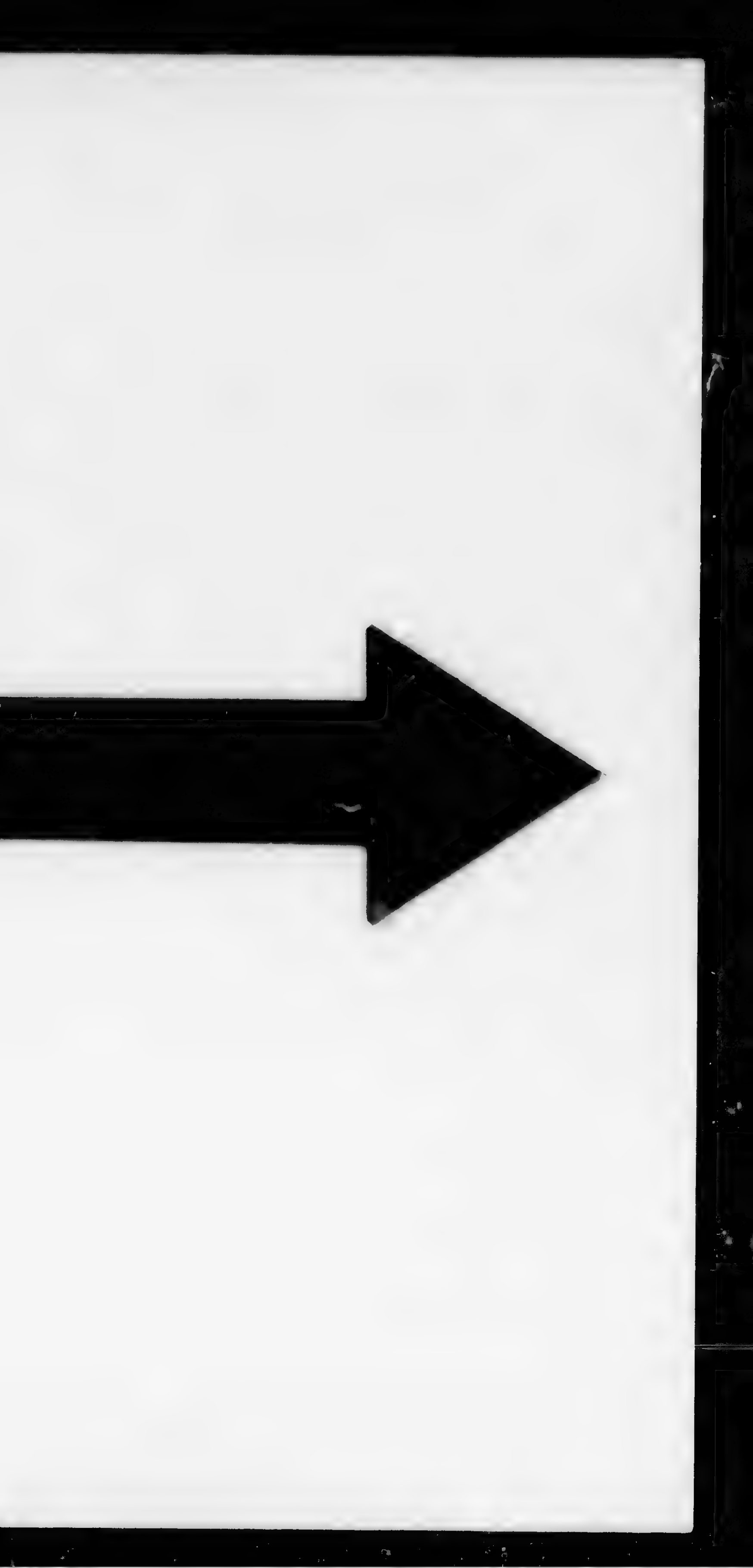
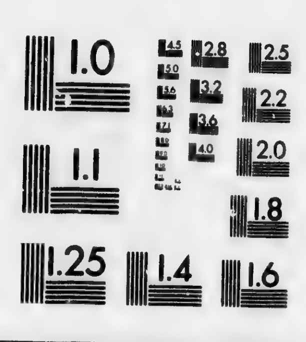


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

XVI. SIÈCLE.

obstant ces nouvelles instances, le Décret passa tel qu'il étoit, à la pluralité des voix. Celui qui concerne la foi, renferme deux parties : la première est une exposition très-lumineuse & très-solide de la doctrine catholique sur la justification; la seconde est une suite de trente-trois canons, ou anathêmes, dans lesquels toutes les erreurs des nouveaux Hérétiques sur cette importante matière, sont condamnées. Les deux Décrets ayant été approuvés, on indiqua la session suivante pour le troisième jour de Mars.

Septième session, le 3 Mars 1547. On avoit proposé la matière des Sacremens pour objet de cette session, comme étroitement liée avec celle de la justification qu'on venoit de traiter. Cet objet fut discuté dans les congrégations, avec la même attention & la même lumière que les autres dont le Concile s'étoit déjà occupé. Mais ce qui concerne la réformation excita de nouveaux démêlés entre les Evêques & les Légats. Le Pape craignoit toujours de la part du Concile des entreprises nuisibles à ses droits & à ses prétentions. Afin de les prévenir, il fit tous ses ef-

forts pour s'attribuer la connoissance de ce qui concerne la réformation, & pour l'enlever au Concile. Il envoya même à ses Légats une Bulle par laquelle il évoquoit à lui cette matière. Mais les Légats jugerent, d'après la disposition où ils voyoient les esprits, qu'ils ne devoient pas faire usage de cette Bulle, dont ils appréhendoient que les suites ne devinssent fâcheuses. Ils se contenterent donc, en laissant agir le zèle des Evêques, de le diriger tellement que le Pape n'eût pas lieu de se plaindre. Par leur habileté, les difficultés furent applanies, & les deux Décrets se trouverent dressés au jour marqué pour la session. Le premier concernant la foi, contient trente canons, avec anathême, sur les Sacremens en général, le Baptême & la Confirmation. Le second, touchant la réformation, embrasse quinze chapitres, dont l'objet est de remédier à divers abus, & principalement à celui de la pluralité des bénéfices qui demandent résidence, l'un des plus contraires au bon ordre, & des plus généralement répandus alors.

Huitième session, le 11 Mars 1547.

XVI. SIÈCLE.

Il avoit été reglé à la fin de la session précédente, qu'on examineroit dans les congrégations ce qui regarde le Sacrement d'Eucharistie. Mais ce travail fut arrêté par un incident que plusieurs n'avoient pas prévu, quoiqu'on ait soupçonné depuis, que les Légats l'avoient préparé de loin, conformément aux ordres secrets du Pape. Le bruit se répandit à Trente qu'on y étoit menacé d'une maladie contagieuse. Les Médecins consultés à ce sujet, dirent que le mal qui commençoit à se manifester, se montroit sous des caractères semblables à ceux de la peste, & conclurent que dans ces circonstances, les Peres du Concile ne pouvoient demeurer à Trente sans s'exposer aux effets d'un fléau si rédoutable. Sur cet avis, on parla de transférer le Concile, & les Légats proposerent la ville de Bologne, comme un lieu sain, commode & peu éloigné. Il s'éleva des contestations très-échauffées sur cette proposition. Le plus grand nombre des Evêques prétendirent qu'il n'y avoit aucune nécessité de transférer le Concile; que le bruit de la contagion étoit sans fondement; que les Medecins & les Curés

de la Ville assuroient qu'il n'y avoit rien à craindre; que la translation mécontenteroit l'Empereur & les autres Souverains; que si on changeoit de lieu, il falloit choisir quelque ville d'Allemagne, conformément au desir de l'Empereur, & de la Nation Germanique, plus intéressée que toute autre dans cette grande affaire, & qu'enfin le Concile ne jouiroit d'aucune liberté à Bologne, ville qui étoit sous la domination du Pape, depuis que Jules II l'avoit enlevée aux Bentivoglio. Ces raisons étoient sans réplique, & les Légats jugerent qu'il étoit plus à propos de les éluder, en mettant les Evêques dans leurs intérêts, que de songer à les réfuter. Ce moyen leur réussit, & le Décret de translation fut approuvé à la pluralité des voix, malgré la resistance des Prélats Allemands & Espagnols, sujets de l'Empereur. Ce Prince fut aussi mécontent de la translation que le Pape en parut satisfait. Il chargea son Ambassadeur à Rome d'en porter ses plaintes au Pontife, qui employa toutes les voies imaginables pour l'appaiser & lui faire approuver ses raisons. Mais il ne se laissa pas persuader, & ce fut

XVI. SIÈCLE.

pour faire sentir au Pape tout son mécontentement, qu'il publia le fameux réglement de foi & de discipline connu sous le nom d'*interim*, dont nous avons déjà parlé.

Neuvième & dixième sessions tenues à Bologne les 21 Avril & 2 Juin 1547. Cependant les Légats, & les Evêques qu'ils avoient gagnés, se hâterent de partir pour Bologne. Les Ambassadeurs de France se retirerent à Venise. Les Prélats Espagnols & Allemands resterent à Trente, en attendant les ordres de l'Empereur. Mais craignant de causer un schisme, ils ne firent aucun acte synodal, & ils s'occuperent à étudier les matières dont ils pensoient que le Concile reprendroit l'examen, s'il étoit continué. L'assemblée de Bologne n'étoit composée que des Légats, de six Archevêques, de trente-six Evêques, d'un Abbé, & de deux Généraux d'Ordre. Il n'y avoit aucun Ambassadeur des Princes. En conséquence, les Légats eurent ordre de ne rien faire, & de se contenter de proroger les sessions d'un jour à un autre, comme pour donner le tems aux Prélats d'arriver. On fit néanmoins un Décret pour ordonner

de traduire en langue vulgaire les sermons des Peres de l'Eglise & des anciens Auteurs, afin que les Pasteurs, qui n'avoient pas le talent de la composition, s'en servissent pour l'instruction du peuple confié à leurs soins. On avoit indiqué la onzième session pour le 15 Septembre. Mais quelques jours avant, le Cardinal del Monte, premier des Légats, assembla les Prélats dans son Palais, & leur proposa de la proroger tant qu'il plairoit au Concile, sans fixer de terme, ce qui fut accepté. Par cette prorogation, le Concile fut suspendu, & Paul III profita du tems qu'elle lui donnoit, pour se livrer à d'autres projets. Nous n'insistons pas sur cette circonstance, quoiqu'elle ne soit pas indifférente. Car nous verrons dans la suite, qu'elle a fourni des objections considérables aux Canonistes & aux Magistrats, lorsqu'on a proposé en France l'acceptation & la publication des Décrets émanés du Concile de Trente, tant avant son interruption que depuis son rétablissement.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'à la mort de Paul III qui arriva au mois de Novembre 1549. Le Cardinal

XVI. SIÈCLE.

del Monte, qui fut élu au mois de Février suivant, & qui prit le nom de Jules III, avoit fait serment dans le conclave, avec les autres Cardinaux, de reprendre l'affaire du Concile, s'il parvenoit à la Papauté. Il remplit cet engagement par une Bulle datée du 14 Mars 1550, qui rétablissoit le Concile à Trente. Mais cette Bulle n'eut son exécution que l'année d'après. Le Pape nomma pour présider au Concile en son nom, le Cardinal Marcel Crescentio, Prélat qui joignoit à une grande érudition, beaucoup de capacité pour les affaires. Il lui donna pour associés, avec la qualité de Nonces, Sébastien Pighini, Evêque de Montfrédonia, Ville du Royaume de Naples dans la Capitanate, & Louis Lippoman, Evêque de Vérone. Le Légat, ses deux adjoints, & les Prélats qui s'étoient mis à leur suite, se rendirent à Trente, où ils trouvèrent les Evêques qui n'avoient point quitté cette Ville, pendant l'interruption du Concile. Ils étoient treize, tant Archevêques qu'Evêques. Tous s'étant unis; la session fut indiquée au premier Mai, d'un consentement unanime.

Onzième session tenue à Trente le premier Mai 1551. Après la Messe du Saint-Esprit célébrée par le Légat, on fit lecture de la Bulle qui rétablissoit le Concile, & d'un Décret qui indiquoit la session suivante au premier Septembre. Le Légat ayant pris la parole, exhorta les Évêques à ne s'occuper que des intérêts de la Religion, à réunir leurs lumières pour la condamnation & l'extirpation des hérésies, & à faire en sorte d'attirer la protection de Dieu sur le Concile, par de ferventes prières & une vie irréprochable. C'est tout ce qui se passa de remarquable dans cette session.

Douzième session, le premier Septembre 1551. Entre la session précédente & celle-ci, on vit arriver à Trente les Ambassadeurs de Charles-Quint, & ceux de Ferdinand, son frère, Roi des Romains Les Archevêques de Mayence & de Trêves y arrivèrent aussi, avec plusieurs Evêques d'Allemagne. Leur présence causa beaucoup de joie au Légat & aux Pères du Concile. Jacques Amiot, Abbé de Bellosane, qui fut depuis Evêque d'Auxerre, & grand Aumônier de France,

XVI. SIÈCLE.

vint aussi chargé d'une lettre du Roi Henri II, qu'il remit au Concile. Ce Prince y exposoit les raisons qui l'empêchoient d'envoyer à Trente les Evêques de son Royaume. C'est qu'il étoit en guerre avec le Pape & l'Empereur, à l'occasion d'Octavie Farnêse, petit-fils de Paul III, Duc de Parme & de Plaisance, que Jules & Charles-Quint vouloient dépouiller, sous prétexte que ces Villes étoient du domaine de l'Eglise, & que l'Empereur n'en avoit pas consenti l'aliénation. En outre Jacques Amiot, protesta contre tout ce qui seroit fait dans le Concile, déclarant que son maître ne pouvoit le regarder comme un synode œcuménique, mais comme une assemblée particulière. Aussi Henri II n'avoit-il pas employé le mot *concilium*, mais le terme *conventus* dans l'inscription de sa lettre, ce qui paroît n'avoir pas été fait sans dessein, quoiqu'on ait prétendu que ce n'étoit qu'une méprise de Secrétaire.

Treizième session, le 11 Octobre 1551. On avoit réglé que le Concile reprenant la suite de son travail sur la doctrine, examineroit ce qui regarde le

le Sacrement d'Euchariſtie & toutes les queſtions qui en dépendent. Ce fut l'objet des congrégations qui ſe tinrent juſqu'au jour marqué pour la ſeſſion. On y convint de choiſir & de meſurer tellement les expreſſions dont on ſe ſerviroit dans la rédaction du Décret, que le dogme y fût ſolidement établi, clairement expoſé, & qu'en même tems les Théologiens des différentes écoles n'euſſent aucun ſujet de ſe plaindre; précaution ſage, pour éviter les nouvelles diſputes qui auroient pu s'élever, & dont les ennemis de la foi n'auroient pas manqué de tirer avantage. Ce Décret, l'un des plus ſavamment travaillés & des plus lumineux qu'on eût encore vu paroître, contient huit chapitres, & onze canons, avec anathême. On y traite de la préſence réelle, de l'inſtitution, de l'excellence & du culte de l'Euchariſtie, de la tranſubſtantiation, de la préparation pour recevoir ce Sacrement, de l'uſage du calice dans la communion des Laïques, & du ſeul Miniſtre de ce Sacrement, qui eſt l'Evêque, ou le Prêtre légitimement ordonnés. La juriſdiction des Evêques eſt l'objet du Décret de réfor-

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

mation. On convint que les Sacremens de Pénitence & d'Extrême-Onction feroient la matière difcutée dans les congrégations jufqu'à la feffion fuivante, qui fut indiquée au 15 Novembre. Les articles dépendans du Sacrement d'Euchariftie, dont on n'avoit pas encore parlé, furent renvoyés à la quinzième feffion, parce que les Proteftans d'Allemagne demandoient à être entendus, lorfqu'on les difcuteroit.

Quatorzième feffion, le 25 Novembre 1551. Tout le tems qui s'écoula depuis la feffion précédente jufqu'à celle-ci, fut employé à difcuter & à préparer les matières qui devoient en être l'objet. On réduifit la doctrine de Luther fur les Sacremens de Pénitence & d'Extrême-Onction, à feize articles, douze pour le premier, & quatre pour le second ; & on les diftribua à différens Théologiens, à la tête defquels étoit l'Evêque de Vérone, l'un des Adjoints du Légat. On fit la même chofe pour les points qui regardoient la difcipline & la réformation. Le jour de la feffion étant arrivé, on y lut les deux Décrets. Celui qui concerne la Pénitence eft long, quoique rédigé avec

beaucoup de précision. On y voit l'attention du Concile à se renfermer dans ce qui est exactement de foi, & à ne rien hazarder sur les questions indécises qui partagent les écoles. Après le Décret, le Concile prononça dix-neuf Canons, ou anathêmes, quinze sur la Pénitence, & quatre sur l'Extrême-Onction. Le Décret de discipline contient treize chapitres, qui ont presque tous rapport à la jurisdiction des Evêques.

Quinzième session, le 25 Janvier 1552. Depuis la quatorziéme session, on n'avoit cessé de préparer par une discussion exacte & impartiale, les questions qui devoient être décidées dans celle-ci. On dressa plusieurs articles sur le sacrifice de la Messe, & on commença l'examen de ce qui regarde le Sacrement de l'Ordre. Mais les Ambassadeurs du Duc de Wirtemberg ayant demandé un sauf-conduit pour les Théologiens de la confession d'Ausbourg, et ceux de plusieurs villes protestantes ayant fait la même demande, on convint de différer la décision des points sur lesquels ces Théologiens desiroient que le Concile les entendît,

XVI. SIÈCLE.

jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus à Trente. Ce délai fut le seul objet du Décret porté dans la session du 25 Janvier. On y lut le sauf-conduit qu'on accordoit aux Théologiens Protestans. Ils n'en furent pas satisfaits, & se plaignirent qu'on ne leur tenoit pas ce qu'on leur avoit promis.

Les choses étoient dans cet état, lorsqu'on apprit que Maurice, Electeur de Saxe, qui s'étoit mis à la tête des Protestans en Allemagne, levoit ouvertement des troupes, et tout annonçoit une guerre prochaine entre ceux de la confession d'Ausbourg & l'Empereur. Il n'en fallut pas davantage pour intimider les Evêques, la plupart étant d'ailleurs très-mécontens du Légat qui les traitoit avec hauteur, & qui ne prenoit pas même la peine de dissimuler le dessein qu'il avoit de faire consacrer par le Concile toutes les prétentions de la Cour Romaine, ou de le dissoudre, s'il ne pouvoit arriver à ses fins. Ainsi la crainte & le découragement inspirerent à plusieurs Prélats le desir de se retirer. L'Archevêque, Electeur de Trèves, leur en donna l'exemple. Ceux de Mayence & de Cologne se

suivirent de près ; & quelques autres Prélats de différentes nations ne tarderent pas à les suivre. Néanmoins ceux qui restoient, vouloient qu'on continuât le Concile, & ils étoient encore en assez grand nombre pour suffire à tout le travail. Mais les progrès du Prince Maurice devenoient tous les jours plus inquiétans. Il s'avançoit du côté du Tirol, & on avoit lieu de craindre de le voir tomber bientôt sur la ville de Trente avec toutes ses forces. XVI. SIÈCLE.

Seizième session, le 28 Avril 1552. Dans ces circonstances, chacun ne songeoit plus qu'à sa sûreté. Chaque jour on voyoit partir quelque Prélat ; ceux qui restoient, proposerent la suspension du Concile. On en délibéra dans une congrégation générale, & le Cardinal président indiqua pour le 28 Avril, la session qui d'après un premier arrangement, ne devoit être tenue que le premier Mai. On y lut un Décret qui suspendoit le Concile jusqu'à ce que la paix & la sûreté eussent été rétablies. Tous les Peres l'approuverent, excepté douze Evêques Espagnols qui s'y opposerent d'abord. Mais ils furent bientôt obligés de se retirer comme les autres,

XVI. SIÈCLE.

Quoique le Concile ne fût que suspendu, & que les Prélats, en se séparant, fussent convenus de le reprendre, dès que les conjonctures qui l'avoient fait interrompre, seroient changées, on n'en parla plus pendant plusieurs années, & Jules III mourut en 1555, sans avoir songé à le rassembler. Les courts Pontificats de Marcel II, & de Paul IV, & la situation où se trouvoit l'Europe alors, ne permirent pas de s'en occuper autant qu'une si grande affaire le méritoit. Le Cardinal Jean Ange de Médicis fut élevé sur le Saint-Siège au mois de Décembre 1559. Peu de jours après son exaltation, il déclara, dans un consistoire, le dessein qu'il avoit de convoquer le Concile, & d'y mettre la dernière main. Mais la Cour de Rome qui craignoit toujours qu'on n'étendît enfin sur elle le projet de Réforme dont on parloit depuis si longtems, desiroit que les choses restassent au point où elles en étoient. Ce n'étoit pas l'intention des Princes Catholiques, sur-tout de l'Empereur Ferdinand qui venoit de succéder à son frere Charles-Quint, & de Charles IX, Roi de France, ou, pour mieux dire, de son

Conſeil. Ferdinand menaçoit d'avoir recours à des conférences publiques, & de régler définitivement les affaires de la Religion en Allemagne, par un accord entre les Catholiques & les Proteſtans. On parloit en France d'un Concile national, & il étoit probable que les réglements qu'on feroit dans cette aſſemblée, ſi elle avoit lieu, ne ſeroient point favorables au Pape. Dans ces circonſtances, Pie IV ſentit qu'il ne pouvoit pas ſe refuſer au beſoin preſſant de l'Egliſe, & au vœu général des nations catholiques. Ces conſidérations le déterminerent à rétablir le Concile à Trente. Il publia la Bulle de convocation à la fin de Novembre 1560. Il nomma enſuite ſes Légats. Le Cardinal Hercule de Gonzague, appellé Cardinal de Mentoue, fut le premier. Il lui donna pour collégues, les Cardinaux Jacques Dupui, Archevêque de Bari, Séripand, Archevêque de Salerne, Herius Polonois, Evêque de Calm, Simonetti, Evêque de Pézaro, & d'Altemps, Evêque de Conſtance.

XVI. SIÈCLE.

Dix-ſeptième & dix-huitième ſeſſions, les 18 Janvier & 26 Février

XVI. SIÈCLE.

1562. Les Légats & un assez grand nombre d'Evêques s'étant rendus à Trente, dans le courant de 1561, on fut en état de tenir la dix-septième session le 18 Janvier 1562. Il s'y trouva cent douze Prélats, outre un grand nombre de personnes de toutes nations, qui avoient droit d'y assister à différens titres. Après les cérémonies ordinaires, on lut la Bulle de convocation, & trois Décrets au nom du Concile; l'un, pour annoncer qu'il reprenoit ses opérations; l'autre, pour régler le rang des Primats; le troisième enfin pour indiquer la session suivante au 26 Février. Elle se tint en effet au jour marqué. On y lut les lettres de créance & les pouvoirs des Ambassadeurs qui s'étoient rendus au Concile. Ensuite on fit lecture d'un Décret touchant l'examen des livres qui devoient être prohibés. Le Concile ayant chargé quelques Evêques de cet examen, leur ordonne par ce Décret de lui en faire leur rapport, afin qu'il prescrive à cet égard ce qui lui paroîtra convenable. On renvoya l'affaire du sauf-conduit demandé par les Protestans, à une congrégation générale, & l'on convint qu'il auroit autant de

force que s'il avoit été donné dans une session publique. Il fut expédié peu après, dans la forme la plus étendue, & sans aucune restriction. On le fit publier à Trente, & on l'envoya dans toutes les Cours de l'Europe, afin que personne n'ignorât l'entière liberté accordée aux Protestans de venir au Concile.

XVI. SIÈCLE.

Dix-neuvième & vingtième sessions, les 14 Mai & 4 Juin 1562. Nous joignons ensemble ces deux sessions, parce qu'elles eurent le même objet. On n'y fit rien de relatif au dogme & à la discipline; quoiqu'il se fût écoulé trois mois depuis la dix-huitième session, & que ce long intervalle eût été suffisant pour préparer les matières qui devoient être traitées dans le Concile. Les Ambassadeurs du Roi de France, qui étoient en chemin, avoient écrit pour engager le Concile à ne faire aucun Décret avant leur arrivée. Ils étoient trois, Louis de Saint-Gelais de Lansac, chef de l'ambassade, Arnaud du Ferrier, Président aux enquêtes du Parlement de Paris, & Gui du Faur de Pibrac, alors Président au Parlement de Toulouse. La réception qu'on leur

XVI. SIECLE.

fit à leur arrivée, la lecture de leurs pouvoirs, les discours que l'un d'eux, le Président du Faur de Pibrac, prononça en présence du Concile, la réponse que le Concile fit à ce discours par la bouche de son Promoteur, ne permirent pas de s'occuper d'autre chose, & l'on finit par indiquer la session suivante au seize Juillet.

Vingt-unième session, le 16 Juillet 1562. L'arrivée des Ambassadeurs de France & les demandes qu'ils étoient chargés de faire au Concile, inquiétoient beaucoup les Légats, & n'alarmoient pas moins le Pape. On craignoit à Rome qu'ils ne fissent agiter des questions que le Pape & ceux de sa Cour avoient intérêt d'écarter. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que Lansac & ses collègues rappelloient à tout instant le souvenir des Conciles de Constance & de Basle. Ils observoient que ces Conciles, malgré leurs bonnes intentions, n'avoient rien fait pour la réforme des abus, parce qu'ils furent traversés par Martin V & Eugêne IV. Enfin, ils exhortoient les Peres de Trente à ne pas tromper l'espérance de toutes les nations chrétiennes qui avoient les yeux fi-

XVI. SIÈCLE.

xés sur eux. Ces discours & les inquiétudes qu'ils faisoient naître, donnoient un surcroît d'occupation aux Légats. Ils furent obligés d'écrire souvent à Rome, & d'attendre les réponses du Pape. Pie IV avoit conçu les plus fortes préventions contre les Ambassadeurs François, & même contre le Cardinal de Mentoue qu'il accusoit de s'entendre avec eux. On eut beaucoup de peine à détruire ces impressions. Mais il se rendit enfin aux représentations de son neveu le Cardinal Borromée. Il écrivit même aux Légats une lettre, dans laquelle il déclara qu'il vouloit que le Concile fût parfaitement libre, qu'on y évitât tout ce qui pourroit être contraire à la dignité d'un synode général, & qu'on n'y eût d'autres vues que la gloire de Dieu & le véritable intérêt de l'Eglise.

Pendant que tout cela se passoit, les Commissaires, chargés de préparer les matières & de rédiger les Décrets, avoient avancé leur travail. Ils furent en état de le présenter au Concile dans la session indiquée pour le seize Juillet. On y lut les deux Décrets de foi & de discipline qui avoient été dressés dans les congrégations. Le premier regarde

XVI. SIÈCLE.

la communion sous les deux espèces, & le retranchement du calice ; le second renferme sous neuf articles, divers points de discipline, la plupart relatifs aux devoirs & à l'autorité des Evêques dans le gouvernement de leurs Diocèses.

Vingt-deuxième session, le 17 Septembre 1562. Pendant les deux mois d'intervalle qu'il y eut entre cette session & la précédente, les congrégations plus fréquentes & plus longues qu'elles n'avoient encore été, examinerent ce qui concerne le Sacrifice de la Messe, son existence, son institution, ses effets, & la manière de le célébrer. Tous ces points furent discutés avec une attention scrupuleuse, pour ne rien omettre d'essentiel, & ne rien insérer dans le Décret qui ne fût d'une exactitude à l'abri de toute chicane. Dans une des congrégations préparatoires, on agita de nouveau la question de la communion sous les deux espèces, non pour savoir si elle étoit nécessaire ; ce point avoit été décidé conformément à l'usage de l'Eglise ; mais pour savoir si on l'accorderoit aux simples Fidèles. Les Ambassadeurs du Roi de France &

de l'Empereur demandoient avec instance qu'on permît l'usage du calice aux Laïques, & regardoient cette permission comme un moyen très-propre à faciliter la réunion des Protestans. Le Cardinal de Mentoue, le Cardinal, Evêque de Trente, & plusieurs autres Prélats étoient d'avis qu'on l'accordât. Peu s'en fallut que le Décret ne passât à la pluralité des voix. Mais quelques Evêques ayant représenté les raisons qui avoient déterminé l'Eglise à supprimer le calice dans la communion des simples Fidèles, & les inconvéniens qu'il pourroit y avoir à le rétablir, on convint de renvoyer au Pape la décision de ce point de discipline. XVI. SIÈCLE.

Le nombre des Prélats qui se rendoient au Concile, augmentoit chaque jour. Il s'en trouva plus de cent quatre-vingt à la vingt-deuxième session. Le Décret de doctrine qu'on y publia, avoit été rédigé par les plus habiles Théologiens, sous les yeux du Cardinal Simonetti, très-versé lui-même dans la science de la Religion. Ce Décret expose, avec une précision merveilleuse, tout ce qui a rapport au sacrifice de la Messe. Les erreurs opposées à la doc-

XVI. SIÈCLE.

trine établie & développée dans le Décret, sont condamnées par neuf Canons, avec anathême. Le Décret de réformation contient onze chapitres, où il est traité de la vie & des mœurs qui conviennent aux Ecclésiastiques, de la science qui leur est nécessaire, & des qualités qu'ils doivent avoir pour être élevés aux Saints Ordres, & pourvus de bénéfices. A la fin de ce Décret, le Concile délaisse au Pape la question proposée dans les congrégations, sur l'usage de la coupe dans la communion des Laïcs.

Vingt-troisième session, le 15 Juillet 1563. Pendant les huit mois qui s'écoulèrent entre la session précédente & celle-ci, il survint divers incidens, & il s'éleva plusieurs contestations, qui firent languir le travail essentiel du Concile. Nous avons déjà prévenu que nous n'entrerions point dans ces détails qui nous meneroient trop loin. Le Cardinal de Lorraine, avec quatorze Evêques François, trois Abbés & plusieurs Théologiens, la plupart de la Faculté de Paris, arriverent à Trente dans le mois de Novembre 1562. Le Pape avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour empêcher que le

Cardinal de Lorraine ne vînt pas au Concile. On lui avoit représenté ce Prélat comme un homme très-habile dans la conduite des affaires, très-instruit dans toutes les sciences ecclésiastiques, très-accrédité dans sa nation, très-éloquent, & très-impérieux. Il faut avouer que le portrait n'étoit pas infidèle. Le Pape craignoit que, soutenu par les Evêques François, ce Prélat ne parvînt à se rendre puissant dans le Concile, & à faire passer des choses contraires aux prérogatives dont les Souverains Pontifes étoient en jouissance. Pour contrebalancer le crédit que sa haute naissance, ses talens, la confiance de la Cour de France & l'estime de sa nation ne manqueroient pas de lui donner, le Pape envoya au Concile tout ce qu'il put rassembler d'Evêques Italiens. Il pria le Roi d'Espagne d'y envoyer aussi tous les Prélats de ses divers Royaumes, qui étoient en état de s'y rendre, avec ordre positif de ne se pas unir aux François. Par ces moyens, le nombre des Peres fut très-considérable dans les trois dernières sessions du Concile.

Celle que l'on tint le 15 Juillet 1563, avoit été indiquée au 12 Novem-

XVI. SIÈCLE.

bre de l'année précédente. Elle avoit été prorogée à la requisition des Ambassadeurs de France, à cause de la prochaine arrivée des Evêques de leur nation. Les difficultés qui s'éleverent ensuite, la firent différer successivement jusqu'au jour où elle fut célébrée. Il s'y trouva deux cent huit Evêques. Deux Légats, le Cardinal de Mentoue & le Cardinal Séripand, étant morts depuis la dernière session, le Pape en avoit nommé deux autres, le Cardinal Moron, pour présider, & le Cardinal Navagéro, pour remplacer Séripand. On commença la séance par faire lecture de la Bulle de légation, & des pouvoirs présentés par les Ambassadeurs qui étoient arrivés nouvellement. Eustache du Bellay, Evêque de Paris, qui avoit officié à la Messe solemnelle, publia les Décrets au nom du Concile. Celui de doctrine a pour objet le Sacrement de l'Ordre, dont il établit avec une extrême clarté, l'existence, l'institution, les caractères & les différens dégrés: les erreurs contraires à la doctrine exposée dans ce Décret, sont condamnées avec anathême, par huit Canons, dont le même Prélat fit lecture. On avoit

XVI. SIÈCLE.

demandé avec les plus vives inſtances, qu'il fût inſéré dans le Décret que l'inſtitution des Evêques eſt de droit divin, & qu'ils ſont auſſi, de droit divin, ſupérieurs aux ſimples Prêtres; mais les Légats, guidés par leurs inſtructions, trouverent moyen d'éloigner la déciſion de ces deux points. Le premier étoit contraire aux prétentions du Pape, & le ſecond, aux prérogatives des Cardinaux. Le Décret de réformation contient dix-huit chapitres ſur divers points de diſcipline & de gouvernement eccléſiaſtique. L'établiſſement des ſéminaires eſt le plus important.

Vingt-quatrième ſeſſion, le 11 Novembre 1563. Tout le monde ſouhaitoit la fin du Concile : les Prélats, à cauſe des inconvéniens d'une ſi longue abſence ; les Ambaſſadeurs, par l'ennui d'un ſéjour peu commode ; le Pape & la Cour de Rome, par la crainte de quelque entrepriſe contraire à leurs vues ; les Légats, par le même motif, & encore par le deſir de ſe voir rendus à eux-mêmes après tant de fatigues. Mais il ſurvenoit ſouvent des conteſtations qui mettoient de nouveaux obſtacles à la célérité du travail. Cependant, par la

XVI. SIÈCLE.

précaution qu'on avoit eue de partager entre plusieurs Théologiens, l'examen des matières qui restoient à discuter, les Décrets furent en état d'être portés au Concile dans la session qui avoit été remise du seize Septembre au onze Novembre. Elle fut tenue ce jour-là. On y publia trois Décrets : le premier, de doctrine, sur le Sacrement de Mariage, les deux autres, de discipline ; l'un en dix chapitres, sur les mariages clandestins ; l'autre en vingt-un articles, sur l'exercice de l'autorité épiscopale, le gouvernement des Eglises dont le Siège est vaquant, les mœurs du Clergé, &c. tous ces objets sont traités avec une grande circonspection. Elle étoit nécessaire pour ne blesser personne, & tenir un juste milieu entre les divers sentimens.

Les Ambassadeurs de France ne se trouverent pas à cette session. Ils s'étoient retirés à Venise. Ils instruisirent le Roi des motifs de leur retraite, & ils eurent ordre de ne plus retourner à Trente. Dans les congrégations antérieures à la session, on avoit proposé la réformation des Princes, comme un des plus sûrs moyens de rendre à l'Eglise son

ancienne ſplendeur. Il étoit aiſé de voir que cette propoſition n'avoit d'autre but que d'étendre l'autorité des Eccléſiaſtiques & leurs immunités, en reſtreignant la puiſſance des Souverains, & la Juriſdiction des Magiſtrats. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur s'y étoient oppoſés, & ceux du Roi de France plus vivement encore. Ils avoient expoſé leurs raiſons dans un diſcours très-fort, que du Ferrier avoit prononcé dans la congrégation du vingt-deux Septembre. Ce diſcours fut ſoutenu par les Repréſentans des autres Princes. Mais, ſans abandonner ce projet, les Légats ſe contenterent de le renvoyer à un autre tems. Vouloient-ils écarter pour toujours des demandes qui auroient cauſé beaucoup d'embarras à la Cour de Rome, ſi elles euſſent été ſuivies avec quelque vivacité ; avoient-ils ſimplement en vue d'arriver plus promptement au terme du Concile, en éloignant des queſtions incidentes, qui pouvoient encore l'occuper long-tems ? Peut-être ces deux motifs eurent-ils une égale part à leur conduite. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la propoſition dont nous parlons, fut la cauſe ou le prétexte de la re-

traite précipitée des Ambassadeurs François.

XVI. SIÈCLE.

Vingt-cinquième & dernière session, le trois Décembre 1563. Le bruit s'étant répandu que le Pape étoit tombé malade, & d'ailleurs les objets sur lesquels il restoit à prononcer, étant suffisamment préparés, on se hâta de terminer le Concile, & on anticipa la dernière session qui avoit été indiquée au neuf Décembre. Après la Messe solemnelle, & les cérémonies accoutumées, le Célébrant publia trois Décrets de doctrine qu'on avoit dressés & approuvés dans les congrégations préparatoires: le premier, sur le Purgatoire; le second, sur le culte des Saints & des Reliques; le troisième sur les images. On y remarque la sagesse & la précision qui caractérisent tous les autres Décrets émanés de cette auguste assemblée. Le même Prélat fit ensuite lecture de deux Décrets de discipline : le premier divisé en vingt-deux chapitres, concernant les Religieux & Religieuses; le second contenant vingt-un articles, sur l'excommunication, les censures, la vie que doivent mener les Evêques, & d'autres points de discipline générale.

L'inquiétude qu'on avoit eue en apprenant que le Pape étoit malade, avoit fait accélérer la ſeſſion, comme nous l'avons dit, de ſorte qu'on n'avoit pu y porter le Décret concernant les Indulgences. Mais le Concile ayant été raſſuré par des lettres du Pape même, on ſe raſſembla le quatre Décembre, en congrégation générale, pour ſtatuer ſur cet objet, & déclarer ſolemnellement la clôture du Concile. Le Décret, rédigé avec autant d'exactitude & de prudence que tous les autres, fut approuvé ſans reſtriction. Le Concile demanda enſuite que tous les Décrets faits ſous les Pontificats de Paul III & de Jules III, fuſſent lus, pour être approuvés de nouveau. Après cette lecture, le Secrétaire vint au milieu de l'aſſemblée, & demanda aux Peres s'ils vouloient qu'on déclarât le Concile terminé, & que les Légats ſollicitaſſent en ſon nom, auprès du Souverain Pontife, la confirmation de tous ſes Décrets proclamés dans les différentes ſeſſions. Tous, à l'exception de trois Evêques, répondirent qu'ils y conſentoient. Alors le Cardinal Moron, premier Légat & Préſident, donna la bénédiction

XVI. SIÈCLE.

au Concile, & congédia les Peres, qui répondirent *Amen*.

La plupart pleuroient de joie, de se voir enfin parvenus au terme de leurs travaux. Ils se félicitoient mutuellement d'avoir eu le bonheur de mettre la dernière main à ce grand ouvrage, commencé depuis dix-huit ans, & continué au milieu de tant d'embarras & de difficultés. Pour se conformer à la pratique des anciens Conciles, le Cardinal de Lorraine avoit composé des acclamations semblables à celles par lesquelles on avoit toujours terminé ces saintes assemblées. Il les prononça à haute voix. Elles contenoient des souhaits, des bénédictions & des actions de graces, pour le Pape, l'Empereur, les Rois, les Princes, les Républiques, les Evêques & les Ambassadeurs. Il finit par un applaudissement général & sans restriction aux Décrets du Concile, en disant : *C'est la foi de Saint Pierre & des Apôtres, c'est la foi des Peres, c'est la foi des Orthodoxes.* Après ces acclamations, les Peres dirent anathême aux hérésies & aux Hérétiques. Ensuite le Cardinal Moron entonna le *Te Deum*, qui fut continué

par toute l'aſſemblée. Lorſqu'il fut chanté, le même Cardinal donna la bénédiction aux Peres & leur dit : *allez en paix :* tous répondirent *Amen.* Mais avant de lever la ſéance, le Préſident défendit, ſous peine d'excommunication, à tous & chacun des Evêques, de partir ſans avoir ſigné les actes du Concile. Aucun d'eux n'y manqua. Ils étoient deux cent cinquante-cinq, en y comprenant trente-neuf Procureurs pour les abſens, ſept Abbés, & ſept Généraux d'Ordre. Tous ajouterent à leur ſignature, ces mots, *ſubſcripſi judicando*; *j'ai ſouſcrit en jugeant*, excepté les Procureurs à qui on n'avoit point accordé le droit de ſuffrage.

Le Pape reſſentit une grande joie, lorſqu'il apprit l'heureuſe concluſion du Concile. Il ordonna des prières publiques, pour en rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces. Il aſſembla un grand Conſiſtoire, le 26 Janvier 1564, dans lequel il confirma tous les Décrets dreſſés & publiés à Trente, après avoir donné beaucoup d'éloges aux Légats & aux Evêques. La Bulle de confirmation fut rédigée le même jour, & ſignée de tous les Cardinaux.

XVI. SIÈCLE.

ARTICLE XII.

Réception & publication du Concile de Trente dans les divers Etats Catholiques de l'Europe.

APRÈS l'heureuse conclusion du Concile de Trente, il restoit encore quelque chose à faire pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage, & en tirer tout le fruit qu'on s'en étoit promis. C'étoit de procurer l'exécution de ses Décrets en matière de foi, de discipline & de police, par l'acceptation de tous les Gouvernemens & de toutes les Nations de l'Europe catholique. Pie IV, & les Prélats de sa Cour qui avoient le plus de crédit auprès de lui, & le plus d'habileté dans le maniement des affaires, sentoient combien il étoit important que les actes d'un Synode qui avoit coûté tant de soins, passassent à la postérité, munis du sceau d'une approbation universelle, & si propre à les rendre éternellement vénérables.

Nous avons vu que les Pères de Trente, avant

XVI. SIÈCLE.

avant de se séparer, avoient terminé la dernière session, en chargeant les Cardinaux Moron & Simonetti, de procurer la confirmation de tout ce qui avoit été défini & réglé dans le Concile, touchant le dogme & les mœurs. Quoique cette demande, faite au nom de tous les Prélats de l'auguste assemblée, qui venoit de représenter l'Eglise universelle, dût flatter infiniment le Pape & le Collège des Cardinaux, parce qu'on pouvoit la regarder comme un aveu public de la prétention si chère aux Pontifes Romains, d'une autorité supérieure à tout, qui les élève même au-dessus des Conciles œcuméniques, cependant elle ne laissa pas de répandre l'alarme parmi tous les Officiers de cette Cour. Ils craignoient d'être obligés à l'exacte observation des différens articles de réformation qui les concernoient, & qui tendoient à réduire les immenses profits qu'ils tiroient de leurs emplois, dans l'expédition des affaires, qui ne pouvoient être consommées sans que leur ministère y concourût. Ils présentèrent au Pape des mémoriaux & des requêtes, où ils exposoient le préjudice infini que leur causeroient ces articles

XVI. SIÈCLE.

de réforme, si l'on exigeoit qu'ils fussent exécutés à la rigueur, ajoutant que dans ce cas, il étoit de la justice du Saint Père, d'ordonner qu'ils fussent remboursés du prix qu'ils avoient donné pour l'acquisition de leurs Offices. Ces représentations étoient justes, & ce qui les rendoit encore plus dignes d'attention, c'est qu'on ne pouvoit restreindre les droits & les émolumens des Officiers attachés aux divers Bureaux de la Chancellerie & des autres départemens, sans diminuer en même tems les revenus du Pape & son autorité. Aussi ne manqua-t-on pas d'appuyer sur cette observation, dans les Mémoires qui furent mis sous les yeux de Pie IV.

Les Officiers subalternes, quelque intéressés qu'ils fussent à faire échouer le projet de la confirmation absolue & illimitée, n'étoient pas les seuls qu'il alarmât. Les Cardinaux avoient, de leur côté, des inquiétudes qui n'étoient pas moins bien fondées. Ils se plaignirent qu'on alloit du même coup anéantir leurs privilèges & avilir leur dignité, si l'on confirmoit généralement tous les Décrets du Concile, & si l'on ne mettoit du moins quelque restriction à ceux

XVI. SIECLE.

dont il étoit évident que l'application les feroit nécessairement déchoir du haut rang qu'ils occupoient dans l'Eglise; ce qui ne pouvoit arriver, sans que le Trône Pontifical perdît lui-même une partie de sa grandeur & de son éclat. Ces réclamations embarrassoient le Pape, d'autant plus qu'il ne vouloit pas que ses successeurs pussent lui reprocher d'avoir porté la moindre atteinte aux droits de la Papauté & aux prérogatives du Cardinalat. Ainsi, pour se déterminer avec plus de maturité sur le parti qu'il avoit à prendre, il nomma une Congrégation de Cardinaux, qu'il chargea de conférer ensemble sur une affaire dont il voyoit toute la délicatesse, & de chercher un moyen d'appaiser les plaintes de sa Cour, sans préjudicier à l'autorité du Concile & à la sienne.

La Congrégation s'étant assemblée, il y eut un grand partage d'opinions parmi ceux dont elle étoit composée, & ce partage fit naître entre eux des débats assez vifs. La plupart étoient d'avis qu'il falloit annuller ou modifier les Décrets de réformation dont on se plaignoit, avant de les confirmer, plu-

XVI. SIÈCLE.

tôt que d'y donner atteinte, après qu'ils auroient été consacrés par l'autorité Pontificale. Ils ajoutoient que l'intention manifeste de ceux qui avoient sollicité si vivement la célébration du Concile, & qui l'avoient procurée, étoit de mettre des bornes plus étroites que jamais à l'autorité du Saint-Siège; que dans les conférences particulières & les sessions générales de cette assemblée, on n'avoit pas cessé de parler & d'agir d'après la persuasion que le Concile est au-dessus du Pape, & qu'il a le pouvoir de lui prescrire des loix; qu'on ne pouvoit pas avoir oublié combien les Evêques des diverses Nations avoient insisté sur ce principe, & plus particuliérement ceux d'Espagne & de France, & qu'il falloit donc, pour l'honneur du Saint-Siège & le maintien de son autorité suprême, montrer que c'est au Pape, non à recevoir la loi du Concile, mais à la lui donner, en cassant, ou en modérant quelques-uns de ses Décrets. D'autres Cardinaux, mais en plus petit nombre, opinèrent avec courage & liberté, pour la confirmation, sans atténuation & sans réserve. Ce sentiment renouvella toutes les inquiétudes, & fit

éclater les plaintes avec moins de ménagement. Cependant il étoit le plus fondé en raiſons, & le plus honorable au Saint-Siège. En effet, on ſavoit que toutes les Nations chrétiennes avoient demandé la réformation des abus de tout genre, qui, par le malheur des tems, s'étoient introduits, & pour ainſi dire, enracinés dans l'Egliſe; que ces abus, trop connus & trop réels, avoient ſervi de prétexte aux derniers Novateurs pour s'élever contre l'Egliſe Romaine, & de motif à pluſieurs Souverains pour accueillir les nouveaux Dogmes dans leurs Etats; que pendant la tenue du Concile, les Ambaſſadeurs de toutes les Puiſſances, les Députés de tous les Corps eccléſiaſtiques, & les Docteurs les plus célèbres, n'avoient pas ceſſé de rappeller aux Prélats aſſemblés la néceſſité de la réformation, comme le principal objet de leur ſollicitude; qu'il s'en falloit bien néanmoins, qu'on leur eût accordé ſur ce point toutes leurs demandes, quelque juſtes & ſolidement motivées qu'elles fuſſent. Ils concluoient de-là que le Pape & le ſacré Collège ſe couvriroient de honte aux yeux de toute la Chrétienté, ſi l'un

XVI. SIÈCLE.

accordoit le moindre adouciſſement aux décisions du Concile, qui concernoient les mœurs ou la diſcipline, & ſi l'autre s'obſtinoit à ſolliciter des modifications auxquelles on donneroit par-tout les plus ſiniſtres couleurs.

Ces obſervations judicieuſes, loin de toucher ceux qui craignoient pour eux-mêmes & pour leurs créatures, l'exécution littérale des réglemens du Concile ſur la réformation, ne ſervirent qu'à les animer de plus en plus. Les eſprits s'échauffoient, & peut-être en ſeroit-on venu à quelque éclat fâcheux, lorſque Hugues Buon Compagno, Evêque de Trieſte, ouvrit un avis qui ramena le calme, après avoir développé des idées propres à concilier tous les intérêts. L'étendue & la ſévérité des Loix ne ſont pas eſſentiellement attachées aux termes plus ou moins forts, plus ou moins rigoureux, par leſquels elles ſont exprimées. Leur rigueur ou leur adouciſſement dans l'exécution, dépendent ſur-tout de l'uſage qui les modifie, & non de leur texte littéral, qui ſe prête toujours aux interprétations qu'on veut lui donner; mais c'eſt beaucoup plus encore de celui à qui le ſoin

XVI. SIÈCLE.

& le pouvoir de les faire obſerver ſont confiés, qu'elles tirent tout ce qu'elles ont de réel dans leur application à tous les cas particuliers qu'elles embraſſent. Qu'on ne s'effraie donc pas d'une confirmation pure & ſimple des Décrets du Concile, qui ne pourront avoir de force qu'autant qu'on voudra leur en donner. Il ſuffit que le Pape ſe réſerve le droit de ſtatuer ſeul ſur toutes les difficultés qui pourront s'élever à l'occaſion des réglemens faits à Trente ſur la morale & la police eccléſiaſtique. Le Souverain-Pontife peut aiſément remplir cet objet, en établiſſant une Congrégation permanente, en forme de Tribunal, avec attribution de juger, ſans ſon autorité, toutes les conteſtations qui naîtront dans la ſuite, tant ſur le vrai ſens, que ſur les diverſes applications des Décrets du Concile; & défenſes à tous autres, ſoit Docteurs particuliers, ſoit Compagnies ſavantes, de s'arroger le droit de les interpréter, même ſous prétexte d'en concilier la teneur avec celle des autres Loix de l'Egliſe. Buon Compagno termina ſon avis, en ajoutant, que par ce moyen, non-ſeulement les Décrets de Trente ne préjudicieroient en rien, ni à

XVI. SIÈCLE.

l'autorité du Pape, ni aux intérêts de la Cour Romaine, mais qu'ils contribueroient même à l'aggrandiſſement de l'une & de l'autre, ſi l'on étoit attentif à profiter des occaſions qui ſe préſenteroient d'en tirer avantage.

Cet avis, dicté par une politique adroite & profondément rafinée, quoique peu digne d'éloges, réunit tous les ſuffrages des Commiſſaires. Il fut ſurtout infiniment agréable à Pie IV, parce qu'il faiſoit ceſſer des clameurs qui l'inquiétoient, & qu'il fixoit à propos ſes incertitudes. Il adopta donc dans toutes ſes parties, le plan tracé par l'Evêque de Trieſte, & fit rédiger la Bulle de confirmation, d'après les vues que ce Prélat avoit ſi habilement développées. Elle fut propoſée dans un Conſiſtoire nombreux que le Pape tint le 26 Janvier 1564; & malgré quelques nouvelles plaintes élevées par certains membres du ſacré Collège, elle fut publiée le même jour. Pie IV, après avoir rappellé en peu de mots les cauſes pour leſquelles le Concile de Trente avoit été aſſemblé, les obſtacles qui en avoient traverſé à différentes fois les opérations, & la manière dont il avoit été heureu-

XVI. SIÈCLE.

ſement terminé, déclare qu'après avoir reconnu qu'il n'y a rien que d'orthodoxe, d'utile & de ſalutaire dans les définitions & les Décrets de cette ſainte aſſemblée, il les confirme par l'autorité apoſtolique, voulant qu'ils ſoient gardés & réligieuſement obſervés dans toute l'étendue de l'Egliſe, ordonnant aux Patriarches, Métropolitains, Evêques, & autres Paſteurs, de s'y conformer dans l'enſeignement & la conduite; conjurant l'Empereur, les Rois, les Princes & les Républiques d'en procurer l'exécution de tout leur pouvoir dans leurs Etats, & de ne pas permettre qu'il y ſoit porté atteinte par aucun de leurs ſujets; défendant à toutes perſonnes eccléſiaſtiques ou ſéculières de publier aucunes gloſes, annotations, & commentaires ſur ces ſaints Décrets, & voulant enfin que s'il y a dans les définitions & ordonnances émanées du Concile quelque choſe qui ait beſoin d'être éclairci ou interprêté, l'on ne s'adreſſe qu'au Saint-Siège, auquel la connoiſſance & la déciſion en ſont ſpécialement réſervées. Par une autre Bulle du même tems, le Pontife déclara que le Concile, dans tout ce qu'il avoit jugé & ſtatué,

XVI. SIÈCLE.

étoit obligatoire pour toute la terre, à compter du 1er. Mai 1564, même pour les pays où ses actes n'avoient pas encore été publiés.

Les obstacles que la confirmation du Concile avoit rencontrés dans le sein même de la Cour de Rome, & qu'on venoit d'applanir, n'étoient pas les plus difficiles à surmonter. On en devoit rencontrer d'autres plus considérables du côté des Princes & des Souverainetés, dont la résistance exerceroit d'une manière plus sérieuse la politique des Papes & de leur Conseil. Cependant, Pie IV ayant fait imprimer le recueil des Décrets, auxquels il avoit mis le sceau de son autorité, chargea ses Nonces, répandus dans toutes les Cours, d'en remettre un exemplaire aux Souverains & aux Républiques, avec ordre à ces Ministres de ne rien négliger pour obtenir qu'ils fussent reçus, publiés & observés sans restriction dans tous les Etats de l'Europe catholique. Les Vénitiens furent les premiers à les accepter. Le Sénat, en qui réside la puissance législative, ordonna, si-tôt qu'ils lui furent présentés, qu'ils seroient publiés solemnellement dans l'Eglise de S. Marc, &

XVI. SIÈCLE.

mis à exécution dans tous les pays de sa domination. Mais une docilité si prompte & dont la Cour de Rome fut si flattée, n'empêcha pas cette République de conserver ses anciens usages, & de s'y maintenir avec beaucoup de vigueur, contre les entreprises des Papes, toutes les fois que ceux-ci se permirent des démarches tendantes à les attaquer. Sébastien, Roi de Portugal, suivit sans difficulté le même exemple. Sigismond III, Roi de Pologne, sollicité par le Cardinal Commendon, Légat du Saint-Siège, & subjugué par l'éloquence imposante de ce Prélat, conclut impérieusement à l'acceptation pure & simple, dans une Diète générale de la Nation Polonoise, qui se trouvoit assemblée pour d'autres affaires, sans aucune délibération préalable, & sans attendre qu'on eût recueilli les suffrages, suivant la coutume, qui a force de loi, chez ce peuple si fier & si jaloux de sa liberté.

Quant aux Princes & aux Villes qui avoient embrassé la prétendue Réforme, on ne dut pas être étonné qu'ils réfusassent de se soumettre aux décisions faites contre une doctrine qu'ils appel-

XVI. SIÈCLE.

loient le pur Evangile. Ce refus étoit une conséquence nécessaire de leurs principes, & de la forme de gouvernement établie dans leurs Eglises. Il auroit fallu commencer par les rendre Catholiques, & les amener à faire abjuration de leurs erreurs, avant d'obtenir d'eux qu'ils souscrivissent au jugement qui les condamnoit. Aussi vit-on les Ministres de la Confession d'Ausbourg se hâter, sans y être provoqués, de manifester leur opposition, & protester unanimement contre les déterminations du Concile, comme émanées d'un Tribunal dont ils ne reconnoissoient pas l'autorité. Ils étoient cependant, eux & les Princes qui les appuyoient de leur Puissance, du nombre de ceux qui avoient sollicité plus vivement la célébration du Concile; ils avoient demandé d'y être entendus; on leur avoit accordé pour s'y rendre, pour y produire librement leurs difficultés, toutes les sûretés qu'ils pouvoient raisonnablement exiger, & les ordres nécessaires à cet effet avoient été expédiés dans la forme qu'ils avoient desirée. Ils ne pouvoient donc pas se plaindre qu'on les eût condamnés sans les entendre.

Mais la conduite qu'ils tinrent alors, est celle que tiendront toujours ceux qui s'étant soustraits à la seule autorité, capable de fixer l'esprit humain dans les objets de la foi, seront parvenus au point de ne suivre plus d'autre guide qu'une raison, dont ils devroient néanmoins connoître mieux que personne la foiblesse, l'incertitude & les égaremens.

XVI. SIÈCLE.

On ignore comment les Magistrats des Cantons catholiques de Suisse se comportèrent dans cette circonstance. Pie IV leur écrivit comme aux autres Souverains, & leur fit remettre les actes du Concile, en témoignant le desir qu'il avoit d'apprendre le succès des ordres qu'il les engageoit à donner, pour que les Décrets de cette auguste assemblée fussent publiés & observés dans les pays de leur obéissance. Mais la constance & la fidélité de ces peuples à conserver l'ancienne foi de leur père, au milieu des exemples contagieux dont ils étoient environnés de toutes parts, ne permet pas de douter qu'ils n'aient saisi avec zèle, cette occasion de donner au Chef de l'Eglise une nouvelle preuve de leur respect & de leur docilité.

XVI. SIÈCLE.

Malgré les intentions favorables de Marie Stuart, Reine-d'Ecosse, à l'égard du Concile, & malgré les lettres pressantes que Pie IV lui écrivit pour l'exhorter à le faire recevoir dans ses Etats, elle ne put donner au Pontife la satisfaction qu'il attendoit d'elle, ni suivre les mouvemens que sa piété lui inspiroit. Les troubles que les disputes de Religion avoient excité dans son Royaume, la chaleur des esprits portée au plus haut degré d'effervescence, dans toutes les classes des Grands & du peuple, l'étendard de la révolte levé dans plusieurs contrées, & les excès auxquels se livroient les différens partis qui divisoient la Capitale & les Provinces, ne permettoient pas à cette Princesse, si fameuse par ses fautes & ses malheurs, de rien faire dans ces conjonctures, qui pût servir d'aliment aux discordes publiques, & de prétexte aux sujets mal-intentionnés, pour attiser le feu de la rébellion, & augmenter le nombre de leurs partisans. Elle se contenta donc pour elle-même d'une soumission intérieure, & abandonna le reste à la prudence des Evêques, en espérant des tems plus heureux, qu'elle ne vit jamais éclore.

XVI. SIÈCLE.

Philippe II, Roi d'Eſpagne & de Naples, Souverain du Milanès & des Pays-Bas, Monarque abſolu, jaloux à l'excès des droits de ſa Couronne, & des prérogatives de la ſouveraine puiſſance, qu'il étendoit toujours auſſi loin qu'il étoit poſſible, mais politique adroit, diſſimulé, qui donnoit à toutes ſes démarches l'empreinte de ſon caractère artificieux, affecta de ſe parer au-dehors d'une ſoumiſſion ſans réſerve aux Décrets du Concile. Si-tôt qu'il eut reçu des mains du Nonce le Recueil des Actes & la Bulle de confirmation, il ordonna que la publication ſolemnelle en fût promptement faite dans toute l'Eſpagne & dans les autres pays de l'ancien & du nouveau monde, ſoumis à ſa domination. Mais en même tems il donna des ordres ſecrets qui exprimoient ſes vraies intentions au Vice-Roi de Naples, à Marguerite de Parme, ſa tante, Gouvernante des Pays-Bas, & à tous ſes repréſentans dans les autres Seigneuries de ſa dépendance. Il vouloit que la réception du Concile, ne changeât rien aux uſages de chaque pays, aux fonctions de ſes Miniſtres & de ſes Juges, aux immunités de chaque

XVI. SIÈCLE.

Nation, & aux Privilèges dont il étoit lui-même en possession, comme Prince & Magistrat suprême. D'après ces restrictions tacites qu'il mettoit aux Décrets de Trente, il fit rédiger, par des Jurisconsultes habiles, tant à Naples qu'en Flandres, des Mémoires où toutes les décisions & tous les réglemens qui pouvoient blesser son autorité, les loix anciennes, & les franchises du pays, étoient soigneusement annotés; & de peur que le Pape, ses Délégués, & les Evêques entreprissent d'établir quelque innovation dans le Gouvernement ecclésiastique ou civil, à la faveur du Concile, il déclara, mais toujours secrétement, les réserves qu'il entendoit qu'on y mît dans la pratique. Ses intentions furent exactement suivies, en sorte que ni les droits de la souveraineté, ni les coutumes nationales n'éprouvèrent aucun changement en Espagne, à Naples, en Sicile, & dans les Pays-Bas, sans que la Cour de Rome eût sujet de se plaindre.

Elle rencontra de plus grandes difficultés en Allemagne, lorsqu'elle y fit proposer la réception pure & simple du Concile à l'Empereur, & aux Princes

qui composent avec lui cette auguste confédération de Souverains, appellée le Corps Germanique. Sans parler des Protestans, dont la façon de penser étoit connue, Ferdinand, Chef de l'Empire, Maximilien II, son fils, Roi des Romains, Albert, Duc de Bavière, & d'autres membres illustres de ce grand Corps, qui font profession de n'obéir qu'aux Loix qu'ils se sont données eux-mêmes par l'union de leurs suffrages, croyoient voir dans les Décrets, dont on leur demandoit l'observation, plusieurs choses contraires à leurs droits & à leur dignité. Ils en firent dresser un Mémoire fort étendu par des Savans qui avoient le plus approfondi la Législation & les Concordats sur lesquels repose la liberté publique des divers Etats en Allemagne. Ils se plaignoient sur-tout qu'on n'avoit point eu égard aux justes demandes qu'ils avoient faites par leurs Ambassadeurs & leurs Théologiens, pendant la tenue du Concile; ils sembloient prétendre qu'on revînt sur ces objets, pour les régler à leur satisfaction; ils vouloient du moins, qu'à leur sollicitation, fondée sur le desir de maintenir la paix entre leurs sujets, & de faciliter le retour de ceux qui

XVI. SIÈCLE.

avoient embrassé les nouvelles opinions, on accordât l'usage de la coupe aux Laïcs qui le desiroient, & aux Prêtres qui s'étoient séparés de la Communion Romaine pour se marier, la liberté de conserver leurs épouses en y rentrant; ils ajoutoient même qu'on pourroit permettre de choisir des gens d'une vie régulière & d'une réputation irréprochable, parmi ceux qui seroient engagés dans le mariage, pour les élever au Sacerdoce, lorsqu'il n'y auroit pas assez de Prêtres pour faire le service des Eglises.

Ces demandes & les dispositions peu favorables au Concile, qu'elles annonçoient dans le Corps Germanique, donnoient beaucoup d'inquiétude à Pie IV. Il assembla plusieurs fois le Consistoire, pour en délibérer avec les Cardinaux qui formoient son Conseil. Après avoir pesé les avantages & les inconvéniens des deux principaux chefs sur lesquels on insistoit, il se détermina enfin à permettre l'usage de la coupe aux Laïcs, mais il ne répondit point sur l'objet qui concernoit le mariage des Prêtres. Il pensa que l'Empereur & les autres Princes lui sauroient gré de sa condescendance, & qu'ils ne le presseroient

pas davantage sur l'article, que des considérations puissantes ne lui permettoient pas de leur accorder. Ferdinand mourut dans le cours de cette négociation. Maximilien II, qui lui succéda, crut qu'il étoit de son intérêt de se concilier la bienveillance du Pape, en déférant à ses desirs au sujet de l'acceptation & de la publication du Concile. Mais il ne put l'ordonner d'abord que dans ses Etats particuliers. Pour l'étendre au reste de l'Allemagne, il falloit avoir le consentement des Princes qui jouissent des droits régaliens dans les pays de leur obéissance. Enfin, tous les obstacles qui retardoient la conclusion de cette grande affaire, furent applanis dans une Diète, convoquée à Ausbourg en 1566. Ce fut encore le Cardinal Commendon, Prélat infiniment recommandable par ses vertus, & par son habileté à manier les esprits, qui eut la gloire de terminer cette négociation, dont la Cour de Rome ne pouvoit desirer une plus heureuse issue.

XVI. SIÈCLE.

Pour mettre le comble aux vœux de Pie IV, & consommer entiérement la grande affaire qui devoit rendre son Pontificat glorieux & mémorable, il ne

XVI. SIÈCLE.

lui restoit plus qu'à faire recevoir & publier le Concile de Trente en France. Mais il y rencontra des difficultés qu'il ne put surmonter, & que ses successeurs jusqu'à ce jour n'ont pas encore eu la consolation de voir détruites, malgré leur zèle & leur persévérance à suivre cet objet. Leurs tentatives réitérées, leurs sollicitations pressantes & l'activité de leurs Ministres, dans les conjonctures qui paroissoient les plus favorables, ont toujours échoué; & par une suite de ce mauvais succès, les choses en sont venues au point que Rome a cessé depuis long-tems de renouveller ses instances à ce sujet, & qu'on n'en parle plus. Si les Papes n'ont point obtenu ce qu'ils demandoient sur un article qui les intéressoit aussi fort que celui-là, ce n'est pas que leurs intentions n'aient été puissamment & constamment secondées par le haut Clergé du Royaume, depuis la conclusion du Concile en 1564, jusqu'à l'assemblée de 1615, qui se permit d'en faire une sorte d'acceptation, mais sans effet, parce que l'autorité Royale n'y ayant point concouru, elle a toujours été regardée comme illégale & non avenue. En vain les Papes ont-

-ils employé successivement, & les talens de leurs Nonces ordinaires, & la voie de ces Ambassades solemnelles, qu'on appelle Légations, telles que furent celles du Cardinal Alexandrin, sous Pie V, en 1572, & celle du Cardinal des Ursins la même année, sous Grégoire XIII. En vain les Evêques revinrent-ils à la charge, & accumulèrent-ils remontrances sur remontrances, pour la même fin, toutes les fois qu'ils se trouvèrent assemblés sous les règnes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV, & sous la minorité de Louis XIII. Toutes ces démarches furent inutiles, & chaque fois qu'on les a renouvellées, pendant plus d'un demi-siècle, la Cour a toujours répété la même réponse, savoir, qu'en ce qui concerne les décisions du Concile sur le Dogme, l'acceptation demandée étoit inutile, attendu qu'il n'y avoit en ce point qu'une seule & même façon de penser chez toutes les Nations Catholiques; mais qu'a l'égard de la discipline & la police, on remarquoit dans les Décrets de Trente un si grand nombre de dispositions absolument contraires à l'autorité du Roi, aux fonctions essentielles des Magistrats,

XVI. SIÈCLE.

aux maximes & aux loix anciennes du Royaume, aux droits & franchises de la Nation, aux privilèges des Chapitres, aux règles constamment suivies sur le patronage laïc, & sur l'administration des Collèges & des Hôpitaux, enfin aux libertés de l'Eglise Gallicane, que la publication & l'observation de ces Décrets en France, ne pouvoient être accordées, sans ébranler la constitution de l'Etat, & sans anéantir ses coutumes les plus précieuses & les plus sacrées.

Tout ce que la Cour de Rome & les partisans les plus zélés qu'elle avoit en France purent opposer à des motifs si solides & si respectables, ne fut pas capable de les affoiblir, & de faire changer de résolution à nos Rois, ni aux Magistrats du Conseil & des Parlemens. Pour montrer qu'on ne se conduisoit pas dans cette affaire par prévention & par caprice, Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, assemblèrent plusieurs fois en leur présence, ce qu'il y avoit d'hommes plus éclairés parmi les Conseillers d'Etat, les Membres du Parlement de Paris, & les Jurisconsultes. On discuta mûrement &

sans partialité, dans ces conférences, les raisons pour ou contre; & le résultat fut toujours qu'il étoit impossible d'autoriser le Concile en France dans tout ce qui n'appartient pas à la foi, si l'on vouloit en même tems conserver à la Couronne ses prérogatives inaliénables, & à l'Eglise Gallicane l'héritage des anciens Canons qui avoient été durant tant de siècles le fondement de sa gloire & de sa liberté.

XVI. SIÈCLE.

Il parut divers écrits, avoués par le Gouvernement, pour exposer aux yeux de la Nation les raisons qui empêchoient nos Souverains de déférer aux desirs des Pontifes Romains, & aux représentations des Evêques François. On distingue parmi ces écrits une consultation rédigée en 1569, par Charles Dumoulin, le plus célèbre Jurisconsulte de son siècle, un Mémoire plein de force & de dignité, fait à la demande du Roi Henri III, & remis à ce Prince en 1583, par Jacques Faye, Sieur d'Espesses, Avocat-Général au Parlement de Paris, & une longue remontrance du même, prononcée dans la conférence d'Evêques & de Magistrats, tant du Conseil que du Parlement,

XVI. SIECLE.

qui fut tenue en 1585, sur la réception du Concile, si souvent proposée & si persévéramment rejettée. Pour ne rien omettre d'essentiel sur cette matière, nous croyons qu'il est à propos de donner ici une courte notice des trois pièces qui furent les plus recherchées dans leur tems.

La Consultation de Dumoulin, écrite du style de son siècle, c'est-à-dire, en termes surannés pour la plupart, & avec des tournures que l'usage a proscrites depuis, ne manque cependant pas de force & d'énergie. Elle est composée de cent paragraphes, dans lesquels l'Auteur a relevé tout ce qu'il a cru découvrir de répréhensible dans les Actes & les définitions du Concile, objet de ses observations. Il quitte souvent le ton grave & modéré du Jurisconsulte, pour prendre celui du Déclamateur & de l'Ecrivain satyrique. Le partisan des nouvelles opinions se montre à découvert dans la plupart de ses critiques, & l'on voit, sur-tout dans les endroits de son Mémoire où il s'anime davantage, qu'il seroit moins attentif & moins intéressé à trouver des vices de fonds, ou de forme, dans les Décrets sur

lesquels il fait tomber sa censure, s'ils n'étoient pas l'ouvrage d'un Synode, qui a foudroyé des erreurs dont il paroît profondément pénétré. Cet esprit de prévention & d'opiniâtreté l'égare fréquemment, en le détournant de son objet; & les expressions peu mesurées qu'il met sous sa plume, se mêlant aux observations les plus judicieuses, elles les déparent au point de leur faire perdre une partie de leur mérite. Il refuse le titre & les caractères de Concile œcuménique à l'assemblée des Prélats réunis à Trente, pour statuer sur les nouvelles doctrines qui troubloient toute l'Eglise, & réformer les abus qui s'étoient introduits dans les diverses branches de la police ecclésiastique. Il appuie cette assertion sur trois argumens principaux, auxquels il tâche de donner toute la force dont elles sont susceptibles, en les développant par une suite de raisonnemens & d'inductions, dont sa dialectique, souvent insidieuse, & quelquefois pressante, tire tout l'avantage qu'elle peut. 1°. Il suppose que les Papes, depuis Adrien VI, jusqu'à Pie IV, n'ont point rempli la promesse qu'ils avoient faite par leurs Ministres

XVI. SIÈCLE.

auprès des Princes Catholiques & Protestans; ils avoient promis, dit-il, un Concile libre, & celui qu'ils ont fait tenir sous la présidence de leurs Légats, dont l'autorité venoit d'eux, n'a joui d'aucune liberté, Rome ayant dirigé tout ce qui s'est fait, & nulle délibération n'ayant été consommée sans ses ordres, ou son consentement. 2°. Il prétend que la France, ayant protesté contre le Concile, le 1 Septembre 1551, par l'organe de Jacques Amiot, Abbé de Bellozane, envoyé à Trente par le Roi Henri II, & par le ministère d'Arnaud du Ferrier, de Louis de saint Gelais, Sieur de Lansac, & de Gui du Faur, Sieur de Pibrac, Ambassadeurs de Charles IX, le 22 Septembre 1563, tout ce qui s'est passé, tant à Rome qu'à Trente, depuis ces deux époques, doit être censé nul & illégitime. 3°. Il soutient que le Concile a été dissous & rompu deux fois; la première lorsqu'il fut transféré à Boulogne par Paul III, en 1547; la seconde à la mort de Jules III, en 1555; & la raison qu'il donne de cette rupture du Concile, aux deux époques indiquées, c'est que s'il eût subsisté, le droit d'élire les successeurs

des Papes, Paul III & Jules III, lui auroit appartenu, & non au Collège des Cardinaux, comme les Conciles de Constance & de Basle avoient élu, l'un Martin V, l'autre Eugêne IV. De ces observations, Dumoulin passe au détail des Décrets, prononcés par les Prélats de Trente, sur les matières de discipline & de gouvernement spirituel. Il les suit pied à pied, & il trouve des défauts accumulés. C'est-là qu'il se livre à toute la chaleur & à toute l'injustice de ses préjugés contre l'Eglise Romaine; il relève tout, comme si on n'avoit rien statué qui ne fût repréhensible, & qui ne méritât la plus juste censure. On voit qu'il éprouve un plaisir secret à réunir tant de critiques, & le motif qui l'anime agit tellement sur son esprit, qu'il le rend minutieux, trainant, inexact dans les faits sur lesquels il s'appuie, peu conséquent dans les raisonnemens auxquels il se livre, & moins solide encore dans les principes qu'il s'efforce d'établir. Voilà tout ce qu'il y a de remarquable dans le prolixe écrit de Charles Dumoulin.

Nous réunissons dans la même analyse le Mémoire que Jacques Faye d'Espesses

XVI. SIÈCLE.

rendit public en 1583, & le discours qu'il prononça dans la conférence de 1585, parce que ces deux pièces portent sur les mêmes principes, & renferment les mêmes vues. Ce Magistrat, en commençant son Mémoire, rappelle ce qui s'étoit passé en 1551, 1560, 1561 & 1563, de la part de nos Rois, pour aller au-devant des atteintes qui pourroient être portées à leur autorité, aux droits sacrés de leur Couronne, & aux maximes du Royaume. Les réquisitions & protestations faites publiquement à cet effet dans le Concile même par les Ambassadeurs de France, au nom de Henri II & de Charles IX, ne sont point oubliées. Il met ensuite au nombre des griefs de la Cour & du Parlement contre le Concile, la préséance donnée à l'Ambassadeur d'Espagne sur celui de France, dans les assemblées publiques, & jusque dans les cérémonies de Religion. Il taxe cette conduite, ordonnée par le Pape, & autorisée par le Concile, malgré les plus fortes réclamations, comme une insulte faite à la dignité de la Couronne, & à l'honneur de la Nation. De-là il passe aux autres chefs plus importans par leur

XVI. SIÈCLE.

objet & par les ſuites fâcheuſes qu'ils ne manqueroient pas d'avoir, ſi le Prince & les Magiſtrats laiſſoient introduire en France toutes les règles de police & d'adminiſtration eccléſiaſtique, qu'on lit dans les actes du Concile. Il entre après cela dans le détail de ces nouvelles règles, ſubſtituées à celles qui ont toujours été ſuivies dans le Royaume, & il montre en quoi elles lui paroiſſent préjudiciables au Roi, à l'Etat, à la juriſdiction des Juges ſéculiers, & aux libertés de l'Egliſe Gallicane, libertés ſi reſpectables par leur antiquité, & ſi néceſſaires à conſerver pour l'honneur de l'Egliſe nationale, & pour la sûreté des fidèles. A la ſuite de ces réflexions, vient un parallèle, où remontant aux premiers ſiècles qui ſe ſont écoulés après l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules, il compare ce qu'étoit alors le gouvernement eccléſiaſtique, quant au ſpirituel & au temporel, avec ce qu'il eſt devenu, depuis que la Cour de Rome a trouvé le moyen d'attirer à elle la connoiſſance de preſque toutes les affaires de ce genre, & il fait voir que ce pouvoir acquerroit encore une nouvelle étendue, à la faveur des Décrets qu'on tra-

XVI. SIÈCLE.

vaille à introduire dans le Royaume, par une acceptation revêtue des formes légales. Il conclut, de tout ce qu'il a dit, qu'autoriser l'exécution du Concile, par rapport à la discipline, ce seroit consentir à l'établissement d'une inquisition, qui deviendroit la cause des plus grands malheurs. En finissant, l'Auteur du Memoire attribue les mouvemens que se donnoient les Ministres de la Cour Romaine pour obtenir la publication du Concile en France, aux intrigues du Roi d'Espagne, malheureusement trop secondées par un grand nombre de mauvais citoyens, & il reproche au Pape d'entrer dans les vues de ce Prince, d'épouser hautement ses intérêts, & de s'unir à lui pour exciter de nouveaux troubles dans le Royaume.

Cependant le haut Clergé ne renonçoit pas à l'espoir de faire admettre & publier les Décrets du Concile, malgré l'opposition du second ordre.

Il y a une chose singuliérement remarquable dans l'histoire des démarches si vives & si longuement soutenues, par la Cour de Rome, pour faire exécuter les Décrets de Trente en France, c'est ce qui se passa dans les prétendus Etats

de la ligue en 1593. Le Cardinal de Plaisance, Légat du Pape Grégoire XIII, auprès des Ligueurs, ayant pressé fortement cette assemblée, dans laquelle il supposoit que l'autorité publique se trouvoit alors réunie, de donner au Concile la sanction qui lui étoit nécessaire pour avoir force de Loi dans le Royaume, par une acceptation pure & simple, laquelle étoit, à son avis, le seul moyen de conserver la Religion catholique, pour laquelle on avoit tant combattu; la chose ayant été mise en délibération, plusieurs objectèrent les droits du Trône, les privilèges de la Nation, & les libertés de l'Eglise Gallicane, comme peu conciliables avec les Décrets dont on demandoit l'observation. En conséquence, on nomma deux Commissaires, pour examiner les actes du Concile, & remarquer ce qu'ils y trouveroient de contraire à la discipline, aux Loix anciennes & aux usages du Royaume. Cet examen fut confié à deux Magistrats qui avoient autant de probité que de lumières, & qui, bien qu'engagés dans le parti du Duc de Mayenne, étoient l'un & l'autre très-éloignés de l'esprit de faction. C'étoient Jean le Maître, Président au Parlement,

XVI. SIÈCLE.

& Guillaume du Vair, Conseiller, qui fut ensuite Maître des Requêtes, Evêque de Lizieux, & Garde-des-Sceaux sous Louis XIII. Ils firent leur rapport dans une assemblée générale, & l'on y voit que leurs remarques sont à peu de chose près, les mêmes qui avoient été faites tant de fois. Les inconvéniens qu'ils trouvoient à la réception du Concile, se réduisoient en général, & pour le fond, à ceux qu'avoient déjà exposés Dumoulin & d'Espesses. On peut consulter cette pièce intéressante, qui nous a été conservée dans les Mémoires du tems.

Cependant le haut Clergé ne renonçoit pas à l'espoir qu'il entretenoit de faire admettre & publier les décrets du Concile dans le Royaume, malgré l'opposition du second ordre. Il répéta ses requêtes & ses remontrances sous quatre de nos Rois, presque d'année en année, jusqu'à la fin de ce siècle, & dans les premiers tems du suivant. Il les renouvella avec une ardeur plus vive que jamais pendant la tenue des Etats-Généraux de 1614 & 1615. A force de mouvemens & d'instance, il réussit à faire entrer dans ses vues, la

Chambre de la Noblesse; mais il rencontra dans celle du Tiers-Etat une résistance vigoureuse, dont il ne put triompher. La restauration de la discipline, la correction des mœurs, la réforme des coutumes abusives, & par conséquent l'honneur de l'Ordre ecclésiastique, étoient les points ordinaires sur lesquels rouloient toutes les harangues des Prélats qui venoient aux pieds du Trône porter les vœux de leurs collégues. Malheureusement quelques-uns d'eux avancerent dans leurs discours que nos Rois avoient consenti aux décrets du Concile par leurs Ambassadeurs. Des propositions si contraires à des faits tout récens, dont les témoins existoient encore, furent relevées avec force, toutes les fois qu'on se permit de les hazarder. On observoit, en outre, que les loix ecclésiastiques sur les bonnes mœurs, la résidence, la décence extérieure, l'obligation d'enseigner, & contre la pluralité des bénéfices, étoient faites depuis long-tems; que la réception des décrets du Concile de Trente n'y ajouteroit rien; qu'il ne tenoit qu'aux Evêques de s'y conformer, & que c'étoit le meilleur moyen de prouver à tout le

XVI. SIECLE.

XVI. SIECLE.

monde que leur zèle étoit pur & véritablement désintéressé. Ce fut en particulier, la réponse que fit, aux représentations du Clergé, le Président Miron, au nom de la Chambre du Tiers-Etat, en 1615.

Dans plusieurs de leurs remontrances, les Evêques avoient proposé une forme d'acceptation avec des réserves & des restrictions, qui tomberoient sur les articles qu'on ne vouloit pas admettre, & qui mettroient à couvert les droits de la souveraineté, la dignité du Trône, les maximes du Royaume & les libertés de l'Eglise Gallicane. Ils alloient même jusqu'à promettre que le Pape se prêteroit à cet accommodement, & qu'il donneroit un Bref pour autoriser & maintenir les usages de la France. Mais on répondoit à cela, 1°. que des usages aussi vénérables par leur antique origine, & aussi chers à la nation par les avantages qu'elle en avoit retirés, ne devoient pas être compromis; qu'en se contentant du Bref proposé, on reconnoîtroit que les franchises & coutumes du Royaume ne sont que des concessions & des graces du Saint-Siége, qui pourroit les révoquer dans un tems,

comme il auroit pu les accorder dans un autre, & que Rome ne manqueroit pas de se prévaloir d'un pareil aveu, toutes les fois que l'occasion s'en présenteroit.

XVI. SIÈCLE.

Enfin, dans l'assemblée générale de 1615, le Clergé, fatigué sans doute de tant d'inutiles tentatives, qui fatiguoient aussi la Cour, fit une délibération par laquelle tous les Evêques présens s'engagèrent à observer eux-mêmes, & à faire observer dans leurs Diocèses, les décrets du Concile. Cette espèce d'acceptation suppléoit en quelque maniere celle que le Gouvernement avoit toujours refusée, & terminoit de la part du Clergé, une affaire qui l'occupoit depuis plus de cinquante ans, & qu'il ne vouloit pas paroître avoir abandonnée par lassitude ou par foiblesse. Elle fut due aux soins du Cardinal de la Rochefoucault, Prélat d'un grand zèle & d'une éminente vertu, mais qui passoit pour être très-attaché aux principes ultramontains. Louis XIII désapprouva cette démarche. Il promit, dans la Conférence de Loudun, en 1616, qu'elle n'auroit point de suite, & qu'il ne permettroit jamais qu'il fût rien fait,

XVI. SIÈCLE. au sujet du Concile de Trente, sans, ou contre son autorité. Ce sont les propres expressions de ce Prince.

Les choses en sont restées dans ces termes depuis les premières années du siècle dernier, jusqu'à présent, & il est vraisemblable qu'elles ne changeront pas à l'avenir. Cependant, on peut assurer qu'il n'y a peut-être pas de pays dans toute l'Europe catholique, où les définitions du Concile de Trente sur le dogme, soient plus sincèrement respectées qu'en France. On les cite, comme des Jugemens irréformables & des oracles sacrés, dans les écoles publiques, dans les Ouvrages théologiques & dans les instructions populaires, parce que l'Eglise de France a reconnu sa Foi, qui est celle de tous les tems, dans les décisions doctrinales de cette auguste assemblée. Ajoutons que même en ce qui regarde la discipline, la plupart des Canons & des Réglemens qui portent sur cet objet, ont été adoptés & mis en vigueur, dans ce qu'ils ont de plus sage & de plus utile, par des loix expresses de nos Souverains, telles que les Ordonnances de Blois & de Melun, les Edits de 1606, 1610, 1695, &

autres. Les principales dispositions de ces loix sont puisées dans les décrets du Concile, mais elles n'ont de force qu'en vertu de l'autorité royale qui les a consacrées, & non à cause de la source d'où elles sont tirées.

ARTICLE XIII.

Personnages illustres par leur sainteté, & par les services qu'ils ont rendus à la Religion.

PENDANT que Luther & les autres Auteurs de la prétendue réforme enlevoient à la foi, à la vraie piété une multitude de Chrétiens, sous prétexte de rétablir l'ancienne pureté de l'Evangile, Dieu suscitoit des hommes animés de son esprit, qui donnoient au monde l'exemple des plus belles vertus, pour montrer que son Eglise étoit toujours également féconde, & que le germe de la sainteté qu'il avoit mis en elle, ne cesseroit jamais de fructifier jusqu'à la fin des siècles. Nous nous bornerons, comme nous avons déjà fait, à ne parler que

XVI. SIÈCLE.

de ceux dont le zèle & les autres vertus ont eu le plus d'influence sur les mœurs de leur tems ; influence dont les effets admirables se sont étendus jusqu'à nos jours.

Le Cardinal Ximenès. Ce grand homme qui appartient au XVe & au XVIe siècles, mérite d'avoir place ici, non parce qu'il fut l'un des plus célebres Ministres & des plus habiles Politiques qui eussent encore paru dans le monde ; mais parce que son zèle pour la conversion des Infidèles, & le maintien de la discipline, son amour pour les sciences, la magnificence & l'utilité de ses établissemens, le noble usage qu'il fit de ses immenses revenus, à la gloire de la Religion, à l'avantage de toutes les classes de malheureux, & l'austérité de sa vie au milieu des grandeurs & des richesses, ont rendu sa mémoire immortelle dans l'histoire de l'Eglise, comme dans les annales de l'Espagne. Il naquit à Torélaguna, dans la vieille Castille, en 1437. Son père, qui s'appelloit Alphonse de Cinéros de Ximenès, étoit Procureur dans la jurisdiction de ce lieu. Dans la suite, les Grands

XVI. SIÈCLE.

du Royaume, dont il humilia souvent la fierté, lui reprochoient son origine, mais il fut toujours insensible à ce reproche, sachant que l'élévation de l'ame, les qualités supérieures & les grandes actions, sont la vraie source de la noblesse & de la gloire. Après avoir fait ses études avec beaucoup de succès à Alcala & à Salamanque, il alla à Rome. A son retour, il obtint un bénéfice dans le diocèse de Siguença, & le Cardinal de Mendoza, qui en étoit Evêque, le fit son Grand-Vicaire. Mais dégoûté du monde, & ne voulant s'occuper que de son salut, il entra dans l'Ordre des Cordeliers, & fit ses vœux au Couvent de Tolède. Ensuite il se retira dans une maison plus solitaire, où il se livra à l'étude des langues savantes & de la Théologie. Quelque tems après, la Reine Isabelle ayant connu son mérite, le choisit pour Confesseur. Les rapports fréquens que les fonctions de son ministère lui donnoient avec la Reine, la mirent à portée de découvrir les grandes qualités & les talens rares, que ce bon Religieux cachoit sous la simplicité d'un homme ordinaire. Elle sentit l'utilité qu'elle pourroit en tirer

XVI. SIÈCLE.

dans le gouvernement de ses Etats, & résolut de se l'attacher. Elle le fit pourvoir à son insu, de l'Archevêché de Tolède, l'un des plus riches du monde chrétien, & lui donna toute sa confiance. Il ne s'en servit que pour faire le bien.

Dès que Ximenès eut pris possession de son Archevêché, il se livra tout entier aux devoirs de l'Episcopat, visitant les Eglises & les Hôpitaux, pourvoyant avec abondance au besoin des pauvres, chassant les usuriers, détruisant les lieux de débauche, révoquant les Juges sans lumières & sans probité, pour en remettre d'autres à leur place, rétablissant par-tout l'ordre & une bonne administration. Il tint des synodes, dans lesquels il fit des réglemens très-sages sur les mœurs & la conduite du Clergé; & comme ce n'est pas assez de faire de bonnes loix, si l'on ne tient pas la main à leur exécution, il employa toute sa vigilance & toute sa fermeté à faire observer les ordonnances qu'il avoit rendues. L'Ordre des Cordeliers étoit tombé dans un déplorable relâchement; Ximenès qui avoit vu de près la grandeur du mal, entreprit d'y remédier,

& il en vint à bout, par sa constance & son habileté, malgré les contradictions de tout genre qui traversèrent ses bonnes intentions. L'Université d'Alcala, si peu connue avant lui, & si célèbre depuis, lui doit son rétablissement; il en augmenta les revenus; il y attira des Professeurs versés dans toutes les sciences, & il y fonda le fameux Collège de Saint-Ildephonse, avec une magnificence digne des plus grands Princes. Nous avons parlé de la Bible Polyglotte que Ximenès fit exécuter avec une dépense prodigieuse, & qui ne fut en état de paroître qu'après un travail de douze ans.

Au milieu de tous ses soins, le pieux & savant Prélat se trouvoit encore chargé par la Reine Isabelle des principales affaires du Gouvernement. Il étoit l'ame de ses Conseils, & rien d'important ne se faisoit dans la Castille, que d'après ses avis, & sur le plan d'administration qu'il avoit proposé. La Reine, & Ferdinand, son époux, Roi d'Arragon, ayant résolu de faire la guerre aux Maures, qui ne possédoient plus que le Royaume de Grenade, afin de les chasser entièrement d'Espagne, Ximenès

XVI. SIÈCLE.

déploya toutes les ressources de son génie, pour l'exécution de cette grande entreprise, & l'on peut dire qu'il n'eut pas moins de part aux succès que les Généraux & Ferdinand même. Ce Prince n'avoit entrepris la conquête du Royaume de Grenade, que pour étendre sa domination ; mais l'Archevêque de Tolède envisageoit cet événement du côté de la Religion, & s'il s'en réjouit, ce fut sur-tout, parce qu'il lui fournissoit un moyen de soumettre les Maures au joug de Jesus-Christ. Ce fut, après la conquête, le principal objet de son zèle. Il y travailla si constamment & avec tant d'ardeur, qu'il en convertit près de trois mille, auxquels il donna le Baptême. Il étoit alors revêtu de la pourpre Romaine. Le Pape Jules II l'en avoit honoré en 1507, pour récompenser les services qu'il ne cessoit de rendre à la Religion. Il n'en rendoit pas de moins importans à l'Etat. La ville d'Oran, dans le Royaume d'Alger, fut conquise par une armée mise sur pied & entretenue à ses dépens. Il marcha lui-même à la tête de ses troupes, revêtu de ses habits pontificaux, encourageant par sa présence les

Officiers & les Soldats. Il ſoumit ſa conquête au Roi Ferdinand, qui lui en témoigna la plus vive reconnoiſſance, quoiqu'au fond ce Prince ambitieux & diſſimulé ne vit pas ſans jalouſie les talens & les ſuccès de ſon Miniſtre. Enfin, après avoir gouverné l'Eſpagne avec autant de prudence que de fermeté, ſous les titres de Miniſtre & de Régent, pendant vingt-deux ans, ſous les règnes d'Iſabelle & de Ferdinand, de Jeanne & de Philippe d'Autriche, & dans les premières années de Charles-Quint, ce grand homme, dédaigné par les Courtiſans du jeune Prince qui refuſa de le voir, mourut âgé de quatre-vingt-un ans, au mois de Novembre 1517. On a prétendu que le poiſon avoit abregé ſes jours; mais il eſt plus naturel de penſer que la douleur d'un traitement qu'il ne méritoit pas, jointe à ſon grand âge, fut la ſeule cauſe de ſa mort.

XVI. Siècle.

Saint-Ignace de Loyola. Ce Saint moins célèbre par lui-même, que par le nouvel Ordre Religieux dont il fut le Fondateur, naquit en 1491, au château de Loyola, en Biſcaye. Son Père étoit un Gentilhomme des plus

XVI. SIÈCLE.

distingués de sa Province ; mais plus occupé de procurer à ses enfans les moyens de s'avancer dans le monde, que de leur donner une éducation solide & chrétienne. Le jeune Ignace fut destiné, comme ses frères, à la profession des armes : on l'y disposa par tous les exercices convenables ; mais on négligea son instruction à l'égard de tout le reste. Après avoir été Page du Roi Ferdinand, il obtint de l'emploi dans les troupes de ce Prince, & il s'y distingua par sa valeur. Il se trouva dans la ville de Pampelune, Capitale de la Navarre, lorsqu'elle fut assiégée par les François, en 1521. Il y eut la cuisse cassée d'un coup de canon. Sa blessure étant dangereuse, on craignit pour ses jours. Cependant on trouva moyen de remédier aux premiers accidens dont on avoit d'abord appréhendé les suites. Mais sa guérison fut longue, & sa convalescence aussi. Obligé de garder le lit, & ne sachant à quoi se désennuyer, il demanda des livres. Jusqu'alors il n'en avoit point lu d'autres que ceux des Poëtes & des Romanciers. On ne put lui en fournir de ce genre, & il fut obligé de lire une vie des Saints qu'on

XVI. Siècle.

lui apporta. Les grands exemples de vertu que cette lecture lui mit ſous les yeux, touchèrent ſon cœur, & lui inſpirèrent des remords ſur la vie déréglée qu'il avoit menée juſques-là. Ces premiers ſentimens de piété s'étant fortifiés peu à peu, il forma la réſolution de renoncer au monde, & de ſe conſacrer entièrement au ſervice de Dieu. Dans ces commencemens, Ignace connoiſſant peu la Religion qu'il n'avoit point étudiée, ſa dévotion fut mal réglée, & il prit ſouvent pour la vraie piété, ce qui n'en a tout au plus que l'extérieur. Les idées de la Chevalerie dont il s'étoit rempli par la lecture des Romans, & les préjugés de ſa première profeſſion, ſe mêlèrent à toutes ſes actions. Ce fut par une ſuite de ces idées qu'il ſe dévoua au ſervice de la Sainte Vierge, dans l'Egliſe de Mont-Ferrat, & qu'il prit le titre de ſon Chevalier, à l'exemple des Paladins romaneſques, dont il avoit lu les aventures. Mais les Directeurs éclairés qu'il prit pour guides, & ſes propres réflexions, le ramenèrent dans la ſuite à des penſées plus ſages & plus vraies. Il fit un voyage à la Terre-Sainte, en 1523; & après avoir

XVI. SIÈCLE.

satisfait sa dévotion dans ces lieux consacrés par la naissance, les miracles & la mort de Jesus-Christ, il revint en Europe.

Ignace étoit alors âgé de trente-trois ans. Il résolut de s'appliquer à l'étude, pour se mettre en état de parvenir aux Saints Ordres, afin de s'employer ensuite à la prédication de la parole de Dieu, & à la conversion des pécheurs. N'ayant reçu dans ses premières années aucune teinture des lettres, il falloit commencer par apprendre le latin & dévorer les détails ennuyeux de la Grammaire. C'étoit une tâche également pénible & dégoûtante pour un homme de son âge, dont l'esprit n'avoit point été exercé, ni la mémoire cultivée. Il prit ce travail comme une partie de sa pénitence. Mais il fit peu de progrès, malgré son application continuelle & le desir extrême qu'il avoit d'apprendre. On a souvent remarqué que le tems de la jeunesse est le seul qui soit propre aux premières études. Dans la maturité de l'âge & de la raison, l'homme perfectionne ses connoissances; mais il est rare qu'il en acquière de nouvelles. L'exemple d'Ignace, après celui de

tant d'autres, eſt une nouvelle preuve de cette vérité. Cependant il vint à Paris, & il fit ſon cours d'humanités au Collège de Montaigu, ſa philoſophie dans celui de Sainte-Barbe, & ſa théologie aux Jacobins. Il parvint même au grade de Maître ès-Arts.

XVI. SIÈCLE.

Ce fut pendant ſon ſéjour à Paris, qu'Ignace conçut le projet d'établir un nouvel Ordre Religieux, qui auroit pour objet l'inſtruction de la jeuneſſe, & les fonctions du Miniſtère apoſtolique. Il s'aſſocia ſix compagnons auxquels il fit part de ſon deſſein, & qui le goutèrent, cinq Eſpagnols & un François, tous diſtingués par leur ſavoir & leur mérite; car ſi la nature avoit refuſé à Ignace les talens néceſſaires pour briller dans la carrière des ſciences, elle lui avoit accordé le talent, peut-être plus rare & plus précieux, de diſcerner les eſprits & de les faire concourir à ſes vues. Le jour de l'Aſſomption 1527, Ignace & ſes ſix compagnons firent vœu dans l'Egliſe de Mont-Martre, près Paris, de ſe dévouer au ſervice de l'Egliſe & du prochain, & de vivre ſous la règle qu'il ſe propoſoit d'établir. Ils allèrent tous à Rome pour offrir leurs

XVI. SIÈCLE.

ſervices au Pape, & lui faire agréer leur projet. Paul III, après quelques difficultés, approuva le nouvel Inſtitut, ſous le nom de Compagnie de Jeſus. Afin de ſe rendre le Pape favorable, aux trois vœux ordinaires, Ignace imagina d'en joindre un quatrième, par lequel ceux de ſon Ordre s'obligeoient d'aller par-tout où le Souverain-Pontife les enverroit, pour travailler au ſalut des ames. Ignace fut élu premier Général de ſon Ordre. Il en dreſſa les conſtitutions, & il le gouverna pendant plus de quinze ans avec beaucoup de ſageſſe. Il mourut à Rome au mois de Juillet 1556, âgé de ſoixante-cinq ans. Grégoire XV l'a mis au nombre des Saints en 1622.

Saint-François-Xavier. On a peu vu d'hommes dans les derniers ſiècles, en qui le zèle du ſalut des ames, le courage à ſupporter les fatigues du ſaint miniſtère, & les autres vertus apoſtoliques ſe ſoient montrées avec plus d'éclat que dans cet illuſtre perſonnage. Il naquit au château de Xavier, ſitué au pied des Pyrénées, dans le Royaume de Navarre, en 1506, ſelon les uns, & ſelon d'autres, en 1497. Sa famille étoit

étoit noble & ancienne. Après qu'il eut fait ses humanités dans son pays, ses parens l'envoyèrent étudier à Paris. Il y fut reçu Maître-ès-Arts, & il enseigna la philosophie au Collège de Beauvais, dans le dessein de se faire admettre dans la Société de Sorbonne. Mais s'étant lié d'une étroite amitié avec Saint-Ignace, il renonça pour s'attacher à lui & partager ses travaux, aux vues qu'il avoit eues d'abord de suivre la carrière des sciences pour lesquelles il avoit de grands talens. Il fut l'un des six compagnons qui s'unirent les premiers au Fondateur de la Compagnie de Jesus, & qui le suivirent en Italie. Il se consacra d'abord au service des malades, dans un des hôpitaux de Venise. Mais Jean III, Roi de Portugal, ayant fait demander à Saint-Ignace des Missionnaires pour aller prêcher l'Evangile dans les Indes Orientales, François-Xavier fut choisi pour cette pieuse entreprise. Il partit de Lisbonne au mois d'Avril 1541, & arriva l'année suivante à Goa, Capitale des possessions que les Portugais avoient acquises dans ces contrées.

XVI. SIÈCLE.

Cette ville étoit magnifique, riche

XVI. SIÈCLE.

& voluptueuse, & ceux qui l'habitoient, n'avoient pas moins besoin de Missionnaires que les peuples des environs, quoique plongés dans les ténèbres de l'Idolâtrie. Soit crainte, soit scrupule, François-Xavier se renferma dans l'objet de sa mission, qui étoit de prêcher la Religion chrétienne aux Infidèles. Il en convertit un nombre presque incroyable sur la côte de Comorin, dans les Royaumes de Travancor & de Méliapour, à Malaco, dans les Moluques, & dans quelques villes du Japon. On ne peut douter qu'il n'eût fait encore de plus grands progrès, s'il eût su la langue du pays. Malgré la protection du vice-Roi de Goa, pour qui les nations Indiennes avoient un respect infini, Xavier éprouva de la part des Bonzes, qui sont les Prêtres de ces peuples idolâtres, des contradictions capables de le décourager, si son zèle & sa charité n'eussent été au-dessus de tous les obstacles. Il pensoit à faire le voyage de la Chine, où il se croyoit appellé d'une manière spéciale, pour y répandre la lumière de la foi, lorsqu'il mourut dans une Isle voisine de ce vaste Empire. Il étoit âgé de quarante-six ans, ou de

XVI. Siècle.

cinquante-cinq, ſuivant les deux époques différentes qu'on donne à ſa naiſſance. Si l'on juge de ſes talens & de ſon eſprit par les cinq livres d'Epîtres qui nous reſtent de lui, on ne peut douter qu'il ne fût né avec beaucoup de génie, & qu'il ne ſe fût acquis une réputation diſtinguée parmi les Savans & les bons Ecrivains, s'il eût ſuivi la carrière des lettres dans laquelle il s'étoit d'abord engagé. Il a été canoniſé par Grégoire XV, en 1622, & Urbain VIII lui a donné le titre d'Apôtre des Indes.

Saint-Charles Borrhomée. Nous ne craignons pas de dire que ce Saint Prélat a été un des plus grands hommes que Dieu ait donnés à ſon Egliſe, non-ſeulement dans le ſiècle où il a vécu, mais encore dans tous ceux qui l'ont précédé. Sa haute naiſſance & ſes éminentes dignités, ſon goût pour les ſciences, ſes talens diſtingués, ſon génie élevé, ſon habileté dans la conduite des affaires, ſon zèle infatigable, ſa charité ſans bornes, enfin ſon auſtérité comparable à celle des Religieux les plus mortifiés, ont placé ſon nom à côté des noms révérés de ces anciens Evêques

XVI. SIÈCLE.

qui faisoient la gloire & l'ornement de l'Eglise dans les tems les plus heureux. On a cru le caractériser par la sagesse & la fermeté de son zèle. Mais nous pensons qu'on le caractériseroit beaucoup mieux, en disant qu'il réunit en lui toutes les vertus, & qu'il en fut le vrai modèle. Il naquit au château d'Arone dans le Milanois, au mois d'Octobre 1538. Son père, Gilbert Borrhomée, Comte d'Arone, tenoit aux maisons les plus illustres, & Catherine de Médicis, sa mère, étoit sœur du Pape Pie IV. Tous les deux étoient recommandables par leur piété; ainsi le jeune Charles eut le bonheur de ne voir dans la maison paternelle que des exemples édifians. Il donna de bonne heure des indices de cette admirable sainteté où il parvint dans la suite. Dieu, qui avoit de grandes vues sur lui, le préserva de tous les écueils de la jeunesse, & de tous les pièges que ses compagnons d'étude tendirent à son innocence. Il n'avoit que douze ans lorsqu'il fut pourvu de l'Abbaye de S. Cratignan, par résignation de Jules César Borrhomée, son oncle. Ce bénéfice étoit du nombre de ceux qu'on regarde comme héréditaires dans les fa-

XVI. SIÈCLE.

milles. Le jeune Charles n'étoit pas encore assez éclairé pour savoir combien il est contraire aux bonnes règles de convertir ainsi les biens d'Eglise en une espèce de patrimoine ; mais il l'étoit assez pour connoître l'usage qu'il devoit faire de son revenu, & dès-lors il distribua aux pauvres tout ce qui étoit au-delà de son juste nécessaire. Il fit ses études à Milan & à Pavie avec tant de succès, qu'il effaça tous ceux qui fréquentoient les écoles en même tems que lui. Ses belles connoissances & ses talens n'auroient pas manqué de le conduire aux honneurs & aux dignités de l'Eglise, quand même des circonstances particulières ne lui en auroient pas ouvert la route.

La mort de son pere l'avoit rappelé dans le sein de sa famille, lorsqu'on apprit l'exaltation du Cardinal de Médicis, son oncle, au mois de Décembre 1559. Le nouveau Pape ne tarda pas à l'appeller auprès de lui ; il le fit Cardinal en 1560, ensuite Archevêque de Milan, grand Pénitencier, Légat de Boulogne, de la Romagne & de la Marche d'Ancône, lui renvoya la connoissance des affaires les plus importan-

XVI. SIÈCLE.

tes, & se déchargea sur lui de presque tous les détails de l'administration. Quoiqu'il n'eût encore que vingt-deux ans, il s'acquitta de ces divers emplois avec une prudence & une capacité qu'on n'acquiert ordinairement que par le tems & l'expérience. Pendant le Pontificat de son oncle qui fut de six ans, le Cardinal Borrhomée gouverna l'Eglise avec lui. Il ne fit servir son crédit & l'autorité suprême dont il disposoit, que pour la gloire de la Religion. Il protégeoit les hommes de mérite, leur obtenoit des graces, & leur procuroit des places où leurs talens pussent devenir utiles. C'est principalement à ses soins qu'on doit l'heureuse conclusion du Concile de Trente, commencé depuis si long-tems, & traversé par un si grand nombre d'incidens. Tant que Pie IV vécut, Charles demanda inutilement la permission de se retirer dans son Diocèse, où sa présence étoit nécessaire. Il l'obtint enfin après la mort de ce Pontife, malgré les vives instances de son successeur, qui vouloit le retenir auprès de lui. Il se démit de toutes les charges incompatibles avec le dessein qu'il avoit formé de se livrer entièrement

aux devoirs de l'Episcopat. Il se seroit également démis de tous ses bénéfices, s'il n'avoit pas prévu qu'il en auroit besoin pour les établissemens qu'il projettoit.

XVI. SIÈCLE.

Lorsqu'il se vit au milieu de son troupeau, & qu'il eut pris connoissance de l'état déplorable où le vaste Diocèse de Milan étoit tombé par la négligence & l'incapacité de ceux qui en avoient été chargés avant lui, son premier soin fut d'y faire exécuter les Décrets du Concile de Trente. Il commença par sa maison la réforme qu'il vouloit établir. Il ne la composa que d'Ecclésiastiques vertueux & savans. Tout y étoit réglé comme dans un Monastère. Tout y respiroit le bon ordre & la simplicité. Elle devint un Séminaire d'excellens Evêques, qui porterent dans les Eglises où ils furent appellés, la science ecclésiastique & l'esprit de régularité dont ils s'étoient remplis dans cette admirable école. Le pieux Cardinal vivoit au milieu d'eux, non comme un Supérieur, mais comme un égal, étant le premier à tous les exercices, & n'usant de son autorité sur eux, que pour les employer suivant leurs talens, & pourvoir à leurs besoins. On croyoit

XVI. SIECLE.

voir encore un Eusèbe de Verceil & un Augustin, au milieu de leurs Clercs. Mais ce n'étoit encore là que de foibles essais des grandes choses que l'Archevêque de Milan se proposoit de faire. La réforme de son Clergé, à commencer par celui de sa Cathédrale, la visite des paroisses, tant dans les villes que dans les campagnes, l'instruction des peuples, l'éducation de la jeunesse, & sur-tout de celle qui se destinoit au ministère des Autels, le rétablissement de la discipline dans les Monastères de l'un & de l'autre sexe, la correction des sujets scandaleux qui remplissoient un grand nombre de Cures, la suppression des lieux de débauche, le retranchement des abus que l'ignorance, la superstition & le sordide intérêt avoient introduits jusques dans la dispensation des choses les plus saintes; telle fut la carrière immense où son zèle courageux le fit entrer. Il la parcourut dans toute son étendue, sans redouter ni la fatigue, ni le travail, ni les contradictions qu'il s'attendoit bien à éprouver de la part des hommes puissans & corrompus, auxquels un Evêque qui fait son devoir, est toujours sûr de ne pas plaire.

XVI. SIÈCLE.

Nous ne pouvons donner qu'une foible idée de tout ce que le Saint Archevêque entreprit pour détruire dans toute l'étendue de son Diocèse, les effets de l'ignorance & de la corruption. Il pénétra jusques dans le fond des vallées, jusqu'au sommet des montagnes, par des chemins impraticables, marchant à pied au travers des glaces, portant à ses souliers des crampons de fer pour s'accrocher aux rochers, & se retenir sur le bord des précipices, ne trouvant pour manger que des châtaignes séchées à la fumée, pour boire que de l'eau de neige, & pour coucher que la terre nue. Au milieu de tout cela, il n'éprouva d'autre peine que celle de voir les ravages que l'hérésie & les mœurs licencieuses des Pasteurs avoient causés dans ces parties éloignées de son Diocèse; il supportoit ces fatigues avec un courage qui tenoit du prodige. Arrivé dans un village, il prêchoit, il faisoit le Catéchisme, il confessoit, il écoutoit avec bonté tous ceux qui s'adressoient à lui pour lui confier leurs peines, ou lui découvrir leurs besoins, & toujours ce charitable Pasteur les renvoyoit consolés & secourus.

XVI. SIÈCLE.

Mais ce fut sur-tout pendant la peste qui ravagea la ville de Milan, l'espace de quatre mois, en 1576, que le Saint Cardinal montra jusqu'où pouvent aller le courage & la charité d'un véritable Evêque. Dès que la contagion se manifesta, les Nobles, les Riches, les Bourgeois aisés abandonnerent la ville. Il n'y resta que les artisans & les pauvres. Le mal fit des progrès rapides. Bientôt Milan n'offrit plus que la double image d'un hôpital & d'un cimetière où les mourans & les morts étoient confondus. On voulut engager le Saint Prélat à fuir comme les autres; mais il rejetta ces conseils de la prudence humaine, & refusa d'abandonner son troupeau dans un si grand besoin. D'abord il ordonna des prières publiques pour appaiser la colère de Dieu. On le vit à la suite du Clergé, marchant en procession, pieds nuds & la corde au cou, comme une victime qui se dévouoit à la justice divine, pour le salut de son peuple. Il vendit tout ce qu'il avoit pour soulager les malades, ne s'inquiétant point s'il ne restoit plus dans sa maison ni meuble, ni pain, ni argent. Non content de s'être dé-

XVI. SIÈCLE.

pouillé, il se consacra au service des pestiférés, comme s'il eût été inaccessible aux atteintes de cet horrible mal. Il entendoit leurs confessions; il leur administroit le Saint Viatique; il recevoit leurs derniers soupirs; il adoucissoit ce que ce genre de mort a d'affreux, en leur promettant d'avoir soin des personnes chères qu'ils laissoient après eux. Retiré chez lui, il redoubloit ses prières, ses austérités, se traitant en coupable, comme si ses péchés eussent allumé seuls le courroux du Ciel. Il sortoit ensuite au milieu de la nuit, & parcouroit les rues, pour voir si quelque malheureux n'auroit pas eu besoin de son secours. Que l'on compare les effets de cette charité héroïque, avec certains actes de bienfaisance & d'humanité qui attirent quelquefois l'attention du public, moins par leur importance, que par les éloges qu'on leur donne, & l'on jugera si les vertus chrétiennes ne sont pas d'un caractère plus grand, plus sublime, que les vertus purement philosophiques.

Lorsque la peste fut cessée, le Saint Prélat reprit le cours de ses travaux ordinaires, & ne les discontinua point,

XVI. SIÈCLE.

malgré ses infirmités, jusqu'à sa mort arrivée au commencement de Novembre 1584. Il n'étoit âgé que de quarante-six ans; ayant vécu si peu, il est étonnant qu'avec une santé délicate, & une si grande variété d'occupations, il ait pu suffire à tout ce qu'il a exécuté; car, outre ce que nous avons rapporté, il a tenu pendant son Episcopat six Conciles provinciaux, & onze Synodes diocésains, dont les actes sont un des plus précieux recueils de discipline ecclésiastique qui ait été donné à l'Eglise. De plus, il y a cinq volumes *in-folio* d'ouvrages sortis de sa plume, sur le dogme, la morale & l'Ecriture sainte, sans compter un grand nombre de manuscrits qui n'ont pas été publiés. Nous faisons cette remarque en finissant, pour montrer qu'il est difficile de trouver dans un rang si élevé, une vie plus laborieuse, plus utile & plus sainte. Dieu manifesta la sainteté de son Serviteur par un grand nombre de miracles. Le Pape Paul V le canonisa en 1610.

Dom Barthelemi des Martyrs. Ce vertueux & savant Prélat s'appelloit Fernandès; le nom sous lequel il est con-

nit, est celui de l'Eglise où il avoit reçu le Baptême. Il le préféra à celui de sa famille, pour exciter sa reconnoissance en se rappellant l'heureux moment où il étoit devenu enfant de Dieu ; membre de Jesus-Christ & de l'Eglise, par le Sacrement d'adoption. Il naquit à Lisbonne, en 1514, de parens honnêtes & vertueux, mais d'une fortune médiocre. Il reçut dans la maison paternelle une éducation chrétienne, plus encore par les exemples de son pere & de sa mere, que par leurs leçons. Après ses premières études, il entra dans l'Ordre de Saint Dominique. Il n'avoit que seize ans ; mais la sagesse de sa conduite & la maturité de sa raison étoient au-dessus de son âge. Au bout de quelques années, on le jugea capable d'enseigner la philosophie & la théologie, auxquelles il s'étoit constamment appliqué depuis son entrée en Religion. Il passa près de vingt ans dans cet emploi ; il fut ensuite choisi pour diriger les études du jeune Prince Dom Antoine, fils de Dom Louis, Infant de Portugal, qu'on destinoit à l'Etat Ecclésiastique. Tant que cet Auguste éleve fut sous sa conduite, il n'oublia

XVI. SIECLE.



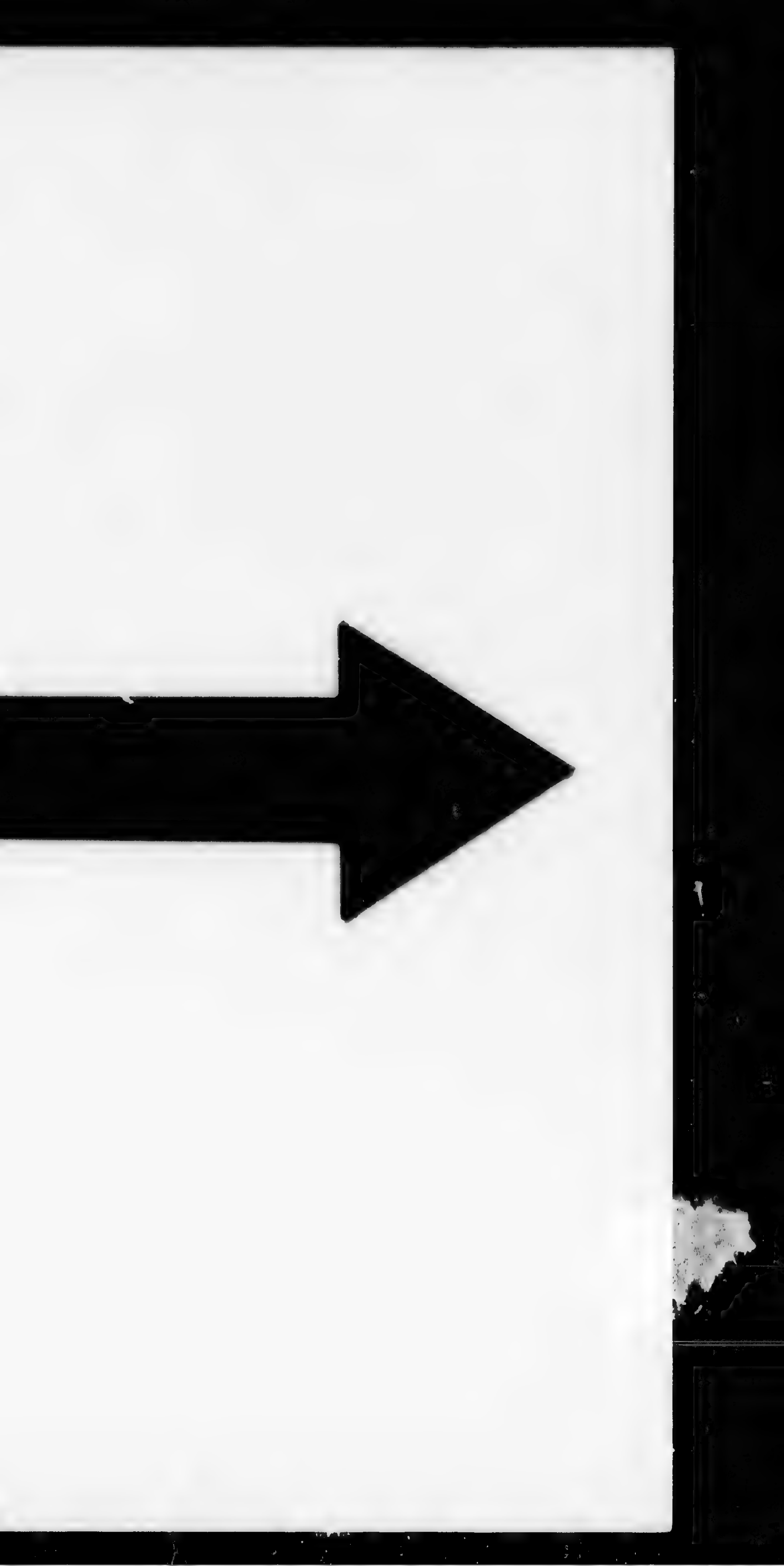
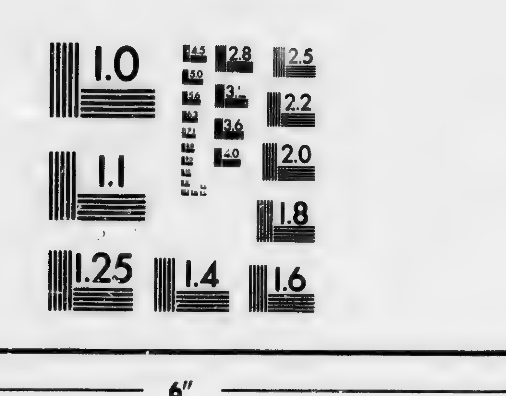




IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





XVI. SIÈCLE. rien de tout ce qui pouvoit former son esprit & son cœur. En 1558, l'Archevêché de Brague étant devenu vacant, la Reine Catherine d'Autriche, veuve du Roi Jean III, & Régente de Portugal pendant la minorité de Dom Sébastien, son petit-fils, Princesse d'une grande piété, jeta les yeux sur le célebre Louis de Grenade, son Confesseur, pour remplir ce grand Siège. Mais quelques instances qu'on lui fît, il ne fut jamais possible de vaincre sa répugnance. La Reine touchée de son refus, lui demanda un sujet tel qu'il le falloit pour cette place importante. Louis de Grenade lui désigna Dom Barthelemi, comme celui qu'il en croyoit le plus digne. Mais il fallut toute l'autorité de la Princesse, & toute celle de ses Supérieurs, pour le déterminer à se charger d'un fardeau qu'il jugeoit au-dessus de ses forces; & tandis que l'Archevêché de Brague étoit brigué par les plus grands Seigneurs du Royaume, on l'offroit à deux bons Religieux, dont l'un s'obstinoit à le refuser, & l'autre ne l'acceptoit que malgré lui.

Dom Barthelemi des Martyrs, en changeant d'état, ne changea point de

mœurs. Il conſerva dans le rang élevé de l'Epiſcopat, l'habit de ſon Ordre & la ſimplicité d'un Religieux. Il avoit un Diocèſe immenſe à gouverner, puiſque le nombre des Cures qu'il renfermoit, montoit preſque à dix-neuf cents, & dans ce Diocèſe, un Clergé ignorant & déréglé à reformer, un peuple groſſier & ſuperſtitieux à inſtruire, des abus de toute eſpèce à détruire; telle étoit la vaſte carrière qui s'ouvroit à ſon zèle. Il la parcourut toute entière, ſans être effrayé par les obſtacles qu'il rencontra preſque à chaque pas. Viſiter les Paroiſſes des villes & des campagnes; faire connoître aux Paſteurs l'excellence de leur état, & l'étendue de leurs devoirs; retirer du vice les Eccléſiaſtiques qui déshonoroient la Religion par leur vie ſcandaleuſe; intimider par les menaces, & réprimer par la rigueur des peines canoniques, ceux dont l'indocilité réſiſtoit à la douceur; prêcher, catéchiſer, aſſembler des ſynodes, veiller ſur tous ceux qui participoient aux ſaintes fonctions du Miniſtère ſpirituel, ſous quelque titre que ce fût; ne ſe délaſſer des travaux du dehors que par la prière & l'étude;

XVI. SIÈCLE.

enfin, joindre l'auſtérité de la pénitence à l'activité du zèle & aux ſollicitudes de la charité paſtorale ; c'eſt la vie que mena le pieux Archevêque, depuis ſon entrée dans l'Epiſcopat, juſques à ſon abdication.

Le Pape Pie IV ayant fait reprendre le Concile de Trente, Dom Barthelemi s'y rendit en 1561. Il y fit paroître ſes lumières & ſa fermeté, en s'élevant avec force contre les abus, & en montrant par des raiſons ſans replique, la néceſſité de réformer tous les Ordres du Clergé. Si la courageuſe liberté du Saint Prélat déplut à quelques-uns, elle lui gagna l'eſtime & la vénération de tous ceux qui aimoient ſincérement l'Egliſe, & qui deſiroient comme lui, qu'on prît les vrais moyens de remédier aux maux dont elle étoit affligée. Etant allé à Rome avec le Cardinal de Lorraine, il parla au Pape comme il avoit fait dans le Concile, & il ne lui diſſimula point ce qu'il penſoit de ſa Cour. Il ſut concilier le reſpect dû au chef de l'Egliſe, avec le langage ferme & généreux qui convient à un Evêque. Quoique dans ſes entretiens avec le Pape, il n'eût rien du Courtiſan ſouple &

flatteur, & que ses discours fussent rarement des éloges, le Pontife conçut pour lui une grande estime. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il se lia d'une amitié particulière avec Saint Charles Borrhomée. Ces deux hommes étoient faits l'un pour l'autre. Ils se communiquerent leurs plus intimes pensées, & s'encouragerent mutuellement à travailler pour l'Eglise, dont ils sentoient les besoins mieux que personne.

De retour à Trente, il eut part à tout ce qu'on fit de bon & d'utile dans les dernières sessions du Concile. S'il en eût été cru, la Réforme eût été plus sérieuse, plus générale. On eût taillé dans le vif, pour aller au principe du mal, sans épargner personne, & l'on eût rétabli dans tous ses points l'ancienne discipline, dont le changement étoit, à son jugement, la vraie source des hérésies & des schismes. Les Evêques François, qui avoient les mêmes principes & les mêmes vues que lui, ne s'en séparerent qu'à regret après le Concile. Ils lui donnerent les témoignages les plus tendres d'amitié, de respect, & d'admiration; ils ne cessoient de répéter en lui faisant leurs adieux,

XVI. SIÈCLE.

qu'à leur retour en France, ils diroient qu'ils avoient vu à Trente un véritable Evêque. Il avoit demandé au Pape la permission de renoncer à l'Episcopat, sans avoir pu l'obtenir. Mais il continua de la solliciter si vivement, qu'enfin elle lui fut accordée quelques années après son retour en Portugal. Il se retira dans un Couvent de son Ordre, qu'il avoit fondé à Viana, petite ville de son Diocèse. Il y vécut encore huit ans, sans aucune distinction, mangeant avec les autres Religieux, & pratiquant avec une ferveur & une modestie qu'on ne pouvoit assez admirer, tous les exercices de la Communauté. Il y mourut saintement au mois de Juillet 1590, âgé de soixante-seize ans.

Saint Thomas de Villeneuve. Le nom de Villeneuve, sous lequel ce saint Evêque est connu, est celui d'un village où il fut élevé. Fucullana ou Fontplain, ville de Castille, étoit sa patrie. Il y naquit en 1488. Ses parens étoient d'une condition honnête; & leur fortune, sans être considérable, leur permettoit de vivre commodément. Ils étoient extrêmement charitables & distribuoient aux Pauvres tout ce qu'ils

pouvoient épargner, après s'être accordé le pur néceſſaire. Thomas fut, dès ſa plus tendre jeuneſſe, l'imitateur de leur charité, & cette vertu fut dans tous les tems de ſa vie, celle qui éclata le plus en lui. Il fit ſes études avec beaucoup de ſuccès dans les Univerſités d'Alcala & de Salamanque. Il enſeigna ſucceſſivement la philoſophie dans ces deux célèbres écoles, avec une grande réputation. Mais ſon goût pour la ſolitude & la pénitence, le détermina à renoncer au monde, & à embraſſer la vie religieuſe. Il entra donc en 1518 dans l'Ordre des Hermites de Saint Auguſtin, étant âgé de trente ans. Lorſqu'il fut ordonné Prêtre, il ſe livra, par le commandement exprès de ſes Supérieurs, à la prédication. Il s'acquitta de ce pénible emploi avec tant de zèle & tant d'onction, qu'on venoit de tous côtés pour l'entendre. Il fit un grand nombre de converſions; ſes diſcours étant ſoutenus par des exemples qui montroient la pratique des vertus dont il prêchoit la néceſſité. Il avoit refuſé conſtamment l'Archevêché de Grenade; mais il fut contraint d'accepter celui de Valence, où il ſe

XVI. SIÈCLE.

trouva nommé par une méprise que l'Empereur Charles-Quint, Roi d'Espagne, regarda comme une preuve manifeste de la volonté de Dieu.

Thomas de Villeneuve étoit inconsolable de son élévation. Le sentiment de sa foiblesse & la haute idée qu'il avoit des devoirs de l'Episcopat, lui inspirerent une frayeur qu'il conserva toute sa vie. Il ne quitta point l'habit religieux, & vécut toujours conformément aux règles de son Ordre. Jamais il ne fut plus humble & plus pauvre que depuis son entrée dans l'Episcopat. Il n'avoit rien en propre, pas même une crosse & des ornemens, pour exercer les fonctions pontificales. Il empruntoit tout de sa Cathédrale, lorsqu'il étoit à Valence, & de ses Curés, quand il étoit en visite. Il passoit les jours à instruire son Peuple, à conférer avec ses Ecclésiastiques sur les affaires de son Diocèse, à donner des audiences; & les nuits à prier, à lire l'Ecriture sainte, & à préparer les instructions du lendemain. Les Pauvres étoient l'objet principal de ses soins. Il s'occupoit d'eux & de leurs besoins, plus que de tout le reste. Il en nourrissoit une

quantité prodigieuse ; & dans ce nombre, il ne distinguoit pas ses parens, qui avoient besoin de secours, des autres indigens. Il les soulageoit comme Pauvres, à raison de leurs nécessités ; mais il n'alloit pas au-delà, de peur qu'on ne s'imaginât que les liens du sang le rendissent plus libéral envers eux qu'envers les autres. Il passa tout le tems de son Episcopat, qui fut de onze ans, dans ces saintes occupations. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il distribua le peu qui lui restoit, & donna jusqu'à son lit, en priant celui à qui il en fit don, de le lui prêter jusqu'à sa mort. Elle arriva au mois de Septembre 1555. On lui fit de magnifiques funérailles ; mais ce qui en releva la pompe, fut de voir à la suite de son cercueil environ neuf mille Pauvres qui le pleuroient comme leur pere. Le Pape Alexandre VII l'a canonisé en 1658.

Sainte Thérese & Saint Jean de la Croix. S'il y eut jamais une ame heureusement née pour la vertu, ce fut celle de l'illustre Thérese. Elle vint au monde en 1515, à Avila, Ville considérable de la vieille Castille. Ses parens étoient d'une condition distinguée

XVI. SIECLE.

& d'une grande piété. Elle fit paroître, dès ſa plus tendre jeuneſſe, un goût décidé pour la piété. Dieu, qui la deſtinoit à conduire les autres dans les voies de la perfection, lui fit éprouver toute la foibleſſe & toute l'inconſtance du cœur humain. Elle paſſa plusieurs années dans une alternative continuelle de ferveur & de relâchement; mais elle ſortit enfin de ce dangereux état. Elle s'étoit conſacrée à Dieu dans un Monaſtère de l'Ordre du Mont-Carmel. La Communauté qu'elle avoit choiſie pour s'y retirer, ſans en connoître l'intérieur, étoit une de celles où le véritable eſprit de la vie religieuſe eſt peu connu. Dans ces ſortes de Maiſons, comme Sainte Thérese, inſtruite par ſa propre expérience, l'a ſagement obſervé, la vertu court plus de riſques qu'au milieu même du monde. Une perſonne de piété lui ayant parlé du deſſein où elle étoit de bâtir un Monaſtère, ſi elle trouvoit des Religieuſes qui vouluſſent y obſerver la règle du Mont-Carmel dans toute ſa pureté, Thérefe ſaiſit cette occaſion pour entreprendre la réforme de ſon Ordre. Elle éprouva des contradictions ſans nom-

bre dans l'exécution de ce grand desſein. Mais Dieu lui donna un courage ſupérieur à tous les obſtacles ; & la réforme, qui avoit commencé par les Religieuſes, fut bientôt adoptée par les Religieux même, qui s'y étoient opposés d'abord avec une eſpèce d'acharnement.

Le Pere Jean d'Iépez, né en 1542 d'une famille noble du diocèſe d'Avila, s'unit à Thérese dans les travaux de la Réforme. Il eut part auſſi à ſes contradictions & à ſes épreuves. Mais ces deux ames également pures, également courageuſes, triompherent par la force que l'eſprit de Dieu leur communiqua, de toutes les difficultés qu'on leur ſuſcita dans le monde & dans le Cloître. A la fin, ceux qui les avoient perſécutés, rendirent juſtice à leur zèle, de ſorte que les maiſons de la Reforme ſe multiplièrent au-delà de leurs eſpérances. L'une & l'autre étoient de grands maîtres dans la vie ſpirituelle, & leurs écrits ont toujours été lus avec empreſſement par les Myſtiques qui ſont venus depuis, & cités avec éloge par les théologiens de ces derniers tems, les plus capables de les apprécier. Ceux de

XVI. SIÈCLE.

Sainte Thérése sont pleins d'onction; & respirent l'amour de Dieu le plus vif & le plus tendre. On y découvre les sentimens d'une ame grande, élevée, toujours occupée de Dieu, brûlante de zèle & de charité. Ceux de Saint Jean de la Croix sont animés du même feu; mais sa façon de rendre ses pensées est plus obscure, & il faut être accoutumé au langage de la mysticité, pour les entendre. Les uns & les autres ont été traduits en françois. Sainte Thérese mourut au Monastère d'Alve en 1582, après avoir été éprouvée par de longues infirmités; & Saint Jean de la Croix termina sa carrière en 1591.

ARTICLE XIV.

Écrivains Ecclésiastiques.

CET article deviendroit un nouveau volume, si nous voulions parler de tous les Ecrivains qui se sont fait quelque nom dans ce siècle. A mesure que le goût de l'étude se répandoit, le nombre des Savans se multiplioit chez toutes les Nations où la lumière des

des ſciences avoit pénétre. L'émulation excitée par les différentes cauſes qui peuvent en développer le germe, communiquoit aux eſprits une chaleur active & féconde. Ce ſiècle qui fut celui des grandes révolutions dans la religion, dans la politique & dans la littérature, devoit néceſſairement produire dans les eſprits une fermentation extraordinaire, qui les rendît plus vifs, plus pénétrans, plus fertiles qu'ils n'avoient encore été. L'Imprimerie qui s'étoit perfectionnée depuis ſes premiers eſſais, & qui avoit multiplié ſes établiſſemens à l'infini, offroit aux Savans un moyen facile & prompt de communiquer leurs idées au monde, & de faire paſſer le fruit de leurs veilles d'une Nation à l'autre, avec une rapidité qui augmentoit chaque jour la maſſe des connoiſſances. Les querelles de Religion ajouterent encore un nouveau principe d'activité à ceux qui remuoient déjà les ames avec tant de force. Tandis que les Hérétiques ſoumettoient à leur examen toutes les vérités de la Religion, qu'ils attaquoient l'Egliſe en tant de manières, dans ſes dogmes, dans ſon autorité, dans ſon culte, dans ſes uſages, ils étoient atta-

XVI. SIÈCLE.

qués à leur tour. Les Théologiens orthodoxes examinoient aussi leur doctrine dans ses fondemens, dans ses rapports, dans ses conséquences ; ils la comparoient avec celle de l'antiquité ; ils en montroient la fausseté, par sa nouveauté, par ses inconséquences, par ses effets pernicieux. Ces attaques, ces combats réciproques enfantoient une multitude d'écrits plus ou moins considérables, dont il faut avouer que l'exécution répondoit rarement à l'importance de leur objet. La seule classe des Controversistes nous fourniroit la matière d'un ouvrage entier, si nous voulions analyser tout ce qui est sorti de leur plume. Mais aussi dans combien de redites ne tomberions-nous pas, & combien n'en résulteroit-il pas d'ennui pour nous & pour nos Lecteurs ! Fidèles à notre plan, nous nous bornerons à donner une notice de quelques Savans distingués en divers genres, moins pour faire connoître les richesses littéraires de ce siècle, que pour montrer quelle étoit alors la trempe des esprits, la forme sous laquelle ils présentoient leurs idées, & l'état des sciences ecclésiastiques ; & dans la vue de

lier entre eux les tems postérieurs, avec ceux qui les précédent; moyen qui nous a paru propre à faire voir le progrès des connoissances d'un siècle à l'autre, nous commencerons par un Savant qui a vécu dans le XVe. & dans le XVIe. siècle. XVI. SIÈCLE.

Jean Trithème, né au Bourg de Tritenheim, dans le Diocèse de Trèves, en 1462, est le premier des modernes qui ait cultivé la bibliographie & la critique avec quelque succès. Il entra dans l'Ordre de Saint Benoît, & fit profession dans le Monastère de Spanheim, au Diocèse de Mayence. Il en devint Abbé en 1483. Il gouverna cette Abbaye avec beaucoup de sagesse pendant vingt-trois ans. Il fut élu Abbé de Saint-Jacques de Strasbourg en 1506, où il mourut en 1516. Son application à l'étude étoit continuelle; & malgré les soins de la supériorité, si peu compatibles avec les travaux du cabinet, il trouva le tems de composer une grande quantité d'Ouvrages sur divers sujets. La plupart sont historiques, & quelques-uns moraux. Parmi ces derniers, il y a des Sermons, des Traités de piété, des

XVI. SIÈCLE.

Opuſcules ſur les devoirs de la vie monaſtique, & un Commentaire ſur la Règle de Saint Benoît. On voit dans tous les Ouvrages de cette claſſe qui nous reſtent de lui, qu'il avoit un grand zèle pour le rétabliſſement de la diſcipline clauſtrale; qu'il étoit fort éclairé dans les voies de Dieu, & qu'il gémiſſoit amérement ſur la décadence des anciennes Inſtitutions religieuſes, & en particulier ſur celle de ſon Ordre.

Le plus important des ouvrages que nous devons aux travaux de ce ſavant Abbé, eſt ſon Catalogue des Ecrivains Eccléſiaſtiques. Il y a donné la vie de huit cent ſoixante-dix Auteurs, avec la notice & la liſte de leurs Ouvrages. C'eſt une bibliothèque à peu près dans le goût de celle du célèbre Photius, ſi ce n'eſt que Trithème eſt reſté beaucoup au-deſſous de ſon modèle, ſuppoſé qu'il ait voulu marcher ſur les traces du Bibliographe Grec. Il n'a, pour apprécier les Ecrivains dont il parle, pour en faire connoître le caractère, pour en donner des extraits intéreſſans, ni la ſagacité, ni la fineſſe de diſcernement, ni le goût sûr & délicat du fameux Patriarche. Néan

moins on trouve dans l'Ouvrage de l'Abbé Trithème une grande érudition, une lecture prodigieuse, & des traits d'histoire qu'on chercheroit inutilement ailleurs. Les nouveaux Critiques ont beaucoup profité de son travail. Il est pour eux un guide & un garant, lorsqu'il s'agit des Auteurs & des livres qui lui ont été connus.

XVI. SIÈCLE.

Le savant le plus universel, & peut-être, à tout prendre, le plus estimable de ce siècle, fut Didier Erasme, né à Rotterdam en 1466. Les langues anciennes, la Philosophie, la Théologie, la Jurisprudence, les Belles-Lettres, la Critique, tout fut de son ressort. Il n'avoit que dix-sept ans lorsqu'il perdit son pere. Ses tuteurs l'obligerent à se faire Chanoine régulier de Saint Augustin, dans le Monastère de Stein, près de Torgau. La raison de cette conduite est qu'Erasme étoit né d'une union illégitime de son pere avec une femme qui n'étoit pas devenue son épouse par un mariage public & solemnel. Erasme passa quelques années dans le cloître, uniquement occupé de l'étude. Il reçut les Ordres, & fut ordonné Prêtre en 1492. Il vint ensuite à Paris pour y con-

XVI. SIÈCLE.

tinuer ſes études, conſervant l'habit de ſon Ordre. Il demeuroit au Collège de Montaigu. La mauvaiſe nourriture de cette maiſon, jointe à l'extrême délicateſſe de ſa complexion, le fit tomber malade. Il retourna en Flandres pour y rétablir ſa ſanté. Au bout de quelque tems, il revint encore à Paris, d'où la peſte le fit ſortir une ſeconde fois pour aller à Orléans où il étudia le droit. Le deſir de voir l'Italie qui étoit le berceau des Sciences & des Lettres, lui en fit entreprendre le voyage. Il demeura près d'un an à Bologne, où il ſe fit recevoir Docteur. Pendant ſon ſéjour dans cette ville, il obtint de Jules II une diſpenſe de ſes vœux, & recouvra la liberté dont il avoit beſoin pour ſe livrer à ſes goûts dominans, l'étude & les voyages. Il ſut ménager ſon tems de façon, que le ſecond de ces goûts ne nuiſît pas au premier. Veniſe, Rome, Padoue, Londres, Oxfort, Paris, Baſle, Fribourg & d'autres villes le poſſéderent ſucceſſivement, ſans que ſes courſes, preſque continuelles, l'empêchaſſent de ſuivre le plan de ſes travaux littéraires. Son but, en parcourant ainſi toutes les villes où les Sciences étoient en honneur, fut

toujours de perfectionner ses connoissances, de conférer avec les Savans, & de recueillir les lumières que chacun d'eux avoit acquises dans les différens genres auxquels ils s'étoient adonnés.

Dans ces fréquens voyages, Erasme s'étoit attiré l'estime des hommes les plus celèbres par leur érudition & leurs talens. La douceur de son caractère, la politesse de ses mœurs, l'agrément de sa conversation, sa littérature immense & variée, la sûreté de son commerce, la délicatesse de son esprit, & la régularité de sa conduite, lui procurerent par-tout des amis. Les Papes, les Cardinaux, les plus grands Monarques lui donnerent des marques honorables de la considération qu'ils avoient pour lui. On a même écrit que Paul III avoit pensé à se l'attacher, & à le faire Cardinal. L'Empereur Charles-Quint, Ferdinand, Roi des Romains, Henri VIII, François I, Sigismond III, Roi de Pologne, & d'autres Souverains tâcherent de l'attirer dans leurs Etats, & de l'y fixer; mais soit que les offres de ces Princes ne lui parussent pas assez considérables, soit qu'il préférât l'indépendance à un

XVI. SIECLE.

brillant esclavage, il n'eut jamais d'autre titre que celui de Conseiller d'Etat de Charles-Quint, pour l'Autriche; ni d'autre fortune qu'une pension de deux cens florins que ce Prince lui assigna. Il vivoit content dans sa médiocrité, bornant ses desirs à ses livres, & trouvant son bonheur à cultiver sa raison. Mais l'envie de quelques demi-Savans, du nombre de ceux que le mérite des autres tourmente & humilie, vint troubler ses jours. On voulut rendre sa foi suspecte; on examina sa doctrine & ses écrits avec les yeux de la prévention; on y trouva des choses peu exactes, qu'on fit passer pour être, sinon conformes, du moins favorables aux nouvelles opinions qui faisoient alors tant de bruit dans le monde, & on les censura. Mais les témoignages avantageux que lui ont rendu les Papes, les Rois, les Evêques & tous les grands hommes de l'Eglise Catholique, l'ont bien dédommagé des traits que la haine & la jalousie ont lancé sur lui.

Bien loin de favoriser les erreurs des Chefs de la prétendue Réforme, Erasme ne s'écarta jamais de la doctrine consacrée par le suffrage de l'antiquité que

personne ne connoissoit mieux que lui. Luther essaya de l'attirer dans son parti, mais ce fut inutilement. Il détestoit la nouveauté en matière de foi; & quoiqu'il eût sa manière de penser sur quelques objets qui ne touchent point aux dogmes essentiels du Christianisme, il fit toujours profession d'une soumission parfaite aux jugemens de l'Eglise. » On » ne doit pas s'étonner, dit-il en écri- » vant à un ami, si je m'en tiens à » l'interprétation de l'Eglise, lorsqu'il » s'agit d'expliquer l'Ecriture sainte, » puisque c'est son autorité qui me » fait recevoir l'Ecriture même, & » qui m'engage à y croire. Il n'y a » rien à quoi je me soumette plus vo- » lontiers qu'aux décisions de ce Tri- » bunal; il n'y a que son autorité qui » puisse terminer les différends qui » s'élevent entre les Théologiens tou- » chant la doctrine; car on ne finira » jamais rien par les raisonnemens & » la dispute. » A l'égard des Hérétiques de son tems, voici comme il en parle, & le portrait qu'il en fait dans une autre de ses lettres: » Ce nouvel » Evangile, dit-il, produisit une nou- » velle espèce d'hommes obstinés;

XVI. SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

» hypocrites, médiſans, menteurs; » incommodes aux autres, diviſés en- » tr'eux, trompeurs, ſéditieux, for- » cenés, dont j'ai tant d'horreur, que » ſi je connoiſſois quelque ville où il » n'y en eût point, je la choiſirois » pour y faire ma demeure. » Un homme qui avoit une idée ſi juſte des prétendus Réformateurs, & qui les peignoit de couleurs ſi vraies, étoit bien éloigné de penſer comme eux. Eraſme mourut dans ces ſentimens au mois de Juillet 1536. Il fut enterré avec honneur dans la Cathédrale de Baſſe, & la ville de Rotterdam, ſa patrie, lui éleva une ſtatue qui eſt encore un de ſes principaux ornemens.

Il y a deux éditions des ouvrages d'Eraſme; la première en neuf volumes *in-folio*, donnée à Baſle en 1540, par Jean Forben, l'un de ſes exécuteurs teſtamentaires; la ſeconde, plus ample & plus correcte, publiée à Leyde, par les ſoins de M. le Clerc, en 1703, en onze volumes de même format. On y trouve des Traités de grammaire, de rhétorique & de philoſophie; un Recueil conſidérable d'Epîtres, dont pluſieurs ont rapport aux affaires ecclé-

ſiaſtiques ; des Livres de piété ; une verſion du nouveau Teſtament avec des notes ; des paraphraſes ſur les Evangiles, les Epîtres de Saint Paul & les autres Epîtres Catholiques ; des explications de pluſieurs Pſeaumes ; quelques autres Ecrits ſur des ſujets de morale ; & enfin des apologies de ſa Doctrine contre les cenſures qu'on en avoit faites. Eraſme avoit une mémoire prodigieuſe, une étonnante facilité pour le travail, une manière d'écrire pleine d'élégance & d'agrément. Il s'étoit fait un ſtyle qui lui étoit propre, & qui ne le cède en rien pour la douceur & la pureté à celui des meilleurs Ecrivains de ſon tems. C'eſt à lui qu'on doit principalement le goût de la belle littérature & de la ſaine critique. Il rappella, par ſon exemple, les Savans à l'étude des Peres & de l'antiquité chrétienne. Il eſt un des premiers parmi les modernes, qui aient traité les matières théologiques d'une façon noble, intéreſſante & dégagée des termes ſcientifiques de l'Ecole. S'il s'eſt exprimé quelquefois avec trop de liberté en parlant des Ordres Religieux, des Théologiens ſcholaſtiques & de certaines ſuperſti-

XVI. SIÈCLE. tions, plus communes alors qu'elles ne le sont aujourd'hui, il s'est repenti d'en avoir usé de la sorte dans sa jeunesse. Il a même déclaré avec candeur, qu'il ne l'eût jamais fait, s'il eût prévu la tempête que Luther & ses adhérens devoient exciter dans la suite. Cette déclaration est une nouvelle preuve de la pureté de sa foi.

Parmi les Savans de ce siècle, Claude de Seyssel tient un rang distingué, qui ne nous permet pas de le laisser dans la foule de ceux dont nous ne parlerons point. Il étoit natif, selon les uns, d'Aix, petite Ville de Savoie, fameuse par ses eaux minérales ; & selon les autres, de Seyssel dans le Bugey. Il professa le droit à Turin, avec une grande réputation, & devint ensuite Maître des Requêtes & Conseiller de Louis XII, Roi de France. Il assista au nom de ce Prince, au Concile de Latran, sous Léon X, & il y soutint la célébrité qu'il s'étoit acquise par l'étude des Loix civiles & canoniques. En 1509, le Chapitre de Marseille le choisit pour Evêque. Il gouverna cette Eglise jusqu'en 1517 ; alors il passa à l'Archevêché de Turin, ayant permuté avec le Cardinal

Innocent Cibo. Seyssel ne jouit pas longtems de ce nouveau Siège, étant mort au mois de Juin 1520. Il étoit tout à la fois habile Jurisconsulte, grand homme d'Etat, & profond Théologien. Les Ouvrages qui nous restent de lui, sont relatifs à ces trois genres de talens. Comme Jurisconsulte, il a fait des Commentaires sur le Droit, & un Traité des Fiefs; comme Politique & homme d'Etat, il a écrit un Traité des devoirs des Rois, un autre sur l'état de la France, & une Histoire de Louis XII; enfin, comme Théologien, il a publié un Traité contre les Vaudois, Ouvrage savant, & le meilleur que nous ayons sur cette matière; trois Livres de la providence, & un Commentaire sur les trois premiers chapitres de l'Evangile de Saint Luc, qu'il a intitulé, des trois états de l'homme voyageur. Il y a encore de lui des traductions françoises de plusieurs Ouvrages des anciens, entre autres celle de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. Tous ces Ouvrages sont écrits avec beaucoup de précision & de clarté. L'Auteur suit & développe méthodiquement ses principes. Ses raisonne-

XVI. SIÈCLE.

mens ſont juſtes & préſentés d'une manière naturelle. Il éclaircit les objets qu'il traite, par des exemples familiers, qui rendent ſes idées ſenſibles & faciles à ſaiſir.

L'homme le plus habile de ce ſiècle, dans la langue hébraïque, & dans la ſcience de l'Ecriture-Sainte, fut ſans contredit François Vatable, Abbé Commandataire de Belloſane, au Diocèſe de Rouen. Il naquit à Gamache, Bourg de Picardie. Il ſe rendit habile dans le grec & dans l'hébreu; de ſorte que le Roi François I ayant fondé en 1531 des chaires royales au Collége de France, ce Savant fut choiſi pour y enſeigner la langue ſainte. Vatable s'acquitta de cet emploi avec tant de diſtinction, qu'il attira une foule d'Auditeurs à ſes leçons, & qu'il fut le reſtaurateur de l'étude de la langue hébraïque en France. Il ne ſe bornoit pas à interprêter grammaticalement les mots hébreux pour en faire ſentir à ſes élèves la ſignification propre & l'énergie; il expliquoit auſſi le ſens littéral du texte ſacré, avec beaucoup de juſteſſe & de netteté. Ce docte Profeſſeur mourut au mois de Mars de

XVI. SIÈCLE.

l'an 1547. Il n'a jamais rien écrit, se contentant de donner ses leçons de vive voix : mais ses notes sur le texte de l'Ecriture, ayant été recueillies avec assez de soin par Bertin, l'un de ses Disciples, qui le remplaça au Collége royal, Robert Etienne en enrichit l'édition de la Bible, qu'il publia en 1545, avec la nouvelle version latine de Léon Juda. Ces notes sont courtes ; mais dans leur briéveté, elles renferment beaucoup de choses, & il est peu d'endroits difficiles qu'elles n'éclaircissent d'une manière satisfaisante. Cependant Robert Etienne avoue dans la Préface dont il les a accompagnées, que si Vatable y eût mis la derniere main, elles auroient acquis un degré de perfection que n'a pu leur donner ce savant Editeur, tout habile qu'il étoit lui-même dans la connoissance de la langue sainte. Le nom de Robert Etienne & celui de Léon Juda, rendirent les notes de Vatable suspectes à quelques Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, peu versés dans la langue hébraïque, & scrupuleusement attachés à la Vulgate. Mais l'Université de Salamanque en jugea plus favorablement, & en pro-

XVI. SIÈCLE.

cura une nouvelle édition qu'elle approuva. Elles ont été souvent réimprimées depuis, & les Savans les plus opposés aux nouvelles erreurs, en ont toujours fait une estime particulière.

Jean-Louis Vivès fut aussi un des plus savans hommes du XVI siècle. Il naquit à Valence en Espagne, en 1492. Il fit ses études à Paris. Il alla ensuite à Louvain où il enseigna les Belles-Lettres avec tant de succès, qu'il fut choisi pour Précepteur de Guillaume de Crouy, mort Archevêque de Tolède, & Cardinal en 1521. Après la mort de son Elève, Vivès fut appellé en Angleterre, & placé par le Roi Henri VIII auprès de la Princesse Marie sa fille, pour lui enseigner le latin & les Belles-Lettres. On prétend que Henri avoit tant d'estime pour Vivès, & faisoit tant de cas de son érudition, qu'il alloit souvent avec la Reine entendre les leçons qu'il donnoit à leur fille. Mais dans la suite ce Prince changea de dispositions à son égard. Vivès n'approuvoit pas le divorce de Henri avec Catherine d'Aragon. Il en parla trop librement au gré du Roi, qui le fit mettre en prison, & l'y re-

tint six mois. Au bout de ce tems, il obtint sa liberté & retourna en Espagne où il se maria. Il vint ensuite dans les Pays-Bas, & fixa sa demeure à Bruges. Il y professa les Belles-Lettres jusqu'à la fin de ses jours. Le tems précis de sa mort n'est pas certain; les uns la placent en 1536, les autres en 1537, & quelques-uns la reculent jusqu'en 1545. Ce qui paroît sûr, c'est que sa carrière ne fut pas aussi longue qu'elle fut laborieuse.

Ce Savant n'est pas moins estimé comme Théologien que comme Littérateur. Les ouvrages qui l'ont fait mettre au nombre des plus illustres Ecrivains Ecclésiastiques du XVIe siècle, sont ses cinq livres de la Vérité de la Religion Chrétienne contre les Incrédules, les Juifs & les Mahométans, & ses doctes Commentaires sur les livres de la Cité de Dieu, de Saint Augustin. Dans le premier de ces deux ouvrages, également profonds, Vivès entreprend de prouver que la foi n'est point contraire à la raison, & que la Religion Chrétienne, fondée sur la révélation divine, peut être démontrée par des preuves si manifestes, si soli-

XVI. SIÈCLE.

des, qu'il est impossible à l'esprit humain, jugeant sans prévention, de se refuser à leur évidence. Vivès remplit ce beau plan, en établissant dans les cinq livres de son Traité, la nécessité, l'existence & les effets de la révélation, la Divinité de Jesus-Christ, l'excellence de sa doctrine, & la pureté de sa morale. Il tire ensuite les conséquences qui résultent de ces vérités; & il en conclut que la Religion Chrétienne est la seule véritable, parce qu'elle a Dieu pour Auteur, parce qu'elle est digne de Dieu dans les idées qu'elle donne de lui; enfin, parce qu'elle offre à l'homme le remède à ses maux, & les moyens qui lui sont nécessaires pour arriver à sa fin. A l'égard de son Commentaire sur les vingt-deux livres de la Cité de Dieu, tout ce que nous en dirons, c'est qu'il renferme beaucoup d'érudition ecclésiastique & profane; mais qu'on y trouve en même tems plusieurs choses peu exactes, & même dignes de censure. C'est le jugement qu'en ont porté les Docteurs de Louvain, éditeurs des ouvrages de S. Augustin, en 1677.

L'Espagne, au tems dont nous parlons,

XVI. SIÈCLE.

étoit riche en Théologiens. L'un des plus renommés est Melchior Canus ou Cano, qui naquit à Tarançon, petite ville du Diocèse de Tolède, au commencement de ce siècle. Il fit ses études à Salamanque, & après les avoir finies, il entra dans l'Ordre de Saint-Dominique. Ayant fait ses vœux en 1524, il étudia la Théologie sous le célèbre François Victoria, du même Ordre, qu'on a regardé comme le Restaurateur de l'Université de Salamanque. Sous cet habile Professeur, Canus fit de si grands progrès, qu'il fut jugé digne de succéder à son Maître en 1546. Barthelemi Caranza, qui fut depuis Archevêque de Tolède, enseignoit en même tems dans l'Université de Salamanque. Il y eut entre Melchior Canus & lui une émulation qui tourna au profit de la science qu'ils professoient, & de ceux qui prenoient leurs leçons. Mais quel que fût le mérite de son rival, Canus l'emportoit sur lui. Il avoit plus de vivacité, plus d'éloquence, l'esprit plus orné, avec une plus grande facilité de parler latin. Il parut avec éclat au Concile de Trente sous Paul III, & fut fait Evêque des

XVI. SIÈCLE.

Canaries, en 1552; mais il ne garda pas long-tems cet Evêché. Après s'en être démis, il devint Provincial de son Ordre, pour la Castille, & mourut à Tolède en 1560. Philippe II, Roi d'Espagne, eut pour lui une estime particulière. Mais on a accusé Canus d'avoir eu l'esprit trop courtisan, & d'avoir flatté les passions de ce Prince pour lui plaire. Nous avons de ce savant Théologien, un Ouvrage très-estimé, tant pour les choses qu'il renferme, que pour la manière dont il est écrit. C'est le traité des *Lieux Théologiques*. Canus, prenant ce mot *lieux* dans le sens d'Aristote & de Cicéron, appelle lieux théologiques, les sources d'où les Théologiens doivent tirer leurs argumens & leurs preuves, soit pour établir ce qu'ils avancent, soit pour réfuter les sentimens qu'ils combattent. Canus en compte douze qu'il examine chacun séparément dans autant de livres. Ce sont, 1°. l'autorité de l'Ecriture Sainte; 2°. les Traditions Apostoliques; 3°. la Foi & l'enseignement de l'Eglise; 4°. les Conciles généraux dont les décisions sont dirigées par le Saint-Esprit, 5°. l'autorité de l'Eglise Romaine & les

Décrets des Souverains Pontifes; 6°. le témoignage des Saints Pères; 7°. l'autorité des Théologiens & des Docteurs; 8°. la raison naturelle; 9°. l'autorité des Philosophes & des Jurisconsultes dans les chos[illegible] de leur compétence; 10°. l'autorité de l'histoire, écrite par des hommes d'une sincérité irréprochable. Cet Ouvrave, écrit avec toute l'élégance que le sujet comporte, passe avec raison pour un chef-d'œuvre; & c'est le premier livre qu'il faut mettre entre les mains de ceux qui se destinent à l'étude de la Théologie.

L'Ordre de Saint Dominique, qui a produit plusieurs hommes illustres dans ce siècle, en compte peu qui le soient à meilleur titre que Louis de Grenade. Il naquit en 1505, dans la ville dont il a porté le nom. Il entra fort jeune dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, & il ne tarda pas à s'y distinguer par ses talens & son éminente piété. Il passa toute sa vie dans les exercices du Saint Ministère. La prédication, la direction des ames, la prière & l'étude remplissoient tout le tems dont les devoirs de la vie religieuse lui permettoient de disposer. Le Cardinal Henri

de Portugal, Archevêque d'Evora; l'appella auprès de lui, pour être ſon conſeil dans la conduite de ſon Diocèſe. La Reine Catherine, Régente du Royaume, le choiſit pour ſon Confeſſeur, & le conſultoit ſur tous les objets de l'adminiſtration publique, qui avoient rapport au ſpirituel. Nous avons dit ailleurs la manière dont il ſe conduiſit, lorſque cette Princeſſe lui offrit l'Archevêché de Brague. Il refuſa conſtamment, & toujours par motif d'humilité, toutes les autres dignités eccléſiaſtiques auxquelles on voulut l'élever, & même la Pourpre Romaine dont Sixte-Quint ſe propoſoit de le revêtir. Il préféra toujours la ſimplicité de la vie religieuſe, & les travaux du Miniſtère apoſtolique, aux honneurs & aux places diſtinguées qu'on le ſollicitoit d'accepter. Il mourut à la fin de Décembre 1588, âgé de quatre vingt-quatre ans; & pendant le cours de cette longue vie, il ne ceſſa point de ſervir le prochain par ſes inſtructions, ſes conſeils & ſes écrits.

Les principaux Ouvrages de ce pieux Ecrivain, ſont, un excellent Traité de l'Oraiſon, la Guide des Pécheurs, le

XVI. SIÈCLE.

Mémorial de la vie chrétienne, un Catéchiſme fort étendu, des Sermons & pluſieurs petits Traités ſur différens ſujets de morale & de piété. Tout ce qui eſt ſorti de ſa plume, renferme un fonds de principes, une lumière & une onction qu'on eſt loin de trouver au même degré dans les Auteurs qui ont écrit ſur les mêmes matières, ſoit avant lui, ſoit même depuis. En expliquant les vérités de la Religion, en développant les règles de la morale & les devoirs du Chriſtianiſme, il éclaire l'eſprit, & touche le cœur, & il conduit les ames depuis les commencemens de la converſion, juſqu'à la plus haute perfection de la vie Evangélique. Saint François de Sales avoit une eſtime particulière pour ſes ouvrages ; il en recommandoit la lecture à tous ceux qu'il dirigeoit dans les voies de Dieu ; il vouloit que ce fût comme le ſecond Bréviaire des Eccléſiaſtiques, & des Evêques même. Saint Charles Borrhomée y puiſoit les inſtructions qu'il donnoit à ſon Peuple. Ce ſavant Cardinal, l'oracle & le prodige de ſon tems, n'avoit point d'autre Théologie, & il diſoit qu'il y revenoit

XVI. SIÈCLE.

sans cesse avec une nouvelle satisfaction, parce qu'il y trouvoit toujours quelque chose d'utile & de touchant, qu'il n'avoit pas encore remarqué.

Nous pourrions ajouter un grand nombre d'autres Ecrivains Ecclésiastiques à ceux dont nous venons de parler. Parmi les Théologiens, François Victoria, Dominique & Pierre Soto, Ambroise Catharin, Jean Hessels, &c. Parmi les Canonistes, le Cardinal Cajétan, Barthelemi Caranza, le Cardinal Contarini, Pierre Sutor, &c. Parmi les Commentateurs de l'Ecriture Sainte, Jansénius, Evêque de Gand, Sixte de Sienne, Emmanuel Sa, Jean Maldonat, &c. Parmi les Controversistes, Jean Echius, Jacques Latomas, Jean Cochlée, &c. & quantité d'autres pourroient nous fournir la matière d'autant d'articles intéressans. Mais ceux auxquels nous nous sommes bornés, suffisent pour remplir notre objet dans cette partie de notre travail, qui est de caractériser chaque siècle, par les Ecrivains qu'il a produits, ou, pour mieux dire, par les connoissances que ces Ecrivains ont rassemblées, par ce qu'ils ont emprunté de ceux qui avoient déjà

déjà couru la même carrière, & par les vues nouvelles qu'ils y ont ajoutées.

XVI. SIÈCLE.

ARTICLE XV.

Mœurs. Usages. Discipline.

IL y a peu de différence entre ce siècle & le précédent, pour les mœurs & les usages. Tandis que les arts & les sciences, la politique & le Gouvernement se perfectionnoient, la société devenoit plus douce, & les hommes plus rapprochés dans le commerce de la vie, communiquoient entre eux avec plus de facilité & & plus d'agrément. Les mœurs tenoient encore beaucoup aux idées de la Chevalerie; elles avoient cette franchise & cette simplicité, cette fierté noble & courageuse, cette politesse de cérémonial & d'étiquette dont les braves se piquoient, & qui faisoient partie de leur mérite, en guerre comme en paix. Tous les Héros de ce tems, les François I, les Gaston de Foix, les Bayard, étoient de bons & preux Chevaliers, dont l'honneur & la loyauté dirigeoient toutes les actions. Fidèles à

XVI. SIÈCLE.

leur parole, inviolables dans leurs engagemens, incorruptibles dans ce qu'ils envisageoient comme un devoir, soumis aux préjugés dans toute leur conduite, mettant les loix de leur Ordre au dessus de toutes les autres, implacables dans leurs inimitiés & leurs vengeances, humains & généreux envers leurs ennemis vaincus ou désarmés : tels étoient, en général, les Seigneurs, les Gentilshommes, & tous ceux que leur naissance dévouoit à la profession des armes.

Les querelles théologiques, & les guerres de Religion dont elles furent suivies, empêcherent les mœurs de s'adoucir autant qu'elles auroient fait dans des tems plus calmes & plus heureux. Cependant au milieu des troubles qui agitoient l'Europe, & sur-tout la France, malgré le feu des guerres civiles & les atrocités qu'elles faisoient commettre, la raison s'épuroit, la rouille de la barbarie se dissipoit insensiblement, & la science commençoit à s'établir sur des principes solides. Les Loix les plus sages & les plus utiles qu'on eût encore faites en France, parurent sous les règnes orageux de

Charles IX, & de Henri III. Deux grands Magiſtrats furent à la tête des Tribunaux, & préſiderent à l'adminiſtration de la Juſtice. On voit bien que nous parlons du Chancelier Olivier, & de ſon ſucceſſeur, encore plus illuſtre que lui, Michel de l'Hôpital. L'un & l'autre paſſoient, avec raiſon, pour les deux hommes de l'Europe les plus verſés dans la ſcience des Loix. Ils avoient approfondi les vrais principes de la légiſlation, & ils appliquerent habilement leurs connoiſſances au génie & aux beſoins de la Nation qu'ils eurent à conduire dans les circonſtances les plus difficiles. Jean de Morvilliers & François de Montholon, qui remplirent les mêmes fonctions après eux, eurent auſſi de grands talens, de bonnes vues, & ſe conſacrerent avec un zèle généreux au ſervice de la Patrie. Par le bon uſage qu'ils ſurent faire de la portion d'autorité qui leur fut confiée, ces grands hommes épargnerent à la France une partie des calamités que le fanatiſme du Peuple & la politique cruelle de ſes Chefs attirèrent ſur elle.

XVI. SIÈCLE.

Malgré ce que nous avons dit tou-

XVI. SIÈCLE

chant les progrès de la raison & des sciences, les restes de l'ignorance se faisoient encore sentir en bien des choses. Delà vint que certains préjugés furent si difficiles à détruire, & qu'il en subsiste encore des impressions trop sensibles parmi le Peuple; préjugés si généralement reçus alors, & si profondément enracinés, que la portion la plus éclairée de la Nation n'avoit pu s'en défendre. Ainsi l'on vit encore long-tems la Cour entêtée des rêveries de l'astrologie judiciaire; un grand nombre de personnes, très-instruites d'ailleurs, croire à ses prédictions, & cette crédulité portée au point que Jean Bodin, Philosophe pour son siècle, & Auteur de plusieurs Ouvrages qui ont fourni des idées à notre célèbre Montesquieu, fit construire un bateau de son invention, pour se sauver d'un nouveau déluge que les Astrologues avoient prédit. L'opinion qu'on avoit en France & ailleurs du pouvoir des Sorciers, de leur commerce avec les Esprits malfaisans, & des assemblées du Sabbat, venoit de la même source. Sur ce point, les Tribunaux pensoient comme le vulgaire. On appelloit magie les effets d'un na-

turalisme, dont l'imperfection de la physique & de la chymie ne permettoit pas de connoître la cause. On condamnoit au feu, dans tous les Parlemens, des malheureux qui passoient pour être en communication avec les Esprits infernaux, & qui souvent le croyoient eux-mêmes. Dans ce nombre, il y avoit certainement des profanateurs, des infâmes, coupables des plus horribles débauches, des fripons intéressés, des scélérats qui nuisoient aux hommes & aux bestiaux par des drogues empoisonnées, & qui méritoient d'être punis; mais aussi combien d'autres exécutés pour le même crime, & qui n'étoient que des dupes, ou des insensés? Ne devroit-on pas être moins sévère à reprendre certains effets de l'ignorance & de la superstition, qui marchent toujours à la suite l'une de l'autre, quand on voit l'empire des préjugés les plus faux & les plus funestes à l'humanité, s'étendre jusques sur les Compagnies où la raison seule a droit de se faire écouter, puisque c'est par elle seule qu'on connoît les vrais principes de la justice & des loix?

Les mœurs de la nation qui étoient

XVI. SIÈCLE.

douces & polies ſous François I, changèrent prodigieuſement ſous les règnes malheureux des fils de Henri II. A la Cour, on vit un mêlange biſarre de ſuperſtition, de molleſſe, de libertinage & de cruauté, que les Italiens, venus à la ſuite de Catherine de Médicis, apportèrent avec eux. Ce n'étoit plus ni cette franchiſe aimable, ni cette galanterie chevalereſque, ni ce goût d'amuſemens honnêtes que le rival de Charles-Quint avoit fait règner autour de lui. La perfidie, la débauche & des crimes inconnus en France juſqu'à cette époque, en avoient pris la place. Le Peuple qui dénature toujours les mœurs de la Cour, en voulant les imiter, devint licencieux, effréné; ſe porta ſans pudeur aux plus coupables excès, & mêla ſes vices groſſiers avec ceux dont les Grands, qu'il aime à copier, lui donnoient l'exemple. Ce n'eſt pas ſans fondement que des Obſervateurs judicieux ont attribué les déſordres de Henri III & de ſes Favoris, aux leçons qu'il avoit reçues de ſa mère, & dont, pour ſon malheur & celui de la Nation, il ne ſe ſouvint que trop, lorſqu'il fut le maître de ſe livrer à ſes penchans.

XVI. SIÈCLE

La Chevalerie, qui avoit ſes vertus propres & diſtinctives, avoit auſſi ſes vices. La Loi de l'honneur, qui étoit la ſource des unes, le fut en même tems des autres. Une extrême ſenſibilité ſur les affronts vrais ou imaginaires, fut ſa première maxime; & la néceſſité d'en tirer vengeance pour éviter l'infâmie & le mépris, fut la ſeconde. Toutes les deux perpétuerent les duels, & les tranſmirent aux ſiècles ſuivans; de ſorte que long-tems après les derniers Chevaliers qui ſurvécurent à François I, l'eſprit de la Chevalerie étoit encore à cet égard dans ſa première force. Il a fallu toute la ſévérité des Loix, & toute la vigilance des Souverains, non pour le détruire, puiſqu'il a ſubſiſté juſqu'à nos jours, mais pour en modérer les effets. Les tournois, ces jeux brillans & dangereux, qui firent ſi long-tems l'amuſement des Cours, & l'exercice favori de la Nobleſſe, devoient auſſi leur origine à la Chevalerie. Ils furent en vogue dans toute l'Europe, & ſinguliérement en France, juſqu'à l'événement qui fit périr Henri II. Ceux qu'on célébra du tems de François I, furent d'une magnificence qui n'avoit

XVI. SIÈCLE.

jamais eu d'égale, dans aucune des Cours où ces sortes de spectacles étoient en vogue. Les femmes mêmes aimoient à paroître dans ces joûtes publiques, autrement qu'en simples spectatrices; & l'on a écrit que Catherine de Médicis en eût disputé le prix aux Seigneurs les plus adroits & les plus exercés.

Il est inutile de nous arrêter long-tems à peindre les mœurs du Clergé. Ce que nous avons dit jusqu'à présent suffit pour les faire connoître. Ce qu'elles avoient de répréhensible, servit de prétexte aux Hérétiques pour se soulever contre l'autorité des Pasteurs légitimes. Le faste, la mollesse & la magnificence des grands Prélats, étoient le sujet ordinaire de leurs invectives. Ce fut en répétant souvent les mêmes déclamations, & en les accompagnant de tout ce que la malignité, l'envie & la haine peuvent imaginer de plus odieux, qu'ils réussirent à les décrier dans l'esprit des Peuples. Il faut avouer que les Ecclésiastiques, soit du premier, soit du second ordre, se conduisoient presque tous de manière que, sans beaucoup d'exagération, il étoit facile de montrer combien leur vie,

soit publique, soit privée, étoit contraire à l'esprit & aux obligations de leur état. Ceux qui remplissoient les grandes places, & qui jouissoient des plus riches Bénéfices, aimoient la magnificence & l'éclat, se livroient aux affaires temporelles, briguoient les faveurs du Prince, & le disputoient aux Courtisans, par le goût de la dépense en tout genre, par la beauté des équipages, par le nombre des gens attachés à leur service, par la délicatesse de leur table, & tous les rafinemens de la volupté. Nous ne disons rien du désordre secret de leurs mœurs. Il y en avoit peu qui fussent irréprochables sur cet article, & plusieurs même ne respectoient pas assez le Public, pour lui dérober ce que les autres savoient couvrir des ombres du mystère.

XVI. SIÈCLE.

Ceux qui se trouvoient placés dans un rang inférieur, moins indépendans & moins riches, étoient encore plus déréglés. Ils joignoient ordinairement l'ignorance & la grossiéreté au scandale. Occupés de leurs intérêts, ils exigeoient leurs droits avec rigueur, & profitoient de tout pour les étendre. Ils ne connoissoient de leur état que les avantages

XVI. SIÈCLE.

temporels qui y ſont attachés. La dépravation étoit arrivée au point que l'on regardoit preſque comme des hommes eſtimables, ceux qui n'étoient pas adonnés aux vices que des Laïcs d'une vie régulière & jaloux de leur réputation ne ſe permettent pas.

Quoique le mal fût grand, & qu'il eût gagné tous les dégrés de la Cléricature, il y avoit pourtant deux remèdes propres à le guérir, la réformation générale, & le choix des Paſteurs tant du premier, que du ſecond ordre. La réformation générale de l'Egliſe, qui devoit être l'ouvrage de l'Egliſe même, ne fut qu'ébauchée, parce que les intérêts humains l'emportèrent toujours ſur la conſidération du bien public. A l'égard du choix des Paſteurs, on y avoit pourvu en France par la Pragmatique de Bourges. Elle rétabliſſoit les Eléctions, conformément aux anciennes règles, & donnoit aux Evêques la collation de tous les Bénéfices à charge d'ames, ſauf le droit des Patrons. Mais on ſait combien ce ſage Réglement déplaiſoit à la Cour de Rome, & les efforts qu'elle ne ceſſa de faire pour l'anéantir juſqu'à ce qu'il le fût, dans la plus

grande partie de ſes diſpoſitions, par le fameux Concordat de François I & de Léon X. Nous avons promis d'en donner une idée, & c'eſt ici le lieu de remplir cette promeſſe.

Il faut rappeller en peu de mots ce qui avoit été ſtatué par la Pragmatique de Bourges en 1438. Les principales diſpoſitions de cette Loi, contenues en vingt-trois articles, ſont, 1°. que les élections ſeront rétablies; 2°. que toutes les réſerves & graces expectatives ſeront annullées; 3°. que les poſſeſſeurs pacifiques ne pourront être dépouillés; 4°. que les annates n'auront plus lieu à l'égard des Bénéfices électifs; 5°. que la collation des Bénéfices non électifs appartiendra aux Evêques, de plein droit, pour ceux qui n'ont point de Patrons, ou ſur la nomination des Patrons, pour ceux qui en ont. Ce Réglement fut très-déſagréable au Pape Eugène IV, & il n'oublia rien auprès du Roi Charles VII, pour le faire abolir; mais ſes tentatives furent inutiles. Louis XI, qui parvint à la Couronne en 1461, ne tint pas contre les preſſantes ſollicitations de Pie II. Ce Prince conſentit

XVI. SIÈCLE.

à l'abolition de la Pragmatique, & fit expédier à cet effet des Lettres patentes, dès la première année de ſon règne; mais le Parlement refuſa de les enregiſtrer. Le Pape Paul II, ſucceſſeur de Pie II, demanda au Roi de nouvelles Lettres, & les obtint; mais ce fut encore avec auſſi peu de ſuccès du côté du Parlement. Le célèbre Jean de Saint Romain, Procureur Général, s'oppoſa de la manière la plus forte à la vérification des Lettres du Roi. Le Recteur de l'Univerſité, au nom de ſa Compagnie, appella au futur Concile de tout ce qui ſeroit fait contre la Pragmatique. Les choſes reſtèrent dans cet état juſqu'à la mort de Louis XI. Charles VIII, qui monta ſur le Trône en 1483, laiſſa faire les élections, & quand il ſurvint quelque conteſtation à ce ſujet, le Parlement décida. Louis XII, ſucceſſeur de Charles VIII, ordonna en 1499 que la Pragmatique de Bourges ſeroit inviolablement obſervée, & il y a des Arrêts qui condamnent certains Particuliers, pour avoir obtenu des Bulles en Cour de Rome, au préjudice de cette Loi.

Louis XII mourut le premier Jan-

XVI. SIÈCLE.

vier 1514, & François I appellé au Trône par cet événement, trouva la Cour de Rome & celle de France plus en mésintelligence que jamais. Léon X avoit succédé à Jules II. François, occupé de ses projets sur l'Italie, vouloit mettre ce Pontife dans ses intérêts. Il proposa une négociation; Léon, qui espéroit en tirer de grands avantages, l'accepta volontiers. Il nomma les Cardinaux d'Ancône & de Santiquatro, pour traiter en son nom, & le Chancelier du Prat fut chargé des intérêts du Roi. Les Commissaires travaillerent ensemble d'après leurs instructions respectives; &, au bout de quelques jours, le Concordat fut le fruit de leur travail. Ce traité fut signé le 16 Août 1516. Plusieurs articles de la Pragmatique y sont conservés, mais on en a retranché les deux principaux, qui concernent les élections & les annates. Lorsqu'il fut question de faire recevoir en France cette nouvelle Loi, il s'éleva de toutes parts des oppositions très-vives. Les Parlemens, les Chapitres, les Universités, la Sorbonne, tous les Corps qui regardoient la Pragmatique comme un réglement pré-

XVI. SIÈCLE.

cieux, en demanderent la conservation, & rejettèrent le Concordat par lequel cette loi si respectée étoit anéantie dans ses points essentiels.

Cependant François I, jaloux de remplir les engagemens qu'il avoit contractés avec le Pape, pressoit vivement l'acceptation du Concordat. A cet effet, il envoya au Parlement des Lettres-Patentes, portant injonction aux Magistrats & à tous les Juges de son Royaume, de juger selon cette nouvelle Loi, & de tenir la main à son exécution. Mais le Parlement persévéra dans son opposition aux volontés du Roi, qui de son côté, voulant être obéi, réitéra ses ordres. Le Parlement & les Corps qui lui étoient unis démandoient au Roi qu'il assemblât l'Eglise Gallicane pour délibérer sur l'acceptation du Concordat, comme Charles VII l'avoit assemblée pour dresser la Pragmatique de Bourges. Cette demande paroissoit juste, puisqu'il s'agissoit d'abolir une Loi de discipline qui étoit en vigueur, & de lui en substituer une autre dont les dispositions étoient ou différentes, ou contraires en plusieurs points importans. Mais le Roi, qui

étoit décidé, rejetta cette demande, & le Parlement ſentit enfin qu'il falloit céder à l'autorité ſouveraine. Le Concordat fut donc enrégiſtré le 22 Mars 1518, avec la clauſe, *de l'exprès commandement du Roi, réitéré pluſieurs fois.* L'enrégiſtrement avoit été précédé, & fut ſuivi, de la part du Parlement, de proteſtations par leſquelles il déclaroit qu'en ordonnant la publication du Concordat, comme il l'avoit fait, uniquement pour obéir au Roi, il n'entendoit ni l'autoriſer, ni l'approuver, ni ſe départir des actes par leſquels il avoit manifeſté ſon oppoſition à cette Loi. Pour applanir les difficultés qui pourroient naître à l'avenir dans l'exécution du Concordat, François I, en 1520, & Henri II, en 1552, attribuerent au Grand-Conſeil la connoiſſance des conteſtations qui s'élèveroient à ce ſujet.

Il eſt à propos de remarquer ici que la Pragmatique n'a point été entiérement abolie par le Concordat; que le Concordat même n'eſt pas ſuivi dans toutes ſes diſpoſitions, quoiqu'il ſoit exécuté de préférence, en ce qu'il contient de contraire à la Pragmatique;

XVI. SIÈCLE.

& qu'enfin l'autorité de la Pragmatique est encore dans toute sa vigueur, en ce qui n'a pas été expressément abrogé par le Co··.ordat ou par des Ordonnances particulières. L'opposition si vive & si constante des Parlemens, des Universités & des autres Corps à la réception & à l'exécution du Concordat, établit un préjugé bien fort contre cette Loi. Mais en examinant les choses de près, & en se dépouillant de toute prévention, on s'en forme une idée moins désavantageuse. Pour juger sainement de cette Loi, « la question, » suivant M. le Président Hainault, » se réduit à examiner si la Pragmatique étoit nuisible à l'Etat, ou si, » au contraire le Concordat en soi, » tel qu'il est, & avec tous les inconvéniens qu'on y trouve, n'est pas » beaucoup plus utile. Or, je crois, » continue cet illustre & judicieux » Ecrivain, qu'il seroit aisé de prouver » que la Pragmatique étoit remplie » d'inconvéniens, & que le Concordat » est la forme la plus propre pour » entretenir la tranquillité dans un » Etat. La brièveté que je me suis » prescrite, ne me permet pas d'é-

» tendre ces preuves; ainſi, je me » réduis à dire, 1°. que le Concordat » eſt juſte, en ce qu'il remet au Roi » le droit de nomination, puiſque » nos Rois ont fondé la plupart des » grands Bénéfices, dont par conſé- » quent la collation doit appartenir à » leurs Succeſſeurs. 2°. Que le Roi » repréſentant la Nation, c'eſt à lui » d'exercer le droit qu'exerçoient les » premiers Fidèles, & qu'ils lui ont » remis, lorſque l'Egliſe a été reçue » dans l'Etat, pour prix de la protec- » tion que le Roi accordoit à la Reli- » gion. 3°. Que les élections étoient » devenues une ſimonie publique, qui » élevoit aux premières places, ceux » qui avoient plus de moyens de les » acheter; (c'étoit une des raiſons que » le Chancelier du Prat alléguoit en » faveur du Concordat.) 4°. Que les » grands Sièges étoient ſouvent rem- » plis par des Sujets de la lie du peu- » ple, au lieu que, à choſes égales, » la nobleſſe doit être préférée dans » la diſtribution des dignités eccléſiaſ- » tiques, pour deux raiſons : la pre- » mière, parce que pluſieurs des grands » Bénéfices proviennent des biens de

XVI. SIÈCLE.

» la Nobleſſe ; la ſeconde, parce que » les grands Bénéfices donnant autorité » aux Evêques dans les villes de leur » Diocèſe, il eſt extrêmement important pour la sûreté du Royaume, » que les Rois choiſiſſent ceux dont » la fidélité leur eſt connue, & dont » les talens s'étendent, non-ſeulement » aux choſes de la Religion, mais » encore au maintien de la paix & » de l'ordre public.... Que conclure » de-là ? ſinon que le Concordat n'eſt » pas d'une ſi dangereuſe conſéquence » qu'on ſe l'imagina lorſqu'il fut publié ». On ne peut expoſer avec plus de clarté & plus d'impartialité les effets du Concordat. Nous n'avons rien à y ajouter.

La néceſſité de réformer l'Egliſe dans toutes ſes parties, étoit une vérité ſi généralement reconnue, qu'elle ſe faiſoit ſentir juſques dans les Corps religieux d'ancienne, & même, de nouvelle inſtitution. Delà ſont nées, dans ce ſiècle & dans le ſuivant, pluſieurs réformes des Ordres qui étoient établis, & pluſieurs Congrégations nouvelles. Le but que ſe propoſerent & les Réformateurs, & les Inſtituteurs, étoit bon;

mais ils se tromperent dans les moyens qu'ils choisirent pour y parvenir. En effet, qu'arriva-t-il ? Que les réformes ne furent pas, comme elles devoient l'être, le renouvellement de la ferveur & de l'esprit primitif, dans les anciens Ordres où la discipline étoit anéantie, mais des démembremens, ou, pour mieux dire, de nouvelles classes de ces mêmes Ordres. Ces classes formerent bientôt des Corps nombreux, & totalement distingués de ceux d'où ils étoient sortis, qui eurent leur règle, ou leurs constitutions particulières, leur régime propre & leurs Supérieurs pour les gouverner. Ainsi les Capucins, les Récolets, & les Picpus démembrés de l'Ordre de Saint François; les Carmes Déchaux, sortis des anciens Carmes; les Augustins déchaussés, appellés petits Pères tirés de l'Ordre qui portoit le même nom; les Feuillans, dont l'Ordre de Cîteaux avoit été le berceau, & les autres réformes qui vinrent après, furent au bout de quelque tems autant de familles nombreuses qui s'accrurent, se perpétuerent, qui surchargèrent bientôt l'Eglise & l'Etat, & qui, dégénérant ensuite, comme

XVI. SIÈCLE.

celles où elles avoient pris naissance, firent désirer de nouvelles réformes, ou des suppressions devenues nécessaires.

On doit en dire autant de la plupart des Congrégations modernes qui s'établirent alors, ou qui se sont établies depuis. Elles n'avoient pas d'autre objet que celles qui subsistoient déjà, & lorsqu'elles cesserent de le remplir, par une suite du relâchement & de l'état de foiblesse où tombent tôt ou tard les institutions humaines, elles ne devinrent pas moins inutiles, pas moins onéreuses, que celles qu'elles étoient venues remplacer. Que falloit-il donc faire ? Retablir l'ancienne discipline dans les Corps religieux, où le relâchement & le désordre s'étoient introduits ; les rappeller à l'objet de leur institution, les obliger à le remplir, ou bien les éteindre, s'ils refusoient de se remettre dans l'état où ils étoient, lorsque l'Eglise & les Puissances temporelles avoient consenti à leur établissement. Par ce moyen, la Société religieuse & civile se seroient épargné une charge dont elles sentent aujourd'hui le poids ; le bien se seroit fait, au lieu que les nouvelles institutions,

devenues ſemblables aux anciennes avec le tems, n'ont ſervi qu'à étendre le mal & à le multiplier. Si l'on nous demandoit ce qu'il y auroit à faire pour réparer aujourd'hui les fautes qu'on a faites autrefois, nous répondrions en peu de mots; trois choſes: 1° faire rentrer dans les anciens Ordres les familles qui leur doivent leur origine, pour ne plus former avec eux qu'un ſeul Corps, ſous la même règle & le même régime; 2° réunir toutes les Congrégations qui, ſous différens noms & ſous différens habits, n'ont qu'un même objet, & les appliquer à cet objet, de manière qu'il ſoit exactement rempli; 3° enfin, ſupprimer toutes les Sociétés régulières qui ne voudroient pas ſe ſoumettre à un arrangement auſſi ſage, ou qui demanderoient elles-mêmes leur diſſolution. Ce plan eſt ſimple; les deux Puiſſances réunies trouveroient dans leur ſageſſe & leur autorité, des moyens efficaces pour l'exécuter, & nous oſons aſſurer que l'Egliſe & l'Etat y gagneroient également. Nous allons maintenant faire connoître les réformes & les nouveaux inſtituts qui appartiennent à ce ſiècle.

1°. L'Ordre de Saint François, peu

XVI. SIÈCLE.

de tems après son origine, s'étoit partagé en deux branches principales, comme nous l'avons dit ailleurs, les Conventuels & les Observantins. Cet arbre fécond poussa encore dans ce siècle trois nouveaux rejettons, qui sont devenus en peu de tems des Ordres non moins étendus que celui qui leur a donné naissance; 1° Les Capucins, qui eurent pour auteur le Frere Mathieu de Baschi, & qui tirerent leur nom de la forme de leur capuce, furent approuvés, en 1528, par le Pape Clément VII, & confirmés par Paul III en 1536; 2° Les Récolets, ainsi nommés, parce qu'ils faisoient profession d'aimer le recueillement & la retraite, obtinrent de Clément VII, en 1531, des Couvens séparés, où ils établirent leur réforme. Elle avoit commencé en 1525 par deux Religieux Espagnols, nommés Etienne Molina & Martin de Guzman; 3° Enfin, les Freres de la Pénitence, qui n'étoient, dans leur origine, qu'une Société de personnes séculières, à laquelle on avoit donné le nom de Tiers-Ordre de Saint François. Etant tombés dans le relâchement, un Parisien nommé Vincent Massart ou Mus-

ſare, les réforma vers l'an 1593. On les a nommés en France Picpus, parce que leur principale Maiſon fut établie au Village de Picpus près Paris, qui eſt maintenant joint au Fauxbourg Saint-Antoine.

2°. Nous avons fait mention de la réforme que Ste. Thérese, aidée par St. Jean de la Croix, mit dans l'Ordre du Montcarmel. Cette réforme donna naiſſance aux Carmélites & aux Carmes Déchaux : les unes n'ont commencé d'avoir des Monaſtères en France qu'en 1604, & les autres qu'en 1606.

3°. La Congrégation des Feuillans eſt une reforme de Cîteaux. Elle a été établie par le B. Jean de la Barrière, Abbé de Ste. Marie de Feuillans, au Diocèſe de Rieux. Après avoir poſſédé cette Abbaye en commande pendant quelque tems, il prit l'habit religieux, & ayant fait ſes vœux, il travailla ſérieuſement à la reforme de ſa Communauté. La plupart de ceux qui la compoſoient, ſe retirerent ; mais il y vint d'autres ſujets, qui ſe mirent ſous la conduite du pieux Abbé, pour vivre dans la pénitence & dans l'auſtérité des obſervances qui avoient rendu l'Ordre de

XVI. SIÈCLE

Cîteaux si recommandable dans les tems de son ancienne ferveur. Cette réforme fut approuvée par Sixte V en 1586, & en 1589 elle fut érigée en Congrégation. Les Feuillantines sont des Religieuses de la même réforme. Leur premier établissement se forma près de Toulouse, en 1590.

4°. La Congrégation des Théatins a eu pour principal Instituteur Saint Gaétan de Thienne, né à Vicence, d'une famille noble & ancienne, en 1480. S'étant lié d'une amitié particulière avec Jean-Pierre Caraffe, Archevêque de Chieti, ou Théate, au Royaume de Naples, & avec deux autres Ecclésiastiques, ils formerent le dessein d'établir une Congrégation de Clercs Réguliers, dont le but seroit de travailler à la réforme du Clergé. Ils obtinrent à cet effet l'approbation de Clément VII, & ils firent leurs vœux en 1524. L'Archevêque de Théate fut leur premier Supérieur. C'est delà que cette Congrégation a pris le nom de Théatins, qu'elle a toujours gardé depuis.

5°. Peu de tems après l'établissement des Théatins, il se forma une nouvelle Congrégation de Clercs Réguliers,

guliers, connus sous le nom de Barnabites. Trois Gentilshommes Italiens, François-Marie Zacharia, Barthelemi Ferrera & Jacques-Antoine Morigia, en jetterent les premiers fondemens en 1530. Ils ne furent confirmés dans leur établissement qu'en 1533, & même ils ne firent leurs vœux que deux ans après, avec la permission du Pape Paul III, qui leur donna le nom *de Clercs Réguliers de Saint Paul.* Celui de Barnabites leur est venu d'une Eglise dédiée à Saint Barnabé, où ils firent leurs premiers exercices.

XVI. SIÈCLE.

6° Un Noble Vénitien, nommé Jerôme Emiliani, conçut en 1528 le dessein de rassembler les pauvres orphelins, qui étoient en grand nombre, à cause de la famine & de la peste qui avoient ravagé l'Etat de Venise, & d'autres cantons de l'Italie. Ce pieux dessein fut l'origine de la Congrégation des Somasques. On leur a donné ce nom, parce que leur principal établissement étoit situé à Somasque, petite Ville du Milanez, entre Bergame & Milan. On les a aussi appellés *Clercs Réguliers de S. Mayeuil*, parce que Saint Charles Borrhomée leur accorda une

XVI. SIÈCLE.

Eglise dédiée sous l'invocation de ce Saint à Pavie, avec un Collège celèbre, dont il leur confia la direction. Paul III approuva cette institution en 1540, & Sixte V la confirma en 1585.

7°. La Congrégation de l'Oratoire eut pour Instituteur Saint Philippe de Néri, né à Florence en 1515. Quelques pieux Ecclésiastiques s'étant unis à lui pour vivre en communauté, & travailler au salut du prochain, cette Société s'augmenta peu à peu. Ceux qui la formoient, n'avoient d'autres liens que celui de la Charité, & d'autre règle que l'Evangile & les Saints Canons. Ils s'étoient d'abord assemblés dans un Oratoire de la Maison de Saint Jerôme à Rome ; delà cette pieuse association prit le nom de Congrégation de l'Oratoire. Le célèbre Cardinal Baronius, Auteur des Annales Ecclésiastiques, fut un des premiers Compagnons de Saint Philippe de Néri. Le but de cette Congrégation étoit de travailler au salut des ames, par l'instruction & l'administration des Sacremens. Elle fut confirmée en 1574, par le Pape Grégoire XIII. Elle est différente d'une autre Congrégation du

même nom, établie en France par le Cardinal de Bérule, & dont nous parlerons dans l'Histoire du XVIIe. siècle.

8°. Saint Jean-de-Dieu, né en 1495, de parens pauvres & obscurs à Monte-Major el-Novo, petite Ville du Diocèse d'Evora en Portugal, a fondé le plus utile de tous les nouveaux Ordres, dont ce siècle est l'époque. Un sermon du saint Prêtre Jean d'Avila fit sur lui tant d'impression, qu'il se porta, pour s'humilier, à des actions fort extrordinaires, jusqu'à contrefaire l'insensé. Revenu de ces premiers mouvemens, qui n'étoient pas selon les règles ordinaires, il se retira dans l'Hôpital de Grenade, & s'y consacra au service des pauvres malades. Plusieurs Compagnons, animés du même esprit de charité, s'unirent à lui. Ils bâtirent un nouvel Hôpital, où ils recevoient les malades dénués de secours. Cet établissement fut encouragé par l'Archevêque de Grenade, & par d'autres personnes distinguées, qui crurent ne pouvoir pas faire une meilleure application de leurs aumônes. Telle a été l'origine de l'Ordre Hospitalier des Freres de la Charité; Ore

XVI. SIÈCLE.

dre bien digne du nom qu'il porte, & de la protection qu'il a trouvée dans tous les lieux où il a formé des établissemens. Il a été approuvé par le Pape Pie V en 1572. Le saint Fondateur étoit mort en 1550, âgé de cinquante-cinq ans. Urbain VIII l'a déclaré Bienheureux en 1630, & Alexandre VIII l'a canonisé en 1690. Les Freres de la Charité sont tous Laïcs; mais Pie V, en les approuvant, leur permit de faire élever un d'entre eux au Sacerdoce par chaque Hôpital, uniquement pour dire la Messe & pour administrer les Sacremens.

9°. Nous avons parle de Saint Ignace de Loyola, dans l'article XI, & nous y avons dit qu'il fonda un nouvel Ordre, dont l'objet étoit la prédication de la parole de Dieu, l'instruction de la jeunesse, & la conversion des infidèles. Cet Ordre, qui fut approuvé en 1540 par le Pape Paul III, prit le nom de *Compagnie ou Société de Jesus.* Il a été, pendant plus de deux siècles, l'étonnement du monde, par la forme de son gouvernement, par la rapidité de ses progrès dans toutes les parties du globe, par la multi-

XVI. SIÈCLE.

tude & la singularité des privilèges qu'il a obtenus de presque tous les Pontifes qui ont gouverné l'Eglise, par les contradictions qu'il a éprouvées dès son origine, & qui n'ont cessé qu'à sa destruction, par le crédit immense qu'il s'est acquis dans tous les lieux où il a pénétré, par le nombre de grands hommes en tous genres qu'il a produits, par un desir de domination, & une activité qui paroissoient n'avoir point de bornes, par les imputations odieuses dont il a été chargé; enfin par sa chûte qu'on a vue de nos jours, & qu'on a peine à croire encore, quand on se rappelle le haut degré de puissance & de célébrité où il s'étoit élevé.

10°. La Congrégation de la Doctrine Chrétienne, par laquelle nous finissons ce qui regarde les réformes & les nouveaux Instituts de ce siècle, a eu pour auteur César de Bus, né en 1544 à Cavaillon, dans le Comtat Vénaissin, d'une famille noble & considérée. Il s'adonna d'abord à la poésie, & passa plusieurs années dans les amusemens du monde & les projets de l'ambition. Mais ayant été touché de

XVI. SIÈCLE.

Dieu, il se convertit, & ayant embrassé l'état ecclésiastique, il se borna aux fonctions de Catéchiste. Son zèle à les remplir, sa charité, ses lumières & le talent qu'il avoit de proportionner ses instructions à tous les âges & à tous les esprits, produisirent des biens infinis dans les Villes & dans les Campagnes. La bénédiction que Dieu répandoit sur ses travaux, lui inspira le dessein d'instituer une Congrégation qui eut pour objet principal l'enseignement du Catéchisme, comme la prédication étoit celui de l'Ordre de Saint Dominique. Cet Institut fut approuvé par Clément VIII en 1598.

Les Conciles, qui ont été assemblés dans ce siècle avant celui de Trente, eurent tous pour objet, ou de précautionner les Fidèles contre les erreurs qui se répandoient alors, ou de réformer les Ecclésiastiques, dont les mœurs étoient depuis long-tems si éloignées de la sainteté de leur état, en les rappellant à l'observation des anciens Canons. A l'égard du Concile de Trente, ce que nous en avons rapporté, article X, est suffisant pour faire connoître les Décrets qu'il a dref-

ſés, concernant la diſcipline & les mœurs. Ceux qu'on a tenus depuis, ſoit en France, ſoit ailleurs, n'ont pas eu d'autre but que d'étendre & d'affermir les ſages Réglemens de cette ſainte Aſſemblée. C'eſt principalement ce que ſe propoſa le ſaint Archevêque de Milan, dans les ſix Conciles de ſa Province, qu'il tint pendant les dix-neuf dernières années de ſon Epiſcopat. Il n'y a aucun point de diſcipline, aucun principe de Gouvernement eccléſiaſtique, aucune règle du Miniſtére ſpirituel, en un mot rien de ce qui concerne la doctrine & les mœurs, qui n'y ſoit traité avec une prudence & une lumière admirables. Les devoirs des Paſteurs, & les maximes de conduite qu'ils doivent obſerver, tant dans l'exercice des fonctions publiques, que dans leur vie privée, y ſont miſes dans le plus beau jour. L'extrait que nous en allons donner, fera connoître plus particuliérement la ſageſſe & l'utilité des Ordonnances qu'on y publia.

Premier Concile de Milan. Il fut tenu au mois de Septembre 1565. Onze Evêques de la Province y aſſiſterent, & cinq y envoyerent leurs Repréſen-

XVI. SIÈCLE.

tans. Saint Charles en fit l'ouverture par un discours très-solide, où il montra la nécessité d'assembler des Conciles Provinciaux. D'abord on accepta les Décrets du Concile de Trente, & ensuite on dressa plusieurs Réglemens sur la Foi, la discipline & la réformation des abus. Les actes de ce Concile sont divisés en trois parties: la première contient une profession de foi sur tous les dogmes & toutes les vérités qui appartiennent à la doctrine Catholique ; on y recommande aux Curés le soin de faire le Catéchisme exactement les Dimanches & Fêtes, & on leur prescrit d'excellentes règles sur la manière dont ils doivent annoncer la parole de Dieu. La seconde partie traite fort au long de tout ce qui regarde l'administration des Sacremens en général, & entre dans le detail de chaque Sacrement en particulier. Dans le chapitre qui a pour objet le Sacrement de l'Ordre, on parle des Séminaires, de l'instruction & de l'examen des Clercs, de la collation des Bénéfices, du choix de ceux qui sont nommés aux Cures & aux Prébendes Canoniales, de la vie pure & irréprocha-

ble que doivent mener les Evêques & les Prêtres, des livres qu'on doit faire lire aux Clercs ; ſavoir, l'Ecriture Sainte, le Catéchiſme du Concile de Trente (on y travailloit alors), le Paſtoral de Saint Grégoire, le traité du Sacerdoce de Saint Jean Chryſoſtôme, &c. On entre enſuite dans le détail de tous les devoirs des Eccléſiaſtiques, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur ; on expoſe les fonctions de chaque Ordre & de chaque dignité ; on preſcrit les règles qui doivent être ſuivies dans la célébration de l'Office divin & de ſes différentes parties. La troiſième partie des actes de ce Concile renferme tout ce qui a rapport à l'adminiſtration des lieux de piété, comme Hôpitaux, Confrairies, maiſons de Religieuſes & Communautés de Filles, & rien de ce qui concerne ces deux derniers objets n'y eſt oublié.

Second Concile de Milan. Saint Charles en fit l'ouverture le 24 Avril 1569, jour auquel il l'avoit indiqué. Il y prononça un diſcours plein de cette éloquence mâle & noble, qui étoit propre à ce grand Prélat. Il y inſiſte ſur le

XVI. SIÈCLE.

zèle pur, vigilant & désintéressé dont les Evêques doivent être animés ; vertu qui renferme tous les devoirs de l'Episcopat. Les actes de ce second Concile sont divisés en trois chapitres. Le premier renferme vingt-neuf décrets sur les devoirs des Evêques & des Curés, par rapport aux soins qu'ils doivent avoir de conserver & d'enseigner la foi dans toute sa pureté, d'éclairer les Peuples en joignant l'instruction à l'administration des Sacremens, & d'exercer toutes les fonctions pastorales avec de saintes dispositions ; le second Chapitre traite de la célébration du sacrifice de la Messe & des Offices divins, de tout ce qui concerne le saint Ministère des autels, & de la décence des Eglises, tant pour le dedans que pour le dehors : ce chapitre contient trente-six décrets. Le troisiéme en renferme vingt-six, qui regardent la conservation des biens & des droits de l'Eglise, leur administration & leur emploi. A la suite de ces trois chapitres, on trouve trois articles qui regardent spécialement les Religieuses. C'est un renouvellement & une ampliation de ce qui avoit été réglé dans

le premier Concile, touchant le Gouvernement ſpirituel & temporel des Monaſtères de filles.

Troiſième Concile de Milan. Il commença le 24 Avril 1573. Le diſcours que S. Charles y prononça, eſt du même ton d'éloquence, & reſpire le même zèle que ceux par leſquels il avoit fait l'ouverture des deux Synodes précédens. Il y rappelle ce qu'on avoit dejà fait pour l'extirpation des abus & des ſcandales, le rétabliſſement de la diſcipline, & la réformation des mœurs; il examine ce qui reſtoit encore à faire, & il inſiſte ſur le bon exemple des Evèques, comme ſur le moyen le plus efficace de procurer l'exécution des Réglemens ſalutaires qui avoient été publiés dans les autres Conciles. On fit encore dans celui-ci divers Statuts très-utiles, touchant la ſanctification des Fêtes, l'établiſſement des Ecoles Chrétiennes & des Séminaires, la célébration de l'Office divin, les devoirs des Curés, des Chanoines & des Religieuſes, le Baptême des enfans expoſés, & l'adminiſtration des Sacremens aux malades.

Quatrième Concile de Milan. Il avoit

XVI. SIÈCLE.

été indiqué pour le 10 Mai 1576; & en effet, les Evêques de la province de Milan s'étant rendus ce jour-là dans la Ville Métropolitaine, au nombre de onze, sans compter les Procureurs de ceux qui se trouvoient légitimement empêchés d'y venir, Saint Charles en fit l'ouverture avec les cérémonies ordinaires. Dans le discours qu'il y prononça, le saint Cardinal montra la nécessité des Conciles par l'exemple des Apôtres & l'usage de l'antiquité; il en fit sentir les avantages, en retraçant l'état de force & de vigueur que l'Eglise avoit conservé, par ce moyen, dans les beaux siècles, & il prouva que tout avoit dégénéré depuis qu'on s'étoit abstenu de les assembler. Les actes de ce quatrième Concile sont divisés en trois parties, comme ceux des précédens: dans la première, après la profession de foi, on traite de plusieurs objets qui ont rapport au culte extérieur, tels que les saintes Reliques, les Images, les Pélerinages, la célébration des Fêtes, l'observation des jeûnes, soit du Carême, soit des Quatre-Tems & des Vigiles. La seconde partie a pour objet la décence & la propreté des Eglises,

des Chapelles, des Autels, des ornemens, & de tout ce qui est consacré au culte divin. On y parle aussi de la consécration des Eglises & des Autels, de l'entretien des petits Oratoires placés sur les chemins, de la Prière du soir dans les Eglises, & des Ecoles destinées à l'instruction des enfans. Delà on passe à ce qui concerne les Sacremens, tant en général qu'en particulier. Dans la troisième partie, le Concile expose de nouveau, & avec beaucoup de précision, les devoirs des Evêques, la nécessité de la visite épiscopale & des Synodes diocésains; la manière de faire l'une, & de célébrer les autres avec fruit, l'obligation commune à tous les Ministres de l'Eglise, de mener une vie pure, irréprochable, & qui serve à régler celle des Fidèles.

Cinquième & sixième Conciles de Milan. L'un de ces deux Conciles fut assemblé le 7 Mai 1576, & l'autre le 10 Mai 1582. Nous les réunissons, parce qu'on paroît ne s'y être proposé que de revenir sur les Réglemens déjà faits dans les Synodes antérieurs, pour les confirmer, les perfectionner, les étendre, & en procurer l'exécution. Les

XVI. SIÈCLE.

actes du cinquième sont divisés en trois chapitres, & embrassent les objets dont la Province de Milan s'étoit déjà occupée avec tant de zèle dans les autres Assemblées. Ce qui s'y trouve de particulier, regarde le soin des malades, à l'occasion de la peste qui venoit de ravager la ville de Milan, comme presque toutes les autres Villes d'Italie. On y marque dans un grand détail ce que doivent faire alors les Evêques, les Curés, les simples Prêtres, les Religieux, les Médecins, les Magistrats, les pères de famille, &c. Les Constitutions du sixième Concile sont renfermées dans trente-un chapitres, dont les sujets sont à-peu-près les mêmes qu'on avoit déjà traités. Ce qu'on ajoute aux Décrets des cinq autres assemblées, ne tend qu'à renouveller ces Décrets, à les expliquer, à les autoriser de nouveau, & à retrancher quelques abus qui avoient échappé à l'attention du saint Archevêque & de ses suffragans, dans les délibérations qu'ils avoient déjà prises. En finissant, Saint-Charles indique le septième Concile de la Province, qui devoit se tenir le 26 Avril 1585; mais sa mort, arrivée au mois

de Novembre 1584, l'empêcha de le célébrer. Outre ces Conciles Provinciaux, le saint Archevêque tint encore en différens tems, onze Synodes diocésains, dans lesquels il publia des Réglemens très-sages & très-utiles. De plus, il a donné à son Peuple & à son Clergé quantité d'Ordonnances, d'Instructions, de Lettres pastorales, de Statuts & de Constitutions, qui tendent à la correction des mœurs, & à la sanctification des ames. Tous ces monumens du zèle de Saint-Charles, pour le renouvellement & la manutention de la discipline tant dans sa Province que dans son propre Diocèse, ont été recueillis en deux volumes in-folio, imprimés à Lyon en 1683, sous le titre d'*Acta Ecclesiæ Mediolanensis*; collection précieuse, où tous ceux qui sont chargés du soin des ames, & sur-tout, les premiers Pasteurs, doivent aller puiser l'esprit de leur état, & les vrais principes du Gouvernement ecclésiastique.

Tandis que toute l'Europe Chrétienne demandoit la réformation des mœurs & le rétablissement de l'ancienne discipline, l'Eglise Gallicane, dont le zèle & les lumières s'étoient signalées dans

XVI. SIÈCLE.

tous les tems, ne pouvoit demeurer indifférente, par rapport à un objet de cette importance. Elle avoit manifesté ses vœux à cet égard dans les Conciles de Constance & de Basle, dans l'Assemblée de Bourges, en 1438, & dans plusieurs autres occasions. Elle les renouvella vivement au Concile de Trente, & il ne tint pas à ceux qui la représentoient dans ce grand Synode, que les abus dont on se plaignoit ne fussent réprimés par des moyens efficaces, & qu'on ne fît revivre les Canons par lesquels la Société Chrétienne s'étoit gouvernée dans les beaux siècles. Mais elle ne s'en tint pas à de simples desirs, & à des représentations stériles. Quoique le colloque de Poissi ne fût pas, à proprement parler, un Concile, cependant la Religion étant l'objet de cette célèbre Assemblée, les Prélats qui la composoient, se regardoient comme les Députés de toute l'Église de France, pour défendre les dogmes de la Foi, les pratiques du culte extérieur, & les règles de la discipline, contre les attaques des novateurs. Après avoir fait triompher la vérité, ils ne voulurent pas se séparer sans avoir dressé quelques

Réglemens propres à remédier à une partie des abus dont les Hérétiques se prévaloient pour calomnier l'Eglise, & détourner ceux qu'ils séduisoient, de la soumission qui lui est due. Il est à propos d'en donner ici un extrait.

1°. Lorsque le Roi aura choisi un Sujet pour remplir quelque Siège Episcopal, son nom sera affiché à la porte du Chapitre, à celle de la Cathédrale & dans les autres lieux publics, afin que si l'on connoît en lui quelque défaut notable, on ait la liberté d'en avertir le Chapitre. Si personne ne parle contre lui, il fera sa profession de foi dans la forme prescrite, & prendra des provisions du Pape; & si l'on s'oppose à sa promotion, l'affaire sera renvoyée au Roi, qui en jugera selon sa prudence.

2°. Les Evêques seront nés de légitime mariage, auront l'âge de trente ans, & seront consacrés publiquement par le Métropolitain, assisté de deux Evêques, ou, en l'absence du Métropolitain, par trois Evêques de la Province. Ils ne pourront différer leur consécration plus de six mois après avoir reçu les provisions du Pape.

3°. Les Archevêques & Evêques ne

XVI. SIÈCLE.

pourront s'absenter de leur Diocèse sans causes légitimes. Si leur absence dure plus de trois mois, les Evêques en exposeront les raisons au Métropolitain, & celui-ci à l'Evêque voisin, lorsqu'il sera dans le même cas. Ils résideront dans la Ville principale de leur Diocèse, ou dans le lieu qui paroîtra le plus convenable pour le bien & le service de leur Eglise. Ils s'appliqueront à l'étude des Livres saints; ils prêcheront par eux-mêmes, ou par des personnes capables de s'acquitter dignement de cet emploi. Ils feront par eux-mêmes les fonctions épiscopales, & ne se serviront pas à cet effet d'Evêques suffragans.

Ils visiteront leurs Diocèses, & assembleront des Synodes tous les ans. Les Archevêques tiendront le Concile de leur Province tous les trois ans.

4°. Les seuls Evêques titulaires donneront des démissoires, & les Chapitres, pendant la vacance du Siège, ne pourront en donner qu'à ceux qui se trouveront pourvus de Bénéfices pour lesquels ils seront obligés de recevoir les ordres dans l'année. Les Chanoines obéiront aux Evêques, & les causes de ceux qui se prétendent exempts, seront jugées

par les Ordinaires, assistés des quatre plus anciens Chanoines.

5°. Les dignités & les personnats ne seront conférés qu'à des sujets capables, & actuellement Chanoines de la même Eglise. Ils auront au moins vingt ans, & seront tenus de résider. Les Archidiacres feront exactement la visite de leurs Archidiaconés; ils en rendront compte à l'Evêque; ils ne connoîtront que des affaires qui sont de leur Jurisdiction, & ne pourront prononcer des censures ecclésiastiques.

6°. Les Chanoines auront dix-huit ans; ils seront obligés à résider. Néanmoins les jeunes pourront aller étudier dans les Universités. Les Théologaux feront réguliérement leurs leçons, & les Chanoines seront tenus d'y assister. Les jeunes Chanoines, âgés de vingt ans, se prépareront à la réception des Ordres sacrés. Ils communieront à la Grand'Messe les Dimanches & les Fêtes solemnelles.

7°. Les Curés ne pourront être mis en possession des Cures dont ils seront pourvus, qu'après avoir été examinés & approuvés par les Evêques, en pré-

XVI. SIÈCLE.

ſence des anciens du Chapitre. Ceux qui ont des privilèges du Saint-Siège pour poſſéder des Cures, n'en uſeront point qu'ils n'aient fait connoître aux Evêques & aux anciens du Chapitre, que la cauſe deſdits privilèges eſt raiſonnable, & qu'ils ne porteront aucun préjudice à l'Egliſe. Ceux qui ne ſeront pas encore Prêtres, lorſqu'ils auront été nommés à des Cures, ſe feront ordonner dans l'année. Ils réſideront exactement; ils célébreront ſouvent la Meſſe; ils n'exigeront rien pour l'adminiſtration des Sacremens; ils expliqueront l'Evangile au Peuple; ils ſe conformeront; ainſi que les autres Eccléſiaſtiques, aux Réglemens du Concile de Baſle, par rapport à la récitation de l'Office, à la pureté des mœurs, & à la décence extérieure qui convient à leur état.

8°. On ne recevra point la Prêtriſe avant l'âge de vingt-cinq ans; les Clercs qu'on élévera aux Ordres ſacrés, auront un titre de Bénéfice ou de Patrimoine. On n'ordonnera perſonne ſans lui aſſigner une Egliſe, ou une place cléricale, pour y exercer ſes fonctions;

& s'ils quittent cette Eglise ou cette place, sans l'agrément de l'Evêque, ils seront interdits.

9°. La Profession religieuse, ou émission des vœux, ne se fera pas avant l'âge de dix-huit ans pour les hommes, & de seize pour les filles. La visite des Monastères, & la correction de ceux qui les habitent, seront faites par les Abbés & les Prieurs. Les Evêques connoîtront des faits qui concernent la Doctrine, & des fautes scandaleuses commises au-dehors. Les Monastères qui n'ont point de Supérieurs majeurs, seront visités par les Ordinaires. Les Religieux s'appliqueront à l'étude, & les Religieuses garderont la clôture.

10°. Les Abbés & les Prieurs Commendataires qui ne seront pas dans les Ordres au tems de leur nomination, les recevront dans les six mois qui suivront la réception de leurs provisions. Ils résideront au moins six mois de l'année dans leurs Bénéfices. Ils y vivront d'une manière édifiante, & donneront l'exemple de la régularité. L'Election des Chefs d'Ordre sera conservée, & il y aura dans chaque Ordre, au moins quatre Abbayes, qui ne pour-

ront être possédées que par des Réguliers.

11°. On ne dira point de Messe basse dans les Paroisses, pendant qu'on célébrera la Grand'Messe, ou qu'on prêchera. Les Prêtres se prépareront à la célébration des Saints Mystères par la prière & le recueillement. Ils prononceront distinctement les paroles de la Messe. Ils feront les cérémonies avec gravité & d'une manière convenable à la sainteté de cet auguste Sacrifice. On ne jouera sur les orgues que des Hymnes sacrés & des Cantiques spirituels, & non des airs profanes.

12°. On travaillera soigneusement à détruire toutes les superstitions, & tous les actes d'une dévotion mal réglée. On avertira le peuple que les Images n'ont en elles-mêmes aucune vertu qui leur soit propre, & qu'on ne les expose dans les Eglises que pour rappeller à l'esprit le souvenir de Jesus-Christ & des Saints, afin que par ce souvenir on soit excité à les imiter. On ôtera celles qui ont quelque chose d'indécent, ou qui représentent des Histoires fausses & ridicules. On fera sentir dans les instructions la différence

XVI. SIÈCLE.

qu'il y a entre le culte qu'on rend à Dieu, & celui qu'on rend aux Saints, afin que le Peuple ne puisse les confondre; à Dieu, culte d'adoration & de parfait dévouement; aux Saints, culte d'honneur & de simple vénération, parce qu'ils sont les amis de Dieu.

Ces Réglemens furent publiés à Poissi le 14 Octobre 1561. Le Cardinal de Lorraine supplia le Roi, au nom du Clergé, de les approuver & de les faire observer, en les appuyant de son autorité. Plusieurs articles du Réglement de Poissi sont copiés d'après ceux qui avoient été rédigés au commencement de la même année, dans les Etats d'Orléans.

Le Colloque de Poissi est regardé comme l'origine des Assemblées du Clergé de France. En effet, c'est à Poissi qu'a été fait le premier contrat entre le Roi & le Clergé, relativement aux subventions par lesquelles celui-ci s'acquitte envers l'Etat de la portion des charges publiques qu'il doit supporter. Ce premier contrat a servi de base & de modèle à ceux qui ont été passés depuis. Il y a eu neuf Assem-

XVI. SIECLE.

blées du Clergé de France dans ce siècle, depuis 1561 jusqu'à 1598, en comptant celle de Poissi. Il fut réglé dans celle de 1567, que de cinq ans en cinq ans le Clergé de France s'assembleroit à Paris par Députés, & qu'il n'y en auroit qu'un ou deux au plus de chaque Province. Mais ce Réglement n'a pas été exécuté d'abord, les Assemblées du Clergé ayant été convoquées plus ou moins fréquemment, à raison des circonstances.

Les Assemblées du Clergé de France ne sont point des Conciles Nationaux; leur principal objet étant purement temporel. Nicolas Pellevé, Archevêque de Sens, qui présidoit à celle de 1567, le déclara formellement. Cependant, cette même Assemblée s'occupa du spirituel, puisqu'elle demanda la réception du Concile de Trente, & qu'elle présenta au Roi un Cahier sur divers points de discipline & de police ecclésiastique. Son exemple a toujours été suivi par les Assemblées qui se sont tenues depuis jusqu'à nos jours. Le Clergé de France se trouvant ainsi réuni en un même lieu, par les représentans de toutes les Provinces ecclésiastiques, a souvent profité

profité de cette conjoncture pour ſignaler plus ſolemnellement ſon zèle, en condamnant les erreurs contraires à la foi, les maximes dangereuſes qui tendoient à renverſer les règles de la morale, & les livres où les unes & les autres étoient enſeignées. Ce droit de prononcer ſur la doctrine, dont il a fait uſage dans toutes les occaſions où l'intérêt de la Religion l'en a ſollicité, eſt formellement exprimé dans les pouvoirs que chaque Province donne à ſes Députés. Le Souverain n'ignore pas la teneur de ces actes, & il eſt cenſé les autoriſer, en permettant qu'ils ſoient conſtamment dreſſés dans la même forme, & plus encore, en voyant, ſans s'y oppoſer, que les Evêques aſſemblés ſous ſa protection, ne manquent jamais de remplir à cet égard le vœu de ceux qui les ont députés. Quelquefois même le Roi a provoqué le zèle des Prélats, ſoit pour l'acceptation des Bulles des Souverains Pontifes, portant condamnation de quelques erreurs, ſoit pour faire une déclaration expreſſe de ſes ſentimens ſur les précieuſes maximes du Royaume, ſoit enfin pour repouſſer les attaques de l'impiété. Quoique ces jugemens

XVI. SIÈCLE.

doctrinaux n'aient pas la même force que s'ils étoient émanés d'un Concile assemblé selon les formes prescrites par les saints Canons, ils ne laissent pas d'être infiniment respectables, sur-tout lorsque les autres Evêques répandus dans le Royaume y accèdent; & que l'autorité souveraine concourt à leur exécution.



CHRONOLOGIE DES CONCILES.

SEIZIÈME SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

TURONENSE, assemblé par le Roi Louis XII, qui y propose huit questions, touchant la guerre qu'il se disposoit à déclarer au Pape Jules II, pour secourir Alfonse, Duc de Ferrare, son allié. Les réponses du Concile affermirent le Roi dans sa résolution. 1510.

Paterkavense, de Peterkau en Pologne, le 11 Novembre, par Jean, Archevêque de Gnesne, & Primat. On y fit vingt-huit Réglemens. 1510.

Pisanum, de Pise, convoqué par quelques Cardinaux, à la sollicitation de l'Empereur Maximilien & de Louis XII. La quatrième session se tint à Milan, & il y en eut jusqu'à huit. Dans la dernière, on suspend le Pape Jules. 1511.

LATERANENSE, convoqué par une Bulle de Jules II, datée du 18 1512.

Juillet 1511. L'ouverture s'en fit le Lundi 3 Mai 1512. Il y avoit quinze Cardinaux, près de quatre-vingt Archevêques ou Evêques, tous Italiens, & six Abbés ou Généraux d'Ordre. On fit quatre décrets dans la dixième session: le premier, sur les Monts-de-piété; le second, pour le Clergé; le troisième, sur l'impression des livres dangereux; & le quatrième, pour obliger les François de venir à la session suivante, dire les raisons qu'ils avoient de s'opposer à l'abolition de la Pragmatique Sanction. Dans la onzième session, tenue le 19 Décembre 1516, la Pragmatique Sanction fut abolie, & on lui substitua le Concordat conclu à Bologne le 16 Août de la même année.

1528. *Parisiense* XLIX, commencé le 3 Février, & fini le 9 Octobre, par le Cardinal du Prat, Archevêque de Sens, & ses suffragans. On y condamna les erreurs de Luther & des nouveaux Hérétiques. On y fit ensuite seize Décrets sur la Foi de l'Eglise, son infaillibilité, sa visibilité. On ajouta enfin plusieurs Réglemens touchant les mœurs & la discipline.

1528. *Bituricense*, le 21 Mars, par Fran-

çois de Tournon, Archevêque de Bourges, & ses Suffragans, contre les erreurs de Luther, & pour la réformation des mœurs.

XVI. SIÈCLE.
An de J. C.

Lugdunense, de Lyon, le 21 Mars, par Claude de Longvy, Evêque de Mâcon, & Vicaire-Général de l'Archevêque François de Rohan, sur le même sujet que le précédent. 1528.

Coloniense, par Herman de Weidon, ou Wida, Archevêque de Cologne, avec ses Suffragans, & plusieurs personnes habiles. On y fit divers Réglemens qui renferment 275 articles, touchant les Evêques, les Clercs Majeurs, &c. 1536.

TRIDENTINUM, dernier Concile général, contre les erreurs de Luther, de Zuingle & de Calvin, & pour la réformation de la discipline & des mœurs. Ce Concile, commencé en 1545, interrompu à différentes fois, ne fut terminé qu'en 1563. Le Pape en accorda la confirmation, par une Bulle datée de Rome le 26 Janvier 1564. 1545.

Nabornense, de Narbonne, commencé le 10 de Décembre, & fini le 20 du même mois. Il ne s'y trouva que des Ecclésiastiques du second Ordre, députés par les Prélats & par les Cathé- 1551.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

drales de cette Province. Ces simples Prêtres, dressèrent soixante-six canons, qui sont fort beaux, & qui donnent une grande idée de leur zèle & de leur capacité.

1556. *Cantuariense*, de Cantorbéri, par le Cardinal Polus, Archevêque de cette ville, & Légat du Saint-Siège. On y publia une Bulle de Paul IV, qui ordonnoit des prières publiques pour demander à Dieu la paix des Princes Chrétiens.

1556. *Lovidiense*, de Lovictz ou Léopold en Pologne, par Aloytius Lippoman, Evêque de Vérone & Légat Apostolique, pour la conservation de la Foi parmi les Polonois.

1557. *Viennense*, de Vienne en Dauphiné. On y publia quatorze Statuts sur les devoirs des Curés, la nécessité de l'approbation des Ordinaires, le devoir Paschal, la sanctification des Dimanches & des Fêtes, l'habit & la tonsure cléricale, &c. La plupart de ces Statuts sont tirés des autres Conciles de ce siècle.

1559. *Edimburgense*, d'Edimbourg, par Jean, Archevêque de Saint-André, Primat d'Ecosse & Légat né du Saint-

Siège. On y fit plusieurs Décrets sur la Foi, contre les erreurs des Hérétiques du tems, & plusieurs Réglemens sur la discipline, les uns & les autres empruntés des Synodes qui s'étoient assemblés dans les autres Eglises.

Remense, de Reims, au mois de Décembre, par le Cardinal de Lorraine, avec ses Suffragans, l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Verdun, qui se trouvèrent alors à Reims, pour y faire recevoir les Décrets du Concile de Trente, & y travailler à la réforme du Clergé. On y lut une profession de foi, par laquelle on approuvoit les Décrets du Concile de Trente, & l'on y dressa dix-neuf Statuts ou Réglemens de discipline. 1564.

Cameracense, de Cambrai, par Maximilien de Bergues, Archevêque de cette Ville, au mois d'Août, avec les Evêques de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer, de Namur. On y fit divers Réglemens conformes à ceux du Concile de Trente, après avoir fait une profession de foi touchant la doctrine de ce même Concile. 1565.

Mediolanense I, au mois de Septembre, par Saint-Charles Borromée, 1565.

XVI. SIÈCLE An de J. C. Cardinal de Sainte-Praxède, & Archevêque de Milan. Onze Evêques y assistèrent, & cinq envoyerent leurs Procureurs. On y accepta d'abord les Décrets du Concile de Trente, & l'on en fit d'autres qui sont divisés en trois parties. La première contient ceux qui concernent la foi & les moyens de la conserver; la seconde, ceux qui regardent l'administration des Sacremens; & la troisième, ceux qui touchent les Hôpitaux & les Monastères.

1569. *Mediolanense* II, par Saint-Charles Borromée, le 24 Avril. Les Réglemens qu'on y fit sont compris sous trois titres; le premier a pour objet la défense de la foi, l'administration des Sacremens, & les autres devoirs des Pasteurs; le second regarde la Messe, l'Office divin, &c. le troisième roule sur les biens & les charges des Eglises & des lieux de piété, tels que les Hôpitaux, les hospices, &c.

1573. *Mediolanense* III. Saint-Charles tint ce Concile à la fin d'Avril, & y dressa divers Réglemens contenus sous vingt-un titres.

1576. *Mediolanense* IV. Saint-Charles tint ce Concile le 10 Mai, avec les Evê-

ques de sa Province & celui de Famagouste, Visiteur Apostolique. On y fit plusieurs Décrets divisés en trois parties : la première en contient vingt-six sur la foi & sur plusieurs points de Doctrine ; la seconde qui traite des Sacremens, renferme quinze Décrets ; la troisième regarde les Evêques & les autres Ministres de l'Eglise : elle contient quatorze Décrets.

Mediolanense V. Saint-Charles tint ce Concile le 7 de Mai, avec les Evêques de sa Province. Il est aussi divisé en trois parties ; la première traite des choses qui regardent la foi, & contient onze chapitres ; la seconde décrit fort au long en trente chapitres, le soin, la diligence, la charité, les remèdes, les précautions & les autres choses qu'il faut pratiquer en tems de peste ; la troisième renferme en vingt chapitres ce qui a rapport au Sacrement de l'Ordre. 1579.

Mediolanense VI. Saint-Charles tint ce Concile le 10 de Mai ; il contient trente-un chapitres semblables à ceux des Conciles précédens, & toujours pour le rétablissement de la discipline Ecclésiastique. 1582.

Nota. Nous avons mis de suite les

XVI. SIÈCLE. six Conciles de Milan tenus par Saint-Charles; nous allons reprendre l'ordre chronologique.

An de J. C. 1565. *Toletanum*, de Tolède, le 8 Septembre. Christophe de Sandoral, Evêque de Cordoue, y présida comme le plus ancien Evêque de la Province. Il est divisé en trois sessions : la première rappelle le Décret du Concile de Trente, touchant la célébration des Conciles Provinciaux; la seconde contient trente-un Décrets de discipline, dont les dix-neuf premiers regardent les Evêques & leurs Officiers; la troisième renferme vingt-huit Décrets sur différens objets.

1565. *Ultrajectense*, d'Utrecht, par Frédéric, Archevêque de cette ville & ses suffragans. On y reçut le Concile de Trente, & l'on y fit divers Réglemens sur la discipline, pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans les Pays-Bas, à la faveur des nouvelles opinions.

1568. *Ravennense*, de Ravenne, par le Cardinal Jules Flètre de la Rovère, Archevêque de cette ville; après la profession de Foi, on y fit plusieurs Réglemens touchant les livres défendus, la Prédication, les Professeurs en Théologie, &c.

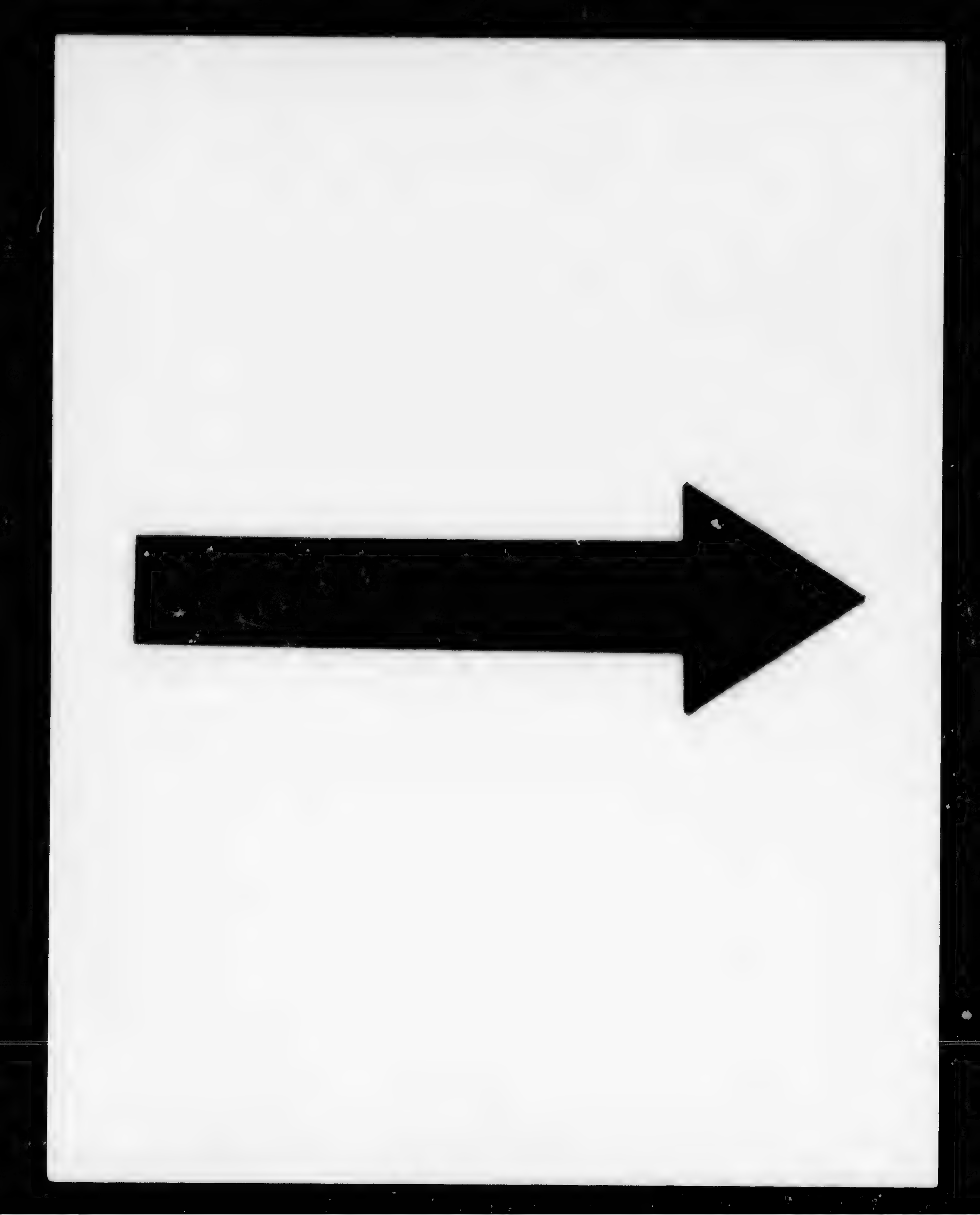
1569. *Urbinatense*, d'Urbin, par Félix

Tyran, Archevêque de cette Eglise. On y fit une profession de Foi, conforme à celle de Pie IV; & des Statuts de discipline, sur les mêmes objets que ceux du Concile précédent. XVI. Siècle. An de J. C.

Capuanum, de Capoue, par le Cardinal Nicolas Cajétan & ses Suffragans; On y fit des Statuts au nombre de dix-sept, sur le Gouvernement & la Police ecclésiastique, l'administration des Sacremens & des choses saintes, les principaux devoirs des Curés, & la conduite des Clercs, sur-tout de ceux qui sont dans les Ordres sacrés, & qui jouissent de quelque bénéfice. 1569.

Mechliniense, de Malines, le 10 Juin 1570. Michel Rhytovius, Evêque d'Ypres, y présida comme le plus ancien Evêque de la Province, au nom du Cardinal de Granvelles, Archevêque de Malines. On y reçut le Concile de Trente; on y condamna toutes les hérésies, notamment celles que le Concile avoit anathématisées; & l'on fit ensuite divers Réglemens, dont la plupart ont pour objet les Sacremens, l'Office & le culte divin. 1570.

Florentinum, de Florence, par l'Archevêque Antoine Altovita & ses Suffra- 1573.



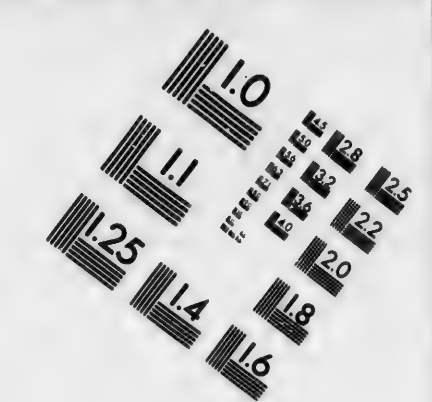
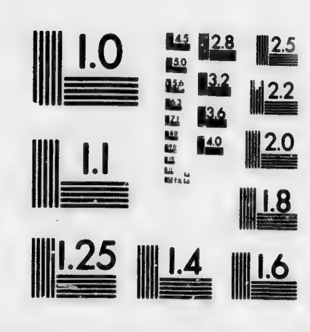


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



gans. Il y eut quatre Sessions, & on y dressa soixante-trois Articles, sous le titre de *Rubriques*, divisés en plusieurs Chapitres, sur la foi & la discipline. Ils sont tirés, pour la plupart, tant du Concile de Trente, que des Synodes tenus depuis, sur-tout en Italie.

1576. *Neapolitanum*, l'Archevêque de Naples, Marie Caraffe, assisté de ses Suffragans, y fit publier cinquante-sept Statuts conformes à ceux du Concile précédent.

1579. *Consentinum*, de Cosence, par l'Archevêque Frontin de Pérignano, & ses Suffragans; on y dressa plusieurs Statuts de discipline, conformément à ceux des autres Conciles d'Italie dont il vient d'être parlé.

1581. *Rotomagense*, par le Cardinal de Bourbon, assisté des Evêques & des Députés de tous les Chapitres de sa Province. On y fit onze Canons ou Réglemens, sous le nom de *Capitules*.

1582. *Memphitanum*, de Memphis en Egypte, assemblé au mois de Décembre par ordre du Pape Grégoire XIII, pour la réunion des Cophtes à l'Eglise Romaine. On y condamna de nouveau les erreurs de Nestorius & de Dioscore.

Remense, par le Cardinal Louis de Guiſe, Archevêque de Reims. Les Evêques de la Province, & pluſieurs autres perſonnes reſpectables s'y trouvèrent. On y fit vingt-ſept Canons en forme de *Capitules*, ſur le culte divin, les Sacremens, les Séminaires, &c. XVI. SIÈCLE. An de J. C. 1583.

Burdigalenſe, de Bourdeaux, par Antoine le Prévoſt de Sanſar, Archevêque de cette Ville, avec ſes Suffragans. On y fit trente Décrets ſemblables à ceux des Conciles précédens.

Turonenſe, au mois de Mai, par Simon de Maillé, Archevêque de Tours, accompagné de ſes Suffragans. On y publia vingt-un Décrets, dont la plupart concernent les Evêques, les Chanoines, les Curés & les Religieux. 1583.

Bituricenſe. Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, tint ce Concile avec ſes Suffragans, au mois de Septembre. On y publia un grand nombre de Canons, compris ſous quarante-ſix titres, & tirés des Conciles précédens, particuliérement de celui de Trente. 1584.

Aquiſextanum, d'Aix en Provence, par Alexandre Canigianus, Archevêque de cette Ville, avec les Evêques de ſa Province. On y publia quarante-trois 1585.

XVI. SIÈCLE. Canons de Discipline, tirés du Concile de Trente, & des autres Conciles précédens.

An de J. C.

1585. *Mexicanum*, de Mexique, par Pierre Moya de Contreras, Archevêque de cette Ville, avec ses Suffragans. On y fit un très-grand nombre de Réglemens pour l'usage des Indiens convertis à la foi, qui sont presque tous tirés, tant du Concile de Trente, que de plusieurs autres Conciles & Synodes, sur-tout d'Espagne, d'Italie & de France.

1490. *Tolosanum*, au mois de Mai, par le Cardinal François de Joyeuse, Archevêque de Toulouse, avec ses Suffragans. On y fit un grand nombre de Réglemens, qui sont à peu-près les mêmes que ceux des Conciles précédens.

1594. *Avenionense*, par François-Marie Taruggi, Archevêque d'Avignon, avec les Evêques de sa Province. On y publia soixante-quatre Réglemens de discipline, conformes à ceux des autres Conciles.

1596. *Aquileinense*, par François Barbaro, Patriarche d'Aquilée, avec ses Suffragans. On y fit dix-neuf chapitres de Réglemens, conformes à ceux des Conciles précédens.

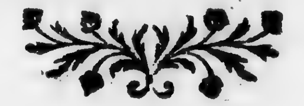
Salernitanum, de Salerne, Marius Bolognini, Archevêque de cette ville, aſſembla ſes Suffragans & leur propoſa vingt-neuf Statuts ſur la foi & la diſcipline, contre les erreurs, les vices & les abus du tems. XVI. SIÈCLE. An de J. C. 1596.

Montis Libani, du Mont-Liban; George-Pierre, Patriarche d'Antioche, tint ce Concile avec pluſieurs Abbés & pluſieurs Prêtres, en préſence de Jérôme Dandini, Nonce du Pape Clément VIII. On y condamna l'erreur de ceux qui n'admettent en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule nature, une ſeule volonté, une ſeule opération; & l'on y fit vingt-un Canons de diſcipline ſur le Baptême, la Confirmation, les cas réſervés, &c. 1596.

Sanctæ-Severinæ, de Santa-Sévérina, dans la Calabre ultérieure, par François-Antoine Santorius, Archevêque de cette ville, avec ſes Suffragans. On y fit pluſieurs Réglemens, & entre autres un qui concerne les Grecs établis dans cette contrée, par lequel il eſt dit, que leurs exemptions & leurs privilèges ayant été ſupprimés par le Pape Pie IV, ils ſeront ſoumis à la juriſdiction, à la viſite & à la correction des Ordinaires, comme les autres Fidèles du même pays. 1597.

XVI. SIÈCLE. AN DE J. C. 1597. *Amalphitanum*, d'Amalphi, Jules Rossini, Archevêque de cette ville, ayant assemblé ses Suffragans, en Concile, le 8 Mai de cette année, ils firent un grand nombre de Réglemens conformes aux Décrets de discipline, de police & de réformation que le Concile de Trente avoit publiés, & qu'ils acceptèrent.

1599. *Diamperiense*, de Diamper, aux Indes Orientales, sur la côte de Coromandel, par l'Archevêque de Goa. On y condamna les Nestoriens & quelques autres Hérétiques établis depuis long-tems dans ces cantons, & l'on y reconnut le Pape pour Vicaire de J. C. & Chef de l'Eglise universelle.



CHRONOLOGIE DES PAPES.

SEIZIÈME SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE.

CCXIII. PIE III.

An de J. C. 1503.

PIE III (François Picolomini, Cardinal de Sienne, Diacre, neveu de Pie II), fut élu Pape le 22 Septembre 1503, ordonné Prêtre le 30 du même mois, consacré le premier Octobre, & couronné solemnellement le 8. Il mourut le 18 du même mois, n'ayant tenu le Saint Siège que vingt-deux jours depuis son élection.

CCXIV. JULES II.

Jules II, (Julien de la Rovère, Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens, Evêque d'Avignon en dernier lieu, neveu de Sixte IV), fut élu Pape le premier Novembre 1503, intrônisé le même jour. & couronné le 19. Il mourut 1503.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

la nuit du 20 au 21 Février 1513; après avoir occupé le Saint Siège neuf ans trois mois vingt jours.

CCXV. LÉON X.

1513. Léon X (Julien de Médicis, Cardinal Diacre, né à Florence) fut élu Pape à trente-six ans, le 11 Mars 1513, ordonné Prêtre & Evêque le 19. Il mourut le 21 Décembre 1521, âgé seulement de quarante-quatre ans, après avoir gouverné l'Eglise huit ans huit mois & vingt jours.

CCXVI. ADRIEN VI.

1522. Adrien VI (Adrien Florent, Cardinal, Evêque de Tortose, né de parens obscurs) fut élu Pape le 9 Janvier 1522. La mort l'enleva le 24 Septembre 1523. n'ayant tenu le Saint Siège qu'un an huit mois cinq jours.

CCXVII. CLÉMENT VII.

1523. Clément VII, (Jules de Médicis, Cousin de Léon X, qui le nomma à l'Archevêché de Florence & le fit Cardinal), fut élu Pape le 19 Novembre

1523, & couronné le 25. Il mourut le 25 ou le 26 de Septembre 1534, après avoir occupé le Saint Siège dix ans dix mois & six jours.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

CCXVIII. PAUL III.

Paul III (Alexandre Farnèse, Romain, Evêque d'Ostie, Doyen du sacré Collège), fut élu à l'unanimité le 13 Octobre 1534, & couronné le 7 Novembre. Il mourut le 10 Novembre 1549, après avoir rempli le Saint Siège quinze ans & vingt-sept jours. 1534.

CCXIX. JULES III.

Jules III (Jean-Marie du Mont, Romain, Cardinal du titre de Saint Vital, Evêque de Palestrine, Archevêque de Siponte) fut élu Pape le 8 Février 1550, & couronné le 22. Il mourut le 23 de Mars 1555, après cinq ans un mois & quatorze jours de Pontificat. 1550.

CCXX. MARCEL II.

Marcel II (Marcel Cervin, Prêtre, 1555.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

Cardinal de Sainte-Croix), fut élu Pape d'un consentement unanime le 9 d'Avril 1555, & consacré le lendemain. Il mourut le 30 Avril de la même année, n'ayant tenu le Saint Siège que vingt-un jours.

CCXXI. PAUL IV.

1555. Paul IV [Jean-Pierre Caraffe, Cardinal, Evêque de Théate, Instituteur des Théatins], fut élu Pape le 23 Mai 1555, & couronné le 26. Il mourut le 18 Août 1559, après avoir gouverné l'Eglise quatre ans trois mois moins cinq jours.

CCXXII. PIE IV.

1559. Pie IV [Jean-Ange de Médicis, d'une autre famille que celle de Florence, Cardinal], fut élu Pape la nuit du 25 au 26 Décembre 1559, & couronné le 6 Janvier 1560. Il mourut la nuit du 8 au 9 Décembre, l'an 1565, après un Pontificat de six ans moins dix-sept jours.

CCXXIII. PIE V.

1566. Pie V. [Michel Ghisleri, né l'an

1504 à Boschi, d'une famille obscure, Cardinal, de l'Ordre de Saint Dominique], fut élu Pape le 7 Janvier 1566, & couronné le 17 du même mois, jour de sa naissance. Il mourut le premier Mai 1572, après avoir tenu le Saint Siège six ans trois mois & vingt-quatre jours.

CCXXIV. GRÉGOIRE XIII.

Grégoire XIII [Hugues Buoncom- 1572.
pagno, Evêque de Vesti, Cardinal], fut élu Pape le 13 de Mai 1572, & couronné le 25. Il mourut le 10 Avril 1585, après avoir occupé le Saint Siège douze ans dix mois & vingt-huit jours.

CCXXV. SIXTE V.

Sixte V [Félix Peretti, né l'an 1521 1585.
dans les Grottes de Montalte, Village de la Marche d'Ancône, Garde de pourceaux, ensuite Cordelier, Général de l'Ordre, Evêque de Sainte Agathe; enfin Cardinal de Montalte], fut élu Pape le 24 Avril 1585, & couronné le premier de Mai. Il mourut le 27 d'Août 1590, après cinq ans quatre mois & trois jours de Pontificat.

XVI. SIÈCLE.

CCXXVI. URBAIN VII.

An de J. C. 1590. Urbain VII [Jean-Baptiste Castagna, Archevêque de Rossano, Cardinal de Saint-Marcel], fut élu Pape le 15 Septembre 1590 ; il ne fut sur le Saint Siège que treize jours, étant mort le 27 Septembre de la même année.

CCXXVII. GRÉGOIRE XIV.

1590. Grégoire XIV [Nicolas Sfondrate, Evêque de Crémone, sa patrie, Cardinal], fut élu Pape le 5 Décembre 1590, & couronné le 8 ; il mourut le 15 Octobre 1591, n'ayant tenu le Saint Siège que dix mois & dix jours.

CCXXVIII. INNOCENT IX.

1591. Innocent IX [Jean Antoine Faccinetti, né à Bologne l'an 1519, Evêque de Nicastro dans la Calabre, Cardinal de Santi-Quatro], fut élu Pape le 29 Octobre 1591, & couronné le 3 Novembre. Il mourut le 30 Décembre de la même année, n'ayant pas été deux mois entiers sur le Saint Siège.

CCXXIX. CLÉMENT VIII.

XVI. SIÈCLE.
An de J. C. 1592.

Clément VIII [Hippolite Aldobrandin, Cardinal], fut élu Pape le 30 Janvier 1592, & couronné huit jours après. Il mourut le 3 ou le 5 Mars 1604, après un Pontificat de treize ans & trente-trois jours.



CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ALEXANDRIE.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

SEIZIÈME SIÈCLE.

LXXXIX. ATHANASE IV, *Melquite.*

ATHANASE IV, qui n'est connu que par son nom, fut élu Patriarche des Melquites après la mort de Philothée.

XC. MARC III, *Melquite.*

Marc III fut le successeur du Patriarche Athanase chez les Melquites. Il est aussi peu connu que son prédécesseur.

XCI. PHILOTHÉE III.

XCII. GRÉGOIRE V, *Melquite,*

1523. Philothée III, ou Théophile, occupoit le Siège des Melquites en 1523.

Grégoire

Grégoire V, dont on ne sait que le nom, fut son successeur.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

XCIII. JOACHIM I, *Melquite*,

Joachim I étoit Patriarche des Melquites d'Alexandrie, l'an 1561. Il l'étoit encore en 1574. 1561.

XCIV. SYLVESTRE, *Melquite*.

Sylvestre avoit remplacé, l'an 1574, Joachim. Il tenoit encore le Siège d'Alexandrie en 1585. On ignore l'année de sa mort. 1574.

XCV. MÉLECEPIGA, *Melquite*.

Mélèce, surnommé Piga, succéda à Sylvestre. L'année de sa mort est incertaine.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE.

SEIZIÈME SIÈCLE.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

PACOME, *rétabli.*

PACOME, après la mort de Joachim, fut rappellé par son Clergé. Il fut empoïsonné dans un voyage, & revint mourir à CP.

CXLVI. THÉOLEPTE.

1521. Théolepte succéda à Pacome. Il mourut l'an 1521.

CXLVII. JÉRÉMIE I.

1521. Jérémie I parvint au Patriarchat de CP. l'an 1521, après la mort de Théolepte. Il fut déposé l'an 1523.

XVI. SIÈCLE. An de J. C

CXLVIII. JOANNICE.

Joannice, Métropolitain de Sozople, fut transféré sur le Siège de CP. par le Concile qui déposa Jérémie. Il fut chassé peu après, & mourut de chagrin.

JÉRÉMIE, *rétabli.*

Jérémie fut rétabli en 1524 par un des Bachas son ami, moyennant une somme de 500 ducats. Il mourut le 23 Décembre 1545. 1524.

CXLIX. DENIS III.

Denis III, Métropolitain de Nicomédie, fut élu Patriarche dans un Concile, l'an 1546. Il mourut en 1555. 1546.

CL. JOASAPH II.

Joasaph II succéda au Patriarche Denis en 1555. Il fut déposé en 1565. 1555.

CLI. MÉTROPHANE III.

Métrophane III, Métropolitain de Césarée, est donné pour successeur à Joasaph qui l'avoit excommunié. Il abdiqua l'an 1512.

XVI. SIÈCLE. An de J. C.

CLII. JÉRÉMIE II.

1572. Jérémie II, Métropolitain de Lariſſe, remplaça le Patriarche Métrophane en 1572. Il fut chaſſé de ſon Siège en 1579.

MÉTROPHANE III. *rétabli.*

1579. Métrophane III remonta ſur le Siège de CP. l'an 1579. Il mourut en 1580.

JÉRÉMIE II. *rétabli.*

1580. Jérémie II fut rétabli ſur le Siège de CP. l'an 1580. Il fut mis en priſon en 1583, & ſon Siège fut donné à un autre.

CLIII. PACOME.

1583. Pacome, Moine de Lesbos, fut ſubſtitué à Jérémie, par une faction en 1583. Il ne fit que paroître ſur le Siège Patriarchal; ſes adverſaires l'en firent preſqu'auſſi-tôt deſcendre.

THÉOLEPTE II.

1584. Théolepte II, auteur de l'empriſonnement de Jérémie, & de la deſtitu-

tion de Pacome, obtint du Sultan le Patriarchat de CP. en 1584. L'année suivante, il fut obligé de rendre le Siège à Jérémie. XVI. SIÈCLE.

JÉRÉMIE II. *pour la troisieme fois.*

Jérémie II recouvra, pour la troisieme fois, son Siège, l'an 1585, par le crédit de ses amis. Il mourut en 1594. 1585.

CLIV. MATTHIEU II.

Matthieu II, Métropolitain des Joannins, succéda à Jérémie en 1594. Il n'occupa le Siège de CP. que dix-sept ou dix-neuf jours, après lesquels il fut obligé de se retirer. 1594.

CLV. GABRIEL I.

Gabriel I, Métropolitain de Thessalonique, remplit le Siège de CP. l'espace de cinq mois, après la retraite de Matthieu, & mourut vers la fin de 1594. 1594.

CLVI. THÉOPHANE II.

Théophane II succéda à Gabriel I, l'an 1595. Il mourut au bout de sept mois. 1595.

XVI. SIÈCLE. An de J. C. 1596.

MATTHIEU, *rétabli*.

Matthieu fut rétabli ſur le Siège de CP. l'an 1596, après la mort de Théophane. Il fut chaſſé une ſeconde fois vers l'an 1600. Il retourna au Monaſtère du Mont-Athos, où il avoit été Moine.



NS.

vi.

iège de
e Théo-
de fois
Monaf-
voit été

Pologne,
rain de ce
03 ût 1587.
rt l 1632.
h,
mé
ter
m
es
ten
nn
te
ffe
urs
es f
e.

Bohême & de
grie. L'an 161
est forcé de c
la Bohême à
thias, son fr
Il meurt le 20
vier 1612.

SYNCHRONISME DE

SEIZIÈME

EMPER. Ottomans.

SELIM II, second fils de Bajazet II, monte sur le trône par l'abdication forcée de son père, l'an 1512. Il meurt en 1520.

SOLIMAN II, fils unique de Sélim, monte sur le trône après la mort de son père, l'an 1520. Il meurt en 1566.

SELIM II, fils de Soliman II, succède à son père, en 1566. Il meurt en 1574.

AMURATH III, fils aîné de Sélim, lui succède en 1574. Il meurt en 1595.

MAHOMET III, fils aîné d'Amurath III, lui succède en 1595. Il meurt en 1603.

EMPEREURS d'Occident.

CHARLES V, dit Charles-Quint, né à Gand le 24 Février 1500, de Philippe, fils de Maximilien, & de Jeanne Infante d'Espagne, est élu Empereur le 28 Juin 1519. Il est couronné le 23 Octobre 1520, à Aix-la-Chapelle. Il meurt en 1558.

FERDINAND I, né à Médine en Castilles, de Philippe d'Autriche & de Jeanne de Castille, prend le titre d'Empereur, après la renonciation de Charles V, son frère, en 1556; mais il n'est reconnu en cette qualité par les Electeurs que le 24 Février 1558. Il meurt en 1563.

MAXIMILIEN II, fils de Ferdinand, succède le 25 Juillet 1564, à tous les Etats de son père. Il meurt en 1576.

RODOLPHE II, fils de l'Empereur Maximilien II, succède à son père, l'an 1576. Il meurt en 1612, sans avoir été marié.

ROIS de France.

LOUIS XII, dit le Père du Peuple, né à Blois le 27 Juin 1462, fils de Charles, duc d'Orléans, & de Marie de Cleves, descendant du Roi Charles V, par Louis d'Orléans, son aïeul, succède le 7 Avril 1498, à Charles VIII, & est couronné le 27 Mai suivant à Reims, par l'Archevêque & Cardinal Guillaume Briçonnet. Il meurt le premier Janvier 1515, la cinquante-quatrième année de son âge, & la dix-septième de son règne.

FRANÇOIS I, dit le Père des Lettres, Comte d'Angoulême, & Duc de Valois, arrière-petit fils de Louis, Duc d'Orléans, & fils de Charles d'Orléans, Comte d'Angoulême, né à Cognac en 1494; succède à Louis XII, le premier Janvier 1515, & est sacré à Reims le 25, par l'Archevêque Robert de Lénoncourt. Il meurt le 31 Mars 1547, dans la cinquante-troisième année de son âge, & la trente-troisième de son règne.

HENRI II, fils de François I, né le 31 Mars 1518 à Saint-Germain-en-Laye, succède le 31 Mars 1547, à son père, & est sacré le 26 Juillet de la même année, par le Cardinal Archevêque Charles de Lorraine. Il meurt le 10 Janvier 1559, d'une blessure qu'il avoit reçue à l'œil droit dans un tournois.

FRANÇOIS II, né à Fontainebleau en 1544, succède le 10 Juillet 1559, à Henri II, son père, & est sacré le 18 Septembre suivant à Reims. Il meurt d'un abcès à la tête le 5 Décembre 1560, à l'âge de près de 17 ans, après quatorze mois & seize jours de règne.

CHARLES IX, fils de Henri II, né le 27 Juin 1550, à St.-Germain-en-Laye, succède le 5 Déc. 1560, à Franç. II, son frère, sous la Régence de Marie de Médicis, sa mère. Il meurt le 30 Mai à Vincennes, dans la vingt-quatrième année de son âge, & la quatorzième de son règne.

HENRI III, quatrième fils de Henri II, né le 19 Septembre 1551, Duc d'Anjou, puis Roi de Pologne, est proclamé Roi de France le 30 Mai 1574, en son absence, après la mort de Charles IX, son frère, & sacré le 13 Févr. 1575, à Reims, par le Cardin. Louis de Guise, Ev. de Metz. Il meurt assassiné le 2 Août 1589.

HENRI IV, Roi de Navarre, né le 13 Décembre 1553, au Château de Pau, en Béarn, d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre & Duc de Vendôme, & de Jeanne d'Albret, descendant par son père de Robert de France, Comte de Clermont, cinquième fils de S. Louis, succède le 2 Août 1589, au Roi Henri III, comme le plus proche héritier de la Couronne de France. Il est sacré à Chartres le 27 Février 1594. par l'Evêque Nicolas de Thou. Il meurt assassiné le 14 Mai 1610, dans la cinquante-huitième année de son âge, & la vingt-unième de son règne.

ROIS d'Angleterre.

HENRI VIII, fils de Henri VII, monte sur le trône après la mort de son père, arrivée le 22 Avril 1509. Il meurt la nuit du 28 au 29 Janv. 1547, dans la cinquante-sept. année de son âge, & la trente-huitième de son règne.

EDOUARD VI, fils de Henri VIII, est proclamé Roi le 31 Janvier 1547, & couronné le 20 Février. Il règne sous la tutèle de seize Régens, désignés par le testam. du Roi Henri. La mort d'Edouard arriva le 6 Juillet. Il n'étoit âgé que de seize ans.

JEANNE GRAI, fille aînée de Henri Grai duc de Suffolk, est proclamée Reine le 10 Juill. 1553, par les intrigues du Duc de Nortumberland, son beau-père. Elle ne porta que neuf jours la couronne, ayant été obligée de la céder à l'héritière légitime le 19 Juillet. Elle eut la tête tranchée le 12 Février 1554.

MARIE, fille de Henri VIII, monte sur le trône avec un applaudissement universel le 19 Juillet 1553, & est couronnée le 4 Oct. par Gardiner, Evêque de Winchester. Elle meurt le 17 Nov. 1558 dans la quarante-troisième année de son âge, & la sixième de son règne.

ELISABETH, fille de Henri VIII, & d'Anne de Boulen, est reconnue Reine d'Anglet. le 17 Nov. 1558 & couronnée le 15 Janv. de l'année suivante, par l'Ev. de Carlisle, qui étoit de la Communion Romaine. Elle meurt le 24 Mars ou le 3 Av. 1603 âgée d'environ 70 ans, dans la quarante-cinquième année de son règne.

ROIS d'Ecosse.

JACQUES V, fils de Jacques IV, lui succède ayant à peine 2 ans, l'an 1513. Il meurt le 13 Décembre, âgé de 31 ans.

MARIE, fille de Jacques V, devient héritière de la Couronne d'Ecosse le 13 Décem. 1513, 8 jours après sa naissance, sous la Régence de Marie de Lorraine, sa mère. Elle est forcée d'abdiquer en 1675. Elisabeth, Reine d'Angl. lui fait perdre la tête sur un échafaud, le 18 Février 1587.

JACQUES VI, né le 19 Juin 1566 de la Reine Marie Stuart, & de Henri Stuart Darnley, est reconnu Roi l'an 1567, après l'abdication forcée de sa mère, sous la Régence du Comte de Murrai, son oncle naturel. L'an 1603, après la mort d'Elisabeth, il est proclamé Roi d'Angleterre sous le nom de Jacques I. Depuis ce temps les Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse ont toujours été réunies sur la même tête.

ROIS d'Espagne.

PHILIPPE I, dit le Beau, fils de Maximilien, Archiduc d'Autriche, puis Empereur, & de Marie de Bourgogne, marié le 21 Octob. 1490, avec Jeanne la Folle, fils de Ferdinand le Catholique & d'Isabelle; prend le titre de Roi de Castille, après la mort de la Reine Isabelle, arrivée l'an 1504. Arrivé en Espagne sur la fin d'Avril 1506; il est reconnu Roi & couronné quelques jours après. Il meurt le 25 Septembre suivant, dans la vingt-huitième année de son âge.

ROIS de Danemarck.

CHRISTIERN II, reconnu pour successeur du Roi Jean son père, dès l'an 1486, lui succède réellement en 1513: il est couronné l'année suivante par l'Archevêque de Lunden. Il gagne en 1519 une bataille, où l'administrateur de Suede est bless[é] mortellement, & vient à bou[t] de forcer les Suédois à l[e] reconnoître pour Roi.

Christiern fait son entré[e] mois de Septembre 1520. Son couronnement se fait l[e] que d'Upsal. Il est déposé [...] nemarck à Wibourg, & p[...] meurt le 25 Janvier 1559 [...] bourg, où il étoit détenu de[...]

FREDERIC I, Duc [...] Holstein, fils du Roi Chri[...] tiern I, est proclamé Roi [...] Danemarck & de Norvveg[e] en 1523, après la retraite [...] Christiern, son neveu, & co[u]ronné l'année suivante. [...] meurt le 3 Avril 1533.

CHRISTIERN III, fils [...] Roi Frédéric, est élu le [...] Juillet 1534, pour lui succ[é]der. Il meurt le 1 Janvi[er] 1559, à l'âge de 59 ans.

FREDERIC II est r[e]connu en 1559, pour succe[s]seur du Roi Christiern, s[on] père, qui l'avoit fait co[u]ronner Roi de Danemarc[k] dès l'an 1542. Il meurt le [...] Avril 1588.

CHRISTIERN IV, suc[]cède en 1588, au Roi Fr[é]déric, son père, à l'âge [...] onze ans, sous la condui[te] de quatre Régens. Il meu[rt] le 9 Mars 1648.

SEIZIÈME SIÈCLE.

...ne.

PPE eau, imi- iduc , eur, ie de , Oc- avec Folle, erdi- atho- d'Isa- nd le oi de après de la elle, 'an vé en ur la 1506 onnu onné jours meurt mbre ans la ième son

ROIS de Danemarck.

CHRISTIERN II, reconnu pour successeur du Roi Jean son père, dès l'an 1486, lui succède réellement en 1513 : il est couronné l'année suivante par l'Archevêque de Lunden. Il gagne en 1519 une bataille, où l'administrateur de Suede est blessé mortellement, & vient à bout de forcer les Suédois à le reconnoître pour Roi.

Christiern fait son entrée solemnelle à Stockholm, au mois de Septembre 1520. Il y est proclamé Roi de Suede. Son couronnement se fait le 4 Novembre, par l'Archevêque d'Upsal. Il est déposé l'an 1523, par les Etats de Danemarck à Wibourg, & par ceux de Suede à Stregnesz. Il meurt le 25 Janvier 1559, dans le Château de Callembourg, où il étoit détenu depuis 1546.

FREDERIC I, Duc de Holstein, fils du Roi Christiern I, est proclamé Roi de Danemarck & de Norvvege, en 1523, après la retraite de Christiern, son neveu, & couronné l'année suivante. Il meurt le 3 Avril 1533.

CHRISTIERN III, fils du Roi Frédéric, est élu le 4 Juillet 1534, pour lui succéder. Il meurt le 1 Janvier 1559, à l'âge de 59 ans.

FREDERIC II est reconnu en 1559, pour successeur du Roi Christiern, son père, qui l'avoit fait couronner Roi de Danemarck dès l'an 1542. Il meurt le 4 Avril 1588.

CHRISTIERN IV, succède en 1588, au Roi Frédéric, son père, à l'âge de onze ans, sous la conduite de quatre Régens. Il meurt le 9 Mars 1648.

ROIS de Suede.

STEEN-STURE, après avoir chassé de Suede le Roi Jean, reprend le titre & les fonctions d'Administrateur. Il meurt l'an 1503.

SWANTE-NILSON-STURE le remplace dans l'administration l'an 1503. Il meurt en 1512.

STENON, fils du précédent, est chargé après lui de l'administration du Royaume, en 1513. Il meurt en 1519.

GUSTAVE I, dit WASA, fils d'Eric Wasa, est élu Roi de Suede l'an 1523, par les Etats assemblés à Stregnesz. Il est couronné à Upsal en 1528. Il meurt en 1550, âgé de 70 ans.

ERIC XIV, monte sur le trône de Suede en 1560, après la mort de Gustave, son père. L'an 1588, il est assiégé par ses frères à Stockholm, & forcé de renoncer à la Couronne. Il est enfermé dans une prison, où il meurt de poison, le 22 Février 1568.

JEAN III, fils de Gustave I, parvient à la Couronne de Suede le 30 Septembre 1568, après la renonciation d'Eric, son frère. Il meurt en 1592.

SIGISMOND, Roi de Pologne, succède l'an 1592 au Roi Jean, son père. Il est déposé le 6 Février 1604.

ROIS de Pologne.

ALEXANDRE, Grand Duc de Lithuanie, est élu l'an 1501, pour succéder à Jean Albert, son frère. Il meurt le 19 Août 1506, sans laisser d'enfans.

SIGISMOND, frère d'Alexandre, est élu le 20 Octobre 1506, Roi de Pologne, & couronné le 24 Janv. suivant à Cracovie. Il meurt le 1 Avril 1548, à l'âge de 82 ans.

SIGISMOND-AUGUSTE, désigné Roi de Pologne dès l'an 1530, succède l'an 1548 à Sigismond, son père. Il meurt le 7 Juillet 1572, sans postérité.

Après un interrègne de 17 mois, Henri de Valois est élu Roi de Pologne le 9 Mai 1573, & couronné le 21 Février 1574. Ayant appris deux mois après la mort de Charles IX, son frère, Roi de France, il part furtivement le 18 Juin, & reprend la route de France. Les Polonois après avoir attendu 9 mois son retour qu'il avoit fait espérer, déclarent dans la Diete de Stenozie, le trône vacant.

ETIENNE-BATTHORI, Prince de Transylvanie, est élu Roi de Pologne le 1 Décembre 1575. Ce Prince meurt le 13 Décembre 1586, sans postérité.

SIGISMOND III, fils de Jean III, Roi de Suede, & petit-fils, par sa mère, de Sigismond I, Roi de Pologne, est proclamé Souverain de ce Royaume le 9 Août 1587. Il meurt le 29 Avril 1632.

ROIS de Bohême.

LOUIS, fils d'Uladislas ou Ladislas II, couronné Roi de Bohême, dès l'an 1509, succède à son père l'an 1516, sous la tutèle de l'Empereur Maximilien & de Sigismond, Roi de Pologne. Il périt dans une bataille le 29 Août 1526.

FERDINAND I, fils de Philippe & de Jeanne de Castille, est élu Roi de Bohême, l'an 1526. Il parvient à l'Empire en 1558, & meurt le 20 Août 1564.

MAXIMILIEN, fils de Ferdinand & d'Anne de Hongrie, couronné Roi de Bohême en 1562, succède l'an 1564, à son père, dans l'Empire & dans ses autres Etats. Il meurt le 12 Octobre 1576.

RODOLPHE, fils de Maximilien, & de Marie d'Autriche, couronné Roi de Bohême le 22 Septemb. 1575, succède l'an 1576, à son père dans l'Empire & dans les Royaumes de Bohême & de Hongrie. L'an 1611 il est forcé de céder la Bohême à Mathias, son frère. Il meurt le 20 Janvier 1612.

ROIS de Hongrie.

LOUIS II, succède, l'an 1516, au Roi Ladislas, son père, qui l'avoit fait couronner de son vivant. Il périt dans une bataille le 29 Août 1526.

FERDINAND I, Archiduc d'Autriche, beau-frère de Louis, par Anne, sa femme, est proclamé Roi l'an 1527. Il cède la Hongrie à son fils Maximilien en 1563.

MAXIMILIEN, fils de l'Empereur Ferdinand & d'Anne, sœur du Roi Louis II, est couronné Roi de Hongrie le 8 Sept. 1563. L'an 1572, il abdique la Couronne en faveur de Rodolphe, son fils.

RODOLPHE, fils de Maximilien, est couronné Roi de Hongrie le 25 Septemb. 1572. Il cede ce Royaume à Mathias, son frère en 1608.

ROIS de Naples.

Après la mort de Charles, Comte du Maine, que le Roi René, son oncle, avoit institué son héritier au Royaume de Naples : Ferdinand I, fils naturel d'Alphonse V, Roi d'Aragon & de Sicile, demeure paisible possesseur du Royaume de Naples.

Etant mort en 1494. Alphonse II, son fils aîné, est couronné Roi. Il abdique en 1495 ; & Ferdinand II, son fils, lui succède. Celui-ci meurt en 1496.

FREDERIC III, succède à Ferdinand II, son neveu, l'an 1496. Il est dépouillé de ses Etats par Louis XII, Roi de France, & par Ferdinand le Catholique, Roi d'Aragon. L'an 1501, il se retire en France, & meurt à Tours en 1504.

FERDINAND LE CATHOLIQUE s'empare, en 1503, de tout le Royaume de Naples, contre la foi du Traité qu'il avoit fait avec Louis XII. Depuis ce temps le Royaume de Naples, comme celui de Sicile, est demeuré uni à la Monarchie d'Espagne, dont il n'a été démembré qu'au commencement du XVIIIe. siecle.

EMPEREURS de Russie.

BASILE IV, fils d'Ivvan III, succède à son père l'an 1505. Il meurt en 1534.

IWAN IV, surnommé Basilovvite, succède à son père l'an 1534. Il meurt en 1584.

FEODOR, ou THEODORE I, fils d'Ivvan IV, lui succède en 1584. Il meurt en 1598.

BORIS GODOUNOVE, beau-frère de Féodor, vient à bout, par ses intrigues, de monter sur le trône, l'an 1598. Il meurt en 1604.



LE

H

DU

DANS

De

DIX

Etat
Chri
dom

DEP
Grec,
cessé d



LES SIÈCLES CHRÉTIENS,

OU

HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

ARTICLE PREMIER.

Etat de l'Empire Ottoman & du Christianisme dans les pays de sa domination.

DEPUIS la destruction de l'Empire Grec, la puissance Ottomane n'avoit cessé de s'étendre & de se développer

XVII. SIÈCLE.

en tout sens. Elle avoit envahi successivement toutes les Provinces d'Asie & d'Europe, toutes les Villes maritimes du Levant, & la plus grande partie des Isles qui formoient l'ancien Domaine des Souverains de Constantinople, dans le tems de leur plus grande splendeur. Non contens de ces vastes possessions, les Empereurs Turcs faisoient, depuis plus d'un siècle, des efforts incroyables pour pénétrer dans l'intérieur de l'Europe, par la Hongrie, la Pologne & les autres Etats qui avoisinoient ceux dont ils s'étoient emparés. Nous avons vu les entreprises, les succès & les revers de cette Nation belliqueuse, sous les Princes qui la gouvernerent pendant le XVIe siècle. Son activité, son ambition, son ardeur pour les conquêtes, ne se ralentirent pas dans le cours du XVIIe; elle fit même de plus grands efforts que jamais; elle mit sur pied des armées plus formidables; & il fut un tems où la Capitale de l'Autriche, étant prête à tomber en son pouvoir, elle se flattoit de donner bientôt des fers à toute l'Allemagne, & de porter encore plus loin ses armes victorieuses vers le Nord & vers le Midi. Elle ne fit pas des ten-

tatives moins vigoureuſes & moins hardies, pour étendre ſa domination du côté de l'Aſie. Les bords de l'Oxus, du Tigre & de l'Euphrate, furent témoins de ſes triomphes; & peu s'en fallut qu'après avoir ſubjugué Tauris & Bagdad, elle ne mît ſous ſes loix toutes les Contrées de l'Orient, qui avoient fait partie du vaſte Empire des Califes.

Mahomet III, Prince d'une cruauté plus que barbare, étoit mort en 1603. Il avoit régné avec gloire, ſi les conquêtes & la terreur des armes ſont une gloire pour les Souverains qui font gémir leurs ſujets ſous un gouvernement dur & tyrannique. Hamed ou Achmet I, ſon fils aîné, qui occupa le Trône après lui juſqu'en 1617, ne ſut pas conſerver l'aſcendant que les Turcs avoient pris ſur les Peuples ennemis de leur culte, & rivaux de leur puiſſance. Il fit des pertes immenſes en Europe & en Aſie, par ſa foibleſſe, jointe à l'incapacité de ſes Miniſtres & de ſes Généraux. Ennuyé de la guerre qu'il ne ſe ſentoit pas en état de ſoutenir avec avantage, il fit, dès les premières années de ſon règne, une trève

XVII. SIÈCLE.

de vingt-ans avec l'Empereur Rodolphe. Les Chrétiens en profiterent pour réparer leurs pertes, & s'affermir dans les Pays qu'ils avoient enlevés aux Infidèles. Mais c'étoit du côté de la Perse que la Puissance Ottomane éprouvoit les plus fâcheux revers. Schah-Abbas, surnommé le Grand, à cause de ses victoires, titre dont il étoit indigne par ses vices, défit les armées turques par-tout où elles oserent se présenter devant lui. Achmet, qui voyoit les Villes & les Provinces conquises par ses prédécesseurs, passer rapidement sous le joug de son ennemi, ne trouva pas d'autre moyen d'arrêter ses progrès, que de conclure avec lui une paix qu'il ne crut pas acheter trop cher, en cédant au Monarque Persan tout ce qu'il lui plut d'exiger.

Achmet foible & sans capacité, avoit aimé la paix parce qu'il ne savoit pas faire la guerre. Son règne n'avoit été marqué que par des pertes difficiles à réparer, ou par des traités honteux. Son frere Mustapha I, qui lui succéda au préjudice d'Osman son fils, fut encore moins digne du Trône que lui. Capricieux jusqu'à l'extravagance, &

cruel jusqu'à l'atrocité, il se rendit odieux aux Grands de la Nation, & sur-tout aux Janissaires, Milice fougueuse, indocile, qui ne savoit point dissimuler son mécontentement, ni donner des bornes à son audace, quand elle étoit une fois irritée. On le dépouilla des marques de la souveraine Puissance, pour en revêtir le jeune Osman son neveu, qui n'avoit au plus que douze ans. Les premières années de ce nouveau Sultan firent voir que souvent la gloire des Princes dépend plus du choix des Ministres & des Généraux qu'ils mettent à la tête des affaires, que de leurs propres talens. Le Visir Aly-Pacha reprit sur les Persans l'ancienne supériorité qu'Achmet avoit perdue, & Schah-Abbas arrêté au milieu de ses victoires, fut contraint d'abandonner ses conquêtes pour obtenir la paix; mais les armes Ottomanes eurent un sort bien différent en Europe. Le Visir, pour se venger de quelques hostilités commises sur les terres de l'Empire, s'avança vers la Pologne, suivi de trois cent mille hommes. Une armée si formidable étoit un torrent qui devoit tout renverser. Mais elle vint échouer devant Choczin

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

en Moldavie. Les Turcs assiégerent inutilement le camp des Polonois. Reçus avec fermeté, malgré leur nombre & l'impétuosité de leur attaque, repoussés avec vigueur, attaqués à leur tour, dispersés & poursuivis, ils perdirent plus de quatre-vingt mille hommes & une quantité prodigieuse de chevaux. Une paix qu'il fallut conclure au gré du vainqueur, augmenta la honte de cette défaite, qui fut bientôt suivie d'une nouvelle révolution à la Cour.

Les Janissaires se vengerent sur leur Maître, du mauvais succès de leurs armes. Le jeune Prince enlevé du Serrail dans un de ces momens de fureur, où la soldatesque effrénée ne connoissoit point de loi, & conduit aux sept Tours, fut étranglé sans pitié. Mustapha, tiré de sa prison, remonta sur le Trône, pour en être précipité de nouveau au bout de quelques mois. Sa disgrace n'avoit point changé son caractère. Ceux que l'adversité ne corrige pas, deviennent encore plus méchans lorsqu'ils recouvrent le pouvoir de nuire, après l'avoir perdu. Mustapha rétabli, fut plus extravagant, plus bisarre & plus cruel qu'il

ne l'avoit été avant sa chûte, & mérita de perdre une seconde fois la puissance dont il ne se servoit que pour faire du mal. Arraché du Palais impérial, comme un monstre odieux & détesté, promené sur un âne dans les rues de Constantinople, il expira dans les nœuds du cordon fatal à tant de Princes de sa Maison, après avoir servi de jouet à la plus vile populace. Cet exemple, & tant d'autres qu'on pourroit citer, fait assez connoître la différence qu'il y a entre les Souverains, dont l'autorité est dirigée par des loix sages & constantes, & ces despotes qu'on croit si redoutables, si absolus, parce qu'ils sont armés d'un pouvoir sans bornes. Le Monarque soumis aux loix de l'Etat dont il est le chef, trouve son bonheur & sa sûreté dans les règles qui lui montrent l'usage & le terme de sa puissance ; le despote qui peut tout, & qui marche au gré de ses caprices, est sans cesse à la veille de tout perdre, & moins assuré de vivre que le moindre de ses Sujets.

Les Turcs n'entreprirent rien d'important en Europe sous le règne d'Amurath IV, frere d'Osman, qui fut mis sur le Trône des Ottomans, après

XVII. SIÈCLE.

la déposition & la mort de Mustapha son oncle. Les vues de ce Prince se porterent du côté de l'Asie. Il y envoya des armées nombreuses pour recouvrer les Provinces que Schah-Abbas avoit enlevées à ses prédécesseurs. Ses premiers efforts ne furent pas heureux ; mais il ne se rebuta point. Il renforça son armée par de nouveaux Corps de Troupes ; il choisit des Généraux plus habiles que ceux auxquels il avoit confié le commandement dans les premières campagnes : il se mit lui-même à la tête de l'expédition ; & enfin à force de constance & de travaux, il vint à bout de reconquérir Bagdad & la Babylonie, dont un traité de paix lui assura la possession. Mais il souilla sa victoire par les traitemens cruels qu'il fit subir aux vaincus, & il hâta la fin de ses jours par les excès d'intempérance auxquels il s'abandonna, étant mort dans l'ivresse à l'âge de trente-un ans. On sait avec quelle rigueur la loi Musulmane interdit l'usage du vin. Amurath l'aimoit avec passion ; mais ce goût si contraire aux préceptes de l'Alcoran, étoit un sujet de scandale pour les dévots Sectateurs de Mahomet. Il imagina

donc un moyen d'affoiblir ce préjugé, & même de le détruire tout-à-fait avec le tems; ce fut de rendre l'usage du vin universel; & dans ce dessein, il publia une Loi qui permettoit à tous les vrais Croyans d'en boire à discrétion; mais cette Loi ajouta un nouveau scandale à celui qu'il se proposoit de faire cesser. Elle fut regardée comme une impiété, de sorte qu'il se vit obligé de la révoquer pour arrêter les suites du soulevement qu'elle commençoit à exciter. Dans tous les cultes, il est dangereux de toucher aux pratiques & aux usages que la Religion a consacrées, & qu'une longue habitude a rendues aussi respectables que la Religion même.

Sous Ibrahim, frere & successeur de Mustapha, l'Europe vit reparoître les drapeaux Turcs, & avec eux l'effroi qu'ils avoient coutume de répandre. La Porte vouloit réprimer les Cosaques, unis d'intérêts avec la Pologne, qui infestoient les bords du Don ou Tanaïs, dont ils troubloient la navigation. On leur enleva Asoph, place forte & très-importante par sa situation à l'embouchure du fleuve, sur le Palus Méotide,

XVII. SIÈCLE.

qui fait partie de la mer Noire. Par cette conquête, les Turcs assurerent le transport des marchandises & des denrées de toute espece qui étoient nécessaires pour l'approvisionnement de Constantinople. Mais l'entreprise la plus importante du règne d'Ibrahim, est la fameuse guerre de Candie, contre les Vénitiens, qui étoient maîtres de cette Isle depuis long-tems, & qui firent, pendant vingt ans, des efforts incroyables pour la conserver. Cette expédition commencée en 1645, ne fut terminée qu'en 1669, sous Mahomet IV, par la prise de Candie, Capitale de l'Isle, qui soutint un Siège de vingt-neuf mois. Cette guerre & ce siège sont peut-être les plus mémorables dont il soit parlé dans toutes les histoires anciennes & modernes. La valeur, l'habileté, la constance & l'acharnement n'ont jamais été portées plus loin. Il y eut une infinité de combats, tous également vifs & meutriers. Les Infidèles & les Chrétiens s'y signalerent par des traits de courage & d'adresse au-dessus de tout ce qu'on avoit encore vu jusques-là. L'attaque & la défense produisoient chaque jour des événemens

dignes d'être transmis à la postérité. Enfin, après avoir fait de part & d'autre, mille prodiges étonnans, après avoir épuisé tout ce que le desir de vaincre & la crainte d'être vaincu, peuvent inspirer d'audace & d'intrépidité, les Assiégeans entrerent dans la Place, qui n'étoit plus qu'un monceau de ruines, & accorderent aux assiégés tous les honneurs que méritoit une si longue & si glorieuse résistance.

Cette conquête, qui avoit coûté aux Turcs des sommes immenses & une prodigieuse quantité d'hommes, fit croire à Mahomet que rien ne pourroit plus résister au bonheur & à la force de ses armes. Il les tourna contre les Polonois que les Cosaques avoient abandonnés pour s'attacher à lui. Il eut d'abord des succès brillans, qu'il dut à son Visir Hamed Caproli, le plus habile Ministre & le plus fameux Général que les Ottomans eussent eu depuis la fondation de leur Empire. Mais la mort de ce grand homme fut le terme de leurs prospérités. Kara-Mustapha, qui lui succéda, homme présomptueux & turbulent, sembla n'avoir conduit sous les murs de Vienne, Capitale de l'Au-

XVII. SIÈCLE.

triche, une armée de deux cent mille combattans, que pour rendre sa défaite plus éclatante. Jean Sobieski, l'un des héros de ce siécle si fécond en guerriers du plus grand mérite, dissipa cette nuée d'Infidéles avec des Troupes bien inférieures en nombre. Le canon, les bagages, & un butin inappréciable furent la proie des Chrétiens. On regarda cet événement comme un effet de la protection du Ciel, d'autant plus que les Turcs ne perdirent pas plus de huit cens hommes. La terreur dont ils avoient été saisis, leur fit plus de mal que l'épée des vainqueurs. Le Visir paya de sa tête cette honteuse déroute, & le Sultan, qui lui avoit confié la conduite de cette malheureuse expédition, fut déposé, comme s'il eût dû prévoir les fautes de son Ministre, & en répondre à la Nation.

Les Princes qui régnerent à Constantinople depuis la déposition de Mahomet IV, jusqu'à la fin de ce siècle, furent sans talens pour la guerre & pour le Gouvernement. Cependant Soliman III, qui n'occupa le Trône que quatre ans, eut quelques succès en Hongrie où il reprit plusieurs Villes que les Chré-

tiens lui avoient enlevées. Il dut ces avantages à la bonne conduite de Mustapha Caproli son Visir, Ministre habile & plus digne de commander que son Maître. Achmet II & Mustapha II, qui vinrent après, plus foibles & plus méprisables encore, ne firent rien pour soutenir la réputation que les armes Ottomanes s'étoient acquise. Le dernier de ces Princes, uniquement livré aux plaisirs du Serrail, où il passoit honteusement ses jours dans la mollesse & l'indolence, avoit montré d'abord quelque amour pour la gloire. Lorsqu'il parvint au rang suprême, on crut voir en lui un Prince digne de remplir le Trône des Bajazet & des Mahomet. Il déclara qu'il vouloit gouverner par lui-même & se mettre à la tête de ses armées. Mais la bataille de Zeuta, où il fut vaincu par le cèlebre Prince Eugène, le dégoûta pour toujours d'un métier si périlleux & si contraire à ses inclinations naturelles. Il fit la paix à Carlovitz en 1699 avec l'Empereur, les Vénitiens, la Pologne & la Russie. Chacune de ces Puissances y gagna quelque chose, & ce fut à ce prix que le Sultan se procura un repos qu'il pré-

XVII. SIÈCLE.

féroit à la gloire des conquêtes, & à l'accroissement de son Empire.

Sous les Princes dont nous venons de parler, le Christianisme fut toujours dans le même état d'oppression, où nous l'avons vu au siècle précédent. La faveur, le caprice, l'intrigue, & surtout l'argent, créoient ou renversoient les Patriarches & les Evêques; ouvroient ou fermoient les Eglises, faisoient admettre ou persécuter les Missionnaires. Les révolutions du Patriarchat de Constantinople & des autres grandes Prélatures, furent si fréquentes, que les Savans qui se sont appliqués à débrouiller l'histoire des Eglises orientales, ne sont pas toujours parvenus, malgré toutes leurs recherches, à marquer d'une manière certaine, l'ordre de la succession des Prélats, & à déterminer le tems que chacun d'eux a tenu son Siège. La plupart n'ont fait que paroître & s'éclipser aussi-tôt. A peine avoient-ils pris le gouvernement de leurs Eglises, qu'ils étoient chassés, exilés; ils revenoient souvent, pour être dépossédés encore : plusieurs étoient déposés & rétablis jusqu'à cinq & six fois de suite; & après toutes ces alternatives, il n'é-

toit pas rare de les voir finir leurs jours dans une priſon, ou par le cordon fatal. On peut ſe convaincre de ces changemens perpétuels, dont l'avarice d'un côté, & l'ambition de l'autre, étoient les vraies cauſes, en jettant les yeux ſur les tables chronologiques, où nous avons tracé la ſucceſſion de ces Prélats, d'après les Ecrivains les plus renommés & les monumens les plus certains.

XVII. SIÈCLE.

Au milieu de cette inſtabilité, qui rendoit l'état des Paſteurs ſi précaire & ſi mobile, il étoit impoſſible qu'ils veillaſſent ſur leurs troupeaux, avec cette continuité de ſoins & cette ſollicitude éclairée dont on ne peut s'écarter, ſans manquer aux devoirs les plus eſſentiels de la charge paſtorale. Ils ſe contentoient de remplir les fonctions extérieures de leur miniſtère, & tout leur gouvernement ſe réduiſoit à maintenir l'obſervation de certaines règles de diſcipline qu'ils trouvoient établies, & qui n'avoient point varié depuis les premiers ſiècles; car les Peuples de l'Orient ſont conſtans dans leurs uſages, & les maximes que l'antiquité a conſacrées, paſſent d'âge en âge ſans alté-

ration, & ſont reſpectables pour eux dans tous les tems. Il arrive delà que les changemens des Evêques qui s'élevent & tombent d'un jour à l'autre, ne changent rien à l'ordre public, ni aux principes de la diſcipline dans la Société Chrétienne. Un Evêque qui ſuccède à un autre, ſe conduit à l'égard de ceux qui dépendent de lui, par les mêmes loix & les mêmes maximes qui dirigeoient celui qu'il a remplacé. Il ſuffiſoit donc aux Paſteurs de connoître les Canons par leſquels l'Egliſe Grecque ſe gouvernoit de tout tems; ſcience uſuelle, qui n'exigeoit pas de longues études. Qu'on ajoute à cela quelques explications du Symbole, quelques homélies tirées des Peres, & appriſes de mémoire, quelques argumens contre l'Egliſe Romaine, relativement à la Proceſſion du St. Eſprit, à la primauté du Pape, au célibat des Prêtres, à l'uſage du pain azyme dans le Sacrifice, & aux autres points ſur leſquels il y a partage de ſentimens entre les Orientaux & les Occidentaux, & l'on aura une idée aſſez complette de leur théologie.

Le Clergé du ſecond ordre eſt en-

core moins éclairé. Comme ce ſont ordinairement les Moines qui parviennent aux Prélatures, ils ont au moins le tems d'apprendre les choſes qui ſont abſolument néceſſaires pour remplir les fonctions principales de l'Epiſcopat, pendant les années qu'ils paſſent dans la ſolitude. Mais les Eccléſiaſtiques inférieurs à qui l'on confie les détails du Miniſtère, étant pris indiſtinctement dans tous les états, n'apportent au Sacerdoce que le peu de connoiſſances qu'ils ont acquiſes avant d'y être élevés, ſans études préparatoires ; c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſavent rien de plus que les ſimples Laïcs, qui ſont tous plongés dans l'ignorance, & aveuglés par la ſuperſtition. Les Papes, c'eſt le nom des Prêtres Grecs, n'ont donc rien qui les diſtingue des autres du côté des lumières & du ſavoir. Quoique la Religion les place dans une claſſe honorable, & rende leur état reſpectable, ils ne jouiſſent d'aucune conſidération perſonnelle, parce qu'ils ſont en général très-vicieux & très-intéreſſés. Ils font payer toutes leurs fonctions le plus cher qu'ils peuvent, & compoſent toujours

XVII. SIÈCLE.

avec ceux qui ont besoin de leur ministère. La superstition étant le plus fort lien par lequel le Peuple tient à eux, & la source principale du petit revenu qui les fait vivre, ils ont grand soin de l'entretenir par une infinité de pratiques, la plupart ridicules & même absurdes. C'est le sujet ordinaire de leurs discours en public & en particulier. Les histoires les plus invraisemblables, les prodiges de toute espèce, les vertus miraculeuses attachées aux eaux de certaines sources, aux paroles de certaines prières, aux exorcismes, aux bénédictions, &c. sont autant de moyens qu'ils emploient pour nourrir la crédulité du Peuple. Aussi crédules eux-mêmes, à force d'ignorance, que le Peuple grossier, ils sont persuadés les premiers de tous les contes qu'on leur entend débiter, sans que l'intérêt propre puisse rendre à cet égard leur bonne foi suspecte. D'ailleurs, nous devons observer, d'après les Voyageurs les plus exacts, que si les Grecs d'aujourd'hui ressemblent à ceux des tems les plus anciens, par leur finesse & leur esprit délié, ils ne les rappellent pas moins

moins par le penchant qui les porte à saisir avec avidité tout ce qui paroît marqué au coin du merveilleux.

XVII. SIÈCLE.

Nous avons dit ailleurs que parmi les Grecs, quand un Siège Episcopal est vacant, l'Evêque qui doit le remplir est élu par les autres Prélats qui s'assemblent à cet effet, mais que le nouveau Pasteur ne peut être sacré, ni prendre possession de son Eglise, qu'en vertu d'un Décret du Grand-Seigneur, qui exerce en ce point l'autorité dont les Empereurs Chrétiens jouissoient avant eux. Ce Décret se paie toujours, & la taxe est plus ou moins forte, suivant le revenu attaché à chaque Siège, ou pour mieux dire, suivant l'idée que les Officiers du Sultan en ont. Mais ce n'est pas la seule imposition dont les Evêques sont grevés dans l'Eglise Grecque, soit par les ordres du Prince, soit par l'avidité des Ministres & des Pachas. Outre le tribut annuel qu'ils doivent au trésor impérial, on leur fait souvent de nouvelles demandes; & si la somme qu'on exige n'est pas comptée sur le champ, la déposition, l'exil, quelquefois même des châtimens plus durs, sont la peine du moindre

XVII. SIÈCLE.

délai. Ainsi, tout le revenu que les Evêques tirent du Clergé inférieur & des Fidèles, est employé à s'ouvrir l'entrée de l'Episcopat, ou à s'y maintenir. Ils dépensent très-peu pour eux-mêmes, car leur vie est très-frugale. Le faste & toute magnificence extérieure leur sont absolument inconnus.

Malgré la dépendance où ils vivent, & la crainte continuelle où ils sont de perdre leur dignité, ils ne manquent pas d'un certain zèle pour les intérêts de la foi. Ils en donnerent une preuve éclatante dans ce siècle, à l'occasion des erreurs que Cyrille Lucar, Patriarche de Constantinople, travailloit à répandre. Ce Prélat qui ne fit pas moins de bruit en Occident qu'en Orient, naquit dans l'Isle de Candie en 1572. Dans sa jeunesse, il alla faire ses études à Venise & à Padoue. On remarqua de bonne heure en lui beaucoup de pénétration & de vivacité, mais en même tems beaucoup de présomption, d'inquiétude & de légèreté. Il voyagea en Allemagne, où il forma des liaisons très-étroites avec les Protestans. Il adopta leurs opinions, & à son retour, il s'efforça de les introduire dans la Grèce.

XVII. SIÈCLE.

Les Pasteurs alarmés de ces nouveautés, où ils ne reconnoissoient pas la Doctrine présente de leur Eglise, ni l'ancienne foi de leurs pères, exigerent de lui une déclaration claire & précise de ses sentimens sur tous les points, à l'égard desquels on le soupçonnoit de ne pas penser comme eux. Il la donna sans peine, pour ne pas mettre d'obstacle à sa fortune, car il n'avoit pas moins d'ambition que de penchant à l'erreur. Etant devenu Archimandrite, il fut élevé au Patriarchat d'Alexandrie, & quelque tems après à celui de Constantinople. On rapporte sa translation sur ce dernier Siège, à l'an 1621. Parvenu à cette grande place, il se contraignit moins qu'il n'avoit fait jusques-là, & se prévalant de l'autorité qu'elle lui donnoit, il se servit de toute son adresse & de tous ses talens pour insinuer ses erreurs dans les esprits. L'attention des Evêques se réveilla. Il fut déposé & relégué dans l'Isle de Rhodes. Mais l'Ambassadeur d'Angleterre qui le protégeoit par les mêmes raisons qui l'avoient fait proscrire, obtint son rétablissement. La reconnoissance & le besoin qu'il avoit d'un appui, le lierent de

XVII. SIÈCLE. plus en plus avec les Proteſtans, & il fit de nouveaux efforts pour répandre leur doctrine. Les plaintes & le ſcandale augmentèrent. Les choſes en vinrent au point qu'on rendit publique une profeſſion de foi qui lui étoit attribuée, & qui étoit entiérement conforme aux dogmes des Proteſtans ſur l'Euchariſtie. Il ſubit une ſeconde fois la dépoſition & l'exil. Ses intrigues & le crédit de ſes protecteurs le reportèrent encore ſur le Siège Patriarchal. Il en fut renverſé, & il y remonta juſqu'à cinq fois. Tous ces mouvemens ne purent ſe faire ſans cauſer beaucoup de troubles parmi les Chrétiens de Conſtantinople. La Porte, qui en craignoit les ſuites, ſe détermina à éloigner pour toujours l'intrigant Patriarche, dont l'inquiétude en étoit la cauſe. On prétend qu'il fut étranglé en 1638, par ordre du Viſir. Ses erreurs & la profeſſion de foi où elles étoient contenues, furent condamnées dans pluſieurs Conciles. L'Egliſe Grecque a toujours montré une extrême oppoſition pour les nouveautés qu'il s'étoit efforcé d'introduire.

Les Grecs humiliés & ſouvent perſécutés par les Turcs, ne tournoient

plus comme autrefois leurs regards du coté de l'Occident, pour se réunir avec l'Eglise Romaine & en obtenir du secours. Le schisme étoit consommé sans retour, & les différentes tentatives qu'on avoit faites pour le terminer, loin d'avoir le succès qu'on s'en étoit promis, n'avoient servi qu'à l'affermir de plus en plus, & à y mettre le dernier sceau. Le gros de la Nation, sans distinction du Clergé & du Peuple, avoit conçu des préventions si fortes, & son opiniâtreté étoit si enracinée, qu'il ne restoit plus aucune espérance de réconciliation entre les deux Eglises. Les choses n'ont point changé depuis. C'est toujours le même éloignement, la même rivalité, les mêmes préjugés. Il semble que la haine des Schismatiques, loin de s'affoiblir avec le tems, comme c'est l'ordinaire de toutes les passions, s'enflamme & se fortifie encore par le cours des années. Elle est portée si loin, que les Mahométans qui les oppriment, ne leur sont pas plus odieux que les Latins, & qu'encore aujourd'hui les Missionnaires Catholiques n'ont pas de plus grands ennemis qu'eux dans toutes les contrées de l'Orient où ils ont pénetré.

Avant l'établissement de la Congrégation de la Propagande, par Grégoire XV, en 1622, différens Ordres Religieux avoient envoyé des Missionnaires dans les pays de la domination Ottomane, pour travailler à la conversion des Infidèles, & à la réunion des Schismatiques. Ce zèle de la gloire de Dieu & du salut des ames, avoit seul inspiré le dessein de cette généreuse entreprise à ceux qui s'y étoient consacrés. Elle s'étoit soutenue par le même motif de charité généreuse qui en avoit été le principe. Mais après que Grégoire XV eut érigé sous ses yeux un Tribunal, dont l'objet est de chercher tous les moyens de protéger, d'étendre & de faire fleurir la Religion Catholique dans toutes les parties du monde, principalement dans celles où règnent l'idolâtrie, l'héréfie & le schisme, les missions du Levant, de même que celles des autres Pays, reçurent un nouvel encouragement. Les Ouvriers Evangéliques se multiplierent : plus autorisés, plus soutenus, & mieux dirigés dans leurs travaux, leur zèle produisit des fruits plus solides & plus abondans. On leur procura des secours de toute espèce,

& les Princes Chrétiens, qui avoient le plus de crédit auprès des Souverains Mahométans, & idolâtres qui règnent dans toutes les régions de l'Asie, se firent un devoir de les protéger puissamment. Nos Rois, si recommandables dans tous les tems par leur attachement à la foi, se distinguerent entre tous les Monarques de la Catholicité, par les services importans qu'ils rendirent à la Religion, en secondant de tout leur pouvoir les Missionnaires répandus dans les Pays soumis aux Sultans de Constantinople, & aux autres Princes de l'Orient. Les Ministres de France à la Porte, & les Consuls de la Nation, résidens au nom du Roi très-Chrétien, dans les principales Villes du Levant, sont les protecteurs de tous les hommes Apostoliques, qui travaillent au progrès de la foi dans ces contrées, de quelque Ordre & de quelque Nation qu'ils soient.

XVII. SIÈCLE.

Le zèle des Missionnaires ne s'est pas renfermé dans les Pays de la domination Turque. Ils ont pénétré dans les autres Etats de l'Asie & de l'Afrique, en Perse, en Arménie, en Arabie, chez les Abyssins, les Ethiopiens, &c.

XVII. SIÈCLE.

par-tout ils ont fait des conquêtes à l'Evangile. Ils ont établi des Eglises plus ou moins nombreuses, suivant qu'ils ont trouvé des esprits & des cœurs plus ou moins disposés à recevoir la divine semence de la vérité. Entre les différens Ordres Religieux qui composent la Milice de l'Eglise, ceux de Saint Dominique, de St. François & de Saint Ignace, les Carmes déchaussés & les Théatins, se sont livrés avec plus d'ardeur que les autres à ces saintes entreprises, où le zèle seul ne suffit pas, s'il n'est accompagné d'une connoissance assez étendue des langues orientales, d'une vie exemplaire & d'un courage à toute épreuve.

Plusieurs même ont fondé des Monastères dans ces climats éloignés, qui leur servent d'asyles, & d'où ils se répandent de tous côtés. Ceux qui commencent un genre de travail, dans lequel ils ont pour modèles les premiers Apôtres, Fondateurs du Christianisme, s'y préparent par l'étude des langues & par la prière, & ceux qui ont déjà arrosé de leurs sueurs ce champ qu'on ne rend fertile qu'à force de peines, viennent y réparer leurs forces, pour se livrer ensuite à de nouvelles fatigues.

Les Sociétés chrétiennes, qu'ils forment, ou qu'ils conservent, au milieu des ennemis dont elles sont environnées, offrent, par leur piété, leur désintéressement, leur union, leur charité, leur attachement à la foi, le même spectacle, que l'on admiroit à Jérusalem, lorsque l'Eglise naissante étoit encore toute renfermée dans ces murs. Les vertus des hommes généreux qui se dévouent à la culture de ces diverses portions de l'héritage de J. C. ne contribuent pas moins à y faire fructifier la parole de Dieu, que leurs exhortations & leur zèle. Pour s'en faire une juste idée, il faudroit pouvoir se représenter les périls auxquels ils sont exposés; la faim, la soif, les chaleurs brûlantes, les besoins de toute espèce qu'ils éprouvent souvent, & les obstacles qu'ils ont à surmonter de la part des Idolâtres, des Mahométans & des Schismatiques. Ces derniers sur-tout traversent l'œuvre de Dieu avec un acharnement & une malignité qui seroient incroyables, si l'on ne savoit par mille exemples, que le faux zèle est capable de tout, & se permet tout. Il s'élève de tems en tems des orages très-violens contre les

XVII. SIÈCLE.

Ouvriers Evangéliques, & contre les Chrétiens qu'ils instruisent. Alors leurs dangers augmentent, & il n'est pas rare que plusieurs arrosent de leur sang, la terre qui a été le théatre de leurs travaux. C'est le triomphe de la Religion. Si dans ces événemens, elle regrette la perte de ceux qui s'employoient pour elle avec tant d'utilité, elle se réjouit d'une mort dont elle partage la gloire avec eux. L'Univers apprend delà qu'aujourd'hui, comme dans les premiers siècles, le courage & la charité qui font les Martyrs, ne sont point séparés du zèle qui fait les Apôtres. Mais cette union précieuse ne se trouve que dans le sein de l'Eglise Catholique. Les Sectes séparées de la Communion Romaine, font paroître, sur-tout dans leurs commencemens, beaucoup d'ardeur pour se répandre & faire des prosélytes. Mais elles marchent ordinairement par des voies secrettes & obscures. Elles craignent le grand jour, & plus encore les dangers; & c'est moins pour éclairer les hommes, que pour accroître leurs forces, qu'elles travaillent à étendre leur empire. L'Eglise au contraire ne s'efforce d'attirer les hommes à elle,

que pour leur propre bien. Les Ministres qu'elle envoie à la conquête des ames, dans toutes les contrées du monde, sont animés de son esprit; esprit de prudence, qui prend les moyens d'arriver à son but, sans irriter les passions de ceux qui pourroient l'en détourner; esprit de désintéressement, qui ne cherche & ne desire que d'amener les hommes à la connoissance de la vérité : enfin, esprit de force & d'héroïsme que rien n'effraie, que rien n'abat, & qui regarde les tourmens, la mort même comme des récompenses. De toutes les Communions chrétiennes, l'Eglise Catholique est la seule qui forme pour les diverses Nations de la terre, des Ministres conduits par des vues si nobles & si pures, la seule qui les disperse d'un bout de l'univers à l'autre, pour y porter la connoissance du vrai Dieu, parce qu'elle sait que tous les Peuples du monde doivent entendre sa voix, & qu'elle brûle du desir de donner des enfants à son divin Epoux, dans tous les lieux où il y a des créatures capables de le connoître & de l'aimer. Ainsi, la promesse d'une éternelle fécondité, faite à l'Eglise dans les termes les plus magni-

XVII. SIÈCLE.

fiques, se vérifie de siècle en siècle; & cette fécondité merveilleuse que le cours des âges n'affoiblit pas, est un privilège que l'hérésie & le schisme ne partageront jamais avec elle : nous en verrons de nouvelles preuves dans l'article suivant.

ARTICLE II.

Progrès du Christianisme en Amérique, dans les Indes, au Japon & dans la Chine.

LORSQUE l'Amérique fut découverte, elle étoit toute idolâtre. Plusieurs grandes Nations habitoient le continent. Les deux plus fameuses étoient les Mexiquains & les Péruviens. Les uns & les autres admettoient un Dieu suprême, une vie future, des récompenses pour les gens de bien, & des châtimens pour les hommes pervers. Ce sont les vérités primitives qui se retrouvent partout. Une tradition qui remonte aux tems les plus reculés, en a conservé le dépôt chez tous les Peuples de la terre; & c'est une preuve évidente que les

XVII. SIÈCLE.

différentes Nations, qui couvrent la surface de notre globe, ont une origine commune & sortent de la même famille. Mais ces premières notions s'étoient altérées chez les Américains, comme chez toutes les autres Nations auxquelles Dieu ne s'étoit pas manifesté par une révélation particulière. Les Péruviens adoroient le soleil, à cause de sa chaleur vivifiante, qui le leur faisoit regarder comme le principe de la fécondité. Le temple où ce bel astre recevoit les honneurs divins, étoit d'une magnificence & d'une richesse qui étonnent l'imagination. Il semble que, par l'éclat de l'or & des pierres précieuses dont tout l'intérieur de cet édifice étoit revêtu, on eût voulu imiter celui de la lumière que le soleil répand dans l'univers. Le culte des Mexiquains étoit plus grossier. Ils associoient au soleil, la lune, les étoiles, le ciel, la terre, la mer, & une infinité d'autres divinités subalternes. Le plus grand de leurs Dieux s'appelloit Vitzilipuztli. Ils lui attribuoient la toute-puissance, & l'empire du monde. Ils lui offroient des victimes humaines : & ils accompagnoient un culte si contraire à la

nature, de circonstances qui ajoutoient encore à l'horreur de ces abominables sacrifices. Tous les prisonniers faits sur les ennemis, étoient réservés pour être immolés dans les fêtes solemnelles; & quand ils en manquoient, ils déclaroient la guerre, sur le moindre prétexte, aux Peuples voisins, afin que leurs Dieux ne fussent pas privés d'un hommage dont ils les croyoient infiniment jaloux. Les autres Nations Indiennes, également plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie, n'étoient pas abandonnées à des superstitions moins absurdes & moins révoltantes.

Les Rois d'Espagne entreprirent la conquête de ces Pays nouvellement découverts, moins pour étendre leur domination & accroître leur puissance, que pour faciliter la conversion des peuples infidèles qui les habitoient. Il est sûr que ce fut le principal motif de la Reine Isabelle; & si Ferdinand Roi d'Aragon, son époux, n'eut pas au fond du cœur des vues aussi pures, il se para du moins au-dehors des mêmes sentimens. Mais il s'en fallut beaucoup que des intentions si pieuses, fussent exactement suivies. Ceux qui furent

chargés de ces expéditions lointaines, uniquement occupés à satisfaire leur cupidité, loin de songer aux intérêts de la Religion, ne se souvinrent même pas qu'ils en avoient une qui leur prescrivoit la douceur & l'humanité. Ils commirent des injustices, des perfidies & des atrocités qui surpassent tout ce qu'on lit de plus horrible dans l'histoire des Nations les plus féroces. Les premiers Missionnaires qui les accompagnoient, n'étoient pas choisis dans ce qu'il y avoit alors en Espagne d'hommes plus éclairés, & plus propres à un ministère qui demandoit encore plus de lumières & plus de prudence que de zèle. Ils annonçoient aux Indiens idolâtres les dogmes les plus sublimes, & les vérités les plus abstraites de la foi, par la voix d'Interprêtes qui entendoient à peine l'Espagnol, & qui ne pouvoient rendre leurs idées, toutes nouvelles pour eux, faute d'équivalens qui pussent les exprimer, & plus souvent encore faute d'entendre eux-mêmes ce qu'ils s'efforcoient de traduire. Ils parloient sans ordre d'Adam & de son péché, de J. C. & de sa médiation, du Pape & de son pouvoir, à ces pauvres Idolâtres,

XVII. SIÈCLE.

pour qui tous ces grands objets étoient nouveaux, comme s'ils euſſent prêché devant des Chrétiens nourris dès l'enfance dans la connoiſſance de l'Evangile & des vérités qu'il renferme. Quelquefois la nouveauté des choſes, ou pour mieux dire, l'étonnement & la curioſité, rendoient les Auditeurs attentifs, & déjà les Miſſionnaires croyoient avoir triomphé de tous leurs anciens préjugés. Mais le plus ſouvent, après les premiers mouvemens de ſurpriſe, ces hommes qui n'étoient pas préparés aux diſcours extraordinaires qu'ils entendoient, donnoient des marques peu équivoques de mépris ou d'incrédulité. Alors les Prédicateurs indignés crioient aux armes, & les Guerriers avides de butin, altérés de ſang, ne ſecondoient que trop bien une ardeur ſi peu conforme aux loix de l'Evangile. Ils fondoient ſur les Infidèles, avec ces armes rivales de la foudre, qui lancent la mort au loin, & dont ceux-ci ne pouvoient ni concevoir le méchaniſme, ni éviter les atteintes. Sans défenſe, preſque nuds, & à demi-vaincus par l'effroi, ces infortunés tomboient en foule aux pieds des aſſaillans, & le fer tranchant

dont ils ignoroient aussi l'usage, les exterminoit par milliers. On vit plus d'une fois les exhortations des prétendus Apôtres du Mexique, du Pérou & du Chilli, finir par ces actes de violence, qui ressemblent plutôt à des exécutions de bourreaux, qu'à des expéditions militaires.

XVII. SIÈCLE.

Les Indiens qui avoient pris d'abord les Européens pour des Dieux, en les voyant portés sur les eaux & armés de la foudre, ne tarderent pas à changer d'idée. Ces Divinités qu'ils avoient adorées avant de les connoître, ne furent bientôt à leurs yeux que des monstres avides & sanguinaires, qui leur inspiroient encore plus d'horreur & d'aversion, que d'effroi. En effet, ils méritoient bien que les Habitans du nouveau monde se les représentassent sous ces images affreuses. Ils traitèrent ces malheureux, avec plus de barbarie & plus de cruauté que les bêtes féroces, dont leurs forêts étoient remplies. Non contens d'avoir trompé leur confiance & leur simplicité, en violant à leur égard toutes les règles de la foi publique, & tous les droits de l'humanité, ils exercerent contre eux des cruautés dont le seul récit fait encore frémir. Les Souverains, les Prin-

XVII SIÈCLE.

ces du Sang Royal, les Officiers de Guerre & de Justice, les Ministres de la Religion, les femmes, les enfans, personne ne fut égargné. La soif de l'or étouffa dans l'ame des conquérans tout sentiment de pitié. Les bêtes de somme, les plus vils animaux n'éprouvent nulle part des traitemens plus inhumains. L'avarice inventa des manières nouvelles de tourmenter ces hommes, doux & confians, dont on ne se contentoit pas d'envahir le territoire & de piller les richesses. Lorsqu'ils se déroboient, par la fuite, à la fureur implacable de leurs ennemis, on les poursuivoit jusques dans les cavernes, où ils étoient allé chercher des asyles: on les en faisoit sortir en y mettant le feu. On les poursuivoit jusqu'au sommet des montagnes & sur la pointe des rochers; & ces infortunés aimoient mieux se précipiter dans les abîmes qui se rencontroient sous leurs pas, que de tomber au pouvoir de leurs persécuteurs. Quand on ne pouvoit les atteindre, on lançoit contre eux des chiens dressés tout exprès pour cette horrible chasse, qui les mettoient en pièces. En un mot, il n'y a point d'histoire

plus affreuse que celle de l'Amérique, à commencer au moment que les Européens y ont fait leur première descente; & si l'on peignoit dans un même tableau, d'un côté, tous les crimes atroces qui ont été commis dans toutes les contrées de l'univers, à remonter aux tems les plus reculés; de l'autre, ceux qui ont désolé, effrayé la nature dans le nouvel hémisphère en moins d'un demi-siècle, le spectateur sensible seroit touché jusqu'aux larmes, en considérant la première partie de ce tableau: il reculeroit d'horreur dès qu'il auroit arrêté quelques momens les yeux sur la seconde.

Lorsque la conquête du nouveau monde fut achevée, & que le Gouvernement d'Espagne eut établi une administration fixe & réglée dans ces vastes régions, où sa domination avoit été cimentée par tant de sang, des Missionnaires plus instruits que les premiers, & dirigés par des maximes plus sages, y furent envoyés. Ils se livrerent avec un zèle infatigable & désintéressé aux pénibles fonctions de l'Apostolat, dont ils s'étoient chargés. Mais leur ministère fut long-tems stérile,

XVII. SIÈCLE.

quoiqu'ils n'épargnassent rien pour mériter la confiance des Infidèles, gagner leurs cœurs, & les attirer à la lumière de l'Evangile. Les plus grandes difficultés qu'ils éprouverent, ne vinrent ni des incommodités que leur causerent les chaleurs excessives du climat, ni des maladies que l'air & les alimens auxquels ils n'étoient point accoutumés, leur causerent, ni des insectes & des reptiles qui les tourmentoient, ni même de la différence des langues & des mœurs. Deux obstacles plus difficiles à surmonter que ceux-là, s'opposerent long-tems, au succès de leur entreprise. L'un venoit des Indiens, l'autre des Espagnols. Les perfidies & les cruautés des conquérans, avoient fait une impression si forte & si profonde dans l'ame des Indiens, qu'il suffisoit de leur dire que la Religion chrétienne étoit celle de leurs nouveaux Maîtres, pour qu'ils refusassent d'écouter ceux qui la leur annonçoient. On avoit beau leur dire, que le Dieu des Chrétiens étoit un Dieu de bonté, un Dieu de paix; qu'il a aimé les hommes jusqu'à devenir l'un d'entre eux pour les instruire, jusqu'à donner sa propre vie pour les

ſauver ; que ſa loi eſt une loi d'union, de concorde, de bienfaiſance, qui apprend à pardonner les injures, à regarder tous les hommes comme ſes frères, à faire du bien à ſes ennemis ; ils n'en vouloient rien croire. Ce Dieu qu'on leur peignoit ſi bon, leurs vainqueurs l'adoroient ; cette loi de l'Europe, ſi ſage & ſi douce, les Eſpagnols faiſoient profeſſion de la ſuivre ; cependant, comment s'étoient-ils comportés depuis qu'ils étoient arrivés en Amérique ? Combien de maux n'avoient-ils pas fait à des Nations qui leur étoient inconnues avant cette époque, & qui ne les avoient point offenſés ? A ce ſouvenir, la haine, l'indignation s'allumoient dans les cœurs aigris par le reſſentiment & le déſeſpoir, & ils craignoient que cette Religion nouvelle qu'on les preſſoit d'embraſſer, ne fût pour eux une nouvelle ſource de malheurs.

L'obſtacle qui naiſſoit du côté des Eſpagnols, étoit encore plus grand. Nous ne parlons plus ici de l'averſion qu'ils avoient inſpirée aux Indiens, pour tout ce qui venoit d'eux, averſion qui ſe fortifioit de jour en jour, par l'indignité des traitemens qu'on ne ceſſoit de leur

XVII. SIÈCLE.

faire ſubir. Ce ſont les mœurs corrompues des conquérans, & les effets de leur dépravation, dont il s'agit à préſent. On les voyoit dévorés d'une avidité inſatiable, accumuler tous les jours crimes ſur crimes, pour ſatisfaire leur avarice, ſans qu'elle dît jamais, c'eſt aſſez. Après avoir dépouillé les Temples, les Palais, les maiſons des Particuliers, de tous les objets précieux qui tentoient leur cupidité, ils étoient allé fouiller juſques dans les tombeaux, piller les morts, & leur arracher l'or & les diamans, dont les Indiens avoient coutume d'orner les cadavres, avant de leur donner la ſépulture. Les haines & les inimitiés qui s'allumoient entre eux, les trahiſons & les vengeances atroces qu'ils exerçoient les uns contre les autres, excités par le deſir de la domination & par la ſoif des richeſſes, les aviliſſoient aux yeux des vaincus. Mais c'étoit ſur-tout par leurs intempérances, leurs débauches, leurs impuretés, leurs diſſolutions & leurs infamies, qu'ils détruiſoient tout ce que les Miſſionnaires les plus zèlés pouvoient eſſayer, pour faire goûter aux Indiens la ſageſſe & la ſainteté de la morale Evangélique.

En effet, le moyen de persuader aux Idolâtres que, pour être Chrétien, il faut mépriser les choses périssables, ne les rechercher que pour l'usage, n'y point attacher son cœur, modérer ses desirs, réprimer ses passions, compâtir aux maux des hommes, les aimer comme soi-même, les aider de son propre bien, les consoler au moins, quand on ne peut les secourir; être sobre, tempérant, chaste, ennemi de tout excès; tandis qu'ils voyoient les Espagnols acharnés les uns contre les autres par l'amour de l'or & la jalousie du commandement, vivant dans la mollesse, & s'abandonnant sans pudeur aux plus sales voluptés? Les Indiens pouvoient-ils croire que les Peuples de l'Europe fussent bien convaincus de la vérité du Christianisme, dont ils violoient si hardiment les loix les plus saintes, & dont les menaces les plus terribles étoient un frein trop foible contre l'ardeur & l'impétuosité de leurs passions? Mais comme si leurs exemples n'eussent pas été assez contagieux, les nouveaux Habitans de l'Amérique ne s'en tenoient pas là. Ils traversoient, par tous les moyens possibles, le zèle des Missionnaires, dans la crainte

XVII. SIÈCLE.

qu'en devenant Chrétiens, les anciens Colons n'acquiſſent des idées nouvelles ſur la dignité de l'homme & ſes hautes deſtinées, qui les rendiſſent moins dociles au joug, & moins propres à l'eſclavage.

Cependant les Apôtres du nouveau monde ne ſe rebuterent pas : à force de courage, ils vinrent à bout de faire une abondante moiſſon dans cette terre, où ils n'avoient cueilli d'abord que des épines. Ils partageoient leur ſollicitude entre les Américains & les Eſpagnols; & pour mieux réuſſir à ſurmonter la répugnance que les premiers oppoſoient aux préceptes de la morale Chrétienne, ils s'appliquoient à détruire dans les ſeconds tout ce qui les empêchoit d'en remplir les devoirs. Cette dernière tâche étoit ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus pénible dans l'exercice de leur miniſtère; car tous ceux qui connoiſſent le cœur humain, ſavent qu'il eſt plus aiſé d'inſpirer le goût de la vertu à ceux qui ne l'ont ni pratiquée ni trahie, parce qu'ils en ignoroient les maximes, que d'y rappeller ceux qui en ont perdu le ſentiment par une longue habitude du vice. Il falloit retracer les premières loix de la nature, dans

dans des ames où l'humanité, la modération, la pudeur & la honte du crime ne régnoient plus; ranimer la voix de la conſcience qu'une multitude d'actions criminelles avoient étouffée; lui rendre cette force impérieuſe & terrible qui étonne & ſubjugue les plus coupables; revêtir les vérités effrayantes de la Religion, de couleurs propres à faire impreſſion ſur des hommes qui les avoient entendues mille fois ſans en être touchés; engager des ambitieux à ſe contenter du rang où la Providence les avoit placés; des vindicatifs, à pardonner, à voir ſans émotion, ou du moins ſans courroux, leurs ennemis & leurs rivaux; des maîtres durs & violens, à traiter avec bonté ceux qui leur étoient ſoumis; des cœurs avides, inſatiables, à pratiquer le déſintéreſſement & la bienfaiſance; des voluptueux, à vivre dans la ſobriété, la chaſteté, l'abſtinence de toutes les choſes illicices; en un mot, des hommes qui n'avoient de Chrétiens que le nom, à ſe conduire de manière à honorer leur Religion, & à la démontrer aux Infidèles dans l'excellence & l'utilité de ſa morale, par la pureté de leurs mœurs.

XVII. SIÈCLE.

Voilà, nous ne disons pas ce que les Missionnaires de l'Amérique ont fait, mais ce qu'ils ont entrepris. Si le succès ne répondit pas pleinement à leur zèle, à leurs travaux, au moins ils en virent naître assez d'heureux effets pour animer leur courage & soutenir leur espérance. Par leurs soins & leurs exhortations, les Espagnols étant devenus plus humains, plus justes, plus modérés, plus retenus, ou, pour mieux dire, moins vicieux, les Indiens devinrent moins indociles, & se prêterent avec moins de préventions aux moyens qu'on prenoit pour les instruire. Un grand nombre ouvrirent les yeux à la vérité, & ceux-ci travaillant à détromper, à convaincre leurs frères, les conversions ne tardèrent pas à se multiplier, de sorte que, avec le tems, la nouvelle Société chrétienne, qui s'étoit formée avec tant de peines, dans ces climats éloignés, devint nombreuse & florissante.

Lorsque ces Eglises naissantes eurent acquis une forme plus fixe & plus solide, par les travaux des Missionnaires, & par le bon ordre qu'ils y établirent, le Conseil d'Espagne conçut le dessein

de faire ériger, dans le vaste continent de l'Amérique, des Evêchés, des Archevêchés, des Cathédrales; d'y fonder des Universités, des Collèges, des Séminaires; en un mot, d'y mettre les choses, par rapport au Gouvernement spirituel, sur le même pied qu'en Europe. La politique entroit dans ce projet, autant que le zèle de la Religion. On savoit que le meilleur moyen de tenir ces Peuples dans la soumission, & de les affectionner à la domination de leurs nouveaux Maîtres, étoit de les instruire, de leur donner des principes, des règles de conduite, & de les attacher à la puissance publique, aux devoirs de la vie civile, par le lien de la conscience. Les Papes entrerent dans ces vues. Elles accroissoient leur autorité, en même tems qu'elles étendoient l'empire de l'Eglise, dont ils sont les Chefs. Il y eut donc six Métropoles en Amérique; & sous elles, trente Chaires épiscopales : trois Universités; l'une à Lima dans le Pérou; l'autre à Guatimala dans cette partie du nouveau Monde, à laquelle on a donné le nom de Nouvelle-Espagne; & la troisième à Sainte-Foi, Capitale

de la Nouvelle-Grenade; plusieurs Collèges pour l'éducation de la jeunesse, & un grand nombre de Couvens de l'un & de l'autre sexe. Tous ces établissemens utiles sont richement dotés; & depuis leur origine, ils ont acquis de jour en jour une nouvelle splendeur. La plupart doivent leur naissance au zèle & à la libéralité des Evéques, qui se firent un devoir de multiplier les moyens propres à étendre les lumières, & à rendre l'accès des sciences plus facile. Par-là ils parvinrent à former des Elèves, & à se composer un Clergé tiré de la Nation, qui les aidât puissamment dans toutes les fonctions du saint Ministère. Les premiers Pasteurs ayant sous leur main des Ouvriers Evangéliques dont ils purent se servir avec avantage, sans recourir à des Etrangers, les employerent aux Missions avec le plus grand succès, & alors les progrès de la Religion devinrent plus rapides; en sorte que vers le milieu de ce siècle, les Villes & les principales Bourgades de l'Amérique furent toutes Chrétiennes.

Entre les différens Ordres Religieux qui ont fourni des Missionnaires au nouveau Monde, celui de St. Domi-

nique s'eſt diſtingué par le zèle, la charité, le courage & les autres vertus des Sujets tirés de ſon ſein, qui ſe ſont conſacrés à l'inſtruction des Américains. Les bornes dans leſquelles nous ſommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de leurs travaux, qui furent immenſes, & que Dieu rendit ſi féconds par ſa grace. Mais nous ne pouvons nous diſpenſer d'en nommer ici quelques-uns, en regrettant de n'avoir pas la liberté de nous étendre ſur les entrepriſes courageuſes auxquelles ils ſe ſont livrés, ſans autre motif que celui de procurer le ſalut des ames, & de faire connoître tous les ſervices qu'ils ont rendus à l'Egliſe; hommes d'un courage & d'un déſintéreſſement comparables à ceux des premiers Apôtres de la Religion, dont ils eurent la charité généreuſe, la patience invincible & les autres vertus. Tels furent au commencement de la conquête, un Dominique de Mendoza, Miſſionnaire à St. Domingue; un Julien Garcès, premier Evêque de Tlaſcala; un Barthelemi de Las-Caſas, Evêque de Chiapa, célèbre par la liberté courageuſe avec

XVII. SIÈCLE.

laquelle il prit la défense des Indiens, contre l'avidité barbare de leurs vainqueurs ; un Vincent de Walverde, Evêque de Panama, & ensuite de Cusco, qui alla chercher les Américains fugitifs jusques sur les montagnes escarpées, & au fond des déserts brûlans, où la fureur destructive des Espagnols les avoit forcés à se cacher ; un Jérôme de Loaysa, premier Evêque de la nouvelle Carthagène, transféré au Siège Archiépiscopal de Lima, qui fit embrasser l'Evangile à un grand nombre d'Idolâtres, malgré les obstacles & les contradictions que les anciens Chrétiens lui susciterent ; un Bernard d'Albuquerque, dont la Province de Guaxaca, sur les bords du golfe de Mexique, admira le zèle intrépide au milieu des fatigues & des dangers, Prélat digne des premiers siècles de la Religion, & dont le Ciel attesta la sainteté par le don des miracles. Et après que la domination des Rois d'Espagne eut été solidement affermie dans ces vastes contrées, on y vit paroître avec les vertus & la puissance de l'Apostolat, un Thomas Torrés, d'abord Evêque de l'Assomption, Capitale du Paraguai, transféré

depuis à l'Evêché de Saint-Michel, dans la riche Province du Tucumana, qui ne travailla pas avec moins de succès à réformer les mœurs des Espagnols, sur les saintes maximes de l'Evangile, qu'à convertir les Idolâtres; un François de la Croix, Evêque de Sainte-Marthe, qui trouva le moyen de faciliter les Missions dans des lieux qui paroissoient inaccessibles; un Christophe Torrés, Archevêque de Sainte-Foi, dans la partie la plus riche & la plus fertile de toute l'Amérique Espagnole, dont l'Episcopat fut marqué par des Réglemens pleins de sagesse, & par des établissemens qui ont rendu son nom cher à ses Diocésains. Si nous voulions parler de tous les pieux Evêques qui sacrifierent leur repos & leur vie pour la gloire de la Religion, dans ces climats éloignés, il faudroit copier la liste de ceux qui remplirent, pendant le seizième siècle & une partie du dix-septième, les différens Sièges qu'on y avoit érigés. Nous sommes loin d'éxagérer en traçant le tableau du zèle admirable de ceux qui travaillerent avec tant de constance & de succès à propager l'Empire de la foi dans le nouveau

XVII. SIÈCLE.

Monde ; & si quelqu'un nous en soupçonnoit, nous le renverrions au témoignage impartial du célèbre écrivain Protestant à qui notre siècle doit la meilleure histoire de l'Amérique qu'on ait encore faite jusqu'à présent ; M. Robertson.

La découverte de l'Amérique ayant excité l'attention de toutes les Nations de l'Europe, les François, malgré les troubles qui agitoient leur Patrie, voulurent avoir part aux richesses de ces contrées, d'où les Monarques Espagnols tiroient l'or dont ils se servoient pour étendre leur domination dans l'ancien continent. Ils firent des armemens, & entreprirent quelques expéditions dans ces régions nouvelles, autant que l'état foible & languissant de leur marine put le permettre. La conquête de plusieurs Isles, telles que la Martinique, la Guadeloupe, & d'autres, furent le premier fruit de ces entreprises. Ils y formerent des établissemens qui sont devenus considérables par l'industrie & l'activité de ceux qui s'y transporterent. Ces Colonies, dont la prospérité a souvent excité la jalousie des Peuples ennemis de la France, en ouvrant de nouveaux débouchés au commerce, offrirent

aussi un nouvel objet de zèle aux Ministres de la Religion. Il falloit des Pasteurs aux nouveaux Habitans, & des Missionnaires charitables qui travaillassent à la conversion des naturels du Pays, tous plongés dans les ténèbres de l'ignorance & de l'idolâtrie. Les Dominicains, les Franciscains, les Religieux du Carmel entreprirent de cultiver ces vastes champs, où ils n'ignoroient pas qu'il y avoit bien des ronces & bien des épines à arracher, avant d'y cueillir quelques fruits. Des Ecclésiastiques zélés pour la propagation de la foi & le salut des ames, se joignirent à eux. Nos Rois, non moins appliqués à favoriser les progrès de la Religion, que ceux du commerce & de l'agriculture propre à ces climats, accorderent leur protection aux Ouvriers évangéliques qui abandonnerent leur Patrie, pour aller sous un autre ciel former de nouveaux Adorateurs au vrai Dieu. Sous leurs auspices, & par les travaux infatigables des pieux Ministres qu'on y a fait passer, ces Missions sont devenues très-florissantes. Peut-être le seroient-elles encore davantage, si les mœurs des Habitans, amollies par la chaleur du climat &

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

par la volupté, étoient plus conformes à la sainteté de la morale évangélique, & s'il y avoit des Evêques pour veiller sur la conduite de ceux qu'on y charge du service des Paroisses & des autres fonctions du saint Ministère.

Le plus vaste Pays dont les François se soient mis en possession au-delà des mers, depuis la découverte du nouveau Monde, est le Canada, dans l'Amérique septentrionale. Ils s'y établirent dès l'an 1525, & il est à présumer que dès-lors il se trouva des hommes pieux & charitables, qui travaillerent à faire connoître les vérités chrétiennes aux Peuples idolâtres de ces contrées. Mais ce ne fut proprement qu'en 1615, que quelques Pères Récollets jettèrent dans ce Pays les fondemens du Christianisme. D'autres Missionnaires, animés comme eux du desir de gagner des ames à Dieu, allerent se joindre à eux, & tous, guidés par des vues également pures, firent tant de progrès, que bientôt cette nouvelle Chrétienté devint très-florissante. Les Missionnaires s'oubliant en quelque sorte eux-mêmes, & s'immolant au salut des pauvres Sauvages, s'enfonçoient avec

XVII. SIÈCLE.

eux dans leurs forêts, bravant la rigueur du froid, vivant des mêmes alimens, se pliant à leur caractère & à leurs mœurs. Dieu bénit les travaux de ces hommes vraiment apostoliques, qui renonçoient à tout pour lui, & qui n'avoient d'autre but que sa gloire. Ils convertirent un grand nombre d'Infidèles, & ils trouverent au milieu de ces hommes simples & droits, des consolations qu'ils auroient cherchées inutilement dans le sein de nos Villes policées & chrétiennes. Louis XIV fit ériger un Evèché dans la Ville de Quebec, Capitale du Canada, en 1675. M. François de Laval-Montmorency, auparavant Évêque de Pétra, *in partibus*, en fut le premier Titulaire. C'étoit un Prélat digne des premiers siècles, par sa candeur, son désintéressement & sa piété. Il mourut en 1708, en odeur de sainteté. Presque tous ses successeurs ont été des hommes pleins de zèle & de charité. Plusieurs avoient refusé des Sièges riches & distingués en France, & n'avoient accepté celui-là que parce qu'ils y voyoient de grands biens à faire. Le Clergé de cette Eglise, formé sous leurs yeux, & dirigé par leur sagesse,

étoit recommandable par ses lumières & sa régularité. Nous parlons des tems qui ont précédé le Traité de 1763, par lequel la France a cédé tout ce grand Pays aux Anglois. Nous ignorons quel est l'état de la Religion au Canada depuis cette époque. Tout ce que nous savons, c'est que plusieurs Missionnaires séculiers & réguliers, libres de repasser en Europe, ont mieux aimé rester avec leurs chers prosélytes, & terminer leurs jours au milieu d'eux, que de venir goûter les douceurs du repos dans le sein de leur Patrie.

Tandis que l'Eglise réparoit, sous un autre hémisphère, les pertes que l'hérésie & le schisme lui avoient causées dans l'ancien continent, on faisoit encore de nouvelles conquêtes pour elle sous le ciel brûlant de l'Afrique, sur les rivages de l'Inde, & jusqu'aux extrêmités de l'Asie. Il paroît certain que l'Apôtre St. Thomas avoit porté le flambeau de la foi dans les Indes orientales. L'existence d'une Société Chrétienne, qui s'étoit perpétuée jusqu'au tems où les Portugais vinrent s'établir dans ces riches contrées, en est la preuve. Ceux qui composoient

alors cette Eglise répandue sur la côte du Malabar, & dans les Pays voisins, s'appelloient les Chrétiens de St. Thomas, & ils étoient extrêmement jaloux de ce titre, le regardant comme un témoignage incontestable de leur antiquité. Ils prétendent que le St. Apôtre fut martyrisé à Méliapour, & qu'on y voit encore son tombeau. C'est un lieu de dévotion fort célèbre. Les Chrétiens Malabares & Portugais le visitent & le respectent également. Des Nestoriens venus de Perse au sixième & au neuvième siècles, pénétrerent dans l'Inde, & s'étant unis aux anciens Chrétiens qu'ils y trouverent, ils leur communiquerent les dogmes particuliers qui distinguent leur secte. Depuis ce tems, le Catholique de Perse (c'est le titre distinctif du Patriarche des Nestoriens) étoit en possession d'envoyer un Evêque dans l'Inde, pour gouverner les Eglises de ces cantons, avec quelques Prêtres & quelques Diacres qui étoient à ses ordres. Les guerres, & les révolutions dont elles avoient été suivies, ayant interrompu cette correspondance pendant un long période, les Chrétiens des Indes tomberent dans l'ignorance,

XVII. SIÈCLE.

& mêlerent une infinité de ſuperſtitions aux pratiques de l'ancien culte qu'ils avoient [illegible]. Ce qui eſt bien digne de remarque, c'eſt qu'à l'arrivée des Portugais en ce Pays, on retrouva dans la croyance & dans le culte des Egliſes Malabares, tous lés dogmes & tous les uſages, qui étoient communs aux Catholiques & aux Neſtoriens, avant la ſéparation de ces derniers. La doctrine ancienne & univerſelle, quoique défigurée par des opinions abſurdes, que l'ignorance égale des Miniſtres & du Peuple avoit introduites, étoit encore aiſée à reconnoître. D'ailleurs, elle étoit conſignée dans les Livres Liturgiques, dont ces Chrétiens ſe ſervoient, de même que dans le Symbole & les formules de prières, qu'ils récitoient ſans les entendre. Mais quelle que fût l'altération que le tems & le défaut d'inſtruction eût apportée aux dogmes primitifs, & malgré l'alliage des idées étrangères qui s'y étoient mêlées, la foi que ces Peuples avoient reçue au tems de leur converſion, ſe montroit encore au milieu d'eux, telle au fond, qu'elle avoit été dans les premiers âges; & il ſuffiſoit de conſulter les monumens

qu'ils respectoient le plus, pour leur y faire voir la condamnation de leurs erreurs. Ils ne peuvent donc produire les titres de cette haute antiquité dont ils se font gloire, sans fournir aussi la preuve des vérités qu'ils confessent, & qu'ils contredisent en même tems.

XVII. SIÈCLE.

Nous ne nous sommes étendus sur cette observation, que pour répondre à quelques Ecrivains Protestans, qui ont prétendu tirer avantage d'une certaine conformité de sentimens qui se trouve entre ces Chrétiens de l'Inde & les Réformés d'Europe, sur des points qui ne touchent pas à l'essence du dogme, tels que le mariage des Prêtres, & quelques pratiques extérieures. Conformité qui n'est qu'apparente & qui laisse voir des differences essentielles, dès qu'on examine les choses de près, avec les yeux d'une critique attentive & amie de la vérité. Du reste, l'Eglise du Malabar & tous les Nestoriens ont conservé, comme nous l'avons déjà remarqué dans un autre endroit, toutes les vérités de Foi qui étoient enseignées dans l'Eglise universelle, lorsque Nestorius commença à dogmatiser, & que l'Eglise

XVII. SIÈCLE.

Romaine n'a jamais cessé de professer. Ces Chrétiens ne différent de nous dans la doctrine, que par les erreurs qui les ont fait retrancher de la Communion Catholique. Cette assertion a été portée jusqu'à la démonstration la plus complette, par les savans Auteurs de la Perpétuité de la Foi, & par M. Assemani, qui a jetté un si grand jour sur la Théologie des Eglises Orientales, dans son Ouvrage intitulé : *Bibliotheca Orientalis*. Ce que nous disons ici est si vrai, que les Auteurs Protestans dont nous parlons, sont obligés de recourir à une supposition chimérique, pour détruire, s'ils le pouvoient, le témoignage que la foi constante de ces Eglises rend contre eux, en prétendant que leurs Livres ont été corrompus par les Missionnaires Catholiques qui les ont apportés en Europe, & que leur doctrine s'est altérée par le commerce qu'ils ont eu dans ces derniers tems avec les Chrétiens de la Communion Romaine. Une pareille supposition de la part des Protestans, est peut-être la plus forte preuve que les Catholiques puissent produire, entre tant d'autres, pour montrer que leur doctrine, sur

le nombre & l'autorité des Livres Canoniques, les Sacremens, l'Euchariſtie, le Sacrifice de la Meſſe, l'Invocation des Saints, la Hiérarchie, &c. eſt celle des premiers ſiècles.

Les anciens Chrétiens répandus ſur la côte du Malabar, ne ſont que la moindre partie des habitans de l'Inde. Les autres ont embraſſé le Mahométiſme, ou ſont encore plongés dans la nuit de l'idolâtrie. Depuis que les Portugais ſont devenus maîtres de la Ville de Goa, dans l'Iſle de ce nom, qui faiſoit partie du Royaume de Dékan, les Papes y ont érigé un Siège Archiépiſcopal, & cette Egliſe eſt la Métropole de toutes celles qui ont été fondées dans ces vaſtes Provinces. C'eſt delà que les Ouvriers évangéliques ſe ſont diſperſés dans tous les Royaumes voiſins, pour y travailler à la converſion des Idolâtres & des Mahométans, & procurer la réunion des anciens Chrétiens du Malabar à l'Egliſe Catholique. Les Miſſionnaires marchant ſur les traces de St. François Xavier, ont fait de grands progrès chez les uns & les autres. Il y a peu de grandes Villes, tant ſur les côtes que dans l'intérieur des terres,

XVII. SIECLE.

où l'on ne compte aujourd'hui un nombre plus ou moins considérable de familles chrétiennes. Les Prélats qui ont occupé le Siège Primatial dans les seizième & dix-septième siècles, ont été presque tous des hommes remplis de l'esprit apostolique, & dévorés du zèle de la maison de Dieu. Ils ont assemblé plusieurs Conciles, dans la vue de maintenir l'ordre & la discipline, d'extirper la racine d'un grand nombre de pratiques superstitieuses qui déshonoroient la sainteté de la Religion, & de concerter les moyens les plus propres à faciliter la propagation de la foi, dans ces climats que tant d'hommes puissans en paroles & en œuvres n'ont cessé d'arroser de leurs sueurs.

Le Synode convoqué à Diamper, Ville du Royaume de Cochin, en 1599, par Dom Alexis de Mènézès, Archevêque de Goa, est la plus célèbre & la plus nombreuse de toutes les assemblées ecclésiastiques qu'on ait tenues dans les Indes Orientales, depuis que la Religion Catholique y a été portée. Le Prélat que nous venons de nommer, avoit été tiré de l'Ordre des Augustins. Il porta sur le Siège Primatial des

Indes, des vertus & des talens qui le rendoient plus propre que tout autre à le remplir dignement dans les circonstances où il y fut appellé. Son zèle que rien ne rebutoit, sa constance à suivre ce qu'il entreprenoit pour la gloire de Dieu, son intrépidité dans les dangers auxquels il falloit qu'il s'exposât pour venir à bout de ses grands desseins, nous permettent de le comparer à saint Charles Borromée. Il y a des traits de ressemblance si marqués entre ces deux grands Archevêques, qu'ils pourroient nous fournir la matière d'un parallele frappant, si nous entreprenions de le tracer. On y verroit de part & d'autre le même amour pour l'Eglise, le même empressement, la même ardeur à procurer le salut des ames, la même charité envers les pécheurs & les errans, le même courage à combattre les vices & les abus, à chercher, à instruire ceux que le schisme & l'hérésie ont égarés dans des routes étrangères, la même fermeté contre les obstacles multipliés que les passions des hommes opposent ordinairement aux vœux & aux travaux des plus saints Pasteurs. Le pieux Archevêque de Goa visita successivement toutes

XVII. SIÈCLE.

les Eglises des Indes, sur lesquelles sa Jurisdiction s'étendoit. On ne peut se former qu'une idée bien foible des peines & des fatigues qu'il eut à supporter dans le cours de ces longs voyages, & moins encore des contradictions que les Schismatiques & les Payens lui susciterent par-tout, afin de faire échouer ses pieuses intentions. Mais sa patience & son habileté triompherent de tout.

Il n'avoit entrepris cette visite, que pour disposer les esprits à ce qu'il se proposoit de faire dans le Synode. Il y réussit en employant tous les moyens imaginables pour affoiblir les préventions & gagner les cœurs, sur-tout les ménagemens, les témoignages d'estime, la douceur, la bonté, la bienfaisance. Quand tout fut en bon état, & qu'il crut pouvoir se promettre quelque succès, il se rendit à Diamper où l'assemblée étoit indiquée. Il s'y trouva un nombre considérable d'Ecclésiastiques du rit Syriaque : c'est la langue sacrée des anciens Chrétiens de l'Inde. L'Archevêque de Goa se proposoit deux objets également importans dans la célébration de ce Synode : premièrement,

d'obtenir du Clergé Malabar l'abjuration des erreurs où il étoit tombé depuis qu'il étoit gouverné par des Prélats que lui envoyoit le Catholique de Perse, ou le Patriarche de Mosul; en second lieu, sa réunion pleine & sincère à l'Eglise Romaine. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, & après avoir surmonté des contradictions capables de décourager tout autre que lui, qu'il vint à bout de cette grande entreprise. Neuf sessions, qui durerent huit jours, furent employées à ce travail; & pendant tout ce temps, il s'éleva plus d'une fois, dans l'assemblée, des orages qui menaçoient de tout renverser.

Ménézès les dissipa par un heureux mélange de douceur & de fermeté, en sorte que les décrets qu'il avoit fait dresser, furent tous acceptés. Ils embrassoient le dogme & la discipline. Tous les points de quelque importance y étoient prévus & réglés avec autant de sagesse que d'exactitude. La Foi de l'Eglise Romaine y étoit mise dans le plus grand jour, & l'ordre qu'on devoit suivre à l'avenir, dans tout ce qui a rapport à l'enseignement de la Religion, au gouvernement des Eglises & au culte

XVII. SIÈCLE.

public, y étoit fixé de manière à établir une parfaite uniformité. En corrigeant les abus, & en retranchant les superstitions vaines ou dangereuses, on conserva tous les usages qui n'intéressoient ni la foi, ni les mœurs. Cette condescendance nécessaire ne contribua pas peu à disposer le Clergé Malabar à entrer dans les vues du pieux Archevêque. Enfin tous les Députés qui composoient cette nombreuse assemblée, abjurerent le Nestorianisme & les autres erreurs dont ils étoient imbus depuis long-tems; ils se soumirent à la Jurisdiction du Souverain Pontife, promettant de ne reconnoître désormais que les Evêques qui leur seroient donnés par le Saint-Siège; & tous sans excepter ceux qui avoient marqué d'abord la plus grande résistance, signerent les actes du Synode, au nombre de plus de huit cents. Les Décrets de cette Assemblée ont toujours servi de règle aux Evêques & aux Missionnaires, que le zèle a conduits successivement dans les Indes. Heureux les Chrétiens de ces contrées, s'ils eussent été constamment fidèles aux engagemens qu'ils avoient pris avec tant de solemnité. Mais les

révolutions arrivées dans le Pays, les guerres qui ſe ſont allumées entre les Princes Idolâtres, la part que les Européens y ont priſe, en ſe déclarant pour les uns, ou pour les autres, ſuivant leurs intérêts, les conquêtes des Hollandois, la diminution de la Puiſſance Portugaiſe qui en a été la ſuite, & pluſieurs autres cauſes qui ſe ſont combinées avec celles-là, ont bien changé l'état des choſes. La plupart des chrétiens du rit Syriaque ſont retombés dans leurs anciennes erreurs, & rentrés ſous l'obeiſſance du Patriarche de Moſul, de qui ils reçoivent leur Evêque ; en ſorte que les Egliſes du Malabar & de l'Inde, ne ſont plus que de ſimples miſſions. Il n'y a que l'Egliſe de Goa, & celles où s'étend la Juriſdiction du Primat, qui aient conſervé leur première ſplendeur.

Nous avons dit, en faiſant l'hiſtoire du ſeizième ſiècle, que Saint François Xavier, animé de l'eſprit apoſtolique, après avoir prêché J. C. dans les Indes, étoit paſſé au Japon, dans le deſſein de convertir à la foi les Habitans de ce vaſte Empire. Selon les Hiſtoriens de ce Saint, il fit de grands fruits dans

XVII. SIÈCLE.

cette nouvelle carrière, où son zèle infatigable l'avoit fait entrer. Mais, selon d'autres Ecrivains, il y eut peu de succès, toute sa gloire se réduisit à y avoir porté le premier la lumière de l'Evangile, dont l'éclat ne fut sensible que plusieurs années après lui. Quoi qu'il en soit de ces témoignages opposés, il est certain que peu de tems après la premiere entrée des Missionnaires au Japon, le Christianisme y fit de grands progrès, & qu'il y compta bientôt un nombre prodigieux de prosélytes, parmi lesquels il y avoit plusieurs Princes ou petits Rois du Pays. Un Historien Hollandois, dont le témoignage ne peut être suspect, atteste que la conduite sage & modeste des Missionnaires, ne contribua pas peu à l'accréditer chez la Nation Japonoise, l'une des plus spirituelles & des plus censées qui soient au monde. Les Princes de Bungo, d'Arima & d'Omura, tout les trois fort puissans par les grands Domaines qu'ils possédoient dans l'une des Isles qui composent ce vaste Empire, ayant abjuré le Paganisme, leur exemple fut suivi par tous leurs Sujets, & par les Peuples des contrées voisines.

XVII. SIÈCLE.

ſines. Ce fut au nom de ces Princes que le Pape Grégoire XIII reçut en 1582, une ambaſſade célèbre, qui fit beaucoup de bruit en Italie & dans toute l'Europe.

La Religion Chrétienne continua de s'étendre dans les diverſes Provinces de l'Empire Japonois, juſqu'au tems de l'Empereur Taikoſama, dont le règne concourt avec les vingt dernières années du ſeizième ſiècle. Alors le nombre des Fidèles étoit ſi grand, qu'il y avoit non-ſeulement pluſieurs Villes, mais encore pluſieurs contrées où il ne reſtoit pas un ſeul Idolâtre, & qu'il y avoit lieu d'eſpérer qu'en peu de tems, tout le Japon ſeroit Chrétien. Mais bientôt il s'éleva contre les Miſſionnaires & contre ceux qu'ils avoient convertis, une perſécution plus violente & plus univerſelle que toutes celles dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire des premiers âges de l'Egliſe. Taikoſama qui avoit été nourri dans les principes de l'idolâtrie, publia en 1586 un Edit, par lequel il étoit défendu, ſous peine de mort, à tous les Japonois, de quelque rang qu'ils fuſſent, d'embraſſer la Religion de J. C. & d'en faire profeſſion. Auſſitôt

XVII. SIECLE.

la persécution s'alluma dans toute l'étendue de l'Empire, & les Historiens qu'on doit le moins soupçonner d'exagération, assurent qu'il y eut, depuis la publication de cet Edit, jusqu'à la mort de Taikosama, c'est-à-dire, jusqu'en 1598, plus de cinquante mille Chrétiens mis à mort.

Sous les deux Empereurs qui succéderent à ce Prince, la persécution devint encore plus générale & plus sanglante. On avoit juré la perte des Chrétiens. Leur grand nombre & leur attachement aux Missionnaires, les avoient rendus suspects au Gouvernement. Deux nouveaux Edits de proscription furent publiés contre eux; l'un, en 1614; l'autre, en 1615. Le premier portoit que toutes les Eglises des Chrétiens seroient brûlées; que tous les Missionnaires seroient embarqués, avec défense, sous peine de mort, de rentrer dans l'Empire, & que tous les Japonois qui n'abjureroient pas le Christianisme, seroient brûlés vifs. Le second étoit encore plus rigoureux; il défendoit à tous les Sujets de l'Empereur l'exercice, même secret, de la Religion Chrétienne, & ordonnoit que quicon-

XVII. SIÈCLE.

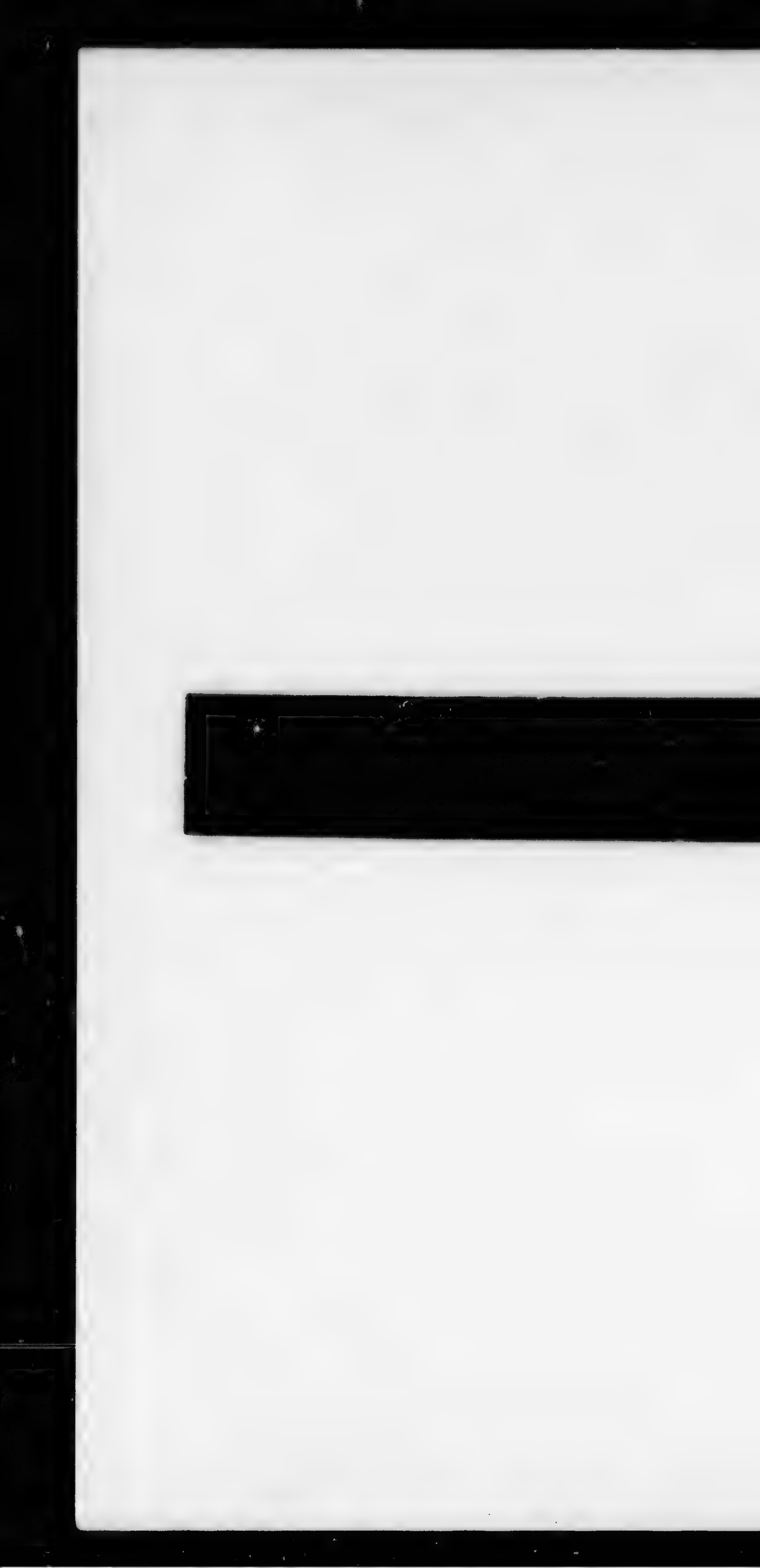
que auroit donné asyle aux Ministres de cette Religion, seroit mis à mort avec toute sa famille. L'exécution de ces Edits cruels fut pressée avec une extrême vivacité, par ceux à qui elle fut confiée. Le Japon fut couvert de gibets & de bûchers. Le sang des Chrétiens ruissela de toutes parts ; ils étoient conduits au supplice par centaines & par milliers ; & dans ce nombre infini de victimes, il y en eut peu à qui la crainte de la mort & l'appareil des tourmens, arracherent quelques marques de foiblesse. En 1622, la tempête qui sembloit être arrivée au point de ne pouvoir plus croître, acquit encore de nouveaux degrés de violence. L'Empereur Toxogunsama, Prince d'une férocité au-dessus de toute imagination, animé d'une haine implacable contre les Chrétiens, communiqua ses sentimens à tous ceux qui partageoient son autorité. On inventa, pour les tourmenter, des supplices nouveaux, dont la cruauté surpasse tout ce qu'on avoit jamais imaginé de plus affreux en ce genre. On attachoit les uns à des potences, & on leur déchiroit les membres avec des roseaux,

XVII. SIÈCLE.

jusqu'à ce que la pourriture & les vers les eussent dévorés ; on descendoit les autres, la tête en bas, dans des fosses remplies de vipères, où ils demeuroient suspendus. On jettoit ceux-ci dans des sources d'eaux brûlantes, où ils restoient jusqu'à ce qu'ils fussent cuits & desséchés. Ceux-là étoient plongés à différentes fois dans des gouffres de bitume & de matières sulfureuses, d'où on les retiroit pour les exposer au soleil, afin d'aigrir & d'envenimer les ulcères qui se formoient sur toutes les parties de leurs corps. Ces supplices, dont le seul récit fait horreur, duroient souvent jusqu'à huit, dix, & même quinze jours.

Un nombre presque infini de Chrétiens de tout âge & de toute condition, des Missionnaires de différens Ordres Religieux, de jeunes filles, & des enfans même, supporterent ces horribles tourmens avec une constance, un héroïsme qu'on ne peut trop admirer. Mais enfin, après plus de vingt-ans de persécution, les Fidèles du Japon voyant qu'on les poursuivoit toujours avec la même fureur, poussés à bout par de si longues épreuves, & privés de pref-

que tous les ouvriers évangéliques qui leur avoient appris durant tant d'années à souffrir & à mourir comme les anciens Martyrs, crurent qu'ils pouvoient prendre les armes & se défendre contre leurs ennemis. Ils s'assemblerent au nombre de quarante-mille, & s'emparerent de Simabara, place forte dans la Province de Figen, résolus de périr tous sous ses ruines, s'ils ne pouvoient obtenir la liberté de vivre dans la Religion qu'ils avoient embrassée. L'Empereur envoya contre eux une armée de quatre-vingt mille hommes, & les Hollandois établis dans les Isles voisines, ne craignirent pas de lui prêter de l'artillerie pour foudroyer ces pauvres Chrétiens qu'ils devoient regarder comme leurs freres, puisque c'étoient des Chrétiens. Investis de tous côtés, manquant de vivres, & réduits, par la faim, aux plus affreuses extrémités, les assiégés prirent la résolution de tenter le sort d'un combat. Ils sortirent de la place, & fondirent avec impétuosité sur les troupes de l'Empereur. Le désespoir augmentoit leur intrépidité naturelle. Mais ayant été reçus avec autant de vigueur qu'ils en mettoient dans leur



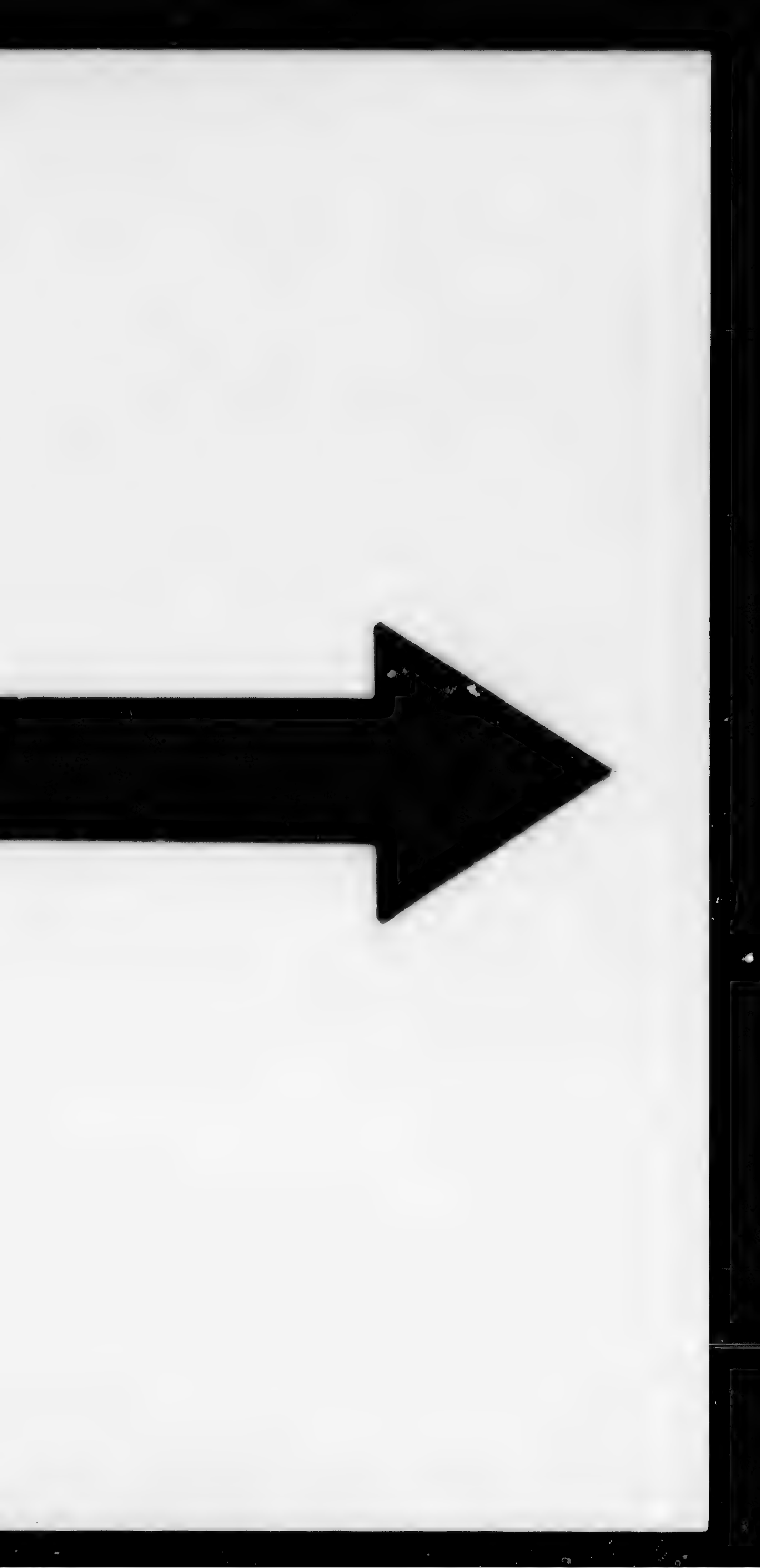
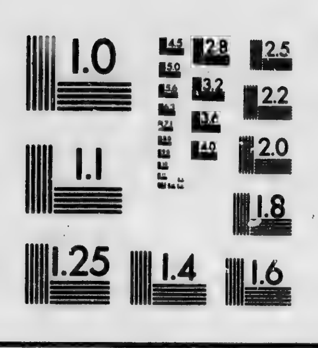


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



[redacted] XVII. SIÈCLE.

attaque, ils furent taillés en pièces, & périrent tous, sans en excepter un seul, après avoir vendu chérement leur vie. Cet événement répond à l'an 1638.

Malgré tant d'exécutions, il restoit encore au Japon un grand nombre de Chrétiens. Ils employoient, comme ceux des premiers siècles, les moyens que la prudence inspire, pour se dérober aux recherches & à la fureur de leurs ennemis; & quand ils étoient arrêtés, ils honoroient, par leur courage, la foi qu'ils avoient reçue. Mais on les accusa d'avoir tramé une conjuration contre l'Etat, & formé le projet de livrer le Japon au Roi de Portugal. On trouva moyen de colorer cette accusation aux yeux du Souverain, & de l'en convaincre. Etoit-elle fondée, ou n'étoit-elle qu'une imposture fabriquée par une nation jalouse du commerce des Portugais, & qui travailloit depuis long-temps à la supplanter? C'est un de ces problèmes, tel qu'il s'en trouve plusieurs dans l'histoire, & qu'on ne peut résoudre, faute de moyens qui menent sûrement à découvrir la vérité. Le témoignage des Ecrivains qui attestent le pour & le contre avec une égale confiance, sur un fait

XVII. Siècle

aussi grave, rend encore l'incertitude plus grande. Ce qu'il y a de vrai, c'est premiérement, que le Gouvernement du Japon se conduisit alors comme si la réalité du complot eût été établie sur les preuves les moins douteuses; &, secondement, que la nation rivale des Portugais, sur laquelle des historiens estimés font tomber le soupçon d'une imposture si étrange, est la seule qui en ait recueilli le fruit.

Quoi qu'il en soit, cette conjuration réelle ou chimérique est l'époque de l'entier bannissement du Christianisme, de toutes les Provinces soumises à la domination Japonoise. L'Edit qui le prononça, fut publié en 1667. Il portoit défense, sous peine de mort, à tout Japonois de sortir de l'Empire, & à tout étranger d'y entrer; il chassoit à perpétuité toute la race des Portugais, & il condamnoit au supplice, sans autre examen, toute personne qui seroit soupçonnée d'être Chrétienne. Cette loi a été exécutée avec tant de vigilance & de sévérité, dans toutes ses dispositions, que depuis ce temps, l'entrée du Japon est exactement fermée à tous les Européens; de manière qu'on ignore

tout ce qui s'est passé dans ce grand Empire, pendant le cours des deux derniers siècles, tant à l'égard de la Religion, que par rapport aux affaires civiles. Un seul Missionnaire a trouvé le moyen d'y pénétrer pendant tout ce long espace de temps, & ce n'est que par le récit des Hollandois qui se trouvoient alors dans la loge de commerce, que leur nation conserve encore à Nangazaki, Ville Japonoise de la Province de Bungo, & du district d'Amura, qu'on a su quel a été son sort.

Ce Missionnaire, dont la conduite & l'intrépidité ont quelque chose d'extraordinaire, mérite que nous le fassions connoître ici, par quelques détails sur sa personne, son entreprise & son caractère. Il s'appelloit Jean-Baptiste Sidotti, & il étoit né à Palerme en Sicile. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'étoit destiné à travailler dans les pays idolâtres à la conversion des Infidèles. Plein de cette idée, il alla à Rome, où il s'appliqua durant plusieurs années à étudier le Japonois, & il parvint, non-seulement à l'entendre, mais encore à le parler avec beaucoup de facilité. Quand il se crut en état d'exécuter son pieux

dessein, il obtint du Pape en 1702, une Mission particulière pour le Japon, & partit cette même année pour s'y rendre, en prenant sa route par l'Arabie & les Indes Orientales. Il arriva avec beaucoup de peines & de fatigues à Manille, dans l'Isle de Luçon, l'une des Philippines, & de-là il fut transporté de nuit en 1708, par un Bâtiment Espagnol, à Jaconissa, sur les côtes du Japon. A peine fut-il débarqué, qu'on le conduisit sous bonne garde à la ville de Nangazaki. Les Gouverneurs de cette place firent inviter le chef & les employés du comptoir Hollandois, à se trouver à l'interrogatoire que devoit subir l'Etranger. C'est un usage auquel on ne manque jamais, lorsqu'il s'agit de quelque Européen qui ose pénétrer au Japon.

XVII. SIÈCLE.

Ils virent, dit un Ecrivain de cette nation dont nous suivons le récit, un grand homme sec, âgé d'environ quarante ans, pâle, mais d'un regard vif & plein de feu, ayant les cheveux noirs & retroussés à la manière des Japonois, la barbe également noire, longue & touffue. Il portoit un habit de soie à la Japonoise, avec une petite chaîne d'or autour du col, à laquelle pendoit

XVII. SIÈCLE. une grande croix d'un bois brun, avec un Christ doré. Il tenoit à la main un chapelet, & deux livres sous le bras. On lui avoit mis les fers aux mains, mais ils lui furent ôtés avant de commencer l'interrogatoire. Dans un sac bleu, qu'on lui avoit saisi en l'arrêtant, on trouva tout ce qui est nécessaire pour dire la Messe, une boëte de Saintes-Huiles, un morceau de la vraie Croix, des Médailles bénites, quelques pièces de Monnoie d'or, & le bref de sa Mission, signé par le Cardinal de saint Clément.

Les Hollandois crurent d'abord qu'il avoit la tête dérangée, tant son extérieur leur parut singulier. Mais ils furent détrompés, sitôt qu'ils l'eurent interrogé. Les réponses du Missionnaire, loin de marquer le moindre égarement d'esprit, portoient au contraire l'empreinte d'un jugement sain, & d'une constance admirable. Lors qu'on lui demanda, s'il avoit déjà parlé de la Religion chrétienne aux Japonois; il répondit qu'il n'avoit eu garde d'y manquer, puisque c'étoit le but de son voyage. Tous ses autres discours annonçoient le zèle & la fermeté. S'étant apperçu au milieu de

l'interrogatoire, que les Japonois prenoient librement dans leurs mains plusieurs des pièces renfermées dans le sac bleu, il les pria en leur langue, de n'y point toucher, parce que c'étoient des choses sacrées.

XVII. SIÈCLE.

Après l'interrogatoire, M. Sidotti fut envoyé de Nangazaki à Jédo, capitale de l'Empire, où la Cour fait sa résidence. Il fut mis en prison & il y resta quelques années, comme si on l'eût oublié. Pendant tout ce tems, favorisé sans doute par quelques anciens Fidèles, il travailla comme il put à la conversion des idolâtres. Il en instruisit & en baptisa plusieurs, ce qui ne se put faire sans reveiller sur lui l'attention du Gouvernement. On mit à mort tous les nouveaux convertis, & M. Sidotti fut jetté dans une fosse de quatre à cinq pieds de profondeur, autour de laquelle on éleva un mur, où l'on avoit pratiqué une ouverture, pour lui donner à manger. Il y mourut au bout de quelque tems, d'infection & d'épuisement. Telle fut la fin de ce courageux Missionnaire. Tous ceux qui l'avoient connu, soit à Manille, soit dans le vaisseau qui le conduisit au Japon, rendirent témoi-

gnage à ſon zèle, à ſa prudence, à ſa charité, à ſa tendre piété, à ſon humilité profonde, & à ſon parfait déſintéreſſement. Il ſoutint ce caractère juſqu'à la fin de ſa vie; & ſi Dieu, par des vues impénétrables, n'accorda point à ce ſaint homme le ſuccès que tant de vertus ſembloient mériter, il lui procura du moins la gloire, ardemment deſirée, de terminer ſes jours par le martyre.

Le motif dont on ſe ſervit pour déterminer les Souverains du Japon à déclarer une guerre ſi cruelle au Chriſtianiſme, & à faire périr une partie de leurs Sujets qui l'avoient embraſſé, eſt bien digne de remarque. On vint à bout de perſuader à ces Princes, que s'ils n'arrêtoient pas les progrès de la nouvelle Religion qui s'établiſſoit dans leurs Etats, ils s'expoſoient au danger d'avoir dans peu les Rois de Portugal pour maîtres. On leur fit voir ſur une mappemonde les vaſtes poſſeſſions de l'Eſpagne, en Europe, en Afrique, en Aſie, & ſur-tout en Amérique; & on leur dit que quand les Princes Chrétiens vouloient faire la conquête d'un pays nouvellement découvert, ils commençoient par y en-

voyer des Missionnaires qui engageoient les peuples à se soumettre au joug de l'Evangile, & que quand ces Docteurs de la Loi Chrétienne avoient fait un grand nombre de Disciples, il venoit d'Europe des troupes aguerries, qui se joignoient aux nouveaux Chrétiens, pour détrôner les Souverains légitimes, entreprise qui ne manquoit jamais de réussir. Ainsi sa politique eut autant de part à la destruction du Christianisme, dans ce grand Empire, que l'attachement des Monarques & des Peuples au culte des Idoles.

Quelques Auteurs ont prétendu que la Religion Chrétienne s'étoit introduite à la Chine, vers le milieu du huitième siècle. Ils appuient cette assertion sur un monument découvert en 1625, dans la Province de Chemsi. C'étoit une table de pierre, longue de dix pieds & large de cinq. On y voyoit des Croix, & on y lisoit les noms de soixante-dix Prédicateurs venus de Judée, pour annoncer l'Evangile aux Chinois, avec un abrégé de la Doctrine Chrétienne, le tout écrit en caractères syriaques. Mais ce monument n'est pas assez authentique, & trop de personnes en

XVII. SIÈCLE.

contestent la certitude, par des raisons fortes & plausibles, pour qu'on puisse l'alléguer en preuve. D'ailleurs, il est certain que les premiers Missionnaires Européens qui pénétrerent à la Chine, vers la fin du seizième siècle, n'y trouverent aucun vestige de Christianisme. C'est donc aux tems dont nous parlons, qu'il faut rapporter les commencemens du culte évangélique dans le vaste Empire des Chinois. Les Jésuites y porterent, avant tous les autres, le flambeau de la foi; & dans cette moisson, dont ils furent les seuls Ouvriers pendant quarante-ans, ils firent une abondante récolte. Au bout de ce tems, il arriva de nouveaux Missionnaires à la Chine; ils étoient des Ordres de St. Dominique & de St. François. D'abord ils vécurent dans une parfaite intelligence avec les anciens; ils partagerent leurs travaux & seconderent leur zèle. Mais bientôt la jalousie & l'esprit de contention s'allumerent entre-eux, & d'émules qu'ils étoient dans le bien, pour le service de cette Chrétienté naissante, ils devinrent malheureusement rivaux, pour ne pas dire ennemis, comme s'il se fût agi d'un intérêt par-

ticulier, & non de l'intérêt commun de la Religion, qui doit être également cher à tous ses Ministres.

Pour juger du fond de ces querelles, qui s'allumerent dans la suite avec une violence dont on ne peut trop gémir, & qui devinrent enfin si funestes au Christianisme de la Chine, il faut en connoître le sujet. On sait que l'Empire Chinois est l'un des plus anciens & des mieux gouvernés de l'Univers. La morale & la police, ces deux principes de tout Gouvernement sage, ces deux bases de la prospérité publique, y ont été cultivées de tout tems, & les Annales du Monde ne nous offrent point de Nation qui se soit plus appliquée à les perfectionner. L'invariabilité des Loix générales & des usages qui tiennent aux mœurs, est une des maximes fondamentales de l'Etat. Le pouvoir de l'Empereur est restreint par-là; & son autorité, toute absolue qu'elle est, ne fait rien qui ne soit conforme aux loix du Pays, & aux usages consacrés par l'antiquité. Parmi ces usages respectés, il en est un dont l'origine est la même que celle de la Nation, qui s'est conservé malgré toutes les ré-

XVII. SIECLE.

volutions que l'Etat à éprouvées, & que tous les Citoyens, de quelque ordre qu'ils ſoient, ſe font un devoir d'obſerver. Voici en quoi il conſiſte. A certains jours marqués, tous les membres d'une même famille s'aſſemblent dans une ſalle intérieure & reculée, pour honorer leurs ancêtres, dont les noms ſont écrits en lettres d'or ſur des tables placées dans l'endroit le plus honorable & le plus apparent de cette ſalle. On y fait des libations, on y brûle de l'encens, & on y égorge des animaux qui ſont mangés enſuite dans un repas commun. Cette pratique eſt fondée ſur le reſpect & la vénération preſque religieuſe, que les Chinois ont toujours eu pour les auteurs de leurs jours. Ce qui s'obſerve dans chaque famille, par un motif de piété filiale, les Lettrés, qui ſont les Savans, les hommes éclairés de la Nation, l'obſervent auſſi par un motif à peu près ſemblable, à l'égard de Confucius, ancien Sage, qui vivoit environ cinq ſiècles avant J. C. dont ils ſe font gloire d'être les Diſciples. Ils pratiquent les mêmes cérémonies, lorſqu'ils s'aſſemblent pour honorer ſa mémoire, parce qu'ils le regardent

XVII. SIÈCLE.

comme leur père & leur maître dans les sciences, sur-tout dans la morale, la plus essentielle de toutes. Il est nécessaire d'observer que la Religion des Lettrés n'est point celle du Peuple. Celui-ci est idolâtre & très-superstitieux. Ceux-là au contraire n'adorent qu'un seul Dieu, un Etre-suprême, Créateur & Conservateur de tout, qu'ils appellent le Seigneur du Ciel. Ce sont de purs Théistes, tels que l'ont été plusieurs Philosophes de la Grèce, en particulier Socrate & Platon son Disciple.

D'après ce court exposé, il est aisé de comprendre en quoi les Missionnaires de la Chine étoient divisés entre eux. Les uns ne regardoient les honneurs rendus par les Chinois à leurs ancêtres, dans le sein de chaque famille, & à Confucius, par l'ordre nombreux des Lettrés, que comme des cérémonies purement civiles, où ils ne voyoient rien de sacré, que le motif pieux & respectable, mais innocent, qui en étoit la source. Les autres au contraire envisageoient ces usages sous un jour bien différent. C'étoit à leurs yeux une idolâtrie des mieux caractérisées, un culte religieux rendu aux ames des

XVII. SIÈCLE.

morts; par conséquent, une superstition abominable, qui ne pouvoit compatir avec la sainteté du Christianisme, & qu'on ne devoit pas permettre aux Chinois convertis, quels que fussent leur rang & leurs titres. Ils alloient même encore plus loin; ils ne vouloient pas que les nouveaux Chrétiens de cette Nation se servissent des termes *King-tien*, prétendant qu'ils ne désignoient pas le Seigneur du Ciel, mais le Ciel matériel, qui étoit, disoient-ils, la Divinité des Lettrés, & l'unique objet de leur culte. C'est-à-dire que les disciples de Confucius & les autres Philosophes de la Chine, qui professoient le pur Théisme au jugement des anciens Missionnaires, étoient de vrais matérialistes, aux yeux des autres.

Voilà sans doute deux manières bien opposées de considérer les usages de la Chine; & sous ces deux points de vue si contraires, la matière étoit assez importante pour diviser les Missionnaires des différens Ordres, également attachés à l'idée qu'ils s'en étoient faite. Notre premier devoir est de dire la vérité; nous nous en sommes fait une loi, & nous ne croyons pas nous en

être écartés jusqu'ici ; nous continuerons de lui être fidèle. Les Jésuites jouissoient d'une haute considération à la Cour de Pékin. Ils s'y étoient fait estimer des Monarques & des Grands, par leur habileté dans les mathématiques & dans les sciences qui en dépendent ; par les connoissances nouvelles qu'ils avoient communiquées à la Nation, & par les services qu'ils ne cessoient de rendre, toutes les fois que le Gouvernement avoit recours à leurs lumières & à leurs talens ; ce qui arrivoit souvent. Ils se servoient de ce crédit, pour travailler avec plus de succès à la propagation de la foi dans les diverses Provinces de l'Empire, où les Religieux de leur Ordre avoient prêché l'Evangile. Les passions, & sur-tout celle de l'envie, l'une des plus actives & des plus cachées, se glissent par-tout. Dans les hommes qui font profession de n'être touchés que des intérêts du Ciel, elle se couvre des couleurs imposantes d'un zèle pur, & qui n'a d'autre motif que la gloire de Dieu. La faveur des Jésuites & l'accueil distingué qu'on leur faisoit à la Cour, ne pouvoient manquer d'être jalousés de ceux qui prétendoient tra-

XVII. SIÈCLE.

vailler aussi utilement qu'eux pour la Religion, quoique leurs travaux eussent moins d'éclat, & que leurs personnes fussent plus obscures. Peut-être ce sentiment trop humain entra-t-il pour quelque chose dans les reproches que ceux-ci leur faisoient; peut-être aussi de leur côté ces Missionnaires courtisans se prévaloient-ils de leur crédit pour traiter en inférieurs les nouveaux Ouvriers, dont ils se regardoient plutôt comme les maîtres & les chefs, que comme les égaux.

Dans le même tems, ces Pères avoient de puissans adversaires en Europe, & chaque jour on les attaquoit par quelque endroit. L'abus de la Théologie scholastique avoit jetté plusieurs de leurs Ecrivains dans de grands écarts, sur les points les plus essentiels de la morale chrétienne. Il étoit même sorti de chez eux des livres, dont les principes tendoient à justifier & à perpétuer des opinions infiniment dangereuses & justement réprouvées, que tous les Souverains & tous les Gouvernemens avoient intérêt de proscrire. Parmi les Corps Religieux qui s'étoient livrés à l'étude de la Théologie moderne, ils n'étoient

pas les ſeuls coupables de ces excès. Les préjugés dont ils étoient imbus, ſubſiſtoient avant eux ; mais ſoit qu'ils s'en fuſſent ſaiſis avec plus de chaleur que les autres, ſoit qu'ils les ſoutinſſent avec plus d'opiniâtreté, ſoit qu'ils en pouſſaſſent plus loin les conſéquences pernicieuſes, ſoit enfin que leur conduite donnât lieu de croire qu'ils avoient adopté un plan de doctrine dont les effets étoient d'autant plus à craindre, que tous ceux qui compoſoient cette grande famille, étoient plus puiſſans au-dehors, & plus unis au-dedans par la nature & les loix particulières de leur régime, on les attaqua ſeuls, & on les rendit reſponſables de tout ce que les opinions, ſouvent abſurdes, & preſque toujours haſardées des Scholaſtiques, des Caſuiſtes & des Commentateurs, avoient de contraire à la raiſon, aux bonnes mœurs, aux maximes évangéliques, à l'autorité des Souverains & au repos de la Société. Au milieu de ces orages qui ſe ſuccédoient rapidement les uns aux autres, & plus particuliérement en France que dans les autres Etats, ils ſe ſoutenoient, par les protecteurs & les amis qu'ils s'étoient

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

acquis dans toutes les conditions, depuis les degrés du Trône jusqu'aux dernières classes des Citoyens, par leur activité qui n'eut jamais d'égale, par leurs succès dans les sciences qu'ils avoient toutes embrassées, par l'esprit de corps qui les animoit tous, & par la constitution intérieure de leur Ordre, chef-d'œuvre de politique, que leurs plus grands ennemis ont admiré, lors même qu'ils ont puisé dans leurs loix & dans les ressorts de leur organisation domestique, des raisons pour les combattre, & des motifs pour les rendre odieux.

Telle étoit en Europe la disposition des esprits, lorsqu'on apprit ce qui se passoit à la Chine, au sujet des usages nationaux, condamnés par les uns, tolérés & même justifiés par les autres. La dispute qui s'agitoit avec beaucoup de vivacité au fond de l'Asie, fut portée à Rome où les sentimens n'étoient pas moins partagés qu'à la Chine. Elle fit encore plus de bruit en France, où les préventions étoient plus fortes & les cœurs plus aigris. D'un côté, les Jésuites, de l'autre, les Dominicains, les Franciscains & les Missionnaires

XVII. SIÈCLE.

séculiers qui pensoient comme ceux-ci, exposerent les raisons qu'ils avoient, les derniers de proscrire, les premiers de tolérer, les hommages rendus par tous les Chinois à leurs ancêtres, & à Confucius par les Lettrés. On pense bien que la question étoit présentée sous un jour tout à fait différent par les deux partis. Sur l'exposé des Dominicains & de leurs adhérens, la Congrégation de la Propagande rendit en 1645, avec l'agrément du Pape Innocent X, un Décret provisoire, par lequel les cérémonies Chinoises étoient défendues, jusqu'à ce que le St. Siège en eût décidé. Mais les raisons des Jésuites ayant été entendues, le Tribunal de l'Inquisition Romaine donna un autre Décret en 1656, qui permettoit aux Chinois & aux Lettrés convertis, d'honorer à la manière du Pays, ceux-là, Confucius leur Maître, ceux-ci, leurs parens morts, en déclarant que par ces honneurs ils n'entendoient pas leur rendre un culte religieux. Ce second Décret fut approuvé par le Pape Alexandre VII, le Saint-Siège se réservant toujours de prononcer définitivement sur le fond de la dispute, lorsque les

XVII. SIÈCLE

raisons produites de part & d'autre; lui paroîtroient suffisamment discutées. Un troisième Décret parut en 1669, sous le Pontificat de Clément IX, par lequel les deux qui avoient déjà été portés dans la même cause, étoient maintenus dans leurs dispositions respectives, quoiqu'ils parussent opposés; c'est-à-dire, que les cérémonies Chinoises étoient défendues pour ceux qui les croyoient idolâtriques, & permises, sous la condition apposée par le second Décret, à ceux qui ne les regardoient que comme des actes d'une vénération purement civile.

Pendant que l'affaire des cérémonies Chinoises s'agitoit à Rome, le Christianisme continuoit de s'étendre dans le pays où cette contestation s'étoit élevée. Les Jésuites ménagerent avec tant d'habileté les sentimens d'estime dont l'Empereur Camhi les honoroit, qu'ils en obtinrent en 1692, un Edit, par lequel ce Prince, ami des Arts, permettoit aux Missionnaires de prêcher la Foi Chrétienne dans toute l'étendue de ses Etats, & à tous ses Sujets de l'embrasser. Une loi si favorable augmenta l'ardeur des Ouvriers évangéliques.

XVII. Siècle.

ques. Leur zèle, affranchi de la gêne qui l'avoit obligé de se resserrer jusques-là dans des bornes assez étroites, se déploya sans crainte, & le Christianisme qui avoit été contraint de se cacher, osa se montrer à découvert jusques dans le Palais Impérial, dans toutes les compagnies savantes, & dans la famille même du Souverain. Alors on vit les progrès qu'il avoit faits depuis son introduction à la Chine, & l'on eut de justes motifs de louer Dieu, qui avoit répandu sur les travaux de ses Ministres des bénédictions si abondantes.

Cet état de prospérité dura pendant tout le règne de Camhi, qui mourut en 1724, infiniment regretté de ses peuples, dont le bonheur étoit son unique passion, & des Missionnaires auxquels il n'avoit pas cessé d'accorder chaque jour de nouvelles marques de bienveillance. On ne peut disconvenir que cette protection, à l'ombre de laquelle on voyoit le Christianisme s'étendre & s'affermir dans les diverses Provinces de la Chine, ne fut due à la bonne conduite & aux talens des Jésuites. Il y avoit parmi ces Religieux des hommes d'un mérite extraordinaire. Ils s'é-

XVII. SIÈCLE.

toient appliqués à connoître le génie, les mœurs & les loix de la nation. Ils avoient étudié l'histoire du pays, d'après les monumens les plus certains. Plusieurs même avoient fait de si grands progrès dans le Chinois, qu'ils le parloient & l'écrivoient avec autant d'élégance & de facilité, que les plus habiles Docteurs de la Nation; chose admirable pour des étrangers, & qu'on auroit peine à croire, si des ouvrages imprimés & répandus dans toute l'Europe n'en contenoient pas la preuve; car tout le monde sait que la langue Chinoise est composée d'une si prodigieuse multitude de caractères, qu'il est rare de trouver parmi les Savans de l'Empire, un seul homme qui les connoisse tous.

Cependant l'affaire des cérémonies, portée à Rome, continuoit d'y être discutée, & les deux partis ne cessoient de produire des mémoires à l'appui de leurs sentimens. Il s'étoit formé à Paris une Société d'Ecclésiastiques, dont la destination & l'objet étoient de porter la connoissance de J. C. aux Nations infidèles de l'Afrique & de l'Asie. Plusieurs personnes de piété, des deux sexes, & le Roi Louis XIV, dont la

magnificence ne laissoit échapper aucune occasion d'éclater, avoient concouru à cet établissement. La Société naissante bâtit à Paris, vers la fin du siècle dont nous faisons l'histoire, un Séminaire dans la rue du Bacq, où ceux qui se dévouoient au service des Missions Étrangères, se préparoient, par des études convenables, aux fonctions du ministère pénible & glorieux dont ils vouloient se charger. Il y eut dans cette Société, dès les premiers tems de son institution, des hommes d'un mérite rare, d'une vertu sublime, & d'un zèle vraiment apostolique. Les sujets qui entroient dans cette Compagnie, après avoir passé quelque tems dans la maison de Paris, étoient envoyés à Ispahan, Capitale de la Perse, où ils se perfectionnoient dans l'étude des Langues Orientales; de-là ils se répandoient avec succès dans les contrées diverses de l'Asie, où leurs travaux produisoient des fruits abondans. Depuis l'origine de cette belle institution, la ferveur des pieux Ecclésiastiques qui la soutiennent, ne s'est point ralentie. Ils continuent de porter, avec un courage héroïque, la lumière de l'Evangile aux

XVII. SIÈCLE.

Nations Idolâtres, & cultivent, avec des fatigues incroyables, les portions éloignées du champ de l'Eglise, que leurs prédécesseurs ont défrichées. Il y a toujours eu parmi eux des Ecclésiastiques d'une naissance illustre, qui seroient parvenus aux premières places du Clergé, & des Sujets distingués par leurs talens, qui se seroient fait une réputation brillante, si les uns & les autres eussent mieux aimé vivre paisiblement dans le sein de leur patrie, & profiter des avantages qu'ils y trouvoient, que d'aller à travers mille dangers gagner des ames à Dieu, dans le Royaume de Siam, le Tonquin, la Cochinchine, & les autres pays voisins.

Au tems dont nous parlons, quelques-uns de ces respectables Missionnaires avoient pénétré à la Chine, & s'étoient joints aux autres Ministres de la Religion, qui travailloient à faire des Prosélytes dans ce grand Empire. La dispute touchant les honneurs rendus à Confucius & aux morts de chaque famille, étoit alors dans sa plus grande chaleur. Dès qu'on les eût instruits du sujet qui divisoit les Ouvriers de la Mission, & des raisons sur lesquelles

ils s'appuyoient, les uns pour permettre, les autres pour condamner les pratiques qui étoient l'objet de la dispute, ils se rangèrent du côté de ceux qui les jugeoient contraires aux principes du Christianisme, dont le culte pur & saint ne souffre aucun mélange. Ils en écrivirent à Rome & en France, d'après cette idée. Ils devinrent parties dans cette affaire, & ils y mirent une extrême vivacité. La réputation de sagesse & de capacité dont ils jouissoient à Rome & en France, donnoit un grand poids à leur sentiment. Les Papes Innocent XI & Innocent XII, qui avoient pour eux beaucoup d'estime, les chargèrent d'examiner, sur les lieux, le véritable état des choses, & d'en instruire le Saint-Siège. M. Maigrot, l'un d'eux, Docteur de la Maison de Sorbonne, honoré du titre de Visiteur Apostolique, & nommé ensuite à l'Evêché de Conon, s'étant rendu à la Chine, prit avec la prudence & la maturité que demandoit une affaire si délicate, les moyens qu'il crut suffisans pour acquérir une parfaite connoissance de tous les points de la contestation. Après avoir employé quelque tems à

XVII. SIECLE.

cet examen, il donna en 1693 un Mandement, par lequel il condamnoit, comme opposé à la sainteté du Christianisme, tout ce que les Missionnaires Jésuites avoient permis ou toléré aux Chinois convertis, qui étoient sous leur conduite. Mais ce Mandement, loin de terminer la dispute & de ramener tous les Ouvriers Evangéliques à des principes uniformes, ne servit qu'à fournir un nouvel aliment à l'esprit de contention, qui n'avoit déjà produit que de trop funestes effets.

Les Missionnaires favorables aux usages des Chinois, se pourvurent à Rome contre le Mandement du Visiteur Apostolique, auquel ils refuserent d'obtempérer. Innocent XII établit une Congrégation extraordinaire de Cardinaux & de Théologiens, pour connoître de cette affaire qui devenoit de jour en jour plus importante & plus difficile à décider. Mais ce Pontife mourut en 1700, sans avoir pu la terminer, malgré le desir extrême qu'il en avoit. Clément XI, qui lui succéda, reprit l'instance au point où son prédécesseur l'avoit laissée. Quoique le nouveau Pape eût examiné par lui-même toutes les pièces

produites de part & d'autre dans ce grand procès, il voulut encore se procurer des éclaircissemens plus étendus & plus circonstanciés, avant de prononcer un jugement définitif. Ce fut dans ce dessein qu'il choisit Charles-Thomas Maillard de Tournon, Patriarche d'Antioche, & depuis Cardinal, pour l'envoyer à la Chine, avec la qualité & les pouvoirs de Légat Apostolique. Ce choix fut applaudi à Rome de tous ceux qui aimoient la Religion. Le Prélat que Clément XI honoroit de sa confiance, dans une Mission de cette importance, en étoit véritablement digne par ses lumières & sa vertu. Il répondit pleinement à l'idée qu'on avoit de lui. Nous ne le suivrons pas dans le détail de tout ce qu'il fit lorsqu'il fut arrivé au lieu de sa légation. Il nous suffit de dire qu'après avoir discuté mûrement tous les objets de la contestation qui occupoit les esprits depuis si long-tems, & pesé sans partialité tout ce qu'on avoit dit jusques-là pour ou contre les rits & usages de la Chine, il adopta le sentiment de M. l'Evêque de Conon; qu'il condamna comme lui ces usages où il crut voir tous les caractè-

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

res d'un culte religieux, & par conséquent idolâtrique; qu'il publia son jugement par un décret du mois de Janvier 1707; que les Evêques d'Ascalon & de Macao avec les Jésuites auxquels ils étoient unis dans cette cause, appellerent au Pape du jugement que le Légat avoit prononcé; & que Clément XI, statuant sur cet appel, confirma l'Ordonnance de M. de Tournon, par deux décrets de l'Inquisition de Rome, l'un du 8 Août 1709, l'autre du 23 Septembre 1710. Enfin le même Pape termina cette grande affaire en 1715, par sa Bulle *Ex illa die*. Les cérémonies Chinoises y sont proscrites, & l'usage en est défendu aux nouveaux Chrétiens de cette nation.

Les divisions qui avoient éclaté si publiquement entre les Missionnaires, au sujet des cérémonies & des pratiques de la nation Chinoise, & les procédures qui avoient été faites à cette occasion, tant en Europe, qu'à la Chine même, étoient parvenues à la connoissance de l'Empereur. Ce Prince voulut s'en rendre juge; mais peu satisfait du Légat & des autres Prélats qu'il interrogea lui-même sur tous les articles

contestés, & de qui il ne reçut pas les marques de déférence qu'il croyoit lui être dues, il publia un Edit, par lequel il bannissoit de ses Etats tous les Docteurs Chrétiens venus d'Europe, qui n'auroient pas obtenu de lui des Lettres-Patentes, & ces Lettres ne furent accordées qu'à ceux qui promirent de maintenir les usages de la nation, rélativement aux honneurs qu'on avoit coutume de rendre à Confucius & aux ancêtres de chaque famille. Cet Edit, dont l'exécution étoit confiée au suprême tribunal des Rits, & secondairement aux Vice-Rois, ou Gouverneurs des Provinces, fut regardé par tous les Missionnaires qui n'étoient pas dans le sentiment des Jésuites, comme un événement très-fâcheux & un commencement de persécution. M. de Tournon, devenu Cardinal, en fut la première victime. Il mourut en 1710 à Macao, où il étoit retenu prisonnier par ordre de l'Empereur. Clément XI donna des larmes à sa mémoire, & des éloges à ses vertus.

Après la mort de l'Empereur Camhi, les affaires de la Religion ne firent qu'empirer à la Chine. Jont-ching, son

XVII. SIÈCLE.

fils & son successeur, Prince habile dans la science du Gouvernement, & très-jaloux de son autorité, envisagea ces démêlés du côté de la politique. Il appréhenda que ces querelles ne troublassent quelque jour la tranquillité publique, si elles s'échauffoient encore, & si les Chrétiens de ses Etats venoient aussi à se diviser, en prenant parti les uns contre les autres, en faveur des Missionnaires des deux sentimens qui les conduisoient. Ce danger lui parut inévitable, & pour prévenir un événement dont il craignoit les suites, il se détermina, sur l'avis de son Conseil, à défendre l'exercice de la Religion Chrétienne dans les pays de sa domination, & à bannir tous les Docteurs Européens, à l'exception de ceux qu'il retiendroit à son service, en considération de leurs talens; exception qui ne tomboit que sur les Jésuites, les seuls de tous les Missionnaires Européens qui fussent employés à la Cour. En conséquence de cette résolution, les ordres les plus sévères furent donnés aux Gouverneurs des Provinces de faire abattre les Eglises, de rechercher les Chrétiens, & sur-tout les Missionnai-

res & de veiller exactement à ce qu'il n'en restât point dans l'Empire, sinon ceux que la Cour jugeroit à propos d'employer. L'exécution rigoureuse de ces ordres occasionna la condamnation & la mort de plusieurs Chrétiens & de quelques Missionnaires. On compte parmi ceux qui scellerent la foi de leur sang, deux Princes de la famille Impériale. Tantôt la persécution s'est ralentie, & tantôt elle s'est rallumée; mais depuis cette époque, l'état habituel du Christianisme à la Chine est un état de proscription & de souffrance. Cependant il y reste encore un grand nombre de Fidèles très-zèlés pour la Religion qu'ils ont embrassée, & très-attachés aux Ministres qui ont le courage de se consacrer à leur instruction, malgré le danger continuel d'être arrêtés & punis du dernier supplice. Si l'Evangile, qui avoit fait d'abord des progrès si rapides dans ce vaste Empire, n'y a pas fructifié davantage, il ne faut s'en prendre qu'à la rivalité des Missionnaires, & à l'esprit de contention & de dispute, maladie de l'Europe, qu'ils ont portée avec eux dans ces climats éloignés, où ils ne devoient aller

XVII. SIÈCLE.

que pour éclairer les hommes & les rendre plus vertueux.

Nous avons passé dans cet article le terme où nous devions nous arrêter, en exposant d'avance des événemens qui appartiennent au dix-huitième siècle. Mais nous avons pensé qu'on nous permettroit d'anticiper un peu sur les tems dont nous écrirons bientôt l'Histoire, afin de rapporter de suite tout ce qui concerne l'objet important que nous venons de traiter.

ARTICLE III.

Etat de l'Italie. Caractères & conduite des Papes qui ont gouverné l'Eglise pendant le dix-septième siècle.

L'ITALIE, au dix-septième siècle, étoit partagée, comme au seizième, en plusieurs Etats, dont l'étendue & la puissance inégales, diversifioient les intérêts respectifs en autant de manières que chaque Souverain avoit d'alliés à conserver, de rivaux à craindre, de voisins à ménager ou à contenir, & d'ennemis à combattre. La France avoit

abandonné ses anciens projets de conquête sur le Milanez & le Royaume de Naples, projets toujours malheureux dans leur issue, qui lui avoient coûté tant de sang & tant d'or inutilement prodigués. Mais sa rivalité contre la Maison d'Autriche, qui subsistoit au même degré, la rendoit attentive à tout ce qui se passoit au-delà des Alpes, afin de profiter habilement des circonstances qui s'offroient au desir qu'elle avoit d'inquiéter & d'humilier sa rivale. Cependant cette Maison d'Autriche, si jalousée, si ambitieuse, & toujours si redoutable par la vaste étendue de ses possessions, étoit toujours dominante en Italie, dans l'une de ses branches, maîtresse du Milanez, du Royaume de Naples & de la Sicile. La République de Venise étoit la seule Puissance qui pût contrebalancer la sienne, & la renfermer dans des bornes capables de maintenir l'équilibre. Venise, quoique déchue de son ancienne splendeur, jouissoit encore de toute la considération qui lui avoit donné, depuis plusieurs sièles, tant d'influence sur tous les grands événemens de l'Europe. La sagesse de sa politique, & les principes de son

XVII. SIÈCLE.

Gouvernement, cachoient aux yeux de l'Univers les effets des pertes qu'elle avoit éprouvées. Son commerce étoit diminué, ses domaines en terre ferme & dans les Isles avoient moins d'étendue; ses guerres dans l'intérieur du continent, & ses expéditions maritimes, lui avoient coûté des sommes immenses; cependant elle en imposoit toujours aux Nations par sa magnificence, & par l'état respectable où elle savoit se maintenir. Elle résistoit aux Espagnols ses voisins, aux Papes, aux Empereurs, & ses flottes étoient le rempart de la Chrétienté contre les Turcs.

La Toscane, la République de Gênes, & l'Etat temporel des Papes, formoient dans cette belle portion de l'Europe, ce qu'on peut appeller la seconde classe des Souverainetés indépendantes. Depuis que les Médicis, par l'habileté de leur conduite, & par le sage emploi qu'ils avoient su faire de leurs richesses, étoient parvenus à la souveraine Puissance, dans une Ville dont ils n'avoient été, pendant long-tems, que de simples Citoyens, ils marchoient égaux aux Monarques. Les plus grands Princes ne dédaignoient pas d'entrer dans leur

alliance, & deux Reines de France sorties de leur famille, avoient mêlé leur sang avec celui des Valois & des Bourbons. Leur Cour étoit le centre de la magnificence, de la politesse & du goût. Tous les Arts éprouvoient les effets de leur protection; & leur Capitale, plus riche, plus tranquille que celle du Monde Chrétien, embellie comme elle par une foule de chefs-d'œuvre, l'égaloit presque par le nombre & la beauté de ses monumens.

XVII. SIÈCLE.

Gênes, moins entreprenante, moins riche, & par conséquent moins considérée que Venise, ne laissoit pas de règner en partie sur les mers par sa marine, & d'avoir une influence marquée dans le continent. Mais trop foible, lorsqu'elle étoit seule, elle avoit besoin de quelque appui, tant pour l'étayer elle-même, que pour lui donner du poids & de l'activité, quand elle vouloit prendre part aux démêlés des Souverains qui pouvoient la servir, ou qui lui portoient ombrage. La France & la Toscane auxquelles elle s'unissoit quand elle se trouvoit obligée de prendre un parti dans les affaires générales, lui procuroient cet appui qui

XVII. SIÈCLE.

la mettoit en état de figurer parmi les autres Puiſſances. Dans les tems qui nous occupent, ſa tranquillité intérieure fut troublée par des factions entre les Nobles, & par les projets ambitieux de quelques Particuliers, qui tendoient à changer la forme du Gouvernement. Mais tous ces mouvemens n'aboutirent qu'à donner des alarmes aux Citoyens, & de l'embarras aux Chefs de la République. Dans les Etats Républicains, lorſque les entrepriſes des ſéditieux échouent, la commotion paſſagère qu'elles cauſent, affermit ordinairement la conſtitution, loin de l'ébranler. Il en coûte un peu de ſang, mais on ne le regrette pas; c'eſt toujours celui des coupables, & la Société ne peut que gagner par la perte des mauvais ſujets qui la troublent. Gênes fut plus paiſible au-dedans, & plus reſpectée au-hors, lorſque le calme eut été rétabli dans ſes murs.

Les Pontifes de Rome, en qualité de Princes Souverains, étoient une des principales Puiſſances de l'Italie. Ils auroient pu s'en rendre les Arbitres, & l'être même de toute l'Europe Chrétienne, dont ils étoient les Chefs &

les oracles dans l'ordre de la Religion. Mais, d'un côté, plusieurs d'entre eux furent trop occupés des intérêts temporels de leur Siège. Ils chercherent à reculer les bornes de leurs Etats par des réunions, des conquêtes ; ils éleverent des prétentions, ils formerent des entreprises qui leur susciterent des ennemis, & les empêcherent de mériter la confiance des autres Princes ; confiance qui convenoit si bien à leur titre de Pères communs des Fidèles, & qui leur auroit procuré une gloire plus solide que les plus vastes possessions. D'un autre côté, les anciens préjugés dont leurs Ministres & leurs Agens ne cessoient de les repaître, tandis que la plupart des Nations en avoient secoué le joug, les rendoient suspects dans les affaires qui pouvoient faire renaître la chimère de ce pouvoir universel, auquel toutes les Couronnes devoient être soumises. D'ailleurs la Maison d'Autriche qui régnoit en Espagne, & qui possédoit trois grands Etats en Italie, les tenoit toujours sous sa dépendance ; & les Papes accoutumés à tourner leurs regards vers cette Puissance, pour régler leurs mouvemens

XVII. SIÈCLE.

ſur les ſiens, épouſoient ſes intérêts, tantôt d'une manière ſecrette, tantôt à découvert, plus par habitude & par foibleſſe, que par politique. Mais cet attachement trop connu, qui ne convenoit plus aux circonſtances, aliénoit d'eux tous les Souverains que la différence de Religion, ou la raiſon d'Etat, rendoient ennemis ou jaloux de la Puiſſance Autrichienne.

Les autres Etats d'Italie, gouvernés en forme de Républiques, ou poſſédés à titre de Souveraineté par la Maiſon d'Eſte & de Gonzague, & par celle de Farnèſe, étoient reſſerrés dans des limites trop étroites, & trop pauvres, pour s'occuper d'autre choſe que de leur propre conſervation. Ils ne prenoient part aux querelles des autres Princes, que par les alliances qu'ils contractoient avec eux; & dans les affaires qui leur étoient perſonnelles, ils étoient réduits à invoquer le ſecours des Puiſſances qui vouloient bien les protéger & leur fournir des ſecours. C'eſt ce qu'on vit dans ce ſiècle, lorſque la branche aînée de la Maiſon de Gonzague qui régnoit à Mantoue, s'éteignit, & que la branche cadette établie en

France, se présenta pour recueillir cette importante succession; lorsque Ferrare ayant perdu son Souverain mort sans enfans, ses Collatéraux prétendirent aux Etats que ce Prince laissoit vacans, tandis que, d'un côté, les Papes, de l'autre, le Duc de Savoie, se disposoient à les envahir; enfin, lorsque les Pontifes de Rome & l'Empereur prétendirent dépouiller les Farnèses des Duchés de Parme & de Plaisance, que les premiers regardoient comme un démembrement des Domaines inaliénables du Saint-Siège, & que le second revendiquoit comme un Fief de l'Empire.

Les Ducs de Savoie, dont nous venons de parler, s'intéressoient à tous les événemens qui survenoient en Italie, & entroient dans tous les démêlés qu'ils occasionnoient, dans toutes les guerres qu'ils faisoient naître. Maîtres des Alpes, & par cette position, tenant dans leurs mains la clef des passages qui conduisent les armées au-delà & en-deçà des barrières que la nature a posées entre les Souverains qui régnent des deux côtés, ils étoient recherchés des uns & des autres. Leur politique fut

toujours de mettre à profit les circonstances, & de vendre leur alliance aux Princes qui pouvoient contribuer davantage à leur agrandissement, ou à leur sûreté. Ainsi, leur Maison s'est élevée peu à peu, & chaque siècle leur a procuré une augmentation de Puissance & de prospérité, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à se faire compter parmi les Rois. Dans le période que nous parcourons, ils n'étoient pas encore arrivés à ce haut degré de gloire; mais ils tenoient un rang considérable parmi les Princes d'Italie. La situation de leurs Etats les exposoient souvent aux ravages de la guerre; mais quand la paix ramenoit le calme, elle leur donnoit presque toujours quelque nouveau Domaine. Des quatre Ducs de Savoie, qui se succéderent dans le cours de ce siècle, si le premier fut malheureux dans ses entreprises, les trois autres réparerent ses malheurs avec avantage. Ils eurent tous de grands talens. Habiles guerriers, politiques non moins habiles, ils firent également servir à l'accroissement de leur puissance, & les succès & les revers; de sorte qu'on auroit pu dire plus d'une fois que les autres Souverains

n'avoient pris les armes, & conclu des traités, que pour travailler à leur grandeur. XVII. SIÈCLE.

Après avoir jetté un coup-d'œil général & rapide sur l'état politique de l'Italie au dix-septième siècle, nous passons à l'objet principal de cet article, dans lequel nous nous sommes proposés de tracer le caractère des Pontifes qui ont occupé le Saint-Siège dans le même espace de tems, en nous attachant à les peindre par leurs qualités bonnes ou mauvaises, par leur conduite & leurs actions. L'histoire qui ne connoît ni la flatterie ni la satyre, nous fournira les couleurs; & la sincérité qui jusqu'ici a guidé notre pinceau, nous trouvera toujours fidèles à ses loix.

En terminant le seizième siècle, nous avons laissé Clément VIII sur la Chaire Pontificale, qu'il remplissoit depuis neuf ans. Nous l'y retrouvons encore, en commençant celui-ci dont les quatre premières années furent celles qu'il employa le plus utilement pour l'Eglise, comme nous le dirons ailleurs. Au commencement de son Pontificat, ce Pape, trompé par les partisans de l'Espagne, qui étoient en grand nombre dans le Collège des Cardinaux, avoit conçu

XVII. SIÈCLE.

des préventions très-fortes contre Henri IV : mais ensuite éclairé par d'Ossat & du Perron, Ministres de ce Prince auprès du Saint-Siège, il rendit justice à ses belles qualités & à la sincérité de sa conversion. Il eut la gloire de le réconcilier à l'Eglise, & de concourir avec lui à la paix de Vervins, qui rendit la tranquillité à l'Europe. Il s'appliqua pendant tout le cours de son Pontificat, qui fut de treize ans, à faire fleurir les sciences & la piété. Par de sages loix, il réprima les duels & les autres désordres que la licence des armes avoit introduits à Rome & dans les principales Villes de l'Etat ecclésiastique. Il eut une attention particulière à ne choisir que des hommes de mérite, pour remplir les places qui vaquoient dans le sacré Collège. Baronius, Tolet, Bellarmin, d'Ossat & du Perron, qu'il revêtit de la pourpre, font honneur à son discernement, & prouvent que la considération du savoir & de la vertu, étoit ce qui déterminoit ordinairement son choix. On ne lui reproche que la guerre peu juste & par conséquent peu digne d'un Chef de l'Eglise, qu'il entreprit pour se mettre en possession de Ferrare,

après la mort du Duc Alphonse. Cette expédition le mit dans la nécessité d'augmenter les impôts, & empêcha qu'il ne fût regretté de ses Sujets, comme il méritoit de l'être, à cause des qualités éminentes qu'on admiroit en lui.

XVII. Siècle.

Le pieux & savant Cardinal Baronius auroit succédé à Clément VIII, si la faction d'Espagne n'avoit réussi à l'écarter du Trône Pontifical, par les mouvemens qu'elle se donna dans le Conclave, pour traverser son élection. Il avoit répandu dans ses Annales plusieurs traits qui déplaisoient à la nation Espagnole, & plusieurs fois dans les Consistoires, il s'étoit expliqué avec liberté sur les vues secrettes du Conseil de Madrid, & sur les principes dangereux de sa politique. C'en fut assez pour lui faire donner l'exclusion, les Partisans du Ministère Espagnol étant en grand nombre dans le sacré Collège. Alexandre Octavien, de la Maison de Médicis, appellé le Cardinal de Florence, lui fut préféré. Il passoit à Rome, & dans toute l'Europe chrétienne, pour l'un des Prélats les plus éclairés & les plus vertueux qu'il y eût alors dans l'Eglise; & cette réputation,

XVII. SIECLE.

il se l'étoit acquise par la conduite pleine de sagesse qu'il avoit tenue dans les divers emplois qui lui avoient été confiés. La justesse de son esprit, la droiture de son caractère, & le sens profond dont il étoit doué, s'étoient montrés avec éclat pendant sa légation de France. Au milieu des troubles dont ce beau Royaume étoit agité, il sut démasquer les passions qui se couvroient du spécieux prétexte de la Religion & du bien public. Il contribua de tout son pouvoir à dissiper les impressions qu'on avoit données à Clément VIII, contre Henri IV, & lui dévoila les vrais motifs de ceux qui s'intriguoient à Rome avec tant d'activité, pour empêcher ou retarder la réconciliation de ce Prince avec le Saint-Siège; & ce fut d'après ses conseils que le Pontife Romain termina cette grande affaire, qui porta le dernier coup à la Ligue. Il prit le nom de Léon XI, en mémoire de Léon X, le premier de sa maison qui étoit parvenu à la Papauté. Toute l'Europe applaudit au choix que les Cardinaux avoient fait de lui pour remplir la Chaire Apostolique, & toutes les Nations conçurent les plus hautes espérances d'un Pontife,

Pontife, qui, dans le rang de simple Cardinal, ne s'étoit annoncé que par des actions dignes d'éloges. Il soutint ces espérances par le bien qu'il fit pendant la courte durée de son règne, & par celui qu'il promettoit de faire encore. Mais à peine avoit-il occupé le Saint-Siège l'espace de vingt-sept jours, qu'il fut enlevé par la mort. Quoiqu'il fût âgé de soixante-dix ans, sa bonne constitution faisoit croire qu'il fourniroit une plus longue carrière, & sa fin si prompte fut pleurée, comme s'il eût été dans un âge où l'on pût se flatter de le posséder long-tems.

Camille Borghèse, Cardinal de Saint-Chrisogone, fils d'un Avocat Consistorial, fut placé sur le Saint-Siège, vingt jours après la mort de Léon XI, sous le nom de Paul V. Il avoit fait paroître beaucoup de prudence & beaucoup de talens pour les affaires, dans la Nonciature d'Espagne, dont Clément VIII l'avoit chargé. Mais lorsqu'il fut parvenu au rang suprême, ses préjugés sur l'étendue de l'autorité Pontificale, le commirent plus d'une fois avec les Puissances, & le jettèrent dans de fâcheux démêlés. Dès la première année

XVII. SIÈCLE.

de ſon Pontificat, il ſe brouilla avec la République de Veniſe, qui s'eſt toujours montrée ſi jalouſe de maintenir les droits de la ſouveraineté. Le Sénat avoit porté deux Edits pour défendre les donations & les tranſports de propriété immobiliaire en faveur des Egliſes & des Monaſtères. Ces Loix, qui n'excédoient pas les bornes de l'autorité civile, déplurent à Paul V ; mais bientôt il crut avoir un nouveau ſujet de plaintes. Deux Eccléſiaſtiques coupables de crimes énormes, furent arrêtés pour être punis ſuivant la diſpoſition des Loix. Paul regarda leur détention comme une entrepriſe contraire aux immunités du Clergé, qu'il ne pouvoit ni ſouffrir, ni diſſimuler. Il exigea la révocation des deux Edits, & prétendit que les deux criminels fuſſent remis à ſon Nonce. Le Sénat, qui n'avoit agi que d'après les vrais principes, rejetta l'une & l'autre demande. Il maintint ſes décrets, & les priſonniers furent condamnés aux peines qu'ils avoient méritées. Paul, irrité de cette conduite, donna le 17 Avril 1606, une Bulle monitoriale contre la République, & mit en interdit toutes les terres de ſon obéiſſance;

mais le Sénat défendit à tous ses Sujets d'y avoir égard, ensorte qu'elle ne fut publiée, ni à Venise, ni dans aucune autre Ville du pays, & que le service divin continua par-tout comme à l'ordinaire. Tous les Ecclésiastiques Séculiers & tous les Corps Religieux se soumirent aux ordres du Gouvernement, excepté les Jésuites, les Capucins & les Théatins, qui demandèrent à se retirer. On l'accorda aux uns & aux autres, avec cette différence que les Théatins & les Capucins eurent la permission de revenir quand ils voudroient, & que l'on défendit aux Jêsuites de rentrer jamais dans les Etats de la République; & en effet, ils n'y furent rappellés que cinquante ans après, à la prière du Pape Alexandre VII.

Quoiqu'à l'extérieur tout parut calme à Venise & dans les Villes de sa domination, les esprits ne laissoient pas d'être fort agités. Il y avoit dans cette République, & sur-tout dans la Capitale, beaucoup de personnes de toute condition, qui penchoient, en secret, vers le Protestantisme, & qui se seroient déclarées ouvertement, pour peu que le Sénat eût fait des démarches ten-

dantes au schisme. Mais ceux qui gouvernoient la République, n'étoient pas moins attachés à la Religion & à l'unité catholique, qu'aux loix de la Patrie. Malgré ces dispositions du Sénat, il n'en pas moins étonnant que Paul V n'ait pas craint de voir la souveraineté de Venise suivre l'exemple de tant d'autres Etats, qui, pour des sujets moins importans, s'étoient séparés de la Communion Romaine, & le Protestantisme s'établir au milieu de l'Italie. Si Paul V entrevit ce danger, & s'il en fut peu frappé, rien ne prouve mieux la force des préventions qui dirigeoient sa conduite. La vivacité qu'il mit dans cette affaire, & la fermeté du Sénat à défendre ses droits, auroient eu des suites fâcheuses, si Henri IV ne se fût rendu médiateur entre le Pontife & la République. Déjà on levoit des Troupes de part & d'autre, & l'Espagne, qui espéroit sans doute profiter de ces démêlés pour étendre, ou pour affermir son pouvoir en Italie, excitoit le Pape à déclarer la guerre aux Vénitiens. Mais Henri, qui étoit devenu l'Arbitre de l'Europe depuis la paix de Vervins, & qui mettoit à l'écart les rafinemens de

la politique, pour ne consulter que la droiture de son cœur, vouloit servir tout-à-la-fois, & les Vénitiens ses alliés, & le Saint-Siège, auquel il étoit sincérement attaché, en pacifiant des troubles qui pouvoient devenir également funestes à la Religion Catholique & au repos de l'Europe. Sa médiation eut tout l'effet qu'on devoit attendre de la sagesse & de la puissance de ce grand Prince. Le Cardinal de Joyeuse, envoyé par le Roi de France, & avoué par le Pape, rétablit la bonne intelligence entre le Pontife Romain & le Sénat. On jetta le voile sur le passé; Paul retira sa Bulle & cessa les poursuites qu'il avoit commencées. Venise ne recula point, & ne changea rien aux principes par lesquels elle s'étoit gouvernée. Ainsi Henri IV eut la gloire de pacifier l'Italie, & Rome fut heureuse de trouver dans ce Prince, à qui elle avoit refusé si long-tems le titre de Roi, un médiateur qui lui épargna la dépense & les dangers d'une guerre dont l'événement pouvoit être contraire à ses espérances, & fatal à sa grandeur.

XVII. SIÈCLE.

La reconnoissance d'un service aussi signalé ne s'étendit pas jusqu'au fils de

XVII. SIÈCLE.

Henri IV. Les idées que Paul V s'étoit faites sur la nature & l'étendue du pouvoir Pontifical, firent naître un nouveau démêlé entre la Cour de Rome & celle de France. En 1614 il parut un livre intitulé, Défense de la Foi Catholique & Apostolique, contre les erreurs de la Secte d'Angleterre. L'Auteur de cet Ouvrage étoit un Jésuite Espagnol, nommé Suarez, fameux parmi les Théologiens modernes, par le systême du *Congruisme* qu'il inventa; systême qui n'est au fond que celui de Molina, modifié, adouci dans ses principes & ses conséquences, comme nous le montrerons ailleurs. Le titre de ce livre n'annonçoit qu'une réfutation théologique des dogmes & de la liturgie que l'Eglise Anglicane avoit adoptés, lorsqu'elle s'étoit séparée de la Communion Romaine. Cependant l'Auteur s'étoit jetté dans des questions étrangères à son principal objet, & il avoit avancé des maximes capables d'alarmer les Souverains. On sent l'impression qu'un pareil Ouvrage dut faire en France, où l'on pleuroit encore la mort du meilleur des Rois enlevé à l'amour de la Nation, par le plus horrible parricide.

XVII. SIÈCLE.

Le Parlement de Paris, plus attentif que jamais à flétrir une doctrine qui venoit d'armer le fanatisme contre deux de nos Rois, condamna l'Ouvrage du Jésuite Espagnol à être brûlé par la main du Bourreau, comme séditieux & détestable. Mais Paul V, qui, dit-on, avoit engagé Suarez à écrire, & qui regardoit ce qu'il y avoit de plus dangereux dans son livre, comme autant de principes incontestables, se plaignit amérement de l'Arrêt qui le mettoit au rang des Ouvrages proscrits, comme contraire aux droits naturels & sacrés de toutes les Puissances. Il vouloit que la Cour s'élevât contre le Parlement, & cassât son Arrêt. En vain la Régente Marie de Médicis lui fit représenter que, dans les circonstances où elle se trouvoit, elle ne pouvoit se prêter à ce qu'il exigeoit, sans compromettre sa gloire & soulever contre elle tous les ordres du Royaume; mais les embarras de la Régente ne servoient qu'à le rendre plus entier dans ses demandes, & il fallut descendre jusqu'aux prières pour le calmer.

Au milieu des affaires les plus importantes, & malgré les soins multi-

XVII. SIÈCLE.

pliés du Gouvernement, Paul V ne perdit pas de vue les intérêts de sa famille. Par les dignités & les richesses qu'il y fit entrer, il fut comme l'Auteur de la Maison Borghèse, dont l'illustration commence à lui. On connoît la magnificence des Palais qu'elle possède, tant à Rome qu'à Frescati, & qui ont tous été construits par ce Pontife. Il se plut à élever dans les différens quartiers de la Ville, des monumens superbes, qui transmissent son nom à la postérité. Il acheva le Palais du Quirinal, sur la coline appellée Monte-Cavallo; & par les bâtimens qu'il y ajouta, par les décorations dont il l'embellit, il rendit ce Palais digne d'être à l'avenir l'habitation favorite & chérie des Papes, séjour préférable à celui du Vatican, ancienne demeure des Pontifes, par la salubrité de l'air, & l'avantage de la situation. Ce goût de magnificence a rendu le règne de Paul V célèbre dans l'histoire des beaux Arts. Il les encouragea par ses bienfaits. Les Artistes dont il sut apprécier le mérite, & qu'il récompensa richement, l'ont regardé comme un de leurs plus généreux Protecteurs. Aussi les vit-

on s'empresser avec ardeur à seconder ses vues & faire éclorre, à l'envi les uns des autres, une multitude de chefs-d'œuvre qui excitent l'admiration des Amateurs & des Etrangers.

XVII. Siècle.

Le Pontificat de Paul V. fut signalé par deux événemens intéressans pour la Religion. Le premier, qui répond à l'an 1617, est l'arrivée d'un Député envoyé à Rome par l'Evêque de Babylone, Chef ou Patriarche des Nestoriens de Perse & des Indes, dont le titre distinctif, comme nous l'avons déjà remarqué, est celui de *Catholique de Perse ou de Babylone*. Ce Député, qui avoit le titre d'Archidiacre de la Chambre Patriarchale, étoit Chef de tous les Moines Chaldéens du rit Syriaque. Il étoit chargé de souscrire, au nom de ses commettans, une profession de foi que le Pape avoit fait proposer au Catholique & aux Evêques de sa communion. Le Catholique & les Prélats qui lui étoient soumis, l'avoient examinée, & y avoient fait quelques changemens ; mais ils avoient ordonné à leur Envoyé de se soumettre à tout ce que le Pape exigeroit, ce qu'il fit sans difficulté, conformément

XVII. SIÈCLE.

à ſes inſtructions. Pierre Strozza, Secretaire de Paul V, a publié les actes de cette réunion. Le ſecond événement dont nous voulons parler, eſt à peu près du même tems. Des Ambaſſadeurs envoyés par différens Princes ou petits Rois du Japon, vinrent à Rome, conduits par quelques Miſſionnaires, rendre hommage au Pape, & reconnoître en lui le Chef de la Religion que leurs Maîtres avoient embraſſée. Paul V les reçut avec beaucoup de magnificence, & fit paroître à cette occaſion le goût qu'il avoit pour les choſes d'éclat. Ces Etrangers demandèrent au Pontife de nouveaux Ouvriers pour travailler à la propagation de la foi, avec ceux qui avoient déjà pénétré dans leurs pays. C'étoit une preuve des progrès qu'elle avoit commencé d'y faire, & des heureuſes diſpoſitions où ſe trouvoient ces peuples éloignés. Paul avoit déjà reçu une pareille Ambaſſade en 1608, de la part du Roi de Congo, nouvellement converti au Chriſtianiſme, par le zèle de pluſieurs Miſſionnaires Portugais. Paul V mourut en 1621, dans la ſeizième année de ſon Pontificat.

Alexandre Ludovisio, d'une des plus illustres Maisons de Bologne, fut élevé sur la Chaire Pontificale le 9 Février 1621. Il avoit passé par tous les postes inférieurs, où il avoit fait connoître ses lumières & sa capacité. On espéra d'autant mieux de son gouvernement, qu'il s'étoit avancé lentement & par degrès au rang suprême, où il portoit l'expérience qu'il avoit acquise dans les emplois subalternes. Il prit le nom de Grégoire XV. Son élection causa une grande joie à Rome, où l'on connoissoit ses belles qualités, & sur-tout sa libéralité envers les pauvres. Il entretint l'abondance dans la Ville, en faisant venir du bled à ses frais, ce qui fit baisser le prix de toutes les autres subsistances nécessaires à la vie. Des personnes choisies & dignes de sa confiance, le vendoient au peuple à un prix médiocre, & le distribuoient gratuitement à ceux qui étoient dans l'indigence. La première année de son Pontificat, il donna une Bulle par laquelle il prescrivit une nouvelle forme pour la tenue des Conclaves & l'élection des Papes. Jusques-là les Cardinaux avoient donné leurs suffrages publiquement,

XVII. SIÈCLE.

ce qui gênoit la liberté, & rendoit les factions plus entreprenantes. Grégoire XV voulut qu'à l'avenir on votât par scrutin secret, afin que chacun pût suivre sans crainte ses inclinations & sa conscience. Il établit la Congrégation de la Propagande, pour connoître de toutes les affaires qui concernent les Missions étrangères, & la prédication de l'Evangile dans les Pays infidèles. L'Empereur Ferdinand II étoit en guerre avec les Protestans d'Allemagne, & le Roi de Pologne Sigismond III, avec les Turcs. Grégoire XV secourut abandamment ces deux Princes, & leur fournit des sommes considérables pour soutenir le poids de leurs entreprises. Sous ce Pontificat une partie de la riche Bibliothèque des Electeurs Palatins fut transportée à Rome, & vint augmenter l'immense dépôt de littérature que les Papes avoient rassemblé au Vatican. Grégoire XV mourut au mois de Juillet 1623. Il n'avoit tenu le Saint-Siège que deux ans & cinq mois. On a de lui un Recueil des décisions les plus importantes du Tribunal de la Rote; Recueil considérablement augmenté depuis, & qui est d'un grand usage à Rome.

Malgré les ſages Réglemens que ce Pontife avoit faits pour arrêter les brigues & les factions dans le Conclave, celui qui ſuivit ſa mort, fut très-agité. Mais le Cardinal Maffeo Barberini réunit enfin la pluralité des ſuffrages, & fut placé ſur la Chaire Pontificale le 6 Août 1623, ſous le nom d'Urbain VIII. Il avoit montré beaucoup de prudence & des talens ſupérieurs pour la conduite des affaires, depuis ſon entrée dans la Prélature, où il fut admis dès l'âge de dix-neuf ans, juſqu'à ſon élévation à la Papauté. Il n'étoit jamais ſorti d'un emploi que pour être chargé d'un autre plus difficile ou plus important, & il s'en étoit acquitté avec tant d'habileté, qu'ils l'avoient toujours conduit à de nouveaux honneurs. Il aimoit les Lettres & les Savans, avec leſquels il ſe plaiſoit à paſſer tous les momens qu'il pouvoit dérober aux affaires. Lorſqu'il fut devenu Pape, il ſe fit un devoir de les tirer de l'obſcurité, lorſque le manque de protection, ou la timidité ſi naturelle au mérite, les y tenoit encore. Il travailloit à leur avancement, & il encourageoit leurs travaux par ſes conſeils & ſes bienfaits. On

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

connoit ſon talent pour la poéſie, par le magnifique Recueil des pièces qui ont été le fruit de ſon loiſir, Recueil généralement eſtimé des Gens de Lettres, qui ſavent apprécier les beautés de la poéſie latine. Ses Hymnes & ſes Odes ſont, au jugement d'un critique célèbre de notre ſiècle, comparables à ce qu'on a fait de mieux en ce genre, depuis la renaiſſance des Lettres. Mais un éloge plus précieux encore, c'eſt qu'Urbain VIII n'eut point à rougir des amuſemens poétiques de Maffeo Barberini. Plus il faiſoit cas des talens, plus il mépriſoit les Auteurs licentieux, qui abuſent de ceux qu'ils ont reçus du Ciel, en s'efforçant de rendre le vice aimable, & en le peignant ſous des couleurs ſéduiſantes.

La Maiſon de la Rovère qui poſſédoit le Duché d'Urbin, le Comté de Monté-Feltro, celui de Gubio, & pluſieurs autres Seigneuries dans l'Etat Eccléſiaſtique, depuis le tems de Jules II, s'étant éteinte en 1626, par la mort du Duc François-Marie, Urbain VIII les réunit au Domaine du Saint-Siège, d'où elles avoient été démembrées. On l'a loué de n'en avoir fait

XVII. SIÈCLE.

entrer aucune dans sa famille. Cependant il est peu de Papes qui aient témoigné plus d'affection à leurs parens que lui, & qui aient plus fait pour les enrichir. S'il n'en fit pas des Souverains, il employa tous les autres moyens qui étoient en son pouvoir pour les rendre puissans, & perpétuer ainsi l'éclat que son élévation au Pontificat répandoit sur sa Maison. Il leur bâtit un Palais magnifique à côté du Quirinal, avec des jardins immenses & d'une extrême beauté. Il leur acheta des Terres d'un grand revenu, entre autres celle de Palestrine qu'ils possèdent encore, avec le titre de Principauté. Il rétablit en faveur de ces neveux, la place importante de Préfet de Rome, avec toute l'autorité qui y étoit attachée autrefois. La puissance, le crédit & les richesses que la Maison des Barberins se procurerent pendant un règne de vingt-un ans, ont été la principale cause des tracasseries & de la persécution qu'ils éprouverent sous le Pontificat d'Innocent X, successeur d'Urbain VIII.

La guerre qui s'étoit allumée dès 1623 entre la France & l'Espagne, au

XVII. SIÈCLE.

ſujet de la Valteline, vallée du Pays des Griſons, fut terminée en 1626 par la médiation d'Urbain VIII. L'Archiduc Léopold, ſecondé par les Troupes Eſpagnoles, s'étoit emparé de cette vallée, qui fournit un paſſage facile d'Allemagne en Italie. Grégoire XV avoit travaillé à pacifier ce différend, à la prière des Rois d'Eſpagne Philippe III & Philippe IV. On étoit convenu de mettre la Valteline, objet de la conteſtation, en ſéqueſtre entre les mains du Pape, juſqu'à ce qu'on fût parvenu à conclure un accommodement convenable à toutes les Parties. Mais nonobſtant cette convention, les François étoient entrés dans le Pays conteſté, & s'en étoient rendus maîtres. Néanmoins la négociation entamée par le prédéceſſeur d'Urbain VIII, n'étoit point rompue. Ce Pontife la reprit avec un deſir ſincère de rétablir la paix entre les deux Puiſſances, que la Cour de Rome avoit le plus d'intérêt de ménager. En travaillant à la conclure, Urbain ſongeoit auſſi à éloigner la guerre des frontières de l'Italie, dont elle pouvoit troubler la tranquillité. La

Valteline fut rendue aux Grisons auxquels ce Pays appartenoit, avant que les Espagnols s'en emparassent. XVII. Siècle.

Urbain VIII étant mort à la fin de Juillet 1644, dans la soixante-seizième année de son âge, & la vingt-unième de son Pontificat, le Conclave assemblé pour lui donner un successeur, fut agité par des factions vives & bruyantes, qui firent craindre une longue vacance du Saint-Siège. Cependant les différens partis se concilierent au moment qu'on s'y attendoit le moins, & le 15 Septembre le Cardinal Jean-Baptiste Pamphile fut élu. Il étoit Romain de naissance, d'une famille noble & ancienne. Urbain VIII l'avoit élevé au Cardinalat, & les neveux de ce Pape favoriserent son élection, dans l'espérance qu'étant une créature de leur oncle, il auroit pour eux des égards qu'ils ne pouvoient pas se promettre de la part d'un autre. La suite ne leur apprit que trop combien leur politique s'étoit trompée dans ces conjectures. Le nouveau Pape prit le nom d'Innocent X. Il eut de grands démêlés avec Rainuce Farnèse, deuxième de ce nom, Duc de Parme & de Plaisance, au sujet du Duché de Castro.

Ces démêlés avoient commencé dès le tems d'Urbain VIII & d'Odoard, frère & prédécesseur de Rainuce. Par la médiation de la France, la paix avoit été conclue entre le Duc & le Pape, quelques mois avant la mort de ce dernier ; mais l'assassinat de Christophe Giarda nommé par Innocent X à l'Evêché de Castro contre le gré du Duc Rainuce, fournit à ce Pontife une occasion de lui déclarer la guerre. Elle fut poussée si vivement, quoique plusieurs Princes eussent pris la défense du Duc, & lui eussent fourni des secours, que ses meilleures places lui furent enlevées. Castro étoit de ce nombre. Le Pape la fit raser entiérement, sans qu'il en restât le moindre vestige. Rainuce menacé de perdre ses autres Etats, plia devant son vainqueur, & consentit que le Duché dont il n'étoit plus le maître, fût réuni au Domaine du Saint-Siège. Il obtint la paix à ce prix.

Les Barberins qui avoient compté sur la reconnoissance & l'attachement d'Innocent X, ne tardèrent pas à éprouver que, chez les Princes, la différence des intérêts est la règle ordinaire des sentimens & de la conduite. Le long

Pontificat d'Urbain avoit fait passer dans cette famille avec des richesses immenses, les plus belles charges & les emplois les plus lucratifs de la Cour Romaine. Mais les parens d'Innocent X, d'autant plus empressés à profiter du règne de ce Pape, pour s'élever & s'enrichir, qu'il avoit déjà soixante-douze ans, lorsqu'il étoit monté sur le Trône Pontifical, ne pouvoient espérer de satisfaire leur ambition & leur avidité, tant que les Barberins seroit en possession des places auxquelles les revenus & le crédit étoient attachés. Telle fut la vraie cause de l'orage qui se forma contre eux. On commença par rechercher leur conduite, & leur demander compte des deniers de la Chambre Apostolique, qu'ils avoient maniés pendant si long-tems. Le Cardinal Antoine avoit plus à craindre que personne, parce qu'il étoit Camerlingue, & qu'en cette qualité, il avoit l'administration des Finances. Il jugea donc à propos de se retirer en France avec ses neveux. Le Cardinal Mazarin, qui gouvernoit le Royaume, mécontent d'Innocent X, & charmé d'avoir un moyen de le mortifier, assura la protection du Roi

XVII. SIÈCLE.

à ces illuſtres réfugiés. Appuyés de tout le crédit du premier Miniſtre, ils furent reçus à la Cour de France avec beaucoup de diſtinction, & ils réuſſirent ſi bien, que le Cardinal Antoine obtint ſucceſſivement l'Archevêché de Reims, & la Charge de Grand Aumônier.

Cependant Innocent X, à l'inſtigation de leurs ennemis, les dépouilla de tous les emplois qu'ils poſſédoient, & en revêtit ſes créatures. Non content de cela, il publia une Bulle, par laquelle il défendoit à tous les Cardinaux de ſortir ſans ſa permiſſion, de l'Etat Eccléſiaſtique, déclarant que ceux qui, après s'être éloignés de la ſorte, ne reviendroient pas dans l'eſpace de ſix mois, ſeroient privés de leurs Charges & de leurs Bénéfices, & que s'ils perſiſtoient dans leur déſobéiſſance, paſſé ce terme, ils ſeroient déchus des honneurs du Cardinalat, ſans pouvoir être rétablis par autre que par le Pape. Cette Bulle, viſiblement dictée par le reſſentiment, fut déclarée nulle & abuſive, par Arrêt du Parlement de Paris. En même tems il y eut défenſe de faire paſſer aucun argent à Rome, pour les expéditions de la Chancellerie, & l'on

alla juſqu'à menacer le Pape de ſaiſir le Comtat d'Avignon. Cette conduite vigoureuſe de la Cour de France engagea Innocent X à tenter les voies de conciliation. Il conſentit au retour des Barberins, & les rétablit dans leurs biens & leurs Charges, en prenant la précaution de déclarer qu'il leur rendoit ſes bonnes graces, à la conſidération du Roi très-Chrétien, qui les avoit honorés de ſa protection. Le Pape, attentif à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit tourner à l'agrandiſſement de ſa famille, profita de cette occaſion pour marier une de ſes petites-nièces avec Maffeo Barberini, Prince de Paleſtrine.

L'aſcendant qu'Olympia Maldachini, belle-ſœur d'Innocent X, avoit pris ſur l'eſprit de ce Pontife, eſt une tache à ſa mémoire, dont il eſt impoſſible de le laver, non qu'il faille croire les bruits que la malignité répandit alors. Ses mœurs avoient toujours été pures, & ce n'eſt pas à ſon âge que la paſſion dont on oſa l'accuſer, s'allume dans un cœur qui n'a pas contracté l'habitude du vice. Mais à cet âge on eſt foible, & on ſe laiſſe aiſément ſubjuguer par

XVII. SIÈCLE.

ceux à qui l'on donne sa confiance, autant par goût que par estime. Innocent X porta cette foiblesse à l'égard d'Olympia, si loin, qu'on ne crut pas être injuste, en le rendant responsable de tout le mal qu'une femme adroite, impérieuse & avide, étoit capable de faire sous son nom. Elle disposoit de tout arbitrairement. On ne pouvoit rien obtenir que par elle. Toutes les graces, tous les emplois se distribuoient à son gré; & comme elle n'aimoit pas moins à s'enrichir qu'à dominer, elle vendoit chèrement sa protection à ceux qui employoient son crédit, pour s'élever aux dignités & s'ouvrir le chemin des honneurs. Le Pape ne pouvoit l'ignorer, & l'abus qu'elle faisoit de l'empire qu'il lui avoit laissé prendre, étoit le fondement des pasquinades mordantes qu'on se permettoit à Rome. Innocent X parut enfin sortir de l'indifférence qu'il avoit témoignée à ce sujet; & pour faire cesser la cause des traits satyriques qu'on lançoit contre lui, il éloigna sa belle-sœur. Mais la discorde s'étant mise dans sa famille, parce que chacun vouloit s'emparer de son esprit, le vieillard, fatigué des scènes que la

jalousie & la rivalité faisoient éclorre chaque jour dans l'intérieur du Palais, rappella auprès de lui Olympia, qui le gouverna plus absolument qu'elle n'avoit encore fait. Il porta ce joug jusqu'à sa mort, qui arriva dans la nuit du 6 au 7 Janvier 1655. Il étoit dans la quatre-vingt-unième année de son âge, & la onzième de son Pontificat.

Les Ecrivains du tems ont peint ce Pontife sous des couleurs bien différentes, selon qu'ils étoient attachés à des partis qui avoient intérêt d'honorer ou d'avilir sa mémoire. Les passions qui conduisoient alors leur pinceau, sont éteintes aujourd'hui, & la vérité, dégagée des nuages dont elles la couvroient, peut se montrer telle qu'elle est. Innocent X eut des défauts : quel homme n'en a pas? Il commit des fautes; quel Souverain fut exempt d'en commettre ? On abusa de sa confiance; quel Prince n'a pas été trompé par ceux qui l'entouroient? Mais on ne peut disconvenir qu'il n'eut une partie des belles qualités qui peuvent rendre un grand homme digne de commander aux autres, & presque toutes les vertus qui doivent former le carac-

tère d'un Chef de l'Eglise. Il avoit beaucoup d'esprit, de sagesse & de discernement. Il étoit ferme dans les occasions où la fermeté lui paroissoit nécessaire; mais il savoit plier dans tous les cas où trop de roideur auroit gâté les affaires. Il étoit sobre, vivant de peu, ennemi du luxe, évitant les dépenses superflues, & ne le cédant à personne en magnificence, dans celles qui étoient convenables. Son économie & l'ordre qu'il mettoit dans sa maison, lui donnerent lieu d'amasser une somme de sept cent mille écus romains, quoiqu'il eût bâti deux Palais superbes. Sa piété qui l'avoit rendu recommandable dans tous les tems de sa vie, éclata surtout à sa mort. Dès qu'on lui eut annoncé que sa fin étoit proche, il ne voulut plus entendre parler que de Dieu. Il envisagea son dernier moment avec ce calme qui est le fruit de la bonne conscience, & du témoignage qu'elle se rend à elle-même.

Si dans le Conclave où Innocent X avoit été élu, on avoit vu les cabales & les factions mettre en mouvement tous les ressorts de la politique, ce fut bien pis encore dans celui qui suivit

XVII. SIÈCLE.

la mort de ce Pontife. Outre la faction d'Espagne & de France, il y avoit encore celle des Barberins, celle des Pamphiles, celle des Médicis, & de plus celle des Dominicains, celle des Jésuites, celle des Indifférens, &c. tous ces partis, jaloux de donner à l'Eglise un Pape qui leur dût son élévation, s'observoient continuellement & se jouoient tour-à-tour. Chaque jour on faisoit deux scrutins, & toujours il manquoit quelques voix pour que l'éléction fut complette, parce que le sujet sur lequel on paroissoit se réunir, étoit précisément celui dont on ne vouloit point. Enfin, le 7 Avril 1655 le Cardinal Fabio Chigi, à qui la France avoit tenté d'abord de donner l'exclusion, mais qu'elle avoit favorisé ensuite, eut le nombre de suffrages suffisant, & son élection fut déclarée. Il prit le nom d'Alexandre VII. Sa vie exemplaire, l'austérité de ses mœurs, & l'éloignement qu'il avoit toujours montré pour le faste, faisoient espérer qu'il gouverneroit ses Sujets avec douceur, & l'Eglise avec sagesse. Les commencemens de son Pontificat ne démentirent pas l'opinion avantageuse qu'on avoit

XVII. SIÈCLE.

de lui. Il déclara qu'il ne vouloit rien changer à sa manière de vivre. Il défendit à ses parens de lui rien demander pour leur agrandissement & leur fortune. En un mot, il annonça la résolution de se conduire en Pasteur, plutôt qu'en Prince, & d'éviter avec soin tous les écueils & toutes les tentations du haut rang où la Providence l'avoit fait monter. Mais peu-à-peu il s'écarta des principes qu'il avoit suivis jusques-là. Sa table, sa vaisselle, ses meubles, ses équipages, tout ce qui concernoit sa personne & son service, cessa d'être simple & modeste. Bientôt enfin il mit plus de magnificence & d'éclat dans sa représentation, qu'aucun de ses prédécesseurs. Il appella ses parens à Rome. Il leur donna les premières places, leur bâtit des Palais, & n'oublia rien pour les enrichir; en sorte qu'il devint esclave du Népotisme contre lequel il s'étoit déclaré si fortement.

A l'exemple des autres Papes qui avoient embelli Rome des plus beaux édifices, Alexandre VII fit décorer plusieurs anciens bâtimens, & en éleva de nouveaux qui ne le cédoient point aux premiers, pour la structure & la

richesse des ornemens. Il donna un plan pour l'alignement des rues, desirant qu'il y régnât une parfaite régularité, & que les maisons qui les formoient, présentassent aux yeux l'agréable spectacle d'une exacte symmétrie. Enfin il portoit ce goût d'embellissement, si loin, qu'il auroit voulu pouvoir dire comme Auguste, qu'ayant trouvé la Ville toute de brique, il la laissoit toute de marbre. Entre les édifices qui lui doivent leur construction, le Collège de la Sapience est le plus vaste & le plus magnifique; monument digne d'un grand Prince, & par son objet, & par son étendue, & par les riches morceaux d'architecture qui le composent. Alexandre y ajouta une Bibliotheque nombreuse & choisie, qui est une preuve de son amour pour les Lettres. Il les avoit cultivées avec succès, & le Recueil des poésies qu'il composa dans sa jeunesse, montre assez que s'il eût suivi cette carrière, il auroit pu remporter la palme sur les hommes de son tems, qui se sont distingués le plus par le talent des vers.

Dans tout le cours de son Pontificat, Alexandre VII n'eut point d'affaire plus

XVII. SIÈCLE.

embarrassante & plus désagréable que son démêlé avec Louis XIV. Ce jeune Prince qui commençoit à remplir l'Europe de son nom, mécontent du Pape, avoit choisi le Duc de Créqui, pour l'envoyer à Rome en qualité d'Ambassadeur. C'étoit le Seigneur du caractère le plus fier qu'il y eut à la Cour de France, & le Roi l'avoit préféré pour cela seul à tous ceux qui briguoient l'honneur de le servir. Louis lui recommanda de ne ménager personne, pas même le Pape, & de traiter ses parens, ses Ministres, tous ceux qui l'approchoient, avec une extrême hauteur. Nul n'étoit plus propre que le Duc à bien remplir cette commission. Il parut à Rome avec une magnificence digne de son Maître, & il se comporta chez les grands de la Cour Pontificale, sur-tout chez les frères & les neveux d'Alexandre, avec une fierté à laquelle ils n'étoient point accoutumés. Sa conduite & ses manières ne tarderent pas à leur déplaire. Ils songerent aux moyens de le mortifier à son tour. Le Pape avoit à sa solde une Troupe de quatre cents Corses, tant pour sa garde que pour la sûreté de Rome. Cette soldatesque exci-

tée par quelqu'un de la Cour, insulta trois Gentilshommes de la suite de l'Ambassadeur. Ceux-ci se mirent en défense & se retirerent blessés. Les Corses n'en resterent pas là. Ils accoururent en armes, conduits par leurs Officiers, & entourerent l'Hôtel de l'Ambassadeur, comme pour lui livrer assaut. Le Duc parut à son balcon pour en imposer aux mutins; mais sans respecter son caractère, ils firent feu sur lui. Ils tirerent aussi sur l'Ambassadrice qui se promenoit en carrosse, & le Page, qui avoit la main sur la portière, fut tué. Jamais insulte faite au Ministre d'un Souverain, n'avoit été accompagnée de circonstances plus outrageantes. Le Monarque François justement irrité, fit arrêter le Nonce du Pape, & le renvoya de ses Etats, gardé par des Mousquetaires qui le conduisirent jusqu'aux frontières de la Savoie. En vain Alexandre protesta qu'il n'avoit point de part à l'événement dont Louis se plaignoit, jusqu'à menacer d'aller lui-même en tirer vengeance jusques dans les murs de Rome. En attendant, le Comtat d'Avignon fut saisi, & les Troupes du Roi eurent ordre de se mettre en

marche vers l'Italie. Le Pape ayant inutilement tenté de faire entrer les Princes Catholiques dans sa querelle, entama une négociation. Louis lui imposa les conditions les plus humiliantes, & il fallut les accepter. Ces conditions furent que le Cardinal Chigi, neveu du Pape, viendroit en France faire satisfaction au Roi; que Dom Mario, frère du Pontife, soupçonné d'avoir eu part à l'attentat des Corses, sortiroit de Rome, & n'y rentreroit qu'après le retour du Légat; que quand le Duc de Créqui reviendroit reprendre ses fonctions, Dom Augustin Chigi, autre neveu d'Alexandre, iroit au-devant de lui pour lui faire excuse; que la Princesse Farnèse feroit la même chose à l'égard de l'Ambassadrice; que la Garde Corse seroit chassée de Rome & de l'Etat Ecclésiastique; que son Corps-de-garde seroit rasé, & qu'à la place il seroit élevé une pyramide avec une inscription qui contiendroit le décret & la cause de son bannissement. Tout cela fut exécuté conformément au traité de paix qui avoit été conclu à Pise le 22 Février 1664.

Alexandre VII mourut le 22 Mai

1667, âgé de soixante-huit ans. Il entroit dans la treizième année de son Pontificat. On ne doit point le juger d'après ce que le Cardinal de Retz en a dit dans ses Mémoires. On sait que ce Prélat, trop célèbre, étoit souvent égaré par son imagination, & que s'il eut un génie extraordinaire, s'il écrivit d'un style plein de feu, ses affections non moins ardentes que son esprit, guiderent presque toujours son jugement & sa plume. Il avoit beaucoup contribué à l'élection d'Alexandre; ce Pontife lui en avoit témoigné sa reconnoissance, en lui disant dans la cérémonie de l'adoration, *ecce opus manuum tuarum*. Le Prélat François crut devoir tout attendre de celui qui convenoit si ouvertement de ses obligations; mais il fut trompé dans ses espérances. Il eut même des sujets de mécontentement réels, au lieu des marques de gratitude sur lesquelles il comptoit. C'en fut assez pour que le Pontife devînt à ses yeux tout différent de ce qu'il avoit été d'abord. Cependant un homme tel que le Cardinal de Retz, devoit-il ignorer que les Grands se piquent rarement de reconnoissance, que le souvenir des ser-

XVII. SIÈCLE.

vices qu'on leur a rendus influe rarement ſur leur conduite, & que les circonſtances, les raiſons politiques, beaucoup plus que les ſentimens du cœur, ſont la règle de leur attachement ou de leur indifférence ? Quoi qu'il en ſoit, ne ſoyons pas étonnés ſi de Retz mal ſervi, ou même négligé par Alexandre, le repréſente comme un eſprit borné, minutieux, incapable de concevoir & d'exécuter de grandes choſes; s'il lui donne pluſieurs ridicules, & entr'autres celui de s'appeſantir ſur des objets frivoles, & de paſſer un tems conſidérable à les diſcuter, tandis que les affaires les plus importantes étoient abandonnées à des ſubalternes; s'il lui reproche de s'être attaché aux petits détails, & de n'avoir jamais enviſagé les choſes en grand, comme il convient à un Prince qui a les talens de ſa place. Il ne faut pas moins ſe défier d'un aſſez grand nombre d'autres Ecrivains, dont les préventions n'étoient pas moins fortes, ni les motifs moins ſuſpects de partialité.

S'il eſt vrai qu'Alexandre VII ne répondit pas entiérement aux grandes idées qu'on avoit de lui avant ſon élé-

vation au Trône Pontifical, il ne l'est pas moins qu'il eut plusieurs belles qualités, de la grandeur d'ame, de la pénétration, de la justesse d'esprit, de la générosité, beaucoup de zèle pour les intérêts de la Religion, & pour l'extirpation des hérésies. S'il dépensa des sommes considérables en édifices, il avoit pour excuse l'exemple de ses prédécesseurs, qui s'étoient rendus célèbres par des monumens de ce genre, & qui n'avoient pas moins employé d'argent que lui, pour l'embellissement de Rome. Qu'il eût négligé de marcher sur leurs traces, on l'auroit accusé d'avoir manqué de goût pour les Arts, & de les avoir laissé tomber dans le dépérissement & la langueur, faute de récompense. D'ailleurs, ces dépenses d'éclat qui sont souvent de convenance pour les Souverains, ne furent pas le seul objet auquel Alexandre VII appliqua les revenus du Saint-Siège. On sait avec quelle libéralité il fit part de ses deniers à la République de Venise, pour l'aider à soutenir la guerre de Candie contre les Turcs. On sait encore qu'il ne tint pas à lui que tous les Princes Chrétiens ne fissent une ligue, dont il auroit été le

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

Chef, pour repousser les Infidèles, & les mettre hors d'état de rien entreprendre contre le repos de l'Europe. Enfin, les Censeurs qui ont jugé ce Pape avec tant de sévérité, auroient dû remarquer au moins, que ceux qui n'ont pas fait grace à ses moindres défauts, n'ont pu lui reprocher, pas même dans sa jeunesse, aucunes de ces foiblesses humiliantes, dont les hommes, revêtus des plus hautes dignités de l'Eglise, ne sont pas toujours exempts. Ses mœurs, longtems austères, furent toujours irréprochables; & lorsqu'il eut pris une manière de vivre, qu'il crut sans doute plus convenable aux bienséances de son rang, il ne manqua jamais aux règles de la piété, ni au bon exemple que le premier Pasteur doit à toute l'Eglise.

Après la mort d'Alexandre VII, la Chaire Apostolique ne resta pas longtems sans être remplie. Le Cardinal Jules Rospigliosi, né à Pistoye, Ville de Toscane, la dernière année du seizième siècle, y fut placé le 20 Juin. Il prit le nom de Clément IX. Quoique sa famille ne fût point obscure, & que son mérite personnel pût lui ouvrir la route des honneurs, il dut les

premiers pas qu'il y fit, au diſcernement d'Urbain VIII. Il s'étoit fait eſtimer par ſa prudence, ſa modération & ſon exacte probité, dans tous les emplois qui lui avoient été confiés. Il avoit beaucoup de littérature, & un talent décidé pour la poéſie. Lorſque des occupations plus ſérieuſes eurent ſuccédé à ces amuſemens, il conſerva pour ſon délaſſement un goût qui avoit fait ſes délices dans les tems où il pouvoit s'y livrer en liberté. Les Savans & les Gens de Lettres, qui faiſoient un bon uſage de leurs talens, eurent toujours droit à ſon eſtime & à ſes bienfaits. Son caractère étoit affable, prévenant & propre à lui gagner les cœurs.

Dès la première année de ſon Pontificat, Clément IX travailla comme Chef & Père commun des Princes Chrétiens, à terminer les différends qui diviſoient la France & l'Eſpagne. Il perſuada à Louis XIV, dont il admiroit les grandes qualités & les exploits, qu'il étoit de ſa piété, autant que de ſa gloire, de mettre des bornes à ſes conquêtes, & d'être le pacificateur de l'Europe, plutôt que d'en devenir la terreur. Louis, plein d'eſtime pour lui, l'accepta pour

XVII. SIÈCLE.

médiateur, &, par ses soins, la paix fut signée à Aix-la-Chapelle, le 2 Mai 1668. Nous dirons dans l'article IX, ce qu'il fit l'année suivante, pour procurer à la France une autre paix, encore plus précieuse, qui fut appellée de son nom. Nous rapporterons alors les circonstances qui précédèrent cet heureux événement, & celles qui le suivirent. C'est là que nous ferons mieux connoître ce caractère de franchise & de simplicité noble, qui distingua Clément IX entre tous les Pontifes Romains du dix-septième siècle. Nous y renvoyons, pour ne pas tomber dans les redites.

Clément IX se donna de grands mouvemens pour procurer des secours aux Vénitiens contre les Turcs, qui continuoient le siège de Candie. Il souhaitoit que tous les Princes Chrétiens fissent la paix entr'eux, & renonçassent aux prétentions qui les armoient les uns contre les autres, afin d'unir leurs forces pour abattre l'orgueil des Ottomans, & opposer une barrière aux progrès des infidèles. Il agissoit vivement par ses Ministres dans toutes les Cours de l'Europe, & ne cessoit de représenter que

l'entreprise des Turcs sur Candie, n'étoit pas une guerre particulière, dont Venise seule dût porter le poids & courir les risques, mais que c'étoit l'affaire de toute la chrétienté, & qu'il n'y avoit point de nation qui ne fût intéressée à combattre l'ennemi commun. Pour donner l'exemple, il accorda libéralement à la République tout ce que l'état actuel de ses finances lui permit de soustraire aux besoins de ses propres sujets. Mais tout ce qu'il fit pour sauver Candie fut inutile, & cette ville qui n'étoit plus qu'un amas de ruines, succomba enfin sous les efforts des Musulmans. Clément IX fut si touché de voir triompher les Infidèles par l'indifférence des Princes Chrétiens, qu'il en mourut de douleur au mois de Décembre 1669. Lorsque l'Eglise perdit ce bon Pape, il n'étoit pas encore parvenu à la moitié de la troisième année de son Pontificat. Clément IX aimoit la France ; & s'il eût vécu, sa sagesse & sa douceur donnoient lieu d'espérer qu'il auroit achevé de pacifier les troubles dont ce Royaume étoit agité, par un effet malheureux & trop ordinaire des querelles théologiques qui s'y étoient élevées.

XVII. SIÈCLE.

Le Saint-Siège vaqua pendant près de cinq moins, & le Cardinal Emile Altiéri qui fut choiſi pour le remplir, n'obtint la préférence ſur tous les concurrens, qu'à cauſe de ſon grand âge. Il avoit quatre-vingt ans; il prit le nom de Clément X, par reconnoiſſance pour ſon prédéceſſeur, qui l'avoit revêtu de la pourpre avant de mourir. Sa famille, l'une des plus illuſtres de Rome, le diſputoit à celles des Colonnes même pour la nobleſſe & l'ancienneté. Il en étoit le dernier; & pour la recréer, il maria ſes nièces dans celle de Paluzzi, où elles portèrent le nom & les armes d'Altiéri. Il adopta tous ceux de cette Maiſon pour ſes neveux, & leur confia les premiers emplois. Son Pontificat qui, malgré ſa vieilleſſe, fut de ſix ans & quatre mois, ſembla n'être prolongé juſqu'à ce terme, que pour lui donner le tems d'enrichir ſa nouvelle famille: il ne fit que cela de remarquable. Incapable d'application, il abandonna les ſoins du Gouvernement au Cardinal Altiéri-Paluzzi, ſon neveu adoptif, qui diſpoſoit de tout en ſon nom; en ſorte qu'on diſoit à Rome qu'il y avoit deux Papes, l'un de droit,

& l'autre de fait. Le seul éloge qu'ait mérité Clément X, est d'avoir su garder une exacte neutralité entre l'Espagne & la France, & de s'être conduit si habilement à l'égard de ces deux Puissances rivales, que ni l'une ni l'autre ne put se plaindre de lui. Ce Pape cessa de vivre au mois de Juillet 1676, dans la quatre-vingt-septième année de son âge, & la septième de son règne.

Benoît Odescalchi, Cardinal de la création d'Innocent X, fut donné pour successeur à Clément X, le vingt-un Septembre 1676. Il étoit né à Côme, ville du Milanez, d'une famille qui s'étoit enrichie par le commerce; il passoit pour un homme d'une grande vertu, ennemi des désordres & de la corruption, qui ne règnoient que trop ouvertement à Rome, & sur-tout très-déclaré contre le Népotisme dont il connoissoit les abus. Il étoit d'un caractère ferme & sévère; mais son austérité ne l'avoit pas empêché de prendre, comme les autres courtisans d'Innocent X, tous les moyens de se rendre agréable à la fameuse Olympia. Un de ces moyens étoit de perdre volontairement au jeu; manière indirecte de flatter

XVII. Siècle.

l'avide belle-sœur du Pontife, & de gagner ses bonnes graces avec de l'or, sans qu'elle eût à rougir. Odescalchi, qui étoit riche, pouvoit faire souvent de pareils sacrifices, & cette adresse lui réussit mieux qu'à personne. Malgré cela, sa vie fut toujours édifiante, ses mœurs exemptes de tout soupçon; & dans le temps qu'il fut élu, tout le monde le regardoit comme le plus digne sujet qu'il y eût dans le sacré Collège.

Le nouveau Pape prit le nom d'Innocent XI : à peine fut-il assis sur le trône pontifical, qu'il entreprit de corriger les abus, en commençant par ceux qui exposoient davantage la Cour Romaine à la satyre des Hérétiques & des Mécréans. Pour empêcher sa famille de former le projet de s'élever & de s'enrichir, comme avoient fait les parens des derniers Pontifes, il défendit au Cardinal Livio Odescalchi, son neveu, de résider au Palais, de se mêler d'aucune affaire sans en être chargé spécialement, & de prétendre à aucuns honneurs qui le distinguassent de ses Collègues. On a dit qu'il avoit résolu d'abolir le Népotisme, qu'il mettoit au nombre des plus grands maux de l'E-

glise, & qu'il avoit dressé une Bulle à cet effet; mais qu'il trouva des obstacles insurmontables du côté des Cardinaux qui aspiroient à la Papauté, & qu'il fut obligé d'abandonner ce pieux dessein.

Innocent XI fut plus heureux dans les soins qu'il se donna pour rétablir les affaires de la Chambre Apostolique, qui étoient extrêmement dérangées. Il y mit tant d'ordre & d'économie, qu'à sa mort il laissa des sommes considérables, quoiqu'il eût trouvé les Finances épuisées lorsqu'il avoit pris les rênes du Gouvernement. Il ne travailla pas avec moins de succès à procurer la paix générale, qui fut rendue à l'Europe par le Traité de Nimègue. Il envoya dans cette ville, où se tenoient les conférences, un Nonce apostolique, pour se joindre aux Ministres des autres Puissances. Ce Nonce fut reçu avec tous les honneurs dûs à son caractère, quoique les Protestans eussent refusé la médiation du Pape: les Catholiques l'accepterent, & il eut beaucoup de part à l'heureuse conclusion de cette grande affaire, qui fut terminée en 1678.

Le Pontificat d'Innocent XI fut trou-

XVII. SIÈCLE.

blé par trois démêlés tres-vifs qu'il eut avec la France : le premier, touchant la régale ; le second, au sujet des franchises dont les Ambassadeurs jouissoient à Rome ; & le troisième, à l'occasion des quatre fameux articles rédigés dans l'assemblée générale du Clergé, en 1682. Nous rapporterons à l'article X, tout ce qui s'est passé dans la première de ces affaires, & nous parlerons de la troisième dans l'article XV. Quant à la seconde, nous ne pouvons nous dispenser de l'exposer ici, en nous bornant à l'essentiel.

Les franchises dont les Ministres des Princes Chrétiens jouissent à Rome, ne sont pas renfermées, comme ailleurs, dans l'enceinte du Palais qu'ils habitent; elles s'étendent à tout le quartier où ils font leur demeure, & comprennent même les places & les rues qui font partie de ce quartier. Les Officiers ordinaires de Justice & de Police n'y peuvent faire aucunes fonctions de leurs Charges ; il ne leur est pas même permis d'y paroître. Plusieurs fois les Papes avoient tenté de supprimer ce droit qui entraînoit de grands inconvéniens par son étendue, ou du moins de le res-

treindre. Ils avoient publié des Bulles, & prescrit des Réglemens à ce sujet; mais ç'avoit toujours été sans succès. Leur motif n'étoit pas seulement que les franchises favorisoient les fraudes, par l'introduction des marchandises & des denrées qui étoient sujettes à des droits de douane ou d'entrées, ce qui diminuoit leur revenu; mais ils considéroient sur-tout que les franchises procuroient l'impunité à une multitude de scélérats couverts de crimes, qui bravoient les Loix & les Magistrats, parce qu'ils étoient assurés de trouver un asyle dans le quartier de quelque Ambassadeur. Ce dernier inconvénient des franchises étoit manifestement contraire à la sûreté publique, sur-tout dans une Ville telle que la Capitale du monde Chrétien, où les Etrangers arrivent chaque jour de toutes les contrées de l'Univers.

Un abus de cette nature, dont les exemples se renouvelloient fréquemment, étoit bien propre à faire impression sur l'esprit d'un Pontife aussi zélé pour le bon ordre qu'Innocent XI. Il fit proposer à plusieurs Souverains de renoncer au droit de franchise pour les Mi-

XVII. SIÈCLE.

nistres qu'ils tenoient auprès du Saint-Siège. La Reine Christine de Suède, retirée à Rome, déféra aux desirs du Pape. Les autres Souverains déclarerent qu'ils étoient prêts à faire ce que le Saint-Pere demandoit, pourvu que le Roi de France y consentît & leur en donnât l'exemple. Dans ces entrefaites, le Maréchal Duc d'Estrées, Ambassadeur de Louis XIV à Rome, vint à mourir. Le Pape fit prier ce Prince de consentir à la suppression du droit de franchise, qu'il avoit résolu d'abolir, ou de s'abstenir d'envoyer un nouveau Ministre à la place de celui que la mort avoit enlevé. Louis, qui étoit mécontent du Pape, & qui vouloit le mortifier, répondit avec fermeté au Nonce, que les Rois de France étoient faits pour servir de modèles aux autres Souverains, & non pour les imiter; qu'il continueroit d'entretenir un Ministre auprès du Saint-Siège, & qu'il maintiendroit ce Ministre dans la jouissance de toutes les prérogatives de son rang, qui devoient être regardées comme des droits de la Couronne même. En conséquence de cette réponse, le Marquis de Lavardin fut envoyé à

Rome, avec ordre d'oppoſer au Pontife autant de fierté que celui-ci en feroit paroître. Le nouvel Ambaſſadeur arriva avec une ſuite ſi nombreuſe, qu'elle avoit l'air d'une petite armée. Les Commis ſe préſenterent pour viſiter ſes bagages portés ſur des mulets qui avoient des couvertures aux armes de France. Les Gens du Marquis répondirent qu'ils avoient ordre de couper le nez & les oreilles à quiconque oſeroit approcher, & ils continuerent leur route.

XVII. SIÈCLE.

Le Pape voyant avec dépit que la France le bravoit, refuſa l'Audience à ſon Miniſtre, en diſant qu'il ne le regardoit point comme un Ambaſſadeur, mais comme un excommunié. C'eſt qu'Innocent XI, avant l'arrivée de Lavardin, avoit donné une Bulle par laquelle il renouvelloit celles de Sixte-Quint & des autres Papes, au ſujet des franchiſes ; aboliſſoit pour toujours ce droit, & déclaroit excommuniés tous ceux qui entreprendroient de ſoutenir ou de favoriſer cette exemption. Lavardin ne fit aucun cas de cette excommunication. Il fréquenta les Egliſes, &

XVII. SIÈCLE.

assista au Service divin plus qu'il n'auroit fait dans un autre tems. Le jour de Noël il entendit l'Office dans l'Eglise nationale de S. Louis, & y communia. Le Pape, toujours plus inflexible, parce qu'il étoit plus irrité, ordonna au Cardinal-Vicaire d'interdire cette Eglise & tout le Clergé qui la desservoit. Mais en France, le Parlement de Paris reçut le Procureur-Général appellant au futur Concile des décrets rendus par ce Prélat. On saisit Avignon & tout le Comtat, on fit garder à vue le Nonce Ranuccio ; on parla même de rompre toute correspondance avec Rome, & de créer un Patriarche pour toutes les affaires spirituelles du Royaume. L'affaire de la régale & celle des quatre articles de l'Assemblée de 1682, qui se suivoient en même tems avec beaucoup de chaleur, augmentoient encore le mécontentement réciproque des deux Cours. Louis, persuadé qu'il s'agissoit de l'honneur & des droits de sa Couronne, ne vouloit pas céder. Innocent, de son côté, qui étoit naturellement opiniâtre, & qui regardoit cette affaire

comme la cauſe de Dieu, étoit déterminé à ne pas reculer, quelles que puſſent en être les ſuites.

Les choſes étoient dans cette fâcheuſe ſituation, lorſqu'Innocent XI tomba malade & mourut au mois d'Août 1689, après un Pontificat de treize ans. Son déſintéreſſement, ſa fermeté, qu'on appella grandeur d'ame, ſon zèle contre les abus & les vices, ſon amour pour le bien public, & ſa piété qui ne s'étoit jamais démentie, lui ont mérité de juſtes éloges, & le Peuple, qui le regardoit comme un Saint, ſe diſputa ſes Reliques. Le Cardinal Ottoboni, Vénitien, qui fut ſon ſucceſſeur, ſous le nom d'Alexandre VIII, avoit beaucoup de prudence & de modération. C'étoit encore un des hommes de mérite qu'Urbain VIII avoit mis dans les emplois. On eſpéra que ſon habileté, dont il avoit fait preuve, remédieroit aux troubles de l'Egliſe, portés ſi loin par l'inflexibilité de ſon prédéceſſeur. Dans cette eſpérance, la France, à qui ſon élection étoit très-agréable, le ménagea & lui rendit Avignon. Mais il profita des graces qu'on lui fit, ſans rien accorder; en

XVII. SIÈCLE.

sorte qu'à sa mort, les affaires étoient au même état qu'il les avoit trouvées en montant sur le Saint-Siège ; & même il mit un nouvel obstacle à la réconciliation de la Cour de Rome avec celle de France, en publiant, quelques jours avant de mourir, une Bulle qu'il avoit fait dresser depuis plus de six mois, portant condamnation des quatre articles de la célèbre Assemblée de 1682. Alexandre VIII termina ses jours dans le seizième mois de son Pontificat, & la quatre-vingt-unième année de son âge, le 31 Janvier 1691. Quoique son règne eût été si court, ses parens, pour lesquels il avoit une foiblesse extrême, en profiterent si bien, que les épargnes d'Innocent XI furent entièrement dissipées, & que les finances retomberent dans le même désordre où elles étoient auparavant.

Dans le conclave qui suivit la mort du Pape Alexandre VIII, après de longs débats & beaucoup d'intrigues, on élut le Cardinal Antoine Pignatelli, qui prit le nom d'Innocent XII. Il étoit né à Naples, d'une famille très-illustre & très-ancienne. Etant venu à Rome, fort jeune, il avoit commencé sa

XVII. SIÈCLE.

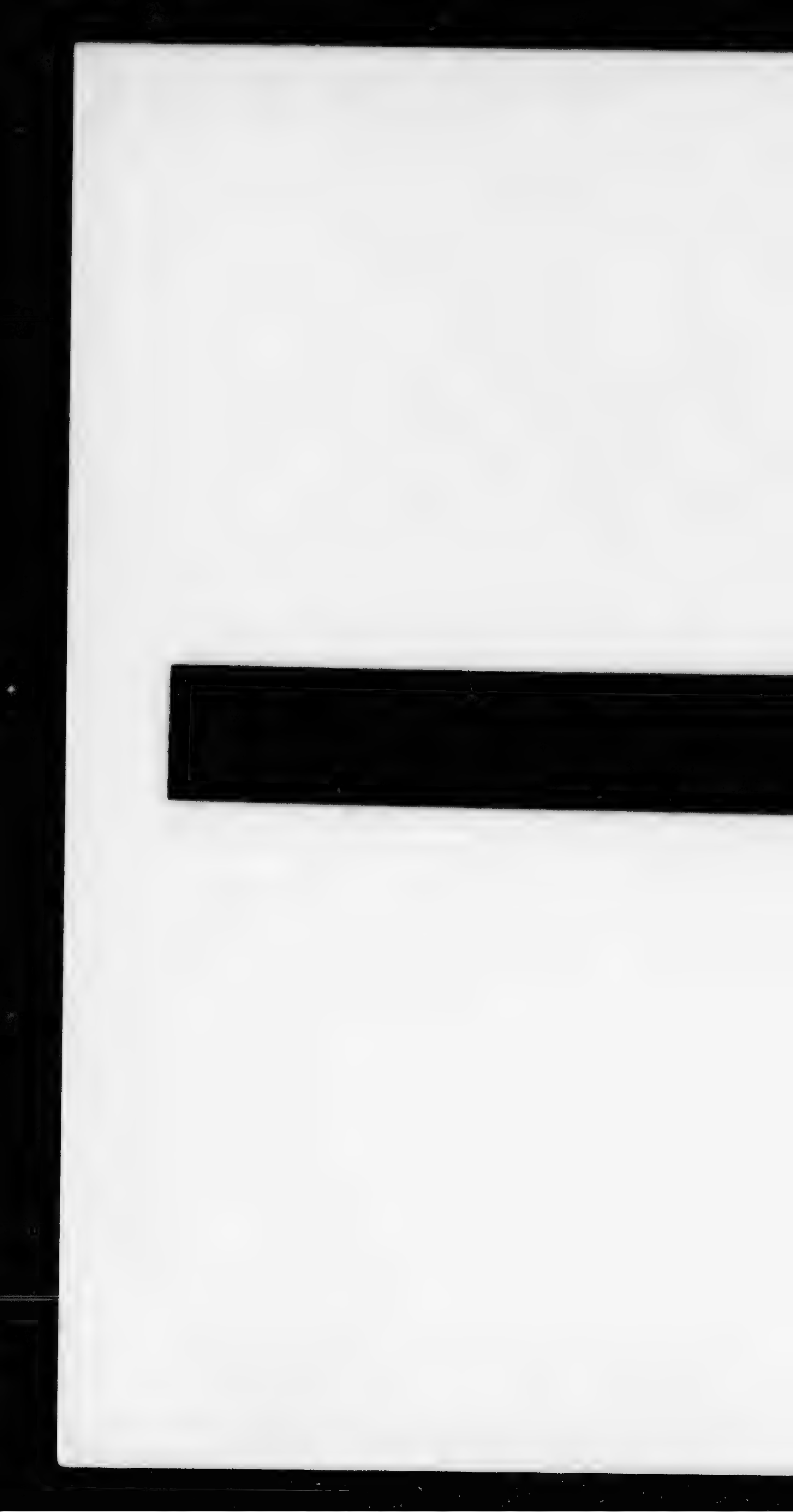
ſa carrière ſous le Pontificat d'Urbain VIII, & il étoit entré dans le ſacré Collège ſous celui d'Innocent XI, dont il prit le nom par reconnoiſſance. Il admiroit les qualités eſtimables de ce Pape, & il ſe propoſa de marcher ſur ſes traces. Comme lui, il s'appliqua ſérieuſement à détruire les abus, à réformer les mœurs, & à rétablir, par une ſage économie, les affaires de la Chambre Apoſtolique. Plus heureux que lui, il réuſſit à proſcrire le Népotiſme, ſource de tant de déſordres & de ſcandales. La Bulle qu'il donna à ce ſujet, eſt du 28 Juin 1692. Elle fut ſignée de tout le ſacré Collège, & portoit injonction à tous les Cardinaux préſens & futurs de la renouveller dans chaque Conclave, & à tout Pape nouvellement élu, d'en jurer l'obſervation. Nous dirons, dans l'article XV comment les différends qui ſubſiſtoient depuis ſi long-tems entre le Saint-Siège & la France, furent enfin terminés ſous ce Pontife. Sa vie avoit toujours été exemplaire, & lorſqu'il fut élevé ſur la Chaire de Saint-Pierre, bien loin que la ſublimité de ſon rang lui fit croire qu'il pouvoit imiter la

pompe & la magnificence des Souverains, il pensa que plus il étoit exposé aux regards du monde, plus il devoit l'instruire par des mœurs simples & chrétiennes. Il régla la dépense de sa table sur un pied si médiocre, que plusieurs Particuliers n'auroient pas voulu s'y réduire. Il supprima toutes les charges qui ne servoient qu'au faste, à l'ostentation, & qui étoient fort onéreuses, par les revenus & les privilèges qu'on y avoit attachés. Il écarta ses parens des grands emplois qui leur auroient donné trop d'autorité, & jamais il ne leur confia le maniement des deniers publics. Sa plus grande dépense étoit pour les pauvres qu'il appelloit ses neveux. Il ne leur épargnoit rien, & pourvoyoit abondamment à tous leurs besoins. Il gémissoit souvent en pensant aux guerres que les Puissances chrétiennes se faisoient les unes aux autres, presque toujours par jalousie & par ambition, plutôt que par le motif d'un intérêt raisonnable; tandis que les Infidèles se prévaloient de ces divisions, pour étendre leurs conquêtes, ou réparer leurs pertes. Ce Pontife, à qui les Protestans n'ont pu refuser des éloges, mourut

au mois de Septembre 1700, Rome étant remplie d'une prodigieuse quantité de Pélerins, que le Jubilé de l'année Sainte y attiroit de toutes les parties du monde Catholique. Il étoit dans la quatre-vingt sixième année de son âge, & avoit commencé la dixième de son Pontificat.

XVII. SIÈCLE.

Innocent XII eut pour successeur le Cardinal Jean-François Albani, qui prit le nom de Clément XI, & qui tint le Saint-Siège jusqu'à l'an 1721. Ce Pontife, l'un des plus vertueux & des plus savans qui ayent gouverné l'Eglise dans ces derniers tems, fut élu d'une voix unanime, preuve non équivoque de l'opinion que tous ses Collégues dans le Cardinalat avoient de son mérite. Eloquent dans sa langue naturelle & dans celle des anciens Romains, également versé dans les lettres divines & humaines, ne connoissant pas moins les hommes que les affaires, il honora le choix de ceux qui l'avoient placé sur le Trône de la Religion. Son Pontificat appartient tout entier au dix-huitième siècle ; ainsi nous ne dirons rien des événemens dont il fut rempli. Nous reprendrons l'histoire de ce Pon-



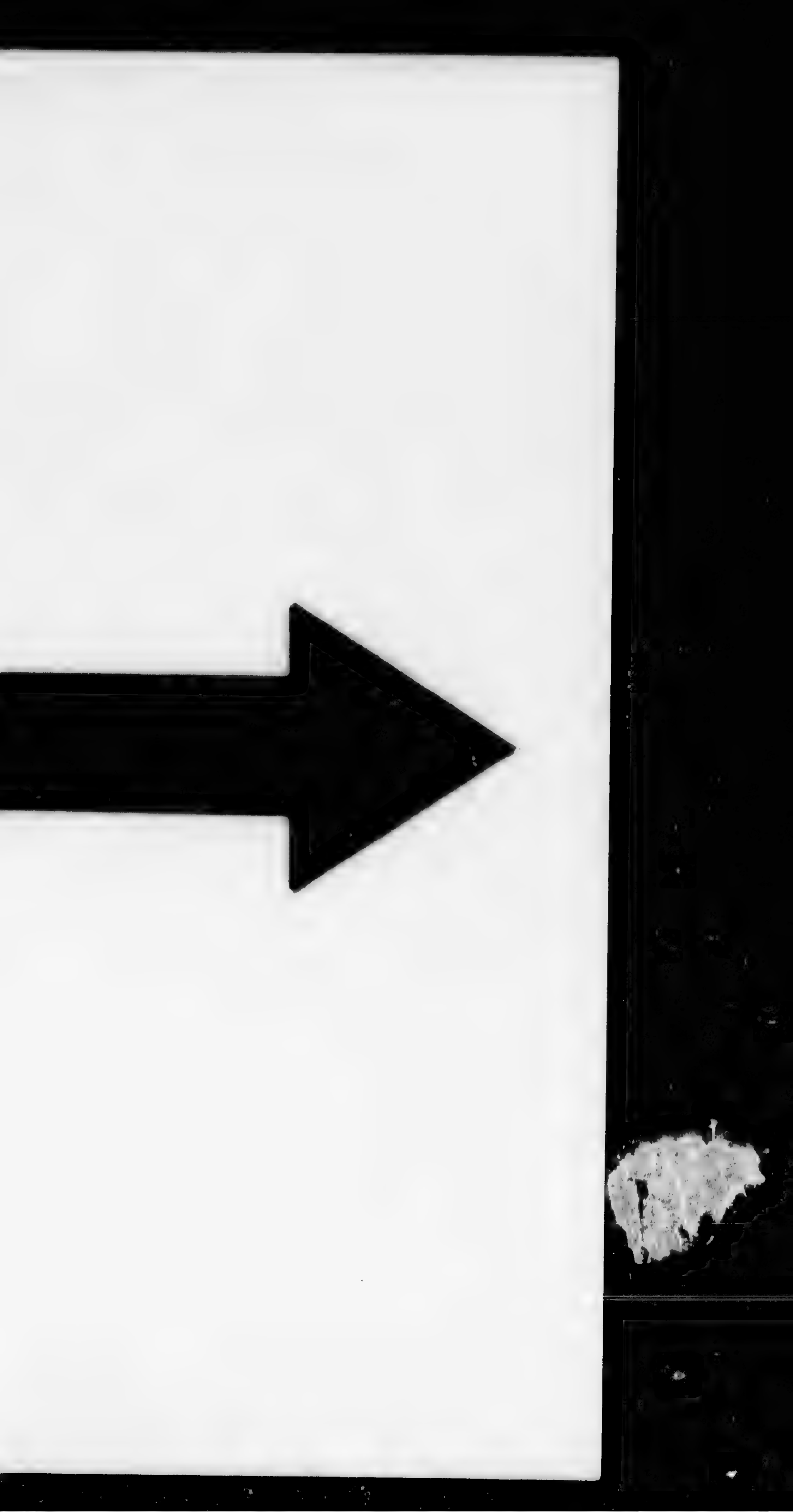
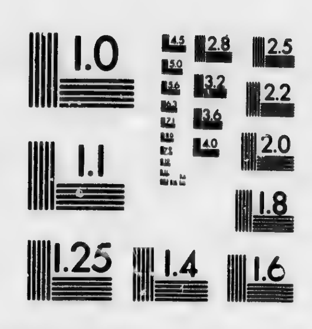
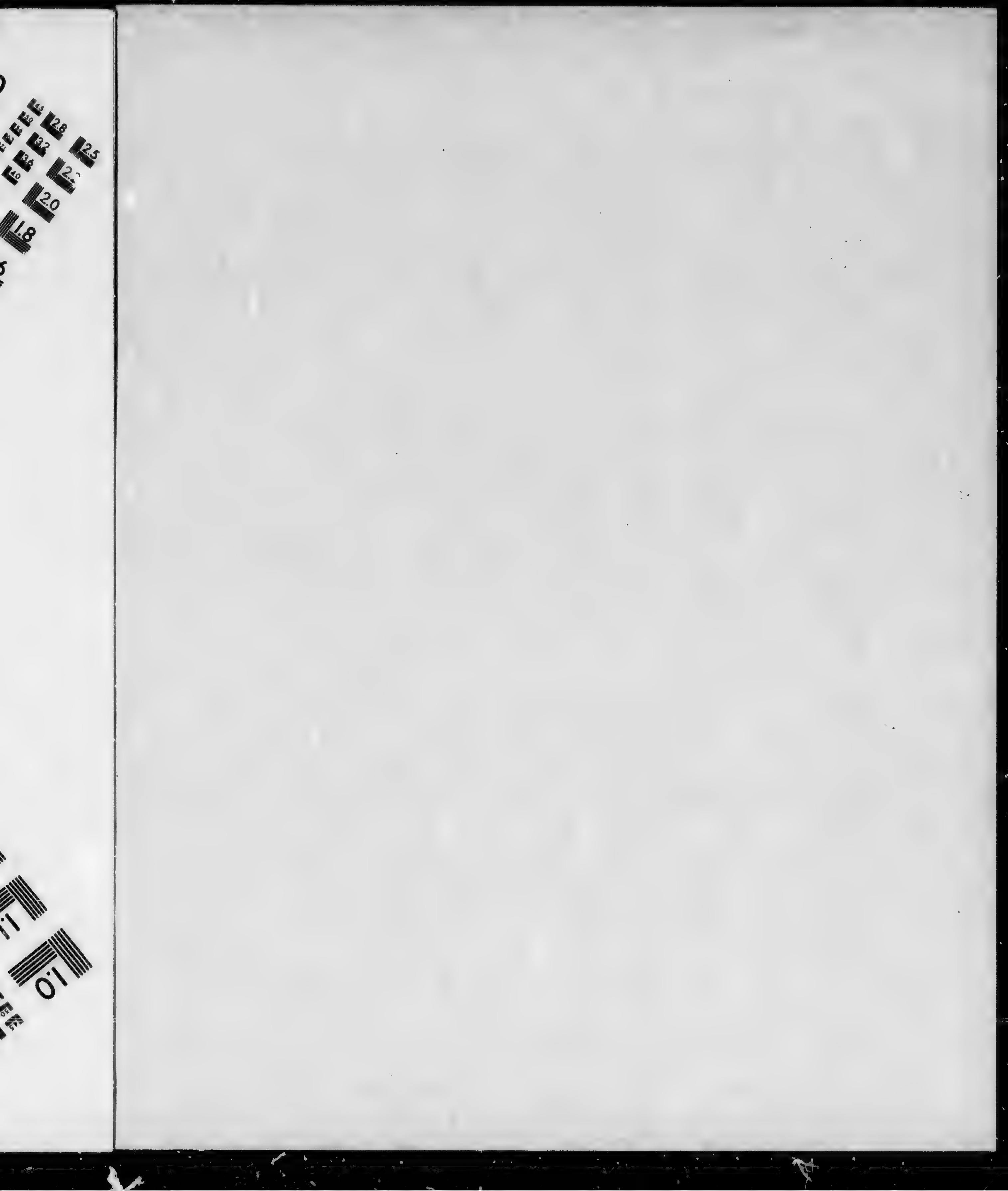


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6″


2.8
2.5
3.2
3.6
2.0
1.8

tiſe, lorſque nous tracerons le portrait des ſucceſſeurs de Saint-Pierre qui ont rempli le Siège de Rome dans le cours du ſiècle où nous vivons.

En crayonnant dans cet article le caractère des douze Papes qui ont occupé la Chaire Apoſtolique, depuis Clément VIII, juſqu'à Clément XI, nous n'avons point parlé de pluſieurs affaires écloſes, ou terminées ſous le Pontificat des uns & des autres, parce qu'elles trouveront leur place naturelle ſous quelques-uns des titres ſuivans. Les entamer dans une époque, pour les reprendre dans une autre, ç'auroit été diſperſer des objets qui doivent être rapprochés, & ne former qu'un enſemble. L'ordre des choſes & la clarté du récit exigent qu'on réuniſſe tous les détails qui ſont liés à un même ſujet. C'eſt le plan que nous avons ſuivi juſqu'ici, les raiſons qui nous l'ont fait adopter, ne nous permettent pas de nous en écarter en aucun point.

ARTICLE IV.

Etat de la Religion en Allemagne, & dans les Royaumes du Nord.

LE Proteſtantiſme avoit fait tant d'efforts depuis ſon origine, d'abord pour s'introduire & s'étendre, enſuite pour s'affermir & repouſſer les attaques de ſes adverſaires, enfin pour acquérir un état fixe, une conſiſtance ferme & ſolide, qu'il pouvoit jouir, ſur la foi des Traités, des privilèges obtenus par la force & accordés par la politique. Mais il eſt bien difficile que la paix règne long-tems dans un pays dont les habitans ſont diviſés par la différence de la doctrine qu'ils profeſſent, & du culte qu'ils pratiquent. Outre les inquiétudes & les animoſités qui naiſſent de ces deux ſources, les différens partis s'obſervent de trop près & ſont trop jaloux, les uns de conſerver ce qui leur a coûté des peines infinies, les autres de reprendre ce qu'ils n'ont cédé qu'à regret, pour qu'il ne ſurvienne pas bientôt de nouveaux ſujets de plain-

XVII. SIÈCLE.

tes & de rupture. Le tems ſeul peut affermir & légitimer des changemens de la nature de ceux que la Réforme avoit introduits dans l'ordre civil & politique. Il n'y avoit donc alors qu'une entière égalité de pouvoir & de moyens de part & d'autre, qui pût entretenir l'équilibre. Mais quoique les Proteſtans fuſſent parvenus à ſe mettre à l'abri ſous la protection des loix, & à faire partie du Corps Germanique, la force & l'autorité, malgré leur grand nombre, étoient du côté de leurs adverſaires. Le Chef de l'Empire, qui l'étoit en même tems d'une Maiſon puiſſante, & ſans ceſſe occupée de ſa grandeur, avoit un intérêt perſonnel à les reſſerrer, à les affoiblir, à les gêner dans l'exercice de leurs privilèges, toujours regardés comme des uſurpations, afin d'amener le moment de les en dépouiller tout-à-fait. D'ailleurs ils étoient peu d'accord entr'eux. Les Luthériens, pères & fondateurs du Proteſtantiſme, avoient des dogmes & une diſcipline qui ne s'accordoient pas en pluſieurs points eſſentiels avec la diſcipline & les dogmes des Calviniſtes : ceux-ci, de leur côté, qui formoient la ſeconde branche de

la famille Protestante, avoient une croyance & une police très-différentes de celles que les Eglises Luthériennes se montroient jalouses de conserver. On sait même que les disciples de Luther avoient long-tems repoussé loin d'eux ceux de Calvin, & les autres Sacramentaires, comme des novateurs; & que s'ils avoient enfin consenti à les traiter en frères, cette union, fruit de la seule politique, ne détruisant pas la différence des sentimens, elle ne détruisoit pas non plus la diversité de maximes & d'intérêts, qui rendoient souvent ces deux classes de la Religion réformée d'Allemagne aussi opposées l'une à l'autre, qu'elles l'étoient toutes les deux à la Société catholique.

XVII. SIÈCLE.

Il y avoit donc dans le sein de l'Empire, trois communions, trois sociétés religieuses, qui se regardoient d'un œil jaloux, & qui cherchoient tous les moyens d'obtenir la supériorité l'une sur l'autre. Les Catholiques formoient la première; elle étoit la plus nombreuse comme la plus ancienne. Elle ne pouvoit oublier que long-tems elle avoit été seule, sans ennemie, sans égale, & que les autres ne s'étoient

XVII. SIÈCLE.

donné l'exiſtence que par les plus violentes ſecouſſes, par le déchirement de ſes entrailles. Celles-ci qui paroiſſoient unies, & qui l'étoient en effet dans toutes les choſes relatives à leur intérêt commun, à leur sûreté mutuelle, avoient contr'elles, & leur nouveauté, & les moyens dont elles s'étoient ſervies pour être admiſes dans le corps politique, & tout le ſang dont elles avoient cimenté les fondemens de leur grandeur actuelle, & cette grandeur même qui n'étoit compoſée que d'uſurpations faites à main armée, & de dépouilles enlevées à des maîtres qui les réclamoient encore. Elles-mêmes ne pouvoient ſe diſſimuler que leur origine étoit marquée d'une tache ineffaçable; qu'elles s'étoient accrues au milieu des orages; qu'elles ne poſſédoient que ce qu'elles avoient ravi de vive force, & qu'elles n'étoi[illegible]t parvenues à ſe faire tolérer, qu'en ſe rendant redoutables. De-là elles devoient ſuppoſer dans le cœur des Catholiques un vif ſentiment de leurs pertes, & un deſir profond de punir, d'écraſer même, s'il ſe pouvoit, ceux qui avoient envahi leurs biens, leurs droits & leur autorité.

XVII. SIÈCLE.

Il ſuit de ces obſervations, que les différentes portions du Corps Germanique, diviſées par la Religion & par les intérêts qui réſultoient de leur ſituation reſpective, étoient au fond dans un état de guerre les unes à l'égard des autres, lors même qu'à l'extérieur elles paroiſſoient vivre entr'elles dans la plus profonde ſécurité. Il ne falloit que le concours de certaines circonſtances, ou quelqu'événement propre à donner l'alarme, pour faire éclater des diſpoſitions qu'on ne prenoit pas la peine de cacher, & pour allumer dans l'Empire un incendie plus violent peut-être que ceux dont les ravages n'étoient pas encore réparés. Cependant la Religion eut peu de part aux événemens qu'on vit éclorre dans les dernières années de l'Empereur Rodolphe II, qui appartiennent à ce ſiècle. On voit ſeulement que les Princes Proteſtans profitèrent de ſa foibleſſe & de ſon indolence, pour s'affermir dans l'indépendance qui avoit été chez la plupart le motif réel de leur changement; & que l'Archiduc Mathias, ſon frère, qui lui ſuccéda bientôt, le força, par ſes artifices, à lui céder l'une après l'autre les deux cou-

XVII. SIÈCLE. ronnes de Hongrie & de Bohême. Cette conduite de Mathias, qu'on ne peut excuser de violence & d'injustice, remplit d'amertume les derniers jours de Rodolphe; il mourut dans le chagrin, au mois de Janvier 1612, après avoir règné sans gloire.

Quelques années avant la mort de Rodolphe, un événement particulier avoit fait voir quelles étoient les dispositions réciproques des Catholiques & des Protestans, & l'on put conjecturer qu'il ne tarderoit pas à se faire entr'eux une rupture éclatante. La ville de Donawert, alors Impériale, avoit embrassé la réforme. Cependant les Catholiques y avoient conservé l'Abbaye de Sainte-Croix & il leur étoit permis d'y faire les exercices de leur Religion, pourvu qu'ils ne sortissent pas des limites qui avoient été réglées. L'Abbé entreprit de faire une procession dans la ville, malgré la défense du Magistrat. Celui-ci prétendant que son autorité étoit méprisée, & l'ordre public troublé, excita la populace contre le Clergé qui formoit le cortège, & les Catholiques qui les accompagnoient. On commença par les injures, & on

XVII. SIÈCLE.

finit par les coups. L'Abbé porta ses plaintes à l'Empereur, & ce Prince commit le Duc de Bavière pour examiner les faits. L'Empereur ayant reçu les informations, mit la ville de Donawert au ban de l'Empire, & ce fut encore le Duc de Bavière qu'il chargea de l'exécuter. Ce Prince suivit à la rigueur les ordres qu'il avoit reçus, s'empara de la ville, & se l'appropria pour se dédommager des frais qu'il avoit faits dans cette expédition. Depuis ce tems, Donawert est demeurée unie au Domaine de la Maison de Bavière, & a fait partie du cercle de ce nom : elle appartenoit auparavant au cercle de Souabe. Quelques Auteurs ont regardé cet événement comme la première étincelle de la guerre de trente ans, qui s'alluma bientôt après, & qui désola toute l'Allemagne.

Le premier foyer de cette guerre, l'une des plus sanglantes & des plus opiniâtres dont il soit fait mention dans les Histoires modernes, s'alluma dans la Bohême. Il y avoit, depuis longtems, dans ce pays, un principe de fermentation qui agissoit fortement sur les esprits, & qui avoit causé des effets

XVII. SIÈCLE.

infiniment déplorables. Soit que le peuple de ces contrées fût plus susceptible de ce fanatisme ardent & féroce qui fait naître les guerres de Religion, soit que des passions étrangères & capables de produire les plus violentes secousses, eussent l'art de se communiquer au Peuple avec une ardeur plus vive & plus prompte, en se couvrant, comme ailleurs, du prétexte toujours si imposant de défendre les intérêts du ciel, & d'étayer les autels, il est certain que nulle part la fureur de ces combats n'avoit été portée plus loin. On se rappelle qu'au tems des Hussites, les Bohémiens, acharnés à s'entre-détruire, avoient fait couler des fleuves de sang: ils ne se montrerent pas moins emportés & moins altérés de carnage dans cette nouvelle guerre. On a accusé les Catholiques d'y avoir donné lieu, & ce n'est peut-être pas sans quelque fondement. Appuyés de l'autorité souveraine sous le règne de Mathias, ils commencèrent par inquiéter les Protestans dans l'exercice de leur culte; & comme le zèle imprudent ne s'en tient jamais à une première entreprise, on alla jusqu'à renverser quelques-uns de leurs Tem-

XVII. Siècle.

ples. Irrités & ne respirant que la vengeance, au lieu de réclamer leurs privilèges par des voies juridiques, ils prirent les armes ; & quand cette démarche eut été faite une fois, les disgraces, les revers les plus funestes, ne furent pas capables de les rappeller à des sentimens de paix. Tous les Etats Protestans d'Allemagne entrèrent dans leur querelle. Tous les Etats Catholiques unis au Chef de l'Empire, formèrent une ligue contr'eux; & si l'on combattit des deux côtés avec des succès divers, l'on y montra le même acharnement. Cette guerre qui plongea l'Empire dans un abyme de malheurs, a été appellée la guerre de trente ans, parce qu'ayant commencé en 1619, elle ne fut tout-à-fait terminée qu'en 1648.

C'est donc à la dix-neuvième année de ce siècle qu'on doit commencer cette longue suite de calamités, dont le faux zèle & l'ambition furent les véritables causes, & la Religion le prétexte. La Bohême se révolta contre Ferdinand II, son légitime Souverain. Les Etats s'assemblèrent pour se donner un Roi. Ils choisirent Frédéric V, Comte Palatin du Rhin, Electeur, & Chef de la ligue

Protestante. Son élévation, qui dura peu, fut la cause de ses malheurs; & sa chûte, qui suivit de près, entraîna celle de sa Maison. Ferdinand, qui fit toujours la guerre du fond de son cabinet, semblable en ce point à l'immortel Charles V, Roi de France, auquel il s'en falloit beaucoup qu'il ne fût comparable dans le reste, eut d'habiles Généraux, qui combattirent & vainquirent pour lui. Tilly, l'un des grands Capitaines de ce siècle, à la tête des Troupes Impériales & Bavaroises, défit l'armée de Frédéric, qui ne portoit que depuis un an le titre de Roi. Ce Prince infortuné, foiblement secouru par ses parens & ses alliés, fut obligé de se réfugier en Hollande, où il vécut dans l'humiliation & les regrets. L'année suivante 1621, il fut mis au ban de l'Empire, retranché du nombre des Princes qui composent le Corps Germanique, & dépouillé de ses Etats, qui passèrent dans la Maison de Bavière. Le Chef de cette illustre Maison étoit alors le Duc Maximilien, Prince ambitieux, habile guerrier, rusé politique, qui profita presque seul des troubles de l'Empire, & qui se fit payer

chérement des services qu'il rendit à l'Empereur.

Ferdinand victorieux, & ne voyant personne dans l'Empire qui fût en état de lui résister, crut les tems favorables à l'exécution du plan de domination qu'il avoit formé, & qui, depuis Charles-Quint, étoit le but où tendoit sa Maison. Pour y parvenir, il étoit intéressant d'affoiblir la ligue Protestante, en lui portant de nouveaux coups, & de s'attacher de plus en plus les Catholiques, en leur rendant une partie des biens qu'ils voyoient avec regret entre les mains de leurs ennemis. Ce fut le motif du fameux Edit qu'il publia au mois de Mars 1629. L'Empereur ordonnoit par cette Loi générale, la restitution de toutes les Abbayes & des autres biens ecclésiastiques, dont les Protestans s'étoient emparés depuis la paix de Passaw en 1552, & permettoit aux Princes Catholiques de forcer ceux qui n'étoient pas de leur Religion, à sortir de leurs Etats. L'Edit portoit encore que quiconque s'y opposeroit, ou en empêcheroit l'exécution, seroit mis au ban de l'Empire. Soit crainte, soit impuissance, la plupart des Etats

XVII. SIÈCLE.

se soumirent. Mais il étoit impossible qu'une pareille Loi pût être exécutée, sans faire naître une infinité de contestations. En effet, il s'en élevoit de tous côtés, & toujours elles étoient décidées à l'avantage des Catholiques. Si Ferdinand s'en fût tenu-là, il n'en auroit peut-être résulté que des plaintes inutiles. Mais il dépouilla le Duc de Meckelbourg, dont il donna les Etats à Walltein, l'un de ses Généraux. Il mit sur le Siège de Magdebourg un Prince de sa Maison, quoique cet Evêché eût un Coadjuteur de la Maison de Saxe; il imposa des taxes arbitraires sur les Villes & les districts, & fit encore plusieurs actes d'autorité qui tendoient au despotisme. Les Catholiques eux-mêmes crièrent à l'oppression, au renversement des Loix & de la liberté Germanique. Il arriva delà que Ferdinand, déjà regardé par les Protestans comme l'ennemi déclaré de leur communion, eut encore contre lui les Princes & les Etats attachés à l'ancien culte, auxquels ses desseins & ses entreprises donnoient les plus vives alarmes.

Dans le même tems, il se formoit au fond du Nord un Héros qui devoit

bientôt remplir l'Europe du bruit de son nom, & l'Allemagne des funestes effets de sa valeur. C'étoit Gustave Adolphe, Roi de Suéde, qui dès l'entrée de sa carrière, annonçoit les grandes actions & les événemens mémorables dont il ne tarderoit pas à devenir l'auteur. Ses premiers exploits contre les Danois, les Polonois & les Russes, le rendirent maître de plusieurs Provinces, & le désignèrent aux ennemis de la Maison d'Autriche, comme l'instrument dont ils devoient se servir pour l'abaisser. Le Cardinal de Richelieu, dont la politique n'avoit d'autre but au-dehors que cet abaissement, ne laissa pas échapper une si belle occasion de réaliser ses projets. Il fit un traité avec le Héros du Nord, & bientôt il eut la satisfaction de voir ses vues remplies par des victoires, dont la rapidité tenoit du prodige. Le Roi de Suède commença les hostilités en 1630. La ligue Protestante qui avoit balancé d'abord à le choisir pour Chef, ne tarda pas à s'unir à lui, ce qui le mit en état de se livrer à son génie & de faire de plus grandes entreprises qu'il ne s'étoit proposé, en tournant ses

armes contre l'Empereur. Il n'avoit que quinze mille hommes à ses ordres en entrant en campagne, mais bientôt il en eut quarante disposés à le suivre au milieu des dangers que son exemple leur apprenoit à braver. Il parcourut l'Allemagne en conquérant, sans que Tilly & Walstein, Capitaines dignes de se mesurer avec lui, pussent retarder sa marche, ou surprendre sa vigilance. Il ne lui fallut que trois ans pour s'emparer de tout le Pays qui s'étend depuis les bords de la mer Baltique, jusqu'à ceux du Rhin. La Puissance Autrichienne étoit menacée d'une ruine inévitable; mais Gustave fut arrêté tout-à-coup dans le cours de ses triomphes. Il alloit ajouter de nouveaux lauriers à ceux dont il s'étoit couronné tant de fois, lorsqu'il fut tué dans la plaine de Lutzen, près Leipsick. Il mourut au sein de la victoire. Son génie parut lui survivre & rester au milieu de son armée, pour guider les Chefs & animer les Soldats. Les Généraux Bernard, Duc de Saxe-Veimar, Bannier, Torstenson, Wrangel, dignes Elèves d'un si grand Maître, continuèrent ses conquêtes; & le Chancelier Oxenstiern, à la tête du

Gouvernement, se conduisit avec tant de sagesse, que la perte de Gustave ne changea rien aux affaires d'Allemagne.

Ferdinand III avoit succédé à son père en 1637. Il fut témoin, comme lui, de la gloire que les Suédois continuoient d'acquérir, sous les excellens Capitaines qui les commandoient. Il leur opposa d'habiles Généraux, les Merci, les Picolomini, l'Archiduc Léopold son fils; ces nouveaux Chefs arrêtèrent leurs progrès, par les avantages qu'ils remportèrent sur eux, mais ils ne purent avec cela, ni les déterminer à quitter les armes, ni les dépouiller de leurs conquêtes. La guerre ne se faisoit donc pas avec moins de vigueur qu'au tems de Gustave; & si quelquefois son feu paroissoit se ralentir, c'étoit plutôt par lassitude & par épuisement, tant de part que d'autre, que par le desir d'épargner son ennemi. Enfin, cet épuisement, joint à la division que l'intérêt particulier avoit semé parmi les Membres de la ligue Protestante, fut le salut de l'Empire. On négocioit en Westphalie depuis 1644, pour rendre la paix à l'Europe, tandis qu'on ne cef-

XVII. SIÈCLE.

ſoit pas de ſe battre. Les événemens de la guerre, qui varient ſouvent par l'alternative des ſuccès & des revers, ne donnoient pas moins d'embarras aux Négociateurs, que la multitude & la diverſité des intérêts qu'ils avoient à concilier. Enfin, après des peines & des diſcuſſions dont le détail fut immenſe, on convint d'un plan général de pacification, qui fixât pour toujours les droits de toutes les Parties contractantes, la conſtitution du Corps Germanique, les Loix de l'Empire, les Privilèges des trois Religions reçues en Allemagne, &c. & quoique les Suédois euſſent encore défait les Impériaux à Sommerhauſen en Franconie, le 17 Avril 1648, le Traité, qui mettoit fin à trente ans de ravages & de déſolation, fut ſigné ſolemnellement le 24 d'Octobre de la même année. Ce Traité eſt le plus grand ouvrage qui ait été fait en ce genre. Egalement précieux à toutes les Puiſſances, il eſt le fondement du droit public des Nations, & il a ſervi de baſe à toutes les conventions qui ont été réglées depuis entre les Souverains.

Le Luthéraniſme etoit devenu la Re-

ligion nationale en Suéde, depuis que Gustave Vasa ayant reçu la Confession d'Ausbourg, & s'étant emparé des biens du Clergé, avoit fait entrer le Sénat dans ses vues, & que ce Tribunal suprême avoit consacré le changement de culte par une loi solemnelle & irrévocable, en 1544. Il en étoit de même du Danemarck, depuis que Frédéric I, en 1526, & Christiern III, en 1527, avoient aboli la Religion Catholique dans leurs Etats. Cependant il restoit encore dans l'un & l'autre Royaume, un nombre assez considérable de personnes fidèles à l'ancien culte, qui le pratiquoient en secret, & qui en regardoient la destruction comme le plus grand malheur que leur patrie eût éprouvé. Mais ces Catholiques avoient contr'eux le gros de la nation, & ils étoient réduits à faire des vœux pour le rétablissement de la Religion de leurs pères, sans espérer néanmoins des tems plus heureux, tous les ordres de l'Etat étant engagés dans le schisme, & ayant la plupart des raisons d'intérêt pour le perpétuer; raisons qui sont ordinairement plus fortes que le cri de la conscience, & qui parviennent presque

XVII. SIÈCLE.

toujours à l'étouffer. Quelques Missionnaires, malgré les dangers auxquels ils s'exposoient, se consacroient à l'instruction de ces Catholiques, & les entretenoient dans leurs pieuses dispositions. Mais leurs travaux couverts avec grand soin du voile de la prudence & du mystère, pour ne pas donner d'ombrage au Gouvernement, ne servoient qu'à maintenir les foibles restes du Catholicisme, qui n'avoit point cédé à la violence de la tempête. Cependant la Suéde avoit semblé prendre des sentimens moins défavorables à la Communion Romaine, sous le règne de Jean III, second fils de Gustave Vasa. Ce Prince avoit épousé Catherine, fille de Sigismond Auguste, Roi de Pologne. Elle étoit Catholique & zélée pour sa Religion. Elle se servit de tout l'ascendant que son esprit & & sa vertu lui avoient fait prendre sur son époux, pour l'engager à rétablir l'ancien culte. Jean se prêta aux vues de la Reine, de manière à donner quelques espérances aux Catholiques; mais tous ses efforts furent inutiles. Les suites de cette nouvelle révolution, qui auroit entraîné la restitution des biens usurpés sur le Clergé,

effrayerent les Suédois, ſur-tout les Grands qui s'étoient enrichis par cette voie; de ſorte que l'intérêt, plutôt que la perſuaſion, les retint dans le ſchiſme. La Reine Catherine étant morte dans ces entrefaites, le Catholiciſme perdit avec elle ſon principal appui, & Jean, rebuté par les obſtacles, ayant contracté un ſecond mariage, ne ſongea plus au deſſein que ſa première épouſe lui avoit inſpiré.

Parmi les Miſſionnaires qui ſe dévouerent au ſervice des Catholiques, dans les Etats de l'Allemagne & du Nord, où le Proteſtantiſme dominoit, il n'en eſt point dont le mérite ait été plus généralement reconnu, la vertu plus éclatante, & les travaux plus féconds, que l'illuſtre Nicolas Sténon, Evêque de Titiopolis. Il vit le jour à Copenhague, Capitale du Danemark, en 1638. Il fut engagé dans l'héréſie de Luther par le malheur de ſa naiſſance. Ses premières études, qu'il fit dans ſa patrie, furent accompagnées des plus brillans ſuccès. Après les avoir achevées, il alla à Leyde où il demeura quelque tems. La Médecine étoit le principal objet de ſon application: il

XVII. SIÈCLE.

y joignoit la Physique & toutes les autres ſciences naturelles. Il n'avoit pas négligé la Théologie; mais les maîtres ſous leſquels il l'avoit étudiée, imbus comme lui des erreurs ſucées avec le lait, ne lui donnerent que des leçons propres à le fortifier dans ſes préjugés. Ayant parcouru les plus fameuſes Univerſités d'Allemagne, pour conférer avec les Savans, & puiſer dans leur commerce de nouvelles connoiſſances, il vint à Paris. Dans cette ville, M. Sténon ſe lia, par conformité de goûts, avec les hommes qui paſſoient pour les plus habiles dans les Sciences qu'il cultivoit. Ce fut alors qu'il trouva occaſion de connoître M. Boſſuet. Les entretiens qu'il eut avec cet homme célèbre, commencerent à diſſiper les préventions dans leſquelles il avoit été nourri contre l'Egliſe Romaine. Mais les études profânes l'occupoient tellement, qu'il ne ſongea pas à donner pour lors à des objets plus ſérieux, toute l'attention qu'ils méritoient.

M. Sténon, toujours conduit par le deſirs d'apprendre ou de perfectionner ce qu'il ſavoit déjà, alla en Italie. Il fut préſenté au Grand Duc de Toſcane,

ne, Ferdinand II, Prince très-éclairé, ami des Lettres & protecteur des Savans, comme tous ceux de sa Maison. Il connut le mérite de M. Sténon, & goûta son caractère; & pour le fixer à sa Cour, il lui donna le titre de son Médecin, avec une pension considérable. Plus on pratiqua le savant Danois, plus on fut charmé que les bienfaits du Grand Duc lui eussent fait trouver à Florence une nouvelle patrie. Cosme III, qui succèda dans la suite à Ferdinand II, son père, le choisit pour présider à l'éducation de Jean Gaston, son fils, jeune Prince qui donnoit alors de grandes espérances, mais qui ne répondit pas dans la suite aux excellens principes dans lesquels il avoit été élevé. M. Sténon s'occupoit tout entier de cet emploi pénible & honorable, lorsqu'il fut rappellé en Dannemarck par le Roi Christiern V, pour occuper la Chaire de Professeur d'Anatomie dans l'Université de Copenhague. Il avoit abjuré l'hérésie Luthérienne en 1669. On lui promit qu'il trouveroit dans sa patrie, toute la liberté qu'il pouvoit desirer par rapport à la Religion. Mais on ne lui tint pas parole;

XVII. SIÈCLE.

au contraire, ſes principes religieux & ſon exactitude à les ſuivre, lui attirerent de grands déſagrémens; ce qui lui fit prendre la réſolution de retourner à Florence. Il y fut reçu avec encore plus d'empreſſement & de généroſité que la première fois. On lui rendit les mêmes emplois & les mêmes avantages dont il y avoit joui.

Mais Dieu qui deſtinoit cet homme de bien à de plus grandes choſes, lui inſpira le deſſein de renoncer aux eſpérances du ſiècle & aux ſciences profanes, pour embraſſer l'état eccléſiaſtique. Dès qu'il eut pris cette réſolution, il s'adonna tout entier à l'étude de la Religion, dont il puiſa ſur-tout la connoiſſance dans l'Ecriture Sainte & les Ouvrages des Pères, qui en ſont les ſources les plus pures. Il reçut les Ordres ſacrés & le Sacerdoce, après s'y être préparé par tous les exercices propres à attirer ſur lui les graces du Ciel. Innocent XI ayant été inſtruit des rares talens & des éminentes qualités de ce vertueux Prêtre, le ſacra Evêque de Titiopolis en Grèce, afin que le caractère épiſcopal le mît plus en état de rendre ſervice à l'Egliſe. Jean

Frédéric de Brunswick Duc d'Hanovre, avoit abjuré le Luthéranisme en 1651. Il appella auprès de lui M. Sténon, & le demanda au Pape pour l'affermir dans la Foi Catholique, & le conduire dans les voies de la piété. Le nouveau Prélat ayant reçu les ordres du Souverain Pontife à cet égard, avec le titre de Vicaire Apostolique dans tous les pays du Nord, se fit un devoir de répondre aux vues de Dieu sur lui. Il parut à la Cour du Duc, comme un Envoyé du Ciel. Ce fut à cette époque que commencerent ses travaux apostoliques : animé du même esprit que les premiers Prédicateurs de l'Evangile, il n'avoit d'autre intérêt, d'autre desir que la gloire de Dieu. Instruire les Catholiques, détromper les Hérétiques, & procurer leur réunion à l'Eglise, c'étoit toute son occupation. Sa vie lorsque les fonctions du Saint Ministère ne l'appelloient point au-dehors, étoit simple, retirée, pénitente. Dieu se servit de lui pour ramener à la communion Romaine un grand nombre de personnes, parmi lesquelles il y en eut de la plus haute naissance, qui firent des biens infinis par leur exemple, & par

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

la protection qu'elles accorderent aux Ouvriers Evangéliques.

La mort du Duc Jean-Frédéric, arrivée en 1679, changea tout-à-coup l'état des choses. Le pieux Evêque de Titiopolis fut obligé d'abandonner un troupeau qui se multiplioit tous les jours par ses soins, & qu'il aimoit tendrement; mais son zèle ne resta pas long-tems oisif. Ferdinand de Furstem berg, Evêque de Munster, Vicaire du Saint-Siège, comme lui, dans tous les Pays du Nord, le demanda au Pape pour Suffragant. Dans cette nouvelle carrière, M. Sténon trouva mille moyens de satisfaire le desir immense dont il brûloit d'enlever des ames au vice & à l'erreur. On admiroit sa patience qui ne se rebutoit de rien, son égalité d'am qui ne s'altéroit jamais au milieu des contradictions & des peines de l'esprit & du corps, sa charité compatissant qui le portoit à se dépouiller de tout pour soulager les pauvres, son zèle infatigable, qui ne connoissoit d'autr délassement que le changement d'oc cupations & de travaux. Il visitoit Diocèse à pied, malgré la difficu des chemins, souvent impraticable

& la rigueur des hivers, mangeant ce qu'il trouvoit, logeant dans des masures où il manquoit de tout, prêchant dans chaque Village, écoutant les plaintes de chacun, accueillant les petits comme les grands, & donnant à tous des avis pleins de sagesse & de bonté. Il mena ce genre de vie jusqu'à la mort de M. de Furstemberg, qui arriva en 1682. Alors M. Sténon se retira à Hambourg, où il crut qu'il pourroit exercer son ministère avec fruit. Il y resta peu de tems, ayant été invité par le Duc & la Duchesse de Meckelbourg qui avoient embrassé la Religion Catholique, à se rendre auprès d'eux. Il y alla dans la pensée que Dieu avoit dessein de se servir de lui, pour faciliter la conversion des Hérétiques de ce canton, qui voudroient suivre l'exemple de leurs Princes. Il établit à Schewerin, Capitale du Duché, une maison où il rassembla quelques zélés coopérateurs qui s'unirent à lui pour travailler sous ses ordres, à l'instruction de ceux que la naissance ou la séduction avoit plongés dans l'hérésie. C'étoit delà que ses Compagnons & lui se répandoient dans les Pays des environs,

XVII. SIÈCLE. remplissant avec un courage & une ardeur qu'on ne peut trop louer, toutes les fonctions de l'Apostolat.

Quoique M. Sténon ne fût encore que dans l'âge où la plupart des hommes se croient éloignés du terme de la vie, il sentoit ses forces diminuer. Ses travaux continuels, sa vie mortifiée, ses pénitences excessives, avoient hâté pour lui le tems des infirmités. Il étoit attaqué depuis plusieurs années d'une colique, dont les accès fréquens, & d'une violence extrême, lui faisoient souffrir des douleurs inexprimables. Cependant il ne retranchoit rien de ses austérités, jeûnant tous les jours, ne mangeant point de viande, ne buvant point de vin, & ne donnant que quelques heures au sommeil, assis sur une chaise, ou couché sur de la paille, & couvert d'un vieux manteau qui lui servoit d'habillement pendant le jour. Au mois de Novembre 1686, il ressentit des atteintes de son mal, plus vives qu'à l'ordinaire. Dans les premiers jours, il ne changea rien à sa manière de vivre accoutumée. Mais les douleurs ayant augmenté, & le danger étant devenu pressant, il con-

XVII. Siècle.

ſentit à ſe mettre au lit. Les remèdes ne produiſirent aucun effet, & bientôt il jugea que ſa dernière heure étoit proche. Il s'y prépara comme les ames pures & religieuſes le font ordinairement, avec exactitude, avec ferveur, avec une juſte crainte des Jugemens de Dieu, mais ſans trouble & ſans effroi. Il mourut ainſi, après quatre jours de maladie, le 25 Novembre, âgé ſeulement de quarante-huit ans, avec la réputation d'un Saint. Avant de mourir, il avoit écrit au Grand Duc de Toſcane, Coſme III, ſon bienfaiteur, pour le remercier de toutes les graces qu'il avoit reçues de lui, & recommander à ce Prince trois perſonnes qui lui étoient particuliérement attachées, & auxquelles ſa pauvreté ne lui permettoit pas de rien laiſſer. Le Grand Duc ſe fit un devoir de répondre à ſa confiance, & lui continua ſa protection dans la perſonne de ceux qu'il lui avoit recommandés. Il fit même tranſporter ſon corps à Florence, & ordonna qu'il fût placé dans la ſépulture des Princes de ſa Maiſon, pour donner, par des honneurs ſi diſtingués, une marque publique de ſon attache-

ment & de ſon reſpect pour la mémoire de ce vertueux Prélat.

Nous aurions pu réſerver ce que nous venons de dire pour l'article où nous parlerons des perſonnes de ce ſiècle qui ſe ſont rendues illuſtres par leur vie ſainte ; mais nous avons cru que les détails dans leſquels nous ſommes entrés au ſujet d'un des plus célèbres Miſſionnaires de l'Allemagne & du Nord, ſeroient mieux placés dans cet endroit où nous expoſons l'état de la Religion, dans les Pays qui furent le théatre de ſes travaux.

Nous avons vu que dès les tems de Charles-Quint & de Ferdinand I, ſon ſucceſſeur à l'Empire, on avoit propoſé différens projets de conciliation entre les Catholiques & les Proteſtans, ſur les points de doctrine qui les diviſoient. Les Diètes s'étoient occupées plus d'une fois de ce grand deſſein. Dans celle de Ratisbonne, en 1541, on avoit établi des conférences paiſibles entre trois Docteurs Catholiques & autant de Théologiens réformés, tous choiſis parmi ce qu'il y avoit de plus habile & de plus eſtimé dans les deux Communions. Il s'agiſſoit alors

d'examiner un écrit dreſſé par l'un des Théologiens Catholiques, dans lequel toutes les queſtions agitées entre l'Egliſe Romaine & les Luthériens étoient réduites à vingt-deux articles principaux. Ils furent diſcutés fort au long, & chacun en particulier, dans ces conférences. On y convint de quelques points de doctrine plus clairs & moins ſujets à difficulté; les autres demeurerent indécis. Il fut réglé dans la Diète, que les premiers ſeroient regardés de part & d'autre comme des articles convenus & fixés pour toujours, ſur leſquels on étoit d'accord, & qui ne ſeroient plus mis en queſtion; & qu'à l'égard des ſeconds, on attendroit le Jugement du Concile Général. C'eſt tout le fruit qu'on retira de cette tentative. Les mêmes vues avoient préſidé à la rédaction du fameux acte connu ſous le nom d'*interim*, qui n'étoit autre choſe, comme nous l'avons déjà dit dans l'Hiſtoire du ſeizième ſiècle, qu'un formulaire de foi & de diſcipline, dreſſé ſous les yeux des Députés qui compoſoient la Diète de 1548, par des Théologiens des deux Communions, & revêtu de l'autorité publique, pour

XVII. SIÈCLE.

servir de règle jusqu'à la décision définitive du Concile de Trente. Ce projet de conciliation, si desirable & si difficile, fut repris souvent sous les Princes qu'on donna pour Chefs à l'Empire, depuis les tems dont nous parlons, & toujours avec aussi peu de succès. L'esprit de chicane, les fausses subtilités qui en sont une suite, & la force des préventions qui produisent ordinairement la défiance & l'opiniâtreté, opposerent constamment les mêmes obstacles, à tous les moyens dont on essaya tour-à-tour, pour parvenir à une conciliation établie sur des fondemens solides & durables.

Cependant ceux qui aimoient sincérement la paix, & qui gémissoient sur les effets déplorables du schisme, ne se rebutoient pas. Plus d'un siècle s'étoit écoulé depuis le commencement des disputes. La première chaleur des esprits qui les avoit sans doute entraînés beaucoup plus loin qu'ils n'auroient voulu, avoit eu le tems de se calmer. Les passions exaltées devoient être rentrées dans les bornes que leur impétuosité leur avoit fait méconnoître, lorsqu'elles n'étoient susceptibles d'au-

XVII. Siècle.

cun frein. Une expérience funeſte avoit dû apprendre aux hommes combien de maux naiſſent à la ſuite les uns des autres, quand une partie de la Société religieuſe rompt avec effort les liens qui en avoient uni juſque-là tous les Membres; & une foule d'événemens, dont la mémoire étoit encore toute récente, avoient confirmé la maxime ſi ſage & ſi vraie, qu'il n'y a jamais de cauſe légitime de briſer les nœuds de l'unité. Dans cet état des choſes, il y avoit lieu d'eſpérer plus que jamais, que ſi des hommes prudens, circonſpects, dépouillés de toute paſſion & de tout intérêt perſonnel, des Théologiens, verſés dans l'étude de l'antiquité ſacrée, accoutumés à manier la controverſe, d'un eſprit conciliant, modéré, renouoient les négociations tant de fois entamées, & tant de fois rompues, il en pourroit réſulter enfin un traité d'union tel qu'on le deſiroit, entre deux Communions, qui n'avoient formé long-tems qu'une ſeule & même ſociété.

L'Empereur Léopold, conduit par les mêmes vues que ſes prédéceſſeurs, ne ſouhaitoit pas moins vivement qu'eux

cet accord, pour le bien de la Religion. Les Diètes s'en occuperent de nouveau; & Christophe Rochas de Spinola, Evêque de Neustadt, ville de la basse Autriche, qui avoit été Confesseur de l'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, première femme de Léopold, Prélat très-éclairé & très-zélé pour la réunion, faisoit auprès des Ministres Luthériens, des démarches tendantes à ce but. Il trouva dans quelques-uns des dispositions pacifiques qui l'encouragerent à continuer. Léopold, satisfait du succès des premiers pas que le Prélat conciliateur avoit déjà faits dans cette affaire, & sachant qu'il avoit toutes les qualités désirables pour la terminer heureusement, à moins qu'il ne s'y rencontrât des obstacles invincibles, lui fit donner en 1691, un rescrit qui l'autorisoit à traiter sur cet objet avec tous les Princes, Etats & Pays des deux Religions, laissant à sa prudence le choix du plan qu'il jugeroit plus convenable aux circonstances, & plus propre à produire l'effet qu'on desiroit. Entre toutes les méthodes dont les Controversistes avoient fait usage jusqu'alors sans rien opérer, peut-être

par la ſeule raiſon qu'elles étoient trop ſavantes, Spinola préféra celle que M. Boſſuet, Evêque de Meaux, avoit ſuivie dans l'excellent Ouvrage de l'expoſition de la Doctrine Catholique, publié en 1671. En effet, cette méthode eſt ſimple, claire, nullement ſujette aux difficultés & aux chicanes, puiſqu'elle conſiſte à expoſer ſans appareil & dans des termes que tout le monde eſt en état de comprendre, ce que l'Egliſe Catholique croit & enſeigne ſur chaque point de doctrine.

Les Princes de Brunſwick entrerent avec autant d'ardeur que de ſincérité dans les vues de l'Evêque de Neuſtadt. Il choiſirent pour travailler avec lui au grand Ouvrage de la réunion, M. Molanus, l'un des hommes les plus ſavans & des plus modérés qu'il y eut parmi les Théologiens de la Confeſſion d'Ausbourg. Il avoit été Profeſſeur dans l'Univerſité d'Hermſtat, & s'y étoit acquis une réputation qui l'avoit conduit aux honneurs & à la fortune. Il étoit alors Abbé de Lockum, riche Abbaye du pays d'Hanovre, où l'on formoit, comme dans une eſpèce de Séminaire, les jeunes-gens qui ſe deſ-

tinoient aux fonctions de Ministres. Personne n'étoit plus propre que lui à traiter l'affaire importante & délicate dont il s'agissoit. Il joignoit à l'étendue des connoissances & à la justesse de l'esprit, une grande habitude du travail, un amour sincère de la paix, & une impartialité d'autant plus estimable, qu'elle étoit plus rare parmi ceux de son parti. Le Prélat négociateur eut plusieurs entretiens avec lui, & ils s'occuperent ensemble, pendant plusieurs mois, à chercher les moyens de lever tous les obstacles qui avoient fait échouer jusques-là les différens projets de réunion qu'on avoit proposés. L'essentiel étoit de savoir quelle route il falloit prendre, comme la plus courte & la plus sûre pour arriver au but, en évitant toutes les questions dont l'examen n'étoit propre qu'à élever de nouveaux nuages, & à faire perdre de vue l'objet principal. Mais sur cela les deux Théologiens, chargés de la négociation, n'étoient point d'accord. M. de Neustadt vouloit que, suivant la méthode de M. Bossuet, on commençât par fixer la doctrine, & déterminer clairement sur chaque point

controversé, ce qu'il faut croire & ce qu'il faut rejetter. M. Molanus, au contraire, prétendoit que préalablement à tout, il falloit se réunir, laissant à l'écart les différences qu'il y avoit entre les deux Communions sur le dogme & sur la discipline, après quoi on passeroit à la détermination des points de doctrine, sur lesquels il lui paroissoit qu'on n'auroit pas beaucoup de peine à se concilier; & pour faire goûter son plan, il dressa un écrit auquel il donna le titre de *Regula*, & dans lequel il faisoit l'essai de la méthode qu'il préféroit. M. de Neustadt, chargé de la cause de l'Eglise, & se défiant de ses lumières dans une entreprise de cette conséquence pour l'une & l'autre Communion, voulut avoir l'avis de M. Bossuet, considéré avec raison comme le Théologien le plus profond qui eût paru dans le Monde Chrétien, depuis l'âge des Pères, auxquels il étoit comparable par la connoissance exacte qu'il avoit de tout ce qui appartient à la foi & à la morale. Il lut fit parvenir l'écrit de M. Molanus, & lui exposa les principes d'après lesquels il se proposoit lui-même de

XVII. SIÈCLE.

travailler dans cette grande affaire. M. de Meaux donna des louanges méritées au zèle & aux intentions du Prélat Allemand. Il approuva le plan auquel il s'étoit attaché, comme le seul qui fût praticable; & quant au projet développé dans l'écrit de M. Molanus, il en faisoit sentir l'insuffisance & même le danger. M. de Meaux ajoutoit, que le Roi, instruit de ce qu'on avoit fait jusqu'alors, pour éteindre le Schisme en conciliant les esprits sur la doctrine, approuvoit un dessein d'où il devoit résulter de si précieux avantages, & que ce grand Prince en favoriseroit l'exécution.

M. de Neustadt n'avoit d'abord consulté M. de Meaux, que pour s'autoriser d'un suffrage capable de donner plus de solidité au travail qu'il avoit entrepris & plus de poids aux principes qui le dirigeoient. Mais bientôt le Prélat François, déjà si célèbre dans l'Eglise, par les victoires qu'il avoit remportées sur les plus habiles Théologiens de la réforme, se vit à la tête d'une négociation qui se traitoit loin de lui, & dans laquelle il n'étoit entré que par voie de consultation. La

Princeſſe Louiſe Hollandine, fille de l'infortuné Frédéric, Comte Palatin du Rhin, Abbeſſe de Maubuiſſon, près Pontoiſe, étoit ſœur de la Ducheſſe d'Hanovre, elle ſouhaitoit paſſionnément la converſion de cette Princeſſe & celle du Duc Erneſt-Auguſte, ſon époux. Elle crut la circonſtance favorable à les détromper l'un & l'autre des erreurs dans leſquelles ils étoient engagés par leur naiſſance. Elle deſira donc que l'on négociât directement avec M. Boſſuet, & que les différens écrits relatifs à la conciliation, fuſſent communiqués à ce Prélat. Dans ce nouvel état des choſes, la Cour d'Hanovre choiſit M. de Leibnitz, Savant du premier ordre, & Littérateur preſque univerſel, pour entretenir la correſpondance avec M. Boſſuet, & dès ce moment la négociation prit une tournure toute différente de celle qu'elle avoit eue au commencement.

Nous avons dit que M. Molanus propoſoit la réunion des Catholiques & des Proteſtans, préalablement à la diſcuſſion des points ſur leſquels ils étoient diviſés, comme un moyen ſûr d'applanir les difficultés, c'eſt-a-dire, qu'avant d'entrer dans l'examen de la

Doctrine, les Luthériens, d'un côté, reconnoîtroient le Pape comme le premier des Evêques en pouvoir & en dignité; qu'ils se soumettroient à l'ordre Hiérarchique, & qu'ils regarderoient les Catholiques comme leurs frères; que, d'un autre côté, l'Eglise Romaine recevroit les Protestans au nombre de ses enfans, qu'elle n'exigeroit d'eux aucune rétractation; & que, sans avoir égard aux décisions du Concile de Trente, on assembleroit un autre Synode général, où les Pasteurs des deux Communions auroient voix délibérative, & où les disputes qui s'étoient élevées sur le dogme, seroient jugées définitivement. M. Bossuet démontra que ce systême de conciliation ne pouvoit être admis sans trahir la cause des Catholiques, & renverser tous les principes reçus dans l'Eglise, soit Greçque, soit Latine, de toute antiquité; que mettre à l'écart les Jugemens prononcés par le Concile de Trente sur les points doctrinaux, c'étoit ébranler une des deux colonnes de la Foi, l'autorité de l'Eglise & son infaillibilité; qu'il n'étoit pas permis de composer sur un objet de cette importance, & que ce

feroit canonifer tous les faux principes fur lefquels la Réforme avoit élevé fon édifice. Mais ce Prélat, fi parfaitement inftruit des droits & des maximes de l'Eglife, ouvroit une voie plus facile & plus conforme à ce qui s'étoit déjà pratiqué dans des occafions femblables; c'étoit de difcuter à l'amiable & dans des vues de paix tous les articles de doctrine fur lefquels on étoit divifé, d'éclaircir les difficultés, de lever les équivoques dont on les avoit embarraffées, comme M. Molanus l'avoit déjà fait avec fuccès à l'égard de plufieurs, fans prétendre néanmoins juger de nouveau ce qui avoit été décidé par l'Eglife, & encore moins faire la critique de fes décifions, & qu'après cela les Proteftans s'affembleroient pour recevoir le Concile de Trente, dans ce qui concerne la foi, & le rendre œcuménique à leur égard, comme il l'étoit à l'égard des Catholiques. Quant aux points de difcipline, tels que la Communion fous les deux efpèces, & quelques autres, M. de Meaux offroit, de la part de l'Eglife, toute la condefcendance qu'une mère tendre peut avoir pour des enfans qu'elle aime & qui

reviennent à elle après l'avoir quittée.

XVII. SIÈCLE.

Lorsque M. Leibnitz fut entré dans la négociation, la dispute changea d'objet. Ce Savant, plus Philosophe que Théologien, & plus subtil qu'instruit du fond des questions, prévenu d'ailleurs en faveur de la tolérance des Religions dont il étoit grand partisan, s'attacha uniquement à contester à l'Eglise le privilège de l'infaillibilité. En cela, il agissoit conséquemment à son principe; car si l'Eglise est infaillible dans ses Jugemens sur le dogme, les doctrines qu'elle rejette ne peuvent être tolérées après sa décision. Il entassa mille objections les unes sur les autres, sans les peser, sans en prévoir les conséquences, sans même considérer si elles n'alloient pas directement contre le but où l'on se proposoit d'arriver. En vain M. Bossuet réfutoit-il victorieusement toutes ses difficultés, en vain lui faisoit-il voir qu'il sortoit sans cesse de la question, qu'il revenoit éternellement sur ses pas, comme si les objections qu'il avoit faites n'eussent pas été résolues; qu'en combattant le principe de l'infaillibilité de l'Eglise par rapport aux objets de la foi, il

retomboit dans les inconvéniens & les effets pernicieux de l'esprit particulier, source de tous les égaremens de la raison humaine en matière de Religion ; & qu'enfin en renversant ce principe, il détruisoit d'une main ce qu'il vouloit élever de l'autre, puisque le nouveau Concile qu'il proposoit d'assembler, pour décider tous les points contestés, n'auroit pas plus d'autorité que les autres, s'il n'étoit pas infaillible. Ces raisons, auxquelles M. Bossuet imprimoit toute la force de son génie & de son éloquence, paroissoient glisser sur l'esprit de M. Leibnitz, de sorte que c'étoient toujours de la part de celui-ci les mêmes subtilités & les mêmes redites. Ainsi, après avoir beaucoup écrit, beaucoup disputé, il se trouva qu'on n'avoit pas encore fait un seul pas vers la réunion, comme on le voit par les pièces rélatives à cette affaire, qui ont été recueillies avec soin dans le premier volume des Œuvres posthumes de M. Bossuet, pour servir dans un autre tems, si Dieu met quelque jour dans le cœur de nos frères errans, un desir efficace de renoncer au schisme, & de déchirer le bandeau qui leur

XVII. SIÈCLE.

cache la vérité. Tout Catholique doit faire des vœux ardens pour hâter ces momens heureux. On n'est pas digne des avantages dont on jouit dans le sein de l'Eglise, quand on voit avec indifférence l'aveuglement & l'opiniâtreté funeste de ceux que l'erreur a séduits.

ARTICLE V.

Etat de la Religion en Angleterre, en Ecosse & en Hollande.

Les Loix sévères de la Reine Elisabeth contre les Catholiques & la rigueur inflexible qui en avoit conduit l'exécution, plongerent l'Eglise d'Angleterre dans l'Etat le plus déplorable à la fin du seizième siècle. Tous les Evêques qui n'avoient pas voulu reconnoître la suprématie, & accepter la nouvelle liturgie, c'est-à-dire, consommer le schisme, avoient été bannis ou emprisonnés. Plusieurs étoient morts dans les fers, & les autres avoient terminé leurs jours dans les lieux où ils s'étoient réfugiés. Un seul restoit encore, c'étoit Thomas Goldwel, Evêque de Saint-

Aaſph, dans la Principauté de Galles, retiré à Rome & d'un âge très-avancé. Le Clergé Catholique, composé de Prêtres Nationaux & de Miſſionnaires étrangers, ſe trouvoit ſans Chef; & dans l'état où étoient alors les affaires de la Religion, ce défaut d'un Chef, capable par ſon autorité de diriger les Miniſtres inférieurs, & d'applanir les difficultés qui s'élevent ſouvent dans l'exercice du Miniſtère ſpirituel, étoit ſujet à de grands inconvéniens. Les Eccléſiaſtiques & les Laïques le ſentoient également. Ils s'unirent pour faire à ce ſujet des repréſentations à Clément VIII. Ce Pontife, touché de leurs plaintes, & perſuadé, comme eux, que l'Egliſe d'Angleterre s'affoibliroit de plus en plus, tant qu'elle ſeroit privée des avantages attachés au Miniſtère Epiſcopal, dans le Gouvernement de la Société Catholique, détermina l'Evêque de Saint-Aaſph à retourner dans ſa Patrie. Ce Prélat ayant reçu les ordres du Pape, ſe mit en route. Mais ſes infirmités ne lui ayant pas permis de continuer, il revint à Rome, où il mourut quelque tems après ſon retour, & l'Egliſe d'Angleterre perdit en lui

XVII. SIÈCLE.

le dernier des Evêques qui avoient ſurvécu à la révolution.

Il y avoit dans ce Royaume des Miſſionnaires, qui, pour dominer avec plus d'empire & ſe rendre maîtres de tout dans l'ordre ſpirituel, ne ſouhaitoient pas que le Pape y envoyât des Evêques. Ils perſuaderent à Clément VIII, que pour gouverner l'Egliſe d'Angleterre dans la ſituation actuelle des choſes, il ſuffiſoit de donner au Clergé Catholique, un Chef pris du ſecond ordre, & que, pour le tenir dans une dépendance continuelle à l'égard du Saint-Siège, c'étoit aſſez de lui accorder le titre d'Archiprêtre. Ce projet réuſſit; mais à l'exception de ceux qui l'avoient propoſé, tous les Eccléſiaſtiques & la plupart des Laïques en furent mécontens. On ſe plaignit hautement qu'une Egliſe auſſi ancienne que celle d'Angleterre, auſſi recommandable par les grands hommes qu'elle avoit produits, & qui méritoit des égards encore plus marqués dans l'état d'épreuve & de perſécution où elle ſe trouvoit, fut miſe ſur le pied d'une ſimple miſſion, comme s'il s'agiſſoit d'un pays infidèle; mais ceux qui avoient conduit

cette

cette affaire conformément à leurs vues particulières, empêcherent les plaintes qu'elle excitoit, de parvenir jusqu'au Souverain Pontife. XVII. SIÈCLE.

Les choses étoient dans cette position, lorsque Jacques Stuart, Roi d'Ecosse, fut appellé en 1603 au Trône d'Angleterre par le droit de sa naissance & par le testament d'Elisabeth, qui avoit fait périr sa mère sur l'échafaud. Ce Prince, élevé dans l'étude & le goût des Lettres, par le célèbre Buchanan, avoit dans l'esprit quelques-uns des travers de Henri VIII, dont son aïeule, Marguerite d'Angleterre, étoit la sœur. Il se piquoit, comme lui, d'être Savant, & même Théologien, & comme lui encore, il portoit à l'excès l'idée qu'il s'étoit faite de la prérogative royale. Il en étoit si rempli, qu'il prenoit le titre de sacrée Majesté, & qu'il ne cessoit de répéter en toute occasion, qu'il ne tenoit sa Couronne que de Dieu seul. Cependant il comptoit si peu sur les droits de sa naissance, il craignoit si fort que la Nation Angloise ne s'avisât de les contester, qu'il se hâta de se faire proclamer, en vertu du testament d'Eli-

ſabeth, dès que cette Reine eut fermé les yeux. Né d'une mère Catholique, & qui penchoit vers la tolérance, on penſa qu'il ſeroit favorable à ceux qui étoient reſtés fidèles à l'ancien culte. Dans cet eſpoir, les Catholiques lui préſenterent une Requête ſitôt après ſon couronnement, pour le ſupplier de leur accorder ſa protection. Les Puritains, c'eſt-à-dire, les Calviniſtes rigides, firent la même choſe; mais il ne répondit pas d'une manière plus ſatisfaiſante aux uns qu'aux autres. Ces derniers, qui dominoient en Ecoſſe, commençoient à former en Angleterre un parti qui ne tarda pas à ſe rendre redoutable. Ils demandoient au Roi, non-ſeulement la tolérance & la liberté de tenir leurs Aſſemblées, mais encore la réforme de pluſieurs abus qui leur déplaiſoient; ils appelloient ainſi quelques pratiques du culte Anglican, qui leur paroiſſoient trop ſemblables à celui de l'Egliſe Romaine, certains endroits de la Liturgie qui ne s'accordoient pas avec leur doctrine, & ſurtout le pouvoir & les honneurs qu'on avoit conſervés à l'Epiſcopat & à quelques autres dignités eccléſiaſtiques, qui

XVII. SIÈCLE.

compoſoient la hiérarchie dans la conſtitution actuelle de l'Egliſe Anglicane. Les Catholiques étoient plus modérés. Quoiqu'ils deſiraſſent vivement l'extinction du ſchiſme, & le retour de la Nation au culte de ſes pères, ils ſe bornoient à demander qu'on n'exigeât rien d'eux qui fût contraire à leur conſcience, qu'on fît ceſſer la perſécution qui depuis tant d'années faiſoit couler le ſang de leurs fréres ſous la main des Bourreaux.

Il ſemble que chez une Nation qui ſe fait gloire de connoître mieux que toute autre les droits de l'humanité, & qui porte ſi loin ſes idées ſur la liberté civile, des demandes auſſi ſages auroient dû être accueillies favorablement du Prince & des Chefs de l'adminiſtration. Le Roi, par ſon caractère & par ſes principes, n'étoit pas éloigné de prendre les voies de la douceur; mais ceux qui le gouvernoient, ne penſoient pas comme lui. Ils prirent tant d'aſcendant ſur ſon eſprit, qu'ils parvinrent à lui faire adopter leurs maximes. Il fut donc réſolu dans le Conſeil, que l'on continueroit à pourſuivre avec rigueur tous ceux qui ne ſe con-

formeroient pas aux rits & aux pratiques de la Religion nationale, principalement les Catholiques, parce qu'ils y étoient les plus opposés. La conjuration des poudres, qui fut découverte en 1605, ne contribua pas peu à affermir le Roi & le Ministère dans cette résolution.

Des Particuliers en petit nombre, mais de la plus haute naissance, poussés par des motifs qui leur étoient personnels, & où l'on a cru que la Religion entroit pour quelque chose, puisqu'ils étoient Catholiques, formerent l'horrible projet de faire périr à la fois le Roi, la Famille Royale, les Ministres & les Députés des deux Chambres du Parlement, le jour de la première séance indiquée au 5 Novembre 1605. Les Chefs de cet affreux complot étoient deux Seigneurs de la plus ancienne Noblesse, Percy, de la Maison de Northumberland, & Catesby, d'une famille également illustre. Ils avoient loué une maison voisine du Palais où le Parlement tenoit ses Assemblées. Dans cette maison, il y avoit une cave qui régnoit sous la salle où le Roi devoit haranguer les Députés

de la Nation, à l'ouverture des séances. Ils y avoient fait porter trente-six barils de poudre, beaucoup de charbon de terre, & d'autres matières combustibles. Percy avoit un ami qui lui étoit infiniment cher, parmi les Députés de la Chambre haute, & cet ami, s'il étoit présent, devoit être enveloppé avec les autres sous les ruines de l'édifice, par l'effet subit & redoutable de l'explosion. Il voulut le sauver; & dans cette vue, il lui écrivit, par une main étrangère, pour l'engager à ne se pas trouver au Parlement le jour qu'on en feroit ouverture. Cette lettre, conçue en termes obscurs & mystérieux, fut remise à l'un des Ministres. On l'examina dans le Conseil. Le tems pressoit; c'étoit le lendemain que le Parlement devoit tenir sa première séance. On ordonna une visite dans tous les endroits qui environnoient la salle; on trouva la cave dont nous avons parlé, avec les trente-six barils de poudre, & tout le reste, & de plus un homme avec des mêches préparées, & un cheval pour s'évader. Dès que les Chefs de la conjuration eurent appris qu'ils étoient découverts, ils prirent la fuite. On

les pourſuivit; ils ſe défendirent en hommes qui ſont déterminés à périr. Pluſieurs furent tués; on arrêta les autres, qui ſubirent le ſupplice des traîtres. Deux Miſſionnaires furent compris au nombre des coupables : l'un étoit accuſé d'avoir approuvé le projet de la conſpiration; l'autre, de l'avoir connu, & de ne l'avoir pas révélé. Les Proteſtans ne manquerent pas de répandre que tous les Catholiques avoient trempé dans la conſpiration, & que les Miſſionnaires en avoient été les agens ſecrets: imputations démenties par les recherches qu'on fit de toutes parts, & qui n'aboutirent qu'à découvrir une douzaine de coupables; par la déclaration publique du Roi même, qui, dans ſes diſcours au Parlement, n'attribue cette exécrable entrepriſe qu'à *la fureur de huit ou neuf déſeſpérés*, ce ſont ſes propres termes; enfin, par le petit nombre de ceux qui furent punis, comparé avec celui des Catholiques, qui, de l'aveu de tout le monde, formoient encore alors un cinquième de la Nation. Quant aux Miſſionnaires & à l'Ordre célèbre dont ils étoient membres, ils ont été juſtifiés par un Ecrivain qui ne

XVII. SIÈCLE.

les a jamais flattés, le fameux Docteur Antoine Arnaud. Quoi qu'il en soit, ceux qui vouloient aigrir le Roi contre les Catholiques, profiterent d'un événement si favorable à leurs vues. On a même prétendu que cette affreuse trame avoit été préparée à dessein, & qu'elle avoit été conduite par l'un des Ministres, appuyé de quelques Courtisans, pour rendre ceux de la Communion Romaine odieux au Prince, qui ne se portoit pas à les persécuter avec autant de chaleur qu'ils le desiroient. Et cette conjecture ne paroit pas destituée de tout fondement, quand on rapproche toutes les circonstances rapportées par les Ecrivains du tems.

Si elle est vraie, les auteurs de cette horrible scène eurent tout lieu de s'applaudir, & de l'invention, & du succès. Les Edits qu'on avoit déjà portés contre les Catholiques, tout rigoureux qu'ils étoient, ne remplissoient pas encore les vues de ceux qui ne desiroient que leur entière destruction. Ils vouloient avoir un moyen sûr de les connoître, & un prétexte plausible de les faire regarder comme de mauvais Citoyens, des ennemis pu-

XVII. SIÈCLE.

blics du Prince & de l'Etat. Le fameux serment d'allégeance n'avoit pas d'autre but, quoique tout Souverain eût pu le proposer dans ses Etats & l'exiger de ses sujets. C'étoit une formule touchant la Souveraineté temporelle & l'indépendance du Roi, par laquelle on déclaroit que les Papes n'ont point le pouvoir de déposer les Princes, ni de les priver de leurs Etats; que les Rois excommuniés par les Pontifes de Rome, ne perdent aucuns de leurs droits légitimes; qu'il n'est permis à qui que ce soit d'attenter à leurs jours, & que la doctrine qui enseigne le contraire, doit être détestée comme impie & hérétique. L'acte qui contient cette formule, ne parle point de la Jurisdiction spirituelle, ni de la suprématie que les Rois d'Angleterre s'attribuoient dans l'ordre de la Religion depuis Henri VIII, ni même de la liturgie Anglicane; & d'ailleurs, le Roi déclara positivement, qu'en demandant à tous ses Sujets la signature de cette formule, & le serment qu'elle renfermoit, son intention étoit seulement d'exiger d'eux une obéissance civile, sans toucher à ce qui concerne le culte & la foi. La

plupart des Catholiques envisageant de même la nouvelle Loi, ne firent aucune difficulté de s'y soumettre. Ils n'y voyoient que l'expression des sentimens que tout Sujet fidèle a gravés dans le cœur, & doit se faire gloire de professer hautement, puisque la Religion elle-même les prescrit & les consacre.

On ne pensoit pas de même à Rome; le Pape Paul V défendit par deux Brefs aux Catholiques d'Angleterre, de prêter le serment qu'on exigeoit d'eux. Ainsi les esprits se partagerent : les uns ne crurent pas devoir rien changer à leur conduite, & déférerent aux volontés de la Cour. Ils avoient pour eux le suffrage de plus célèbres Universités, & des Théologiens les plus versés dans ces matières. Les autres plus timides, & conduits par des guides pour qui tout ce qui émanoit de l'autorité pontificale étoit sacré, prirent pour règle la défense du Pape, dont les ordres étoient leur boussole. Ce partage d'opinions eut des suites très-fâcheuses, non-seulement parce qu'il nuisoit à la concorde & à l'uniformité de principes, qui étoient si nécessaires aux Catholi-

ques pour se conduire avec prudence dans un tems où toutes leurs démarches étoient suspectes ; mais encore parce que c'étoit fournir à leurs Adversaires le prétexte qu'ils cherchoient d'employer contre eux toute la sévérité des loix. Ils ne tarderent pas à l'éprouver. On fit les plus exactes perquisitions, pour découvrir les Ecclésiastiques & les Religieux qui exerçoient en secret les fonctions de leur ministère, contre la teneur des Edits & les defenses réitérées du Gouvernement. Aucun de ceux qu'on arrêtoit, ne pouvoit éviter la prison, & même plusieurs furent mis à mort. On compte plus de trente, tant Prêtres Séculiers que Missionnaires de différens Ordres, les uns Anglois, les autres étrangers, qui expirerent dans les tourmens, comme violateurs des loix du pays, sur le fait de la Religion. Ainsi, bien loin de soutenir le Catholicisme en Angleterre, par les scrupules qu'on avoit inspirés à un grand nombre de Catholiques, au sujet du serment d'allégeance, on ne réussit qu'à exciter de nouveaux troubles, & à jetter les soupçons, la mé-

fiance, la discorde, dans une Eglise affligée, dont les membres ne pouvoient être trop unis.

Le Roi, qui avoit la prétention de tenir un rang parmi les Ecrivains, prit la plume pour montrer l'équité d'une loi dont ses Ministres & le Parlement procuroient l'exécution par des moyens qu'il n'auroit pas approuvés, s'il eût suivi son naturel. Il mit, à la manière des érudits de ce tems-là, beaucoup de chaleur, & un grand appareil de savoir dans son ouvrage. Il ménagea peu les Catholiques en général, & en particulier l'Eglise Romaine & le Pape. Paul V, qui s'étoit déclaré contre le serment, ne voulut pas que l'écrit du Monarque Anglois restât sans réponse: ç'auroit été lui céder la victoire. Il employa, pour le combattre, les plumes les plus habiles qui étoient à ses ordres, ou du moins les plus dévouées à ce qu'il appelloit dans cette affaire les intérêts du Saint-Siège, & l'honneur de la dignité pontificale. On vit donc paroître en différentes contrées de l'Europe, des Ouvrages où les maximes qui doivent leur origine au génie fier & dominant de Grégoire VII, étoient

XVII. SIÈCLE.

portées aussi loin qu'elles peuvent aller; & où les droits les plus sacrés des Souverains, étoient attaqués par tous les faux raisonnemens qu'on avoit regardés autrefois comme autant de principes incontestables. Cette guerre polémique, dont le feu s'étoit allumé en Angleterre, passa de cette isle dans le continent où elle causa beaucoup d'agitations. Nous verrons ailleurs ce qu'on fit en France pour arrêter ou prévenir les mauvais effets qu'elle pouvoit avoir.

Jacques I étant mort en 1625, mal obéi dans son Royaume, & peu considéré dans l'Europe, il eut pour successeur son fils Charles I, Prince dont le règne fut rempli d'événemens si étranges, & la fin si déplorable. Ce nouveau Monarque des trois Royaumes d'Angleterre, avoit plusieurs belles qualités; mais il lui manqua celles qui lui étoient les plus nécessaires dans les conjonctures difficiles où il se trouva, la prudence & la fermeté. Il fut toujours ou trop entreprenant, ou trop timide. Ce caractère inégal, ce mêlange d'audace & de foiblesse, fut le principe de toutes ses fautes & la cause de ses malheurs. Zélé pour le culte An-

glican, il voulut le faire recevoir en Ecosse, où la secte des Presbytériens, ennemie de l'Episcopat, refusoit de s'y soumettre. L'uniformité dans les pratiques religieuses lui paroissoit une chose importante en tout pays, & sur-tout dans son isle, où la diversité des cultes & le choc des opinions avoient occasionné, depuis un siècle, tant d'émeutes populaires, & coûté la vie à tant de citoyens. La maxime étoit vraie & puisée dans les sources de la plus saine politique; mais Charles, dans l'application qu'il entreprenoit d'en faire, choisissoit mal les circonstances, faute d'avoir étudié le génie de sa Nation & de connoître la disposition actuelle des esprits. Le Roi son père, en rappellant sans cesse dans ses harangues les prérogatives du trône, & la force irrésistible du pouvoir absolu, avoit excité le Parlement à examiner la nature de ces prérogatives & de ce pouvoir, d'après les loix & les usages consacrés par le tems. Le résultat de cet examen où l'on étoit entré avec des préventions contraires aux vues du Monarque, ne fut point favorable à ses principes. Les recherches de cette nature chez un peuple

XVII. SIÈCLE.

remuant, qui participe à l'administration, & qui porte à regret le joug de l'autorité, ne sont propres qu'à le rendre plus ombrageux, plus inquiet, plus jaloux de ses droits & de sa liberté, plus disposé à les entendre, en déplaçant les anciennes bornes par des secousses qui bouleversent & confondent tout. Cette disposition des esprits mettoit une différence si grande entre les tems de Jacques I & ceux de Charles, qu'il n'étoit ni de la sagesse, ni de la bonne politique à celui-ci, de parler & d'agir comme son père avoit fait. Jacques I, en montant sur le trône, trouvoit un Parlement accoutumé sous quatre règnes consécutifs, & particuliérement sous celui d'Elisabeth, à respecter les volontés & même les caprices des Souverains. Mais à l'avénement de Charles, les choses avoient bien changé de face. Pendant un règne de vingt-deux ans, sous un Prince qui réduisoit la science du Gouvernement au talent de faire des harangues, le Sénat de la nation avoit repris cette supériorité de pouvoir, cet esprit de force & de vigueur qui avoit été si long-tems du côté de la Cour, & que la foiblesse

de Jacques avoit laissé perdre. Ainsi, chez les Anglois, tout tendoit à l'indépendance, lorsque Charles I parvint à la Couronne ; & l'on sait que le penchant d'un peuple vers l'indépendance, quand il est excessif, & que les circonstances le favorisent, conduit rapidement à l'indocilité & à la révolte.

XVII. SIÈCLE.

En Ecosse, les Grands & le Peuple étoient encore moins disposés à la soumission qu'en Angleterre. Ils avoient les mêmes préjugés en faveur de la liberté, le même intérêt à contrarier en tout l'autorité Royale, le même attrait pour l'indépendance, & plus violent, plus impétueux encore, parce que les principes de la Secte dominante, celle des Presbytériens, avoient jetté dans tous les esprits un germe de révolte, qui n'attendoit, pour se développer, que des momens favorables, & Charles eut l'imprudence de les faire éclorre. Il envoya la liturgie Anglicane aux Ecossois, avec ordre à toute la Nation de la recevoir, & au Clergé de n'en pas suivre d'autre dans tous les actes publics de la Religion. Elle fut lue & proclamée au milieu des murmures & des plaintes séditieuses,

XVII. SIÈCLE.

au mois de Juillet 1637; mais lorſqu'on vit le Doyen de la Cathédrale d'Edimbourg paroître en ſurplis pour commencer l'Office, conformément à la nouvelle liturgie, le Peuple entra en fureur, & bientôt toute la Ville fut en déſordre. On courut aux armes, & le feu de la guerre civile ſe communiqua rapidement; de ſorte que le Miniſtère fut obligé de prendre des meſures pour réprimer les rébelles. Il falloit de l'argent, Charles en demanda, le Parlement ne voulut pas en donner, & ce fut avec un ſubſide accordé par le Clergé d'Angleterre, que le Roi ſe mit en état de marcher contre les révoltés d'Ecoſſe. Ils furent vainqueurs, & cependant ils demanderent la paix. Elle étoit trop néceſſaire à Charles, pour qu'il la refusât. Mais ce calme fut court. Un nouvel orage ſe formoit dans le ſein même de l'Angleterre, & bientôt il éclata par des effets ſi terribles, qu'on dut s'attendre à toutes les atrocités qu'un peuple ſans frein, & conduit par des furieux, eſt capable de commettre.

Déjà Charles avoit éprouvé combien ſa foibleſſe inſpiroit d'audace aux en-

XVII. SIÈCLE.

nemis de l'autorité Royale. Dès les premières années de son règne, le Duc de Buckingham, Ministre & Favori de son père, & qui conservoit auprès de lui ces deux titres, avoit été assassiné dans son Palais, & presque sous ses yeux, sans qu'il eût songé à punir l'auteur d'un pareil attentat. Un assassinat plus atroce encore parce qu'on le couvrit des formes judiciaires, fut celui du Comte de Strafford, autre Ministre d'Etat, dont tout le crime étoit sa fidélité au Roi, qu'il servoit en homme plein de zèle & d'intégrité. Livré au bourreau par un Bill du Parlement, il eut, avant de mourir, la douleur d'apprendre que Charles, oubliant ce qu'il se devoit à lui-même, avoit eu la foiblesse de signer l'Arrêt de sa mort. C'étoit ainsi que ce Prince encourageoit les rébelles à tout oser. Il suffisoit de lui être attaché, pour devenir coupable aux yeux du Parlement, où les Pairs étoient sans crédit, & où les Communes presqu'entiérement composées de Puritains, exerçoient une tyrannie ouverte. Enfin les choses en vinrent au point, que le séjour de Londres n'étant plus un lieu de sûreté

XVII. Siècle.

pour le Roi, ce Prince fut obligé de prendre la fuite & d'abandonner sa Capitale aux factieux. On prit les armes de part & d'autre, on assembla des Troupes, on essaya d'affermir ou d'ébranler la fidélité des Provinces; & l'an 1642, toute l'Angleterre se trouva partagée en deux partis, l'un des Royalistes, l'autre des Parlementaires.

Nous n'entreprenons pas de raconter tous les événemens de cette guerre, dont les détails n'appartiennent pas à notre Ouvrage. Personne n'ignore qu'après avoir remporté plusieurs victoires, & montré autant de courage à la tête de son armée qu'il avoit fait paroître de foiblesse dans le Gouvernement de l'Etat, Charles offrit inutilement la paix à ses Sujets rébelles; & qu'enfin, vaincu à son tour par l'imprudence du Comte Robert son neveu, qu'il n'osa contredire, parce qu'il lui devoit ses premiers succès, son armée fut affoiblie de moitié à Montonmoor, & tout-à-fait détruite à Nazeby. Depuis cette dernière journée, tous les momens de ce Prince furent marqués par de nouveaux malheurs. Trahi par les Ecossois auxquels il s'étoit livré, comptant sur leur honneur

XVII. SIÈCLE.

& sur leur humanité, livré à ses ennemis, promené de prison en prison, s'échappant malgré la vigilance des soldats qui le gardoient comme un criminel, réduit à se cacher dans l'épaisseur des forêts, dans l'Isle de Wight, où il espéroit trouver un asyle & des facilités pour passer dans le continent; trahi de nouveau par le Gouverneur de cette Isle, conduit à Londres, interrogé par des Commissaires que les rébelles avoient chargés d'instruire son procès, comme s'il s'agissoit d'un Particulier accusé des plus grands crimes, jugé enfin & condamné à mort, ce Prince, dont les infortunes attendrissent encore ceux qui lisent sa déplorable histoire, termina ses jours sur l'échafaud; & pour qu'il ne manquât à son supplice aucune circonstance capable d'en augmenter l'horreur, les furieux qui l'immolerent, choisirent la place de Whithéal pour le lieu de l'exécution, afin qu'il vît en mourant le Palais qu'il avoit habité comme Roi. Pendant tout le cours de cette horrible tragédie, Charles supérieur à lui même, & devenu plus digne du Trône qu'il ne l'avoit jamais été, montra une éléva-

XVII. SIÈCLE.

tion d'ame, & une fermeté noble qui auroient dû faire tomber à ses pieds les parricides qui s'érigeoient en Juges de sa conduite, & en arbitres de ses jours. Il soutint jusqu'au dernier moment la dignité de ce caractère. Arrivé sur l'échafaud, ni la vue de son Palais, ni les instrumens de sa mort, ni la présence du Bourreau, ni celle d'un Peuple immense ne lui causerent aucun trouble; de sorte qu'on peut dire que s'il avoit règné en Prince foible & mal habile, il mourut en grand homme.

Après ce parricide, le plus exécrable de tous ceux qui avoient été commis jusqu'alors contre la Majesté sacrée des Souverains, l'Angleterre, souillée du Sang de son Roi, fut un théatre de confusion & d'horreur. La Royauté fut abolie par un acte solemnel. Un Parlement composé d'ames viles, & totalement dévouées au scélérat qui conduisoit toutes ces manœuvres, déclara qu'à l'avenir l'Angleterre se gouverneroit en forme de République, & que le pouvoir souverain résideroit dans le Sénat, composé des Députés de la Nation; & par une contradiction des plus cho-

quantes, on commença l'exécution de ce nouveau plan, par exclure la Noblesse de ce Collége National, à qui toute l'autorité & toute l'administration devoit être confiée; mais cette contradiction apparente n'en étoit pas une, dans le plan de celui par qui tout se faisoit dans ce tems d'anarchie. C'étoit Olivier Cromwel, l'homme le plus étonnant qui eût paru dans le monde, depuis Mahomet, auquel il fut comparable par son ambition démesurée, son courage tranquille, son audace intrépide, sa profonde hypocrisie, son élévation rapide, sa politique sanguinaire, sa constante prospérité, & le ton d'homme inspiré qu'il sut prendre à propos, pour subjuguer, contenir, intimider ceux qu'il fit servir à l'exécution de ses desseins. Il avoit commencé par les plus bas emplois de l'armée; & sans paroître aspirer à la fortune, il s'y fraya une route d'autant plus sûre, qu'elle étoit plus cachée. On ne soupçonna ses vues ambitieuses, que quand il fut parvenu à les remplir. Entraîné par les circonstances, on auroit dit qu'il les faisoit naître, tant il étoit habile à tirer avantage de tous les évé-

nemens. C'étoit un de ces scélérats, dont l'ame, au-dessus des craintes & des remords, commet de sang-froid tous les crimes, conserve un calme inaltérable au milieu des horreurs qui l'environnent, & se tient toujours prête à de nouveaux forfaits, lorsqu'ils sont nécessaires pour assurer le succès des premiers. Ce fourbe adroit fit jouer tous les ressorts qui devoient l'élever à la suprême Puissance, sans que les plus clairvoyans le fussent assez pour pénétrer ses desseins. Il dicta l'Arrêt qui fit périr son Roi par la main du Bourreau. Il proposa le plan de la nouvelle constitution; il porta l'armée à déférer la plénitude du pouvoir aux Plébéïens qui composoient la Chambre des Communes; il conduisit ce Sénat monstrueux à remettre encore à la disposition de l'armée, le pouvoir qu'il en avoit reçu; enfin, il disposa cette armée qu'il ne commandoit pas, à le choisir pour Chef de l'Etat, & à le prier de prendre les rênes du Gouvernement dans les trois Royaumes, sous le nom de Protecteur.

Quand on arrête les yeux sur ces événemens étrangers, on ne peut con-

cevoir que l'Europe ait vu tranquillement les Sujets de Charles I conjurer sa perte, proscrire sa tête, & le traîner au supplice, sans qu'aucun Monarque se soit armé pour le défendre ou pour le venger : c'étoit pourtant la cause commune des Rois. Mais il y a quelque chose de plus étonnant encore ; c'est que Cromwel, assis paisiblement sur les débris du Trône, ait joui cinq ans entiers de son usurpation, absolu au-dedans, redouté au-dehors, réglant à son gré les destins de sa Nation & ceux des autres Peuples, recherché pour allié par les plus grands Princes, recevant leurs Ambassadeurs, & traitant d'égal à égal avec eux ; tandis que, pour lui plaire, le fils de son Roi, l'héritier légitime de la Couronne qu'il fouloit aux pieds, étoit chassé de la France, où il avoit trouvé un asyle. Mais pour apprendre à ceux qui se laissent éblouir par la prospérité des méchans, que les scélérats plus heureux dans leurs entreprises, portent au fond du cœur leur Juge & leur Bourreau, n'oublions pas de remarquer ici que Cromwel, au faîte des grandeurs, étoit l'homme le plus malheureux qu'il

XVII. SIÈCLE.

y eût au monde. Dans le tems qu'il affectoit le calme & la sérénité, le trouble & les alarmes étoient dans son ame. Il avoit joué tous les partis, trompé, offensé toutes les Sectes; il étoit donc également odieux aux uns & aux autres. Sans amis, sans serviteurs fidèles, (les ambitieux, les tyrans n'en ont point), il n'osoit se fier à personne, pas même à ceux dont la fortune étoit liée à la sienne, pas même à ses enfans. Il ne se soutenoit que par les moyens qu'il avoit employés pour s'élever, la fourberie & la terreur. Tremblant jour & nuit pour sa vie, & ne voyant que des assassins dans tous ceux qui l'approchoient, il changeoit d'appartement tous les soirs, & personne ne savoit dans quelle chambre du Palais il couchoit. Ce n'étoit pas le remords, ni l'image de ses crimes qui causoient son inquiétude, mais l'idée qu'il se faisoit des autres hommes, & les desseins qu'il leur supposoit, en les jugeant d'après lui. Il se persuadoit que tous étoient contre lui, parce qu'il avoit été contre tous. Il vécut, il régna au milieu de ses craintes; & ce qui acheve de caractériser cet usurpa-

teur, couvert du ſang de ſon Roi, il nomma, en mourant, ſon fils Richard, pour gouverner l'Angleterre ſous le même titre & avec le même pouvoir que lui, comme un Prince légitime tranſmet la ſouveraine Puiſſance à l'héritier de la Couronne.

Il ſeroit difficile de dire quelle fut la Religion de Cromwell, & même d'aſſurer qu'il en eut une. Celle qu'il affecta, n'étoit, dans ſes vues, qu'un moyen d'acquérir de l'importance, du crédit, & par-là de ſe frayer un chemin plus ſûr, non à la fortune, il ne deſira jamais les richeſſes, mais à l'autorité, ou, pour mieux dire, à la domination, qui étoit ſon idole. Si parmi toutes les Sectes qui déchiroient alors le ſein de ſa Patrie, il choiſit celle des Presbytériens, c'eſt parce qu'elle étoit plus oppoſée à la Puiſſance Royale, plus ardente, plus fanatique. L'intérêt de ſon ambition exigeoit qu'il ſe liât étroitement avec ceux qui, par leurs principes, par leur haine pour la Royauté, par leur nombre & leur audace, étoient les plus propres à le ſervir dans ſes deſſeins, & à le porter auſſi loin qu'il deſiroit d'aller, ſi ſes premières

XVII. SIÈCLE.

démarches avoient du succès. C'est encore par le même motif, qu'il s'attacha au parti des Indépendans, qui s'étoit formé dans le sein de la Secte Presbytérienne. Lorsque, par l'enchaînement des circonstances, le pouvoir suprême eut passé dans ses mains, il se déclara contre cette même Secte, qui avoit été l'instrument de son élévation; il la persécuta, & il saisit toutes les occasions de l'abaisser & de lui nuire; c'est qu'alors il la regarda comme son ennemie, par la même raison qu'elle avoit été celle des Rois. Ainsi, Cromwel ne fut proprement d'aucune Secte. Autant qu'il est possible de pénétrer le secret de cette ame profondément dissimulée, son indifférence alla jusqu'à penser que la Religion n'étoit pas un objet assez important, pour mériter qu'on se donnât la peine d'examiner & de choisir. Ainsi, par la nature même de son indifférence, il fut le plus irréligieux & le plus impie des hommes. Le rôle de Prophete & d'inspiré qu'il joua plus d'une fois, est une preuve de son peu de respect pour la Divinité. Ceux qui ont prétendu qu'il étoit Déiste, ont-ils bien pensé à ce qu'ils écrivoient?

XVII. SIÈCLE.

Un Déiste qui feindroit l'inspiration, comme Cromwel, & qui, au bord du tombeau, prophétiseroit sa prompte guérison, dans le tems que son Médecin lui annonceroit qu'il n'a pas encore une heure de vie, seroit-il autre chose qu'un imposteur & un scélérat, aux yeux des Déistes même? Le Déisme ne peut donc s'honorer, en mettant le nom de Cromwel dans la liste de ses héros. Car s'il étoit prouvé qu'il eût fait consister toute sa Religion dans les Dogmes & les maximes qui distinguent ce systême, on attribueroit à ses principes la hardiesse qu'il eut à commettre tous les crimes nécessaires à son élévation, & la monstrueuse tranquillité qu'il fit paroître après les avoir commis.

Le fils de l'infortuné Charles I étoit errant & fugitif, ne trouvant pas un seul Prince qui osât ou qui voulût prendre ses intérêts, tandis que le meurtrier de son pere régnoit paisiblement dans sesRoyaumes, & habitoit son Palais à Londres. Tel étoit le sort du jeune Prince à qui le droit de sa naissance assuroit l'héritage de trois Couronnes, lorsque le Protecteur mourut. Si Richard son fils, eût eu le même génie, ou la même

ambition que lui, ſans doute la Royauté eût été anéantie pour toujours en Angleterre. Mais ſon caractère étoit auſſi paiſible & auſſi indifférent pour la gloire dangéreuſe de reguer ſur ſes Concitoyens, que celui de ſon pere avoit été violent & jaloux de la domination. L'héritier de Charles I ne pouvoit rien ſouhaiter de plus heureux. Le hazard fit pour lui, ce qu'aucun Potentat de l'Europe n'avoit oſé projetter. Une révolution ſubite & inattendue le rappella dans ſes Etats, & le mit ſur le Trône de ſes ayeux en 1660. Ce Prince, qui prit le nom de Charles II, avoit toutes les qualités de l'eſprit & du cœur, qui font les hommes aimables dans la condition de ſimple Particulier, & les malheurs de ſon pere le rendoient encore plus intéreſſant. Mais ces mêmes qualités, qui auroient fait ſon bonheur dans un autre tems & d'autres lieux, troublerent ſon repos. Le goût de la dépenſe & des plaiſirs, peu convenable aux circonſtances dans leſquelles il ſe trouvoit, lui attira des contradictions & des chagrins qu'il auroit évités, avec plus de réſerve & d'économie. S'il ne fut pas attaché par principes à la Re-

ligion nationale, il voulut au moins le paroître. Dans cette vue, il s'appliqua de tout son pouvoir à établir l'uniformité du culte, & l'observation des rits prescrits par la liturgie Anglicane; entreprise qui avoit causé tant de troubles sous les deux derniers règnes, & qui fut applaudie, favorisée sous celui-ci. Tant il est vrai que dans les plus grandes affaires, tout dépend des circonstances & de la disposition des esprits. Les Presbytériens, ou Puritains, ennemis de l'Ordre Episcopal, refuserent de se soumettre à ce nouveau Réglement. Deux mille Ministres de cette Secte aimerent mieux renoncer à leurs bénéfices, que d'adopter la liturgie Anglicane.

Mais Charles II, en appuyant la Religion dominante, ne vouloit pas autoriser le fanatisme, ni rallumer le flambeau de la guerre civile & de la persécution. Ce fut pour prévenir ces malheurs, qu'il accorda la liberté de conscience à tous ses Sujets, par une Déclaration du mois de Mars 1672. Apeine cette loi fut-elle publiée, que les Presbytériens, qui dominoient dans la Chambre des Communes, l'attaquerent avec

XVII. SIÈCLE.

cette chaleur qu'ils mettoient dans toutes les affaires, parce qu'elle étoit favorable aux Catholiques. Ils se plaignirent si haut, & se donnerent tant de mouvemens, que le Roi craignant les suites de ce commencement de fermentation, révoqua sa Déclaration, pour éviter de plus grands maux. Mais la Secte remuante & impérieuse dont il avoit cru calmer l'inquiétude, par sa condescendance, n'en demeura pas-là. Le Parlement, entraîné par les esprits turbulens & factieux qui avoient pris le dessus, aussi bien dans la Chambre des Pairs, que dans celle des Communes, passa le fameux acte du *Test* portant que toute personne qui posséderoit quelque emploi, charge ou bénéfice, seroit tenue de prêter les sermens d'*allégeance* & de *suprématie*; de recevoir les Sacremens dans son Eglise Paroissiale, & de renoncer par écrit à la croyance de la présence réelle dans l'Eucharistie. Cet acte n'avoit d'autre but que d'écarter les Catholiques de toutes les places, & de les anéantir avec le tems. Il falloit que leurs ennemis fussent bien implacables pour leur porter de pareils coups sous un règne pacifique.

toutes
orable
ent si
nouve-
suites
ation,
iter de
ête re-
oit cru
descen-
é Par-
turbu-
pris le
hambre
Com-
u *Test*
possé-
ou bé-
es ser-
matie ;
ns son
cer par
résence
n'avoit
Catho-
de les
oit que
lacables
ps sous

SYNCHRONISME DES

DIX-SEPTIÈME

EMPEREURS Ottomans.

AHMED ou ACHMET, fils aîné de Mahomet III, monte sur le Trône, l'an 1603. Il meurt en 1617.

MUSTAPHA, frère cadet d'Achmet, lui succède en 1617. Il est déposé & confiné dans une prison, en 1618.

OSMAN ou OTHMAN, fils d'Achmet, est substitué à Mustapha en 1618, à l'âge de 8 ans ou de 12 ans. Il est étranglé en 1622, par l'ordre de Mustapha son oncle.

MUSTAPHA rétabli en 1622, est déposé de nouveau l'année suivante, & étranglé dans sa prison.

AMURATH IV, frère d'Osman, est substitué à Mustapha en 1623. Il meurt en 1640.

IBRAHIM, après la mort de son frère Amurath, est tiré d'une prison obscure où il languissoit depuis 4 ans, pour être placé sur le Trône. Il est déposé & étranglé en 1645, dans la cinquième année de son règne.

MAHOMET IV, fils aîné d'Ibrahim, lui succède en 1649, à l'âge de 7 ans. Il est déposé en 1687, & meurt en 1693.

SOLIMAN III, fils d'Ibrahim, est placé sur le Trône après la déposition de Mahomet IV, en 1687. Il meurt en 1691.

ACHMET II, fils d'Ibrahim, succède à Soliman, en 1591. Il meurt en 1695.

MUSTAPHA II, fils de Mahomet IV, est reconnu Sultan après la mort d'Achmet. Il est déposé en 1703, & meurt de mélancolie l'année suivante.

EMPER. d'Occident.

MATHIAS, fils de Maximilien II, est élu Empereur après la mort de Rodolphe, arrivée en 1612. Il meurt en 1619.

FERDINAND II, fils de Charles d'Autriche est élu Empereur en 1619. Il meurt à Vienne le 15 Février 1637.

FERDINAND III, fils de Ferdinand II, lui succède en 1637. Il meurt en 1657.

LEOPOLD fils de Ferdinand III, est élu Empereur en 1658. Il meurt le 6 Mai 1705.

ROIS de France.

LOUIS XIII, fils de Henri IV & de Marie de Médicis, né à Fontainebleau le 27 Septembre 1601, succède le 14 Mai 1610 à son père, sous la tutèle de la Reine sa mère. Il meurt à Saint-Germain-en Laye le 14 Mai 1643, dans la quarante-deuxième année de son âge & la trente-troisième de son règne.

LOUIS XIV, fils de Louis XIII & d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 Septembre 1638, parvient à la Couronne le 14 Mai 1643, sous la Régence de la Reine sa mère. Il meurt le premier Septembre 1715, âgé de 77 ans moins 3 jours, après avoir régné 72 ans 3 mois & 18 jours.

ROIS d'Angleterre & d'Ecosse.

JACQUES I, fils de Henri Stuart & de Marie, Reine d'Ecosse, est proclamé Roi à Londres le 3 Avril 1603, après la mort d'Elisabeth, qui l'avoit nommé son successeur, comme son plus proche parent. Il meurt le 6 Avril 1625, âgé de 59 ans, après un règne de 22 ans.

CHARLES I, fils de Jacques I, né en Ecosse le 19 Novembre 1600, monte sur le Trône de la Grande-Bretagne après la mort de son père, en 1625. Il est condamné à mort & exécuté le 9 Février 1649, dans la quarante-neuvième année de son âge & la vingt-cinquième de son règne.

Après un interrègne de 4 ans, OLIVIER CROMWEL, est déclaré Protecteur, le 26 Décemb. 1643, & gouverne sous ce titre jusqu'en 1658, époque de sa mort.

RICHARD CROMWEL, fils du précédent, est proclamé Protecteur le 14 Septembre 1658. Il gouverne jusqu'en 1660.

CHARLES II, fils de Charles I & de la Reine Henriette, né le 22 Mai 1630, est reconnu Roi d'Angleterre en 1660, & couronné solemnellement le 23 Avril 1661. Il meurt le 16 Février 1685, dans la cinquante-cinquième année de son âge, & la vingt-cinquième de son règne.

JACQUES II, Duc d'Yorck, fils de Charles I & d'Henriette, né le 24 Octobre 1633, est proclamé Roi à Londres, le 16 Février, & couronné avec la Reine le 3 Mai suivant. Il se retire en France en 1689, & meurt à St. Germain-en-Laye le 10 Septembre 1701.

GUILLAUME-HENRI DE NASSAU, fils posthume de Guillaume IX, Prince d'Orange & d'Henriette-Marie, fille de Charles I, né le 14 Octobre 1650, est proclamé Roi d'Angleterre le 12 Février 1689, sous le nom de Guillaume III, avec la Princesse Marie son épouse, fille du Roi Jacques II, 4 mois après la retraite de ce dernier. Il meurt le 19 Mars 1702, âgé de 52 ans.

ROIS d'Espagne.

PHILIPPE III, fils de Philippe II, monte sur le Trône le 13 Septembre 1598. Il meurt le 31 Mars 1621, âgé de 43 ans moins 14 jours, dans la vingt-troisième année de son règne.

PHILIPPE IV, fils de Philippe III, succède à son père le 31 Mars 1621. Il meurt le 17 Septembre 1665, âgé de 60 ans 5 mois 9 jours, dans la quarante cinquième année de son règne.

CHARLES II, fils de Philippe IV, monte sur le Trône le 17 Septembre 1665, dans sa quatrième année, & règne sous la tutèle de Marie-Anne d'Autriche, sa mère & de six Conseillers, nommés par le feu Roi, avant sa mort. Il meurt le premier Nov. 1700, à l'âge de 39 ans.

La même année le Duc d'Anjou, second fils de Louis Dauphin de France, & de Marie-Anne de Bavière, succède à Charles II, qui l'avoit appelé à la Couronne le 2 Octobre, comme petit fils de Marie-Thérèse d'Autriche.

ROIS de Portugal.

PHILIPPE II, (troisième du nom, Roi d'Espagne) est proclamé Roi en 1598, après la mort de Philippe I, (deuxième du nom, Roi d'Espague). Il meurt l'an 1621.

PHILIPPE III, (quatrième du nom, Roi d'Espagne) succède au Roi, son père, en 1621. La révolution qui arriva en 1640, fit passer la Couronne de Portugal sur la tête de D. Jean, Duc de Bragance, qui en étoit le légitime héritier.

JEAN IV, petit-fils de Catherine, fille de l'Infant Edouard, fils du Roi Emmanuel, est proclamé Roi à Lisbonne le premier Décembre 1640. Il meurt le 6 Novembre 1656, dans la cinquante-deuxième année de son âge, & la seizième de son règne.

ALPHONSE VI, fils de Jean IV, succède à son père en 1656, & règne sous la tutèle de Louise de Gusman, sa mère. Il est forcé d'abdiquer en 1667, & meurt en 1675, âgé de 40 ans.

PIERRE II, frère d'Alphonse, Régent du Royaume dès l'an 1686, est proclamé & couronné Roi aussitôt après la mort de son frère. Il meurt le 9 Décembre 1706, dans la cinquante-septième année de son âge, & la vingt-quatrième de son règne depuis la mort d'Alphonse.

ROIS de Danemarck.

FREDERIC III, fils de Christiern IV, lui succède en 1648. Il meurt le 19 Février 1670, âgé de 61 ans.

CHRISTIERN V, déclaré dès l'an 1655, successeur du Roi Frédéric, son père, lui succède l'an 1670. Il meurt le 4 Septembre 1 99, dans sa cinquante-quatrième année.

FREDERIC IV, succède le 4 Septembre 1 99, au Roi Christiern, son père. Il meurt le 16 Octob. 1730, âgé de 59 ans.

OIS ortugal.

PPE II,
du nom,
pagne) est
Roi en 1598,
ort de Phi-
euxième du
l'Espagne).
an 1621.
PPE III,
du nom,
gne) suc-
, son père,
La révolu-
arriva en
ffer la Cou-
ortugal sur
Jean, Duc
e, qui en
time héri-

V, petit-
erine, fille
Edouard,
mmanuel,
Roi à Lis-
emier Dé-
. Il meurt
re 1656,
ante-deu-
e de son
seizième

NSEVI,
V, suc-
père en
ne sous la
uise de
mère. Il
liquer en
eurt en
40 ans.
II, frère
Régent
dès l'an
lamé &
i aussi-
mort de
meurt le
1706,
te-sep-
de son
gt-qua-
règne
d'Al-

ROIS de Danemarck.

FREDERIC III, fils de Christiern IV, lui succède en 1648. Il meurt le 19 Février 1670, âgé de 61 ans.

CHRISTIERN V, déclaré dès l'an 1655, successeur du Roi Frédéric, son père, lui succède l'an 1670. Il meurt le 4 Septembre 1 99, dans sa cinquante-quatrième année.

FREDERIC IV, succède le 4 Septembre 1 99, au Roi Christiern, son père. Il meurt le 16 Octob. 1730, âgé de 59 ans.

ROIS de Suede.

CHARLES IX, fils du Roi Gustave Vasa, est reconnu Roi de Suède le 29 Mars 1604. Il meurt le 8 Novembre 1611, à l'âge de 61 ans.

GUSTAVE ADOLPHE, succède au Roi Charles son père, l'an 1611. Il meurt en 1632.

CHRISTINE, fille de Gustave-Adolphe, lui succède par choix des Etats en 1613. Elle se démet de la Couronne en faveur de Charles-Gustave, en 1654. Elle meurt à Rome le 19 Avril 1689.

CHARLES-GUSTAVE X, fils de Jean Casimir, Comte Palatin, succède le 16 Juin 1654, à la Reine Christine dont il étoit cousin. Il meurt en 1660.

CHARLES XI succède au Roi Charles-Gustave, son père, sous la Régence de Hedwige, sa mère, le 23 Février 1660. Il meurt le 15 Avril 1697.

CHARLES XII, succède le 16 Avril 1697, au Roi Charles XI, son père, sous la Régence de la Reine Hedwige Eléonore son aïeule. Il est tué au siége de Fridérieshal le 11 Décembre 1718.

ROIS de Pologne.

ULADISLAS VII, fils de Sigismond III, est élu Roi de Pologne le 13 Novembre 1632. Il meurt le 19 Mai 1648.

JEAN CASIMIR V, second fils de Sigismond III, est proclamé Roi de Pologne le 20 Novembre 1648. Il abdique le 16 Septembre 1668. Il meurt à Nevers le 15 Décembre 1672.

MICHEL CORIBUTH WIESNIOWIECSKI, du sang des Jagellons, est élu Roi le 19 Juin 1669. Il meurt le 10 Novembre 1673.

JEAN SOBIESKI, Grand-Maréchal de Pologne, est proclamé Roi le 21 Mai 1674. Il meurt d'apoplexie le 17 Juin 1696.

FREDERIC-AUGUSTE II, Electeur de Saxe, couronné Roi de Pologne le 5 Septembre 1697. Déposé en 1704, est rétabli solemnellement en 1709. Il meurt le premier Février 1733.

ROIS de Bohême.

MATHIAS, successeur de Rodolphe son frère, dans tous ses Etats, est couronné Roi de Bohême à Prague le 23 Mai 1611. Il meurt le 20 Mars 1619.

FERDINAND II, fils de Charles d'Autriche, est couronné Roi de Bohême le 29 Juin 1617, sur la démission que Mathias fit de ce Royaume en sa faveur. Il meurt le 13 Février 1637.

FERDINAND III, fils de Ferdinand II, est reconnu Roi de Bohême dès le 25 Novemb. 1627. Il meurt en 1657.

LEOPOLD II, fils de Ferdinand III, est proclamé Roi de Bohême le 14 Septembre 1656. Il meurt en 1705.

ROIS de Hongrie.

MATHIAS II, second fils de Maximilien, est couronné Roi de Hongrie le 19 Novembre 1608, sur la démission que Rodolphe, son frère, avoit faite en sa faveur. Il se démet lui-même le 26 Juin 1618, en faveur de Ferdinand.

FERDINAND II, fils de Charles, Duc de Stirie, est couronné Roi de Hongrie, sur la démission de Mathias, le premier Juillet 1618. Il transmet le Sceptre à son fils Ferdinand, l'an 1625.

FERDINAND III, fils de Ferdinand II, est couronné Roi de Hongrie le 8 Décembre 1625. L'an 1647 il cède la couronne à Ferdinand son fils aîné.

FERDINAND IV, fils de Ferdinand III, est couronné Roi de Hongrie le 16 Juin 1647. Il meurt le 9 Juillet 1654.

LEOPOLD II, fils de Ferdinand III, est élu Roi de Hongrie le 22 Juin 1655. Il meurt en 1705.

EMPEREURS de Russie.

BORIS GODOUNOSE, beau-frère du Czar Féodor, & son Ministre, vient à bout par ses intrigues de se faire proclamer Czar le 22 Août 1598. Il meurt le 23 Avril 1604.

Après la mort de Boris, un Moine Russe nommé GEORGE ATREPIEVE, se fait passer pour le Prince Démétrius. Son imposture ayant été découverte, il est mis à mort le 26 Mai 1606.

BASILE SCHUISKI est élu le 21 Juin 1606, pour succéder au faux Démétrius, qu'il avoit fait périr. Schuiski est déposé en 1610, comme incapable de gouverner, & meurt quelque temps après.

MICHEL FEODOROWIZ, fils de Feodor Nikititz, est élu Czar en 1613, par les Russes, à l'âge de 14 ans. Il meurt le 12 Juillet 1645.

ALEXIS, fils du Czar Michel, est couronné le 13 Juillet 1645. Il meurt le 8 Février 1676.

FEODOR ou THEODORE II, fils d'Alexis, monte sur le Trône de Russie en 1676. Il meurt sans enfans le 17 Août 1682.

PIERRE ALEXIOWITZ dit LE GRAND, frère de Féodor, est proclamé Czar, au mois de Juin 1682. IWAN qui lui avoit été associé, meurt en 1696. La mort de Pierre arrive le 28 Janvier 1725.

Cepen
mieux d
de Relig
en Angle
ſes diſc
reſpect
jets les
fectoit é
& toute
cela , ſa
pour la
la peine
ligion à
moins il
qu'ils ét
Royale ,
& à ſa p
mourut c
ſi ſon
tendant
derniers
les égare
Charl
ſans laiſ
appelloit
ſon frer
ciſme ,
couvroie
avoient

Cependant le Déiſme, ou, pour mieux dire, l'indifférence en matière de Religion, faiſoit de grands progrès en Angleterre. L'exemple de Charles II, ſes diſcours peu meſurés, le peu de reſpect qu'il témoignoit pour les objets les plus ſacrés, le mépris qu'il affectoit également pour tous les cultes & toutes les Sectes, & plus que tout cela, ſa vie licencieuſe & ſon goût pour la volupté, qu'il ne prenoit pas la peine de cacher, enhardirent l'irréligion à ſe montrer ſans crainte. Néanmoins il aimoit les Catholiques, parce qu'ils étoient plus ſoumis à l'autorité Royale, plus affectionnés à ſa famille & à ſa perſonne. On aſſure même qu'il mourut dans leur Communion. Heureux ſi ſon retour fut ſincère, & ſi, en rendant hommage à la vérité dans ſes derniers momens, il déteſta ſans feinte les égaremens de ſon cœur!

Charles II termina ſes jours en 1685, ſans laiſſer d'enfans légitimes. Sa mort appelloit au Trône le Duc d'Yorck ſon frere. Les ennemis du Catholiciſme, & les autres factieux qui ſe couvroient du voile de la Religion, avoient eſſayé plus d'une fois de l'en

XVII. SIÈCLE.

écarter, ſans épargner les moyens les plus odieux. Il avoit abjuré le ſchiſme & l'héréſie en 1671, & dès 1678 on avoit imaginé l'hiſtoire d'une conjuration chimérique, dont on le faiſoit Chef. Quoique ce fût une impoſture groſſière, mal concertée, & qu'on ne produisît ni preuves, ni témoins, il en avoit coûté la vie à pluſieurs Catholiques de la plus haute naiſſance, notamment à Milord Stafford, l'un des plus grands Seigneurs d'Angleterre, & à Olivier Plunket, Archevêque d'Armach en Irlande, Prélat recommandable par ſa vie édifiante & ſes travaux apoſtoliques. Le Duc d'Yorck, qu'on vouloit rendre odieux à la Nation, s'éloigna, par le conſeil du Roi ſon frere, ſous prétexte de voyager en Europe. Cependant, à la mort de Charles II, ce Prince fut proclamé ſans oppoſition. Mais à peine fut-il ſur le Trône, que, par un zèle prématuré en faveur de la Religion qu'il avoit embraſſée, il attira ſur ſa tête un orage dont il fut la victime, & qui ruina pour toujours en Angleterre cette Religion qu'il vouloit rétablir dans ſon ancienne ſplendeur. Non content d'en faire profeſſion &

d'en ſuivre les pratiques dans l'intérieur de ſon Palais, il ne diſſimula pas le deſſein qu'il avoit formé de rendre aux Catholiques toutes les Egliſes qu'ils avoient perdues depuis les tems de Henri VIII. Le Palais étoit rempli de Religieux qui s'avouoient ouvertement pour ce qu'ils étoient. Quatre Evêques furent ſacrés dans la Chapelle du Roi. Il envoya un Ambaſſadeur à Rome, & il demanda au Pape un Nonce qui vînt à Londres, & qui réſidât publiquement avec ce caractère auprès du Monarque. Innocent XI qui gouvernoit alors l'Egliſe, n'approuvoit pas ces démarches de Jacques II. Il lui conſeilla de modérer ſon zèle, & en approuvant ſes bonnes intentions, ce ſage Pontife deſiroit qu'il conſultât davantage les règles de la prudence, pour ne pas ſoulever contre lui ſa Nation déjà prévenue, & achever de perdre le Catholiciſme, en ſe perdant lui-même.

Les craintes du Pontife ne tarderent pas à ſe realiſer. Toutes les Sectes prirent l'alarme. La faveur accordée trop promptement, trop ouvertement aux Catholiques, faiſoit dire à tous ceux qui avoient intérêt de traverſer les deſ-

XVII. SIÈCLE.

seins du Roi à cet égard, que le Papisme alloit reparoître, & que bientôt l'Angleterre seroit esclave de Rome, comme autrefois. Ces discours étoient entretenus par les Emissaires du Prince d'Orange, Guillaume de Nassau, Stathouder de Hollande, gendre de Jacques II, qui travailloit sourdement à détrôner son beau-pere. Ses intrigues eurent le succès qu'il en attendoit; & le mécontentement étant devenu général, il executa sans difficulté l'invasion qu'il avoit méditée, lorsqu'il se présenta sur les côtes d'Angleterre en 1688, avec cinquante vaisseaux de guerre, & quatre cents bâtimens de transport. Il fut bientôt maître de Londres; mais ce n'étoit pas assez pour contenter son ambition. Il vouloit être Roi; & quoiqu'une partie de la Nation parût être pour lui, il avoit bien des obstacles à surmonter, avant d'accomplir ses desseins. Il falloit que le Trône fût déclaré vacant, & qu'ensuite la Nation convaincue qu'elle étoit rentrée dans ses droits, examinât ce qu'il convenoit de faire dans la circonstance présente, pour disposer de la Couronne, & pourvoir aux besoins de l'Etat.

Une Assemblée nationale se forma, sous le nom de *Convention*, parce que, suivant les Loix, il ne peut y avoir de Parlement, lorsqu'il n'y a point de Roi. Après de grands débats, il fut décidé que le Trône étoit vacant, par l'abdication volontaire & la retraite de Jacques II; il s'étoit réfugié en France: que la nation Angloise étoit en droit de régler la forme du Gouvernement, & qu'en conséquence de ce droit, elle déféroit la Couronne à Guillaume III, & à la Princesse son Epouse, fille de Jacques II. Mais comme ces arrangemens ne suffisoient pas encore pour satisfaire la haine qu'on avoit conçue contre les Catholiques, & pour calmer la crainte de les voir rentrer en crédit, si Jacques II venoit à rétablir ses affaires, il fut statué que nul Prince faisant profession de la Religion Romaine, ne pourroit monter sur le Trône d'Angleterre, ni épouser une personne de la même Religion. Jacques II, réfugié en France, accueilli, secouru par Louis XIV, avec la magnificence & la noble générosité qui caractérisoient ce grand Prince, fit quelques efforts pour recouvrer les trois

XVII. SIÈCLE.

Couronnes qu'il avoit perdues par son imprudence & sa précipitation. L'Irlande où les Catholiques dominoient, lui étoit demeurée fidèle ; il y débarqua avec cinq mille hommes de bonnes troupes que Louis lui avoit données. Cette petite armée, fortifiée par un assez grand nombre d'Irlandois qui vinrent s'y joindre, auroit pu contribuer au rétablissement de ses affaires, si, par une nouvelle faute, il n'eût pas risqué le sort d'une bataille. Les deux armées combattirent sur les bords de la Boyne, le 11 de Juillet 1690 ; la victoire se déclara pour le Prince d'Orange, qui fut renversé par un boulet de canon, & qui passa pour mort : ainsi fut terminée cette grande querelle. Jacques II fut obligé de revenir en France. Il se renferma au Château de S. Germain en Laye, que Louis XIV lui avoit donné pour retraite. Il y vécut jusqu'en 1701, uniquement occupé de son salut, & ne paroissant pas regretter sa grandeur passée. Sa chûte entraîna celle de la Religion Catholique en Angleterre ; & jusqu'à présent, quelques tentatives qu'on ait faites, sa postérité est demeurée excluse d'un

Trône qu'il lui auroit conservé, s'il eût suivi les sages conseils d'Innocent XI.

XVII. SIÈCLE.

Entraînés par l'ordre des événemens qu'il ne convenoit pas d'interrompre, nous n'avons pu continuer ce que nous avions commencé de raconter, touchant les difficultés qui s'étoient élevées en Angleterre, au sujet du Gouvernement spirituel des Catholiques. Il faut maintenant revenir sur nos pas, & reprendre les choses à l'époque où nous sommes restés. L'Archiprêtre Blackvell qui avoit la manutention de toutes les affaires ecclésiastiques, sous l'autorité du Pape, étant mort vers 1612, eut deux successeurs qui vécurent peu. Alors le Clergé sentant plus que jamais combien une si longue privation du Ministère Episcopal étoit nuisible à cette Eglise affligée, renouvella ses instances auprès du Saint-Siège, pour obtenir des Evêques. Tout ce qu'il y avoit de plus considérable parmi les Laïques, pensant comme le Clergé, formoit les mêmes vœux. Dans ces circonstances, un Docteur, nommé Kellison, distingué par son savoir & sa piété, qui étoit alors Principal du Collège des Anglois

XVII. SIÈCLE.

à Douai, publia un Ouvrage dont l'objet étoit de montrer la nécéssité du Ministère Episcopal dans le gouvernement des Eglises. Après avoir établi cette vérité sur des raisons tirées de la constitution de l'Eglise, de la forme essentielle de son régime, & de la pratique universelle de tous les siècles, il considère l'état actuel & les besoins de la Société Catholique en Angleterre, & il prouve que si elle reste plus longtems sans Chefs, c'est-à-dire, sans Evêques, cette anarchie dans l'Ordre Ecclésiastique, ne tardera pas à causer sa ruine totale.

Soit que Grégoire XV eût vu cet Ecrit, & qu'il en eût été frappé, soit qu'il sentît le tort que pouvoit faire à la Religion Catholique une mésintelligence si peu édifiante entre les ministres qui travailloient dans cette Mission, il résolut d'y envoyer un Evêque. Son choix tomba sur M. Bishop, Docteur de Sorbonne, avantageusement connu à Rome où il avoit résidé quelque tems, comme Député du Clergé d'Angleterre. Il fut sacré en 1623, sous le titre d'Evêque de Chalcédoine, avec les pouvoirs d'Ordinaire, pour gouver-

ner l'Egliſe d'Angleterre, en qualité de Délégué du Saint-Siège. Ce Prélat étant mort peu de tems après ſon ſacre, Urbain VIII nomma, pour lui ſuccéder en 1625, M. Richard Smith, l'un des plus ſavans Théologiens & des plus vertueux Eccléſiaſtiques qu'il y eût alors dans le Clergé Romain d'Angleterre. Il fut ſacré, comme ſon prédéceſſeur, ſous le titre de Chalcédoine, avec les mêmes pouvoirs, & le caractère de Vicaire Apoſtolique. Si-tôt que ce Prélat fut entré dans les fonctions de ſon miniſtère, il entreprit de ſoumettre tous les Eccléſiaſtiques employés ſous ſes ordres, aux mêmes règles de diſcipline & au même plan de conduite. Il ordonna ſur-tout l'exécution d'un décret de Pie V, qui défend aux Réguliers d'entendre les confeſſions, ſans être approuvés de leur Evêque. Ces ordres réveillerent l'ancienne diſpute. Les Réguliers ſe plaignirent qu'on portoit atteinte à leurs privilèges, qu'on mettoit des entraves à leur zèle, & qu'on nuiſoit au bien qu'ils faiſoient, en les aſſujettiſſant à des formalités gênantes : l'aigreur, l'amertume, ſe mêlerent à ces plaintes; un grand nombre de Laïques

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

de toute condition, conduits par les Réguliers, embrasserent leur parti, & se souleverent contre le Prélat. Les choses en vinrent au point que les uns & les autres se retirerent de son Obédience. M. Smith, voyant son autorité avilie par ceux qui auroient dû la faire respecter, & ne pouvant plus être utile à l'Eglise d'Angleterre au milieu de ces discordes, se retira en France où il mourut en 1655.

On sent tout l'avantage que les Sectes ennemies du Catholicisme tiroient de ces funestes divisions. C'étoit un sujet de joie & de triomphe pour elles de voir les Ecclésiastiques de la Communion Romaine si peu d'accord entre eux sur un point aussi important que les règles de la police & de la subordination. Les Réguliers, pour justifier leur conduite & défendre ce qu'ils appelloient leurs privilèges, firent paroître un grand nombre d'écrits, la plupart mal digérés & fondés sur des principes absolument faux. On les attribua aux Jésuites qui avoient montré plus de chaleur que les autres dans cette querelle : les principes fondamentaux de la Hiérarchie, les droits sacrés de

l'Epiſcopat, & les maximes les plus reſpectables du Gouvernement ſpirituel, y étoient attaqués d'une manière trop ouverte, trop hardie, pour que le Clergé de France & la Sorbonne gardaſſent le ſilence. La doctrine de ces écrits & les propoſitions dangereuſes que les Auteurs y avoient répandues, furent condamnées avec les qualifications qu'elles méritoient; mais il convenoit de joindre les raiſons aux cenſures, dans une cauſe qui étoit celle de l'Epiſcopat & de tout l'ordre Hiérarchique. La défenſe d'une ſi belle cauſe fit éclorre pluſieurs écrits où le ſujet eſt traité à fond. Dans le nombre de ceux qui parurent travaillés avec le plus de ſoin, on diſtingue encore le gros livre intitulé *Petrus Aurelius*, *&c.* ouvrage du célèbre Abbé de S. Cyran, & de l'Abbé de Barcos ſon neveu, qui reçut de grands éloges dans le tems, & qui dut une partie de ſon ſuccès, comme toutes les productions de ce genre, aux circonſtances dans leſquelles il vit le jour.

L'Egliſe Catholique d'Angleterre, étoit dans l'état où nous venons de la repréſenter, lorſque Jacques II par-

XVII. SIÈCLE.

vint à la Couronne. Après que ce Prince eut dissipé les troubles qui s'éleverent dans les premières années de son règne, il demanda au Pape des Evêques pour gouverner les Eglises de son Royaume; mais il vouloit des Evêques ordonnés sous des titres réels, qui leur donnassent, outre le caractère, la puissance & la stabilité des Ordinaires, & non des Vicaires Apostoliques, simples délégués du Pape, amovibles à sa volonté, tels qu'on en donne aux Sociétés Chrétiennes qui se sont formées dans les pays infidèles. Ceux que le Monarque Anglois avoit chargés d'agir en son nom auprés du Souverain Pontife, avoient des ordres précis de ne se pas relâcher sur un article de cette importance; mais ils éprouverent tant de difficultés, qu'ils aimerent mieux accepter ce qu'on leur offroit, que de ne rien obtenir. Le Pape nomma donc quatre Vicaires Apostoliques, sur la présentation du Roi, trois du Clergé séculier, MM. Leybum, Giffard, Smith, Docteurs de Sorbonne; & le quatrième nommé Ellis, de l'Ordre de S. Benoît. Ils furent sacrés dans la Chapelle Royale, en 1686. Ces quatre Prélats

XVII. SIÈCLE.

partagerent l'Eglise d'Angleterre en quatre districts, qu'ils gouvernerent séparément comme autant de grands Diocèses. La nature & l'étendue de leur autorité fut déterminée avec beaucoup d'exactitude par le Souverain Pontife, afin de prévenir les nouvelles disputes qui pouvoient s'élever de la part des Réguliers. Jacques II qui avoit consenti à cet arrangement, soutint les Evêques, tant qu'il fut sur le Trône, & tout demeura tranquille jusqu'à la révolution qui lui fit perdre la Couronne. Alors les Réguliers renouvellerent leurs prétentions, & tenterent encore de se soustraire à l'autorité des Vicaires Apostoliques, en se prévalant des privilèges & des exemptions qu'ils avoient obtenus du Saint-Siège; mais les Papes, attentifs à maintenir l'ordre, qu'ils avoient établi dans cette Eglise, ont toujours réprimé les esprits inquiets & peu dociles, qui ont entrepris de le troubler. A mesure que les Vicaires Apostoliques sont morts, les Papes en ont nommé d'autres. C'est encore sur le plan que l'Eglise Catholique d'Angleterre est gouvernée aujourd'hui.

Nous avons vu naître & se consom-

mer dans le siècle précédent, la révolution qui détruisit le Catholicisme en Hollande. Le Calvinisme élevé sur les ruines de l'ancien culte, devint la Religion dominante, dans tous les Etats de cette République, si foible, si pauvre dans ses commencemens, & qui parvint en moins d'un demi-siècle, au plus haut dégré de puissance & de richesses. Mais le Calvinisme, comme toutes les autres Sectes plus ou moins nombreuses, qui étoient sorties en divers tems du sein de la réforme, étoit encore animé de cet esprit d'inquiétude & de révolte, qui avoit soulevé Luther & ses premiers Disciples contre l'Eglise Catholique. Cet esprit faisoit éclorre souvent entre les Théologiens Calvinistes des disputes d'autant plus vives, qu'ayant secoué le joug de l'autorité, & n'admettant que la parole de Dieu consignée dans l'Ecriture, pour règle de la foi, il n'y avoit, d'après leurs principes, aucun moyen de discerner avec certitude, de quel côté se trouvoit la vérité. Les dogmes de la prédestination & de la grace, la nature de la justice, les effets de la mort & des satisfactions de J. C, la manière dont

XVII. SIÈCLE.

ses mérites sont appliqués aux ames par la foi, la nécessité des bonnes œuvres, les forces actuelles du libre arbitre, depuis la chûte de l'homme, & la part qu'elle a sous l'empire de la grace, aux mérites de ceux qui pratiquent le bien & qui se sauvent; tels étoient les objets ordinaires sur lesquels on disputoit avec beaucoup de chaleur dans les écoles Calvinistes, au commencement de ce siècle.

Calvin avoit établi pour base de son systême Théologique, un certain nombre de principes fondamentaux, que les Docteurs de sa Communion n'admettoient pas dans la même étendue & la même rigueur. Il est nécessaire de se les rappeller, pour entendre ce que nous allons dire : les voici tels qu'il les a développés dans son Institution, ouvrage fameux dont nous avons donné l'extrait à l'Art. VIIIe. du XVIe. siècle. Il y a une prédestination absolue, inévitable pour le salut & pour la damnation; la grace est nécessitante & irrésistible; le libre arbitre a perdu toutes ses forces par le péché, & la volonté humaine, dans l'état actuel, est purement passive sous l'action de la grace;





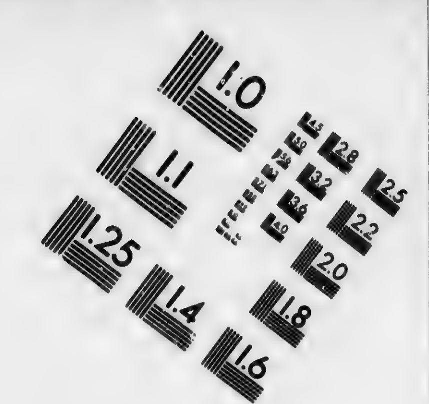
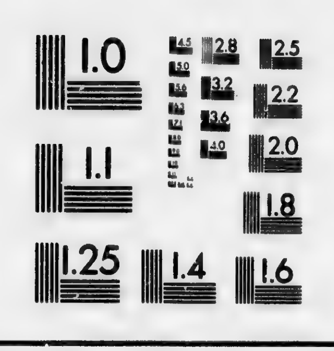


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



XVII. SIECLE.

J. C. n'est mort que pour les Elus ; les commandemens de Dieu sont impossibles de leur nature ; ils ne deviennent possibles que par la grace, & cette grace qui les rend possibles, n'est donnée qu'aux Elus ; la justice dans les ames n'est autre chose que la justice de J. C. même, qui leur est imputée par la foi ; d'où il suit que les bonnes œuvres sont inutiles. La justice une fois reçue ne se perd jamais ; tout Fidèle doit croire sans hésiter, qu'il est entré dans la voie de la justice par la foi, & la ferme persuasion qu'il en a, est pour lui un garant infaillible de son salut.

Parmi les Théologiens Calvinistes, quelques uns étoient si attachés à la doctrine de leur Maître, qu'ils ne vouloient pas souffrir qu'on adoucît & qu'on modifiât dans aucun point la rigueur des principes qui viennent d'être exposés. Ils soutenoient qu'on ne pouvoit y faire ni addition, ni retranchement, sans renverser tout le système de la Religion, sans tomber dans l'hérésie, & mériter d'être justement retranché de la Société chrétienne. D'autres pensoient différemment : les principes de Calvin leur paroissoient durs, in-

compatibles avec la justice & la bonté de Dieu, propres à décourager les gens de bien & à jetter les hommes dans le désespoir. Ces derniers avoient pour Chef un Professeur en Théologie, de Leyde, nommé Jacques Arminius, homme d'un grand savoir & d'une subtilité d'esprit qui le rendoit formidable à tous ses adversaires. François Gomar, son Collègue dans la même Académie, devint son rival. Tous deux avoient une égale ambition de jouer un rôle dans leur Secte, & de parvenir à la célébrité. Mais ils prirent des routes différentes pour y arriver.

Gomar, Calviniste rigide, traitoit d'impie & d'hérétique Arminius, & tous ceux qui comme lui, expliquoient les principes de leur Maître commun, dans un sens plus doux & moins effrayant. Il rejettoit toute interprétation, toute doctrine mitigée, qui tendît à persuader que Calvin eût donné dans l'excès, & qu'il eût mal choisi les matériaux dont il avoit composé son système. Arminius, au contraire, prétendoit qu'il falloit remanier ce système, en combiner différemment les principes, le réformer dans quelques-unes de ses parties, &

XVII. SIÈCLE.

en retrancher tout ce qui ne s'accorde pas avec les idées que la Sainte-Ecriture nous donne de la sagesse infinie de Dieu, de sa justice & de sa bonté. Il ne cessoit de répéter les mêmes choses dans ses leçons, dans les thèses publiques qu'il faisoit soutenir, & dans ses conversations particulières. En conséquence de cette façon de penser, qui étoit celle de beaucoup d'autres, il demandoit qu'on réformât le Catéchisme Flamand & la confession de foi, dont les Eglises Protestantes des Pays-Bas faisoient usage. Mais un Synode tenu à Rotterdam en 1605, rejetta cette proposition. Il fut même enjoint à tous les Ministres de se servir du Catéchisme & de la profession de foi, sans y rien changer, & sans y joindre aucune explication capable d'en altérer & d'en modifier le texte.

Arminius & ses partisans, dont le nombre croissoit de jour en jour, persisterent dans leur demande; & comme la dispute s'échauffoit au point de faire appréhender qu'elle n'eût des suites fâcheuses, on résolut d'assembler un Synode national, pour en arrêter les progrès, & fixer la doctrine

trine sur les points qui divisoient les deux partis. Arminius mourut en 1609. Ses Disciples, à qui sa mémoire n'étoit pas moins précieuse que sa doctrine, poursuivirent ses demandes avec autant de chaleur, que s'il eût encore été au milieu d'eux pour les animer. Ils présenterent aux Magistrats une remontrance, dans laquelle ils exposoient leurs sentimens, & proposoient les changemens qu'il y avoit à faire, suivant eux, aux Livres doctrinaux, & aux actes symboliques dont on se servoit dans les Eglises Calvinistes. C'est delà qu'ils furent appellés *Remontrans*. Les Gomaristes, leurs adversaires, présenterent aussi une requête, où ils exposerent les motifs qu'ils avoient de rejetter tout changement dans la doctrine & toute modification dans les formules employées jusques-là pour l'exprimer. On leur donna le nom de *Contre-Remontrans*.

Tant que les querelles théologiques demeurent renfermées dans l'obscurité des écoles, on peut les regarder avec indifférence, & les mettre au nombre de ces questions plus subtiles qu'importantes, qui occupent l'oisiveté

XVII. SIÈCLE.

des Savans. Mais quand elles passent du sein des écoles dans les Chaires, quand elles se répandent au-dehors, quand elles partagent la Société, quand tous les ordres & toutes les conditions y prennent un vif intérêt, & que chacun se croit obligé de se déclarer pour l'un ou pour l'autre parti, elles ne tardent pas à dégénérer en dissensions civiles. Les Magistrats qui étoient à la tête du Gouvernement Hollandois, voyoient avec inquiétude que la dispute des Arminiens & des Gomaristes ne manqueroit pas de produire de grands troubles dans la République, si l'on ne se hâtoit pas de prendre de justes mesures pour en prévenir les suites. Dans cette vue, ils firent publier un décret, par lequel il étoit enjoint à tous les Ministres d'enseigner que le principe & l'accroissement de la foi viennent de la grace de J. C. que Dieu n'a créé personne pour le damner; qu'il n'impose à personne la nécessité de pécher, & qu'il a la volonté de sauver tous les fidèles. Du reste, il leur étoit défendu d'agiter les questions obscures & difficiles qui partageoient les esprits. Cet Edit n'étoit pas de nature à satis-

faire les deux partis ; les Arminiens y applaudirent, parce qu'il étoit favorable à leurs opinions, & qu'il leur fourniſſoit un moyen d'augmenter le nombre de leurs Diſciples, qui étoit déja très-conſidérable, ſur tout à Amſterdam, à Utrecht & dans les autres grandes Villes. Mais les Gomariſtes ſe plaignirent avec amertume d'une Ordonnance qui paroiſſoit décider la queſtion en faveur de leurs Adverſaires. Les chaires retentiſſoient de leurs cris & de leurs invectives. Ils répétoient ſans ceſſe que la Religion étoit anéantie, & que la Réforme, cet ouvrage de ſageſſe, de zèle, de lumière, ébranlé juſques dans ſes fondemens, touchoit au moment de ſa ruine. Le Peuple, ému par ces diſcours, entra dans la paſſion de ceux qui l'excitoient par des motifs ſi propres à l'irriter contre les prétendus deſtructeurs de ſa religion ; & bientôt, comme cela ne manque preſque jamais d'arriver en pareilles conjonctures, il paſſa des clameurs & des injures, aux voies de fait, & tout annonçoit une ſédition.

La commotion, déjà ſi violente, le devint encore davantage, lorſque la

politique & l'ambition ſe mêlerent dans ces querelles, pour les faire ſervir à l'accompliſſement de leurs deſſeins. Le Prince Maurice de Naſſau, Gouverneur & Capitaine Général des Provinces-unies, nourriſſoit dans ſon cœur le projet d'établir une Dictature perpétuelle dans la République Hollandoiſe, & de rendre cette dignité héréditaire dans ſa famille, après s'en être fait revêtir. Barnevelt, Grand Penſionnaire, &, par cette charge l'homme le plus conſidérable de l'Etat, croyoit avoir pénétré que tel étoit l'objet de ſon ambition & le but de ſes démarches. Ce premier Magiſtrat avoit ſans ceſſe les yeux ouverts ſur lui, pour empêcher qu'il n'entreprît rien contre la liberté publique, & les intérêts de la patrie. Il n'en fallut pas davantage pour les rendre ennemis. Le Grand Penſionnaire s'étoit déclaré pour les Arminiens; ainſi Maurice, par haine, par deſir de la vengeance, & par le motif ſecret de ſon intérêt perſonnel, épouſa la cauſe des Gomariſtes. Les Magiſtrats, qui étoient ſubordonnés au Grand Penſionnaire, avoient, par ſes ordres, levé des troupes pour réprimer les ſéditieux & main-

tenir la tranquillité publique. Maurice prétendit que c'étoit une entreprise sur les droits de sa charge, & une injure faite à sa personne. Toute la Noblesse, tous les gens de guerre qui dépendoient de lui, se prêterent avec ardeur à tout ce qu'il exigea d'eux. Il parcourut les Villes à la tête des Troupes dont il avoit le commandement, cassant les Soldats enrôlés par les Magistrats, chassant les Ministres Arminiens de leurs Eglises, déposant les Magistrats qui leur étoient favorables, & faisant emprisonner tout ce qui résistoit à ses volontés.

XVII. SIÈCLE.

Ces violences ne suffisoient pas encore pour remplir les vues de Maurice. Il avoit résolu de perdre Barnevelt, & pour y réussir plus sûrement, il falloit le rendre odieux & soulever le fanatisme contre lui. On ne peut guère douter que ce n'ait été là un des motifs secrets du Prince d'Orange, en convoquant le Synode de Dordrecht. L'ouverture s'en fit le treize Novembre 1618; il y eut cent cinquante séances, pendant lesquelles les objets contestés furent débattus avec beaucoup de force & de chaleur, tant de part que

XVII. SIÈCLE.

d'autre. Enfin, le neuf Mai 1619, la Sentence définitive fut prononcée, conformément à l'avis du célèbre du Moulin, qui avoit envoyé son vœu par écrit, de même que tous les Ministres François à qui Louis XIII ne permit pas de se trouver en personne à cette Assemblée. L'opinion des Gomaristes fut consacrée par ce décret, & celle des Arminiens, notée d'hérésie & d'impiété. Les Pasteurs du parti d'Arminius, déclarés incapables de toute charge ecclésiastique & déchus de leurs emplois, furent retranchés de la Communion, comme des maîtres d'erreur & des corrupteurs de la foi. Le Synode fit en outre quatre-vingt-treize canons, & se sépara le neuf Mai. Les Etats généraux confirmerent tout ce qui avoit été statué dans cette assemblée, & en ordonnerent l'exécution, & cette exécution fut pressée en tous lieux avec une sévérité dont il y a peu d'exemples.

Quoiqu'on eut promis solemnellement aux Arminiens que s'ils étoient mécontens de la définition du Synode, ils seroient libres d'avoir recours au Concile œcuménique, on ne voulut pas recevoir leur appel, & non-seule-

ment on les traita en hérétiques, mais encore en rébelles. Dès le treize Mai, c'est-à dire, quatre jours après la séparation du Synode, Barnevelt, accusé par ses ennemis d'avoir projetté de livrer les Provinces-unies au Roi d'Espagne, avoit perdu la tête sur un échaffaud, sans que ni son grand âge, (il avoit soixante-douze ans) ni les services importans qu'il avoit rendus à sa Patrie dans une longue & glorieuse administration, ni les sollicitations du Roi de France, qui l'honoroit de son estime, eussent pu lui sauver la vie. Les autres Partisans d'Arminius furent dépouillés de leurs emplois, emprisonnés, bannis; quelques-uns même punis de mort. Enfin l'on exerça contre eux plus de rigueurs que n'en ont jamais ordonné contre les Sectaires les plus turbulens, ceux d'entre les Princes Catholiques qu'il plaît aux Protestans, & aux Ecrivans qui les ont copiés, d'appeller persécuteurs. Mais depuis que les intérêts de ceux qui les poursuivoient alors ont changé, & que l'esprit de dispute est devenu moins actif, ils ont obtenu la tolérance, ainsi que toutes les autres sectes dont on

XVII. SIÈCLE.

XVII. SIECLE.

peut dire que les Provinces-unies sont la Patrie commune.

L'histoire de l'Arminianisme & du Synode de Dordrecht nous fournit l'occasion naturelle de faire quelques réfléxions trop importantes, pour qu'il nous soit permis de les omettre. 1°. Pourquoi traita-t-on de novateurs Arminius & ses Disciples, qui prétendoient corriger, adoucir la Doctrine de Calvin, dans ce qu'elle avoit selon eux de trop dur & de trop difficile à concilier avec les attributs de Dieu? n'avoient-ils pas autant de droit que Calvin & ses rigides sectateurs, de proposer leurs opinions & de les ériger en dogmes? La parole de Dieu n'étoit-elle pas aussi leur guide? n'en citoient-ils pas des textes en faveur de leurs sentimens? & si ces textes étoient obscurs, ne leur étoit-il pas permis de les interprêter à leur manière, comme les Chefs de la réforme l'avoient fait? 2°. Si les Protestans avoient refusé de se soumettre à l'autorité du Concile de Trente, parce que les Prélats qui composoient cette assemblée étoient leurs parties, en même tems que leurs Juges, sur quel principe le Synode de Dordrecht

XVII. SIÈCLE.

exigeoit-il que les Arminiens souscrivissent à sa décision, tandis qu'ils lui opposoient les mêmes objections que les premiers Réformateurs avoient faites contre le Concile de Trente? Et si les Ministres assemblés à Dordrecht avoient raison de leur répondre que les Ariens, les Nestoriens, & les autres Hérétiques des premiers siècles avoient été justement condamnés par des Conciles dont les membres étoient leurs dénonciateurs, leurs adversaires, pourquoi rejettoient-ils l'autorité du Concile de Trente, sous prétexte que leurs Adversaires les y avoient jugés? 3°. S'il étoit vrai que la contestation qui s'étoit élevée entre les Théologiens des Eglises Calvinistes de Hollande, touchant la prédestination & la grace, ne pouvoit être terminée que par un Synode, il s'ensuivoit donc que la parole de Dieu n'est pas la seule règle de la foi, & que, dans les questions dont le dogme est l'objet, c'est à l'Eglise, comme au Tribunal infaillible & suprême, qu'il appartient de décider, par un jugement irrévocable, ce qu'il faut croire & ce qu'il faut condamner. 4°. Lorsqu'après la décision

XVII. SIÈCLE.

du Synode, on forçoit les Pasteurs & les Fidèles d'y souscrire, lorsqu'on dépouilloit de leurs emplois ceux qui refusoient d'y adhérer, lorsqu'on les traitoit en hérétiques & en excommuniés, on regardoit comme certain que l'Eglise a droit d'exiger de ses enfans une soumission, non-seulement extérieure, mais intérieure & sincère à ses décrets, & de punir les réfractaires; on marchoit en cela sur les traces de l'Eglise Romaine; on reconnoissoit donc que les Auteurs de la réforme avoient eu tort d'accuser l'Eglise Romaine d'oppression & de tyrannie, parce qu'elle vouloit que ses jugemens servîssent de règles en matière de doctrine, qu'il ne fût permis à personne de méconnoître son autorité, & qu'elle excluoit de son sein tous ceux qui persévéroient dans l'erreur après sa définition. 5°. Enfin les Ministres qui formoient le Synode de Dordrecht, fondoient l'autorité qu'ils s'attribuoient sur les promesses que J. C. a faites à l'Eglise, en l'assurant qu'il seroit avec elle jusqu'à la consommation des siècles; d'où ils concluoient qu'étant assemblés au nom de J. C. pour l'intérêt de la vérité,

on devoit croire que J. C. étoit au milieu d'eux, & que son esprit parleroit par leur bouche. N'est-il pas étonnant que l'Eglise Protestante ait tenu le même langage & la même conduite que l'Eglise Romaine, après lui avoir fait un crime de cette conduite & de ce langage?

XVII. SIÈCLE.

ARTICLE VI.

Etat du Calvinisme en France, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes.

TANT que Henri IV fut sur le Trône, les Calvinistes de France vécurent en paix, & jouirent sans trouble des avantages qui leur avoient été accordés par l'Edit de Nantes. Cet Edit qui fixoit leur état dans le Royaume, leur étoit trop favorable, pour qu'il ne fût pas de leur sagesse & de leur intérêt, de ne rien entreprendre qui pût engager le Gouvernement à restreindre les privilèges qu'ils avoient acquis, ou à les en priver. Henri les aimoit; il étoit né, il avoit vécu au milieu d'eux. Il devoit à leur at-

tachement, à leurs ſervices, une partie de ſa gloire; & la conquête de ſon Royaume, fruit de ſes victoires & de ſa patience, étoit en même tems celui de leur courage & de leur fidèlité. Mais ce Prince connoiſſoit mieux que perſonne leur caractère inquiet & remuant, leur goût pour l'indépendance, & l'habitude où ils étoient d'abuſer toujours des loix favorables que les circonſtances leur auroient fait obtenir. Il veilloit ſur eux pour empêcher qu'ils ne ſortiſſent des bornes qu'il leur avoit preſcrites, & dans leſquelles il ne vouloit pas qu'ils le forçaſſent à les faire rentrer, comme un père veille ſur ſes enfans, pour prévenir les fautes qu'il ſeroit obligé de punir. Henri, par un mêlange habile de douceur & de fermeté, qui eſt le point de la perfection dans le grand art du Gouvernement, ſavoit contenir tous les partis. Une adminiſtration juſte & vigoureuſe eſt, de la part du Souverain, le vrai principe de la félicité publique, parce qu'en preſſant également ſur tous les ordres de l'Etat, elle les balance l'un par l'autre, & par cet équilibre, elle entretient la ſubordination, le calme &

l'harmonie. Henri avoit trouvé ce secret précieux; & la France tranquille, prospère, florissante, après tant de calamités, en recueilloit les heureux fruits.

Mais lorsque ce Prince, le plus grand des Rois & le meilleur des hommes, que la mort avoit épargné tant de fois au milieu des combats, eut été renversé sous les coups du fanatisme, tout retomba dans le désordre & la confusion. Un événement aussi funeste pouvoit-il produire autre chose que des troubles, des secousses violentes, des cabales, des intrigues sourdes ou tumultueuses, & le déplacement de toutes les barrières qui s'étoient opposées aux mauvais desseins des esprits turbulens, des Grands ambitieux & des Citoyens mal intentionnés? D'abord la consternation fut générale, & chacun sentit, déplora la perte qu'on venoit de faire, excepté ceux qui en étoient les auteurs. Ceux-ci même furent contraints de feindre une douleur qu'ils n'avoient pas, pour n'être point trop subitement démasqués. Mais bientôt au milieu du deuil & de l'affliction, les partis se formerent, s'agiterent, dans le dessein de tirer avantage des

circonstances. Les Courtisans donnerent l'exemple, comme c'est l'ordinaire dans ces sortes de conjonctures. Leurs intérêts étant plus grands & leurs passions plus vives, on devoit s'attendre que les rivalités & les discordes commenceroient par eux. Tous vouloient se rendre nécessaires ou redoutables, se faire craindre pour se faire rechercher, avoir part aux graces, aux profusions que la Régente employoit pour acheter des créatures, & sur-tout aux affaires & à l'autorité. Mais ces mouvemens de l'ambition & de la cupidité, qui exciterent tant de troubles dans le Royaume, jusqu'au ministère de Richelieu, n'appartiennent point à notre sujet, & nous n'en aurions pas fait mention, si les intrigues de la Cour, les cabales des Grands, leurs plaintes, leurs mécontentemens & les embarras qu'ils donnerent au Gouvernement, n'eussent excité les Calvinistes à remuer dans les Provinces où ils étoient en plus grand nombre, & bientôt à prendre les armes.

Ils avoient à leur tête des hommes puissans & habiles. C'étoient le Prince de Condé, qui, sans les aimer, s'étoit lié avec eux, parce qu'il les jugeoit

propres à servir sa haine contre le Maréchal d'Ancre, & son ressentiment contre la Régente, qui n'agissoit que par les inspirations de ce méprisable Etranger : Le Maréchal de Bouillon, esprit factieux & léger, attaché aux Protestans par ses principes, & d'autant plus zélé pour leurs intérets, que n'ayant pu réussir dans ses projets du côté de la Cour, le desir de la vengeance rendoit son zèle plus ardent : Le Duc de Rohan, le plus riche Seigneur du Royaume, & le plus sincérement dévoué à son parti : enfin, la Tremouille, Soubise, Châtillon, & plusieurs autres des plus illustres Maisons, auxquels une Noblesse innombrable & courageuse étoit unie. Les prétendus Réformés, soutenus par des personnes d'un si haut rang, & d'une capacité si généralement reconnue, songerent à profiter de la mésintelligence qui régnoit entre la Cour & les Grands. Ils s'assemblerent à Saumur en 1611, avec l'agrément de la Reine, pour délibérer sur les affaires générales de leur communion, & sur la conduite qu'ils devoient tenir dans la situation présente des choses. Cette assemblée ne fut rien

moins que paiſible, parce que le Maréchal de Bouillon vouloit ſe ménager avec la Régente & le Miniſtère, qui lui avoient fait des promeſſes brillantes, & que, pour en obtenir l'exécution, il travailloit à tourner les eſprits d'une manière conforme à ſes vues. Il ſe propoſoit de conduire les Délibérations de façon qu'elles fuſſent agréables à la Cour, ſans être contraires aux intérêts eſſentiels de ſon parti. Il comptoit, pour y réuſſir, ſur la ſoupleſſe de ſon génie, ſur les reſſources qu'il lui fourniſſoit à propos, dans les rencontres difficiles, & ſur le crédit dont il jouiſſoit parmi ceux de ſa communion : il ne comptoit pas moins ſur la reconnoiſſance de la Cour, après qu'il auroit réuſſi. Mais ſes eſpérances furent également trompées dans l'un & l'autre point. Il y avoit dans l'Aſſemblée des hommes clairvoyans, qui pénétrerent ſes deſſeins, & qui détruiſirent l'effet des meſures qu'il avoit priſes; & parce qu'il n'avoit pas réuſſi, la Cour ne lui tint pas compte de toutes les peines qu'il s'étoit données pour la ſervir.

Les réſolutions de l'Aſſemblée furent

XVII. SIECLE.

donc tout-à-fait différentes de celles que la Cour s'étoit efforcée de lui inspirer par le canal du Maréchal de Bouillon. Elle arrêta qu'il seroit fait des remontrances au Roi sur l'infraction de l'Edit de Nantes auquel les Réformés se plaignoient qu'on avoit donné plusieurs atteintes ; elle en demanda la pleine & entiere exécution ; comme aussi la jouissance paisible de tous les privilèges accordés aux Protestans, par cette Loi. A cette demande, elle en ajouta plusieurs autres ; les unes tendantes à augmenter les prérogatives & la liberté de la Religion Protestante ; les autres ayant pour but de faire retomber sur l'Etat les dépenses auxquelles ceux de cette Religion étoient tenus pour l'entretien & l'approvisionnement des places de sûreté qu'ils avoient obtenues. Toutes annonçoient de leur part un dessein formé de se prévaloir autant qu'ils pourroient des embarras qu'on suscitoit à la Régente, & des autres troubles qui sont les suites ordinaires d'une minorité. Le Ministère ne fut point trompé par les protestations de zèle & de fidélité dont l'Assemblée accompagna ses remontrances. Il rejetta

XVII. SIÈCLE.

ſes demandes, qui contenoit vingt-cinq articles, comme exorbitantes, déplacées dans les circonſtances actuelles, deſtituées de tout fondement raiſonnable, & contraires au bien de l'Etat. Dans la diſpoſition où étoient les eſprits, il n'en falloit pas davantage pour les aigrir & les porter à la révolte. Tout ce que nous venons de raconter s'étoit paſſé en 1611, & dès l'année ſuivante, les Calviniſtes, animés & ſoutenus par les autres mécontens, commencerent à faire des mouvemens ſéditieux à St. Jean d'Angély, à la Rochelle, & dans quelques autres endroits. Ce n'étoient encore, il eſt vrai, que des émeutes paſſageres qu'on appaiſoit par des négociations & des promeſſes. Mais il étoit aiſé de juger que cette agitation, ces tumultes étoient le prélude d'un orage qui ne tarderoit pas à éclater.

Le Roi donna en 1620 un Edit par lequel le Béarn étoit réuni à la Couronne, & tous les biens eccléſiaſtiques de cette Province, envahis par les Calviniſtes, depuis les tems de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, reſtitués à leurs anciens poſſeſſeurs. La préſence du Roi, qui s'étoit rendu en Béarn,

facilita l'exécution de cet Edit; mais elle n'empêcha point les murmures & le mécontentement des Calvinistes. Des plaintes & des menaces, on passa promptement aux effets. On s'attroupa, on prit les armes, on leva l'étendard de la révolte, & la guerre civile fut déclarée dans les Provinces méridionales, où les Réformés avoit leurs principaux établissemens. Leurs principes, la forme du Gouvernement établie dans leurs Eglises, & leur penchant naturel, les entraînoient vers l'indépendance. Depuis long-tems ils avoient conçu le plan d'une République fédérative qu'ils se proposoient d'ériger en France, à l'imitation des Protestans d'Allemagne. Les circonstances présentes leur parurent favorables à l'exécution de ce projet. En conséquence, ils diviserent le Royaume en huit cercles, dont chacun avoit ses Troupes, son Général particulier, ses Officiers publics de Justice & de Finance, son administration économique & sa police, en fournissant un contingent déterminé de Troupes & d'argent, pour le soutien de la cause commune. Il falloit réunir tous ces différens Corps & les Chefs qu'ils s'é-

XVII. SIÈCLE.

toient donnés, sous le commandement d'un même Général, qui en dirigeât les mouvemens & les opérations. Trois Seigneurs, également puissans dans leur parti, pouvoient aspirer à cette première place; Lesdiguières, Bouillon & Rohan. Mais le premier s'étoit rapproché de la Cour, qui lui avoit promis l'épée de Connétable, & n'attendoit que l'accomplissement de cette promesse pour changer de Religion : le second étoit devenu suspect à tous les zélés Calvinistes, & principalement aux Ministres par qui le Peuple étoit conduit, depuis l'Assemblée de Saumur, où il avoit joué le personnage d'un homme qui n'agit que par la vue de son intérêt propre : le troisième, au contraire, étoit au-dessus des espérances par la grandeur de sa fortune, & au-dessus de la séduction par la trempe de son ame fière, jalouse de la domination, ennemie de tout joug, incapable d'artifice, & plus incapable encore de se plier aux volontés de ceux qu'on voyoit alors à la tête du Gouvernement. Il fut donc choisi pour commander toutes les Troupes de la nouvelle République, avec le titre de Généralissime; & ce Seigneur, moins

par ambition que par caractére, accepta, sans hésiter, un titre qui le flattoit plus que tous ceux qu'il devoit à sa naissance.

La rébellion se communiqua bientôt dans toutes les Provinces où les Protestans étoient en force, & Louis XIII se vit obligé, comme son pere, de prendre les armes pour soumettre ses propres Sujets. Ce Prince avoit le courage qui fait supporter les fatigues de la guerre, & qui apprend à n'en pas craindre les dangers. S'il n'eut pas cette élévation de génie, cette fermeté de caractère, qui annoncent une ame pleine de vigueur & d'énergie; s'il fut dominé, tant qu'il vécut, par des Favoris qu'il n'aima point, par un Ministre dont il jalousa les talens & les succès, au moins on peut assurer qu'à la tête des armées, on reconnut en lui le fils de Henri IV. Cette intrépidité que rien n'étonne, cette valeur active & tranquille tout à la fois, qui est celle des grands Capitaines, il en donna des preuves à l'affaire de l'Isle de Riés, où Soubise s'étoit fortifié avec un corps de bonnes Troupes; au Siège de Royan, à celui de Montauban,

XVII. SIÈCLE.

quoiqu'il n'y réussît pas, & dans toutes les autres rencontres hazardeuses de cette guerre, dont le succès auroit été complet, si l'habileté de ses Généraux eût secondé sa bravoure. Mais tandis qu'une moitié de la France combattoit l'autre, & que le feu de la sédition ne paroissoit pas prêt à s'éteindre, les Chefs des Calvinistés, occupés de leurs intérêts particuliers, travailloient à faire leur paix. Tous y gagnerent quelque chose, la Force & Chatillon obtinrent le Bâton de Maréchal, Lesdiguières l'épée de Connétable, les autres des sommes d'argent, des pensions considérables, & Rohan même, qui passoit pour l'homme le plus désintéressé, eut le Duché de Valois pour prix de sa soumission. Le Traité fut conclu à Privas, petite Ville du Vivarais, en 1622. L'Edit de Nantes fut confirmé dans toutes ses dispositions, & les Protestans maintenus dans tous leurs privilèges, mirent bas les armes, mais sans renoncer à leur projet de République, & conservant toujours dans leur cœur, avec le germe de la révolte, le désir de réaliser cette chimère, lorsque les temps deviendroient plus favorables.

XVII. SIÈCLE.

Les prétextes ne leur manquerent pas, lorsqu'ils voulurent recommencer la guerre. L'inobservation de l'Edit de Nantes & du Traité de Privas, leur en fournirent plus d'un, parce qu'il étoit impossible que tous les articles fussent exécutés dans tous les endroits où il y avoit des Protestans, avec une telle exactitude, que personne n'eût quelque sujet de se plaindre. Mais le Gouvernement n'étoit plus dans cet état de foiblesse & d'incertitude, qui avoit inspiré tant d'audace aux mauvais Citoyens, pendant la minorité de Louis XIII. Un génie vaste & puissant, qui rendit bientôt à la France la supériorité dont elle avoit joui dans les beaux jours de Henri IV, venoit de prendre les rênes de l'Etat. C'étoit l'immortel Richelieu, parvenu à la pourpre & au Ministère, malgré les cabales qui s'étoient formées pour l'en écarter. Déjà l'on éprouvoit en France combien un seul homme peut influer sur la fortune publique, lorsqu'il a reçu du Ciel toutes les qualités qui sont nécessaires pour gouverner un grand Empire. On a dit que le sage Mornai, l'ami de Henri IV, l'homme le plus estimable & le plus

XVII. SIÈCLE

respecté qu'il y ait eu dans tout le parti Calviniste, avoit écrit à Louis XIII pour le détourner de prendre les armes contre les Réformés, en lui disant, que faire la guerre à ses Sujets, c'étoit montrer de la foiblesse; que l'autorité consiste dans l'obéissance paisible du Peuple, & qu'elle s'établit par la prudence & la justice de celui qui gouverne. Richelieu, non moins sage peut-être, & d'une morale moins populaire, mais plus habile, & plus grand maître en politique que lui, savoit que quand des Sujets osent menacer leur Maître & troubler l'Etat, le comble de la foiblesse seroit de ne se pas opposer à leurs entreprises, & que, dans ces conjonctures, pour établir cette obéissance du Peuple, qui est le fruit de la prudence & de la justice, qui fait sentir l'influence de l'autorité dans toutes les parties d'un grand Royaume, il faut réprimer fortement la rébellion, & réduire les rebelles à l'impuissance de nuire.

Depuis que le Calvinisme avoit pris racine en France, la Rochelle étoit son Boulevard, le centre de ses forces & le foyer d'où se répandoit au loin le

feu des dissentions & des révoltes qui agitoient le Royaume. Cette Ville riche par le commerce, forte par sa situation, bravoit depuis long-temps la puissance de ses Maîtres. Tout ce qu'il y avoit d'hommes emportés, séditieux, ennemis de la subordination, parmi les Protestans, s'y étoient réunis. Ils tenoient entre eux des assemblées où l'on n'entendoit que des discours violens, & où l'on ne prenoit que des résolutions dictées par la haine du Catholicisme, passion également vive & profonde dans tous les cœurs. Les Magistrats pensoient, agissoient comme les Ministres; & le Peuple qu'ils échauffoient par leurs déclamations, étoit animé des mêmes fureurs. Par le Traité de Privas, il avoit été statué qu'on démoliroit le Fort Louis, bâti près de la Rochelle, pour tenir cette Ville en échec. Mais cet article du Traité n'avoit point été mis à exécution, & ce fort, qui menaçoit la liberté des Rochellois, subsistoit toujours, objet d'inquiétude & d'alarmes, que ce Peuple, échauffé par les factieux, ne pouvoit regarder sans émotion. Tel fut le prétexte de la révolte. On reprit le projet d'établir en France une Répu-

blique Proteſtante, dont la Rochelle devoit être le chef-lieu. L'ancien plan fut la baſe de celui qu'on traça dans les Aſſemblées tenues à ce ſujet. On y fit quelques changemens, pour s'accommoder aux circonſtances & mettre en œuvre les nouvelles vues qu'on s'étoit faites ſur une entrepriſe qui devoit avoir les plus grandes ſuites ; & comme ſi le ſuccès n'eût pas été douteux, on entama des négociations avec l'Etranger, afin de procurer à la nouvelle République des Alliés puiſſans, qui armaſſent en ſa faveur, & qui vinſſent à ſon ſecours, lorſqu'elle ſeroit attaquée.

Après avoir ainſi concerté leurs meſures avec autant de ſageſſe & de maturité qu'il peut y en avoir dans un Conſeil de factieux, les Réformés prirent les armes. Mais quoiqu'ils euſſent travaillé à ſe procurer l'appui de l'Angleterre, de l'Eſpagne & de la Hollande, quoiqu'ils euſſent recherché celui des Ducs de Lorraine & de Savoie, quoique leurs demarches auprès des autres ennemis de la France euſſent été bien accueillies, le ſuccès ne répondit pas à leurs eſpérances. Les Trou-

XVII. SIÈCLE.

pes du Roi avoient presque par-tout l'avantage ; & si les armes des rebelles étoient quelquefois heureuses, leurs prospérités ne servoient qu'à les affoiblir, & les pertes qu'ils faisoient en même temps, n'étoient pas des moyens qui pussent les conduire à l'accomplissement de leurs desseins. Le génie de Richelieu influoit sur toutes les entreprises dirigées par ses ordres ; & tous ceux qu'il employoit, sembloient disputer entre eux à qui seconderoit ses vues avec plus de zèle & d'activité. On savoit qu'il ne pardonnoit rien. On craignoit encore plus de lui déplaire, qu'on ne desiroit d'obtenir ses bonnes graces ; & ce sentiment communiquoit aux Officiers de tous les grades une ardeur, une vigilance que l'amour du devoir & l'honneur même n'inspirent pas toujours. Mais ce Ministre étoit alors en butte à la haine & aux cabales des Courtisans. Son pouvoir naissant paroissoit quelquefois ébranlé. Tous les Grands étoient ses ennemis, parce qu'un des projets de sa politique étoit de les abaisser ; & pour se soutenir contre eux, il n'étoit pas encore parvenu à prendre sur l'esprit du Roi,

cet empire qu'il exerça dans la ſuite. Il avoit donc beſoin de la paix pour lui-même, & il ſaiſit les premières ouvertures qui ſe préſenterent pour la donner aux Calviniſtes. Il lui ſuffiſoit, dans ce moment, de leur avoir montré ce qu'il étoit, & ce qu'ils devoient attendre de lui lorſqu'il entreprendroit tout de bon de les réduire. Le Traité qu'il conclut avec eux le 5 Février 1626, maintenoit les choſes à l'égard de leurs privilèges & de leur Religion, dans l'état où elles étoient avant la priſe d'armes. Seulement on convint qu'ils détruiroient le Fort Todon qu'ils avoient élevé dans l'Iſle de Rhé, dont ils étoient en poſſeſſion, & qui leur fut conſervée.

A peine s'étoit-il écoulé une année depuis la concluſion de cette dernière paix, que les Calviniſtes, toujours inquiets, toujours remplis de leurs idées Républicaines, avoient déjà fourni de nouveaux griefs contre eux, & par conſéquent de nouveaux ſujets de recommencer la guerre. Le Cardinal étoit débarraſſé des craintes qui l'avoient obligé d'interrompre ſes opérations. Le ſupplice du Comte de Chalais, immolé à ſa vengeance & à ſa ſûreté, avoit intimidé

XVII. SIECLE.

ses ennemis. Ses négociations dans les Cours étrangères le tranquillisoient, par rapport aux entreprises qu'on auroit pu tenter au-dehors. De toutes les Puissances voisines, l'Angleterre étoit la seule qui fût disposée à donner du secours aux rébelles ; mais soit que la connoissance qu'il avoit du caractère léger de Charles I & de Buckingham son Ministre, soit qu'il se fût assuré des moyens propres à détourner les effets de leur mauvaise volonté, il ne paroissoit pas alarmé des préparatifs qu'ils faisoient contre la France. Ainsi tout étoit disposé pour l'exécution du grand dessein que Richelieu avoit formé d'abattre le Calvinisme, & de lui enlever la Rochelle, sa principale forteresse, le centre du fanatisme & l'asyle de tous les factieux.

Les Rochellois, de leur côté, se préparoient à faire la plus vigoureuse défense. Ils s'étoient disposés de longue main à soutenir tout le feu de la guerre, se doutant bien qu'il ne dût tomber sur eux. Ils avoient des Troupes, du canon, des munitions de toute espèce, & une marine plus considérable que celle du Roi même. Ils comptoient beaucoup

XVII. SIÈCLE.

ſur le ſecours de l'Angleterre ; mais encore plus ſur leur propre courage, ſi l'on peut appeller de ce nom l'intrépidité forcenée d'un Peuple révolté contre ſon légitime Souverain, & réſolu à tout ſouffrir plutôt que de plier ſous le joug d'une autorité qu'ils regardoient comme leur ennemie & celle de leur Religion.

Richelieu de ſon côté ſentoit que jamais on ne viendroit à bout de ſoumettre les Proteſtans, & de leur faire perdre l'eſpérance de former une République indépendante dans le ſein du Royaume, tant que la Rochelle braveroit la puiſſance de ſon Maître. Il n'eut pas de peine à perſuader au Roi qu'il falloit employer tout à la fois pour la réduire, la force, l'induſtrie & la conſtance. Le Siège fut commencé le 10 Août 1627, & pouſſé avec toute l'activité que la préſence du Prince & de ſon Miniſtre étoient capables d'inſpirer aux Troupes qui combattoient ſous leurs yeux. La Flotte des Anglois avoit déjà paru, commandée par le Duc de Buckingham. Le but de ce Général étoit d'enlever l'Iſle de Rhé, où Thoiras, depuis Maréchal de France, étoit

à la tête d'un Corps de Troupes choisies, mais où les rèbelles occupoient un poste important. La descente des Anglois s'étoit faite sans beaucoup de difficulté. Mais Thoiras se conduisit avec tant de valeur & d'habileté, il fut si bien secondé par ceux qui étoient à ses ordres, qu'il fit échouer l'entreprise, & que Buckingham fut obligé de se rembarquer, sans avoir rien fait de ce qu'il se proposoit. Cette tentative, peu glorieuse pour le Général Anglois & pour sa Nation, lui coûta plus de huit mille hommes, non compris une partie de l'artillerie, des munitions & du bagage qu'il fallut abandonner dans la confusion d'une retraite précipitée.

Mais en se retirant, il laissa aux Rochellois l'espérance de le voir reparoître bientôt avec des forces plus considérables. Il est certain que l'accès de la Ville étant libre du côté de la mer, les Anglois l'auroient sauvée, s'ils avoient voulu. Le Cardinal qui, sans avoir appris l'art de la guerre, suppléeoit à tout par son génie, s'occupa des moyens d'enlever cette ressource aux Assiégés. L'Histoire d'Alexandre lui fournit un exemple dont il résolut de faire usage.

XVII. SIÈCLE.

Il etoit dans le caractère de Richelieu de renouveller, pour conquérir la Rochelle, ce que le vainqueur de l'Asie avoit entrepris avec succès pour subjuguer l'ancienne Tyr.

Dans la guerre précédente, un Ingénieur Italien nommé Pompeïo Targoni, avoit imaginé de faire une estacade prolongée dans la mer, pour bloquer la Ville de ce côté là, ou du moins pour retrécir le passage, de manière qu'avec du canon l'on pût empêcher les vaisseaux qui apporteroient du secours, d'en approcher. Le projet n'eut pas lieu, parce que la paix se fit. Mais le Cardinal, frappé de cette idée qui étoit grande, hardie, & par-là digne de lui plaire, comprit que c'étoit le seul moyen de venir à bout de ses desseins, & que sans cela il seroit forcé tôt ou tard d'abandonner une entreprise d'où dépendoit sa gloire, & peut-être la fortune de l'Etat. La résolution fut donc prise de construire une digue pour fermer l'entrée du Port; deux Ingénieurs François, Louis Metesçau, & Jean Tiriot, se chargerent de conduire ce grand ouvrage. On y travailla sans relâche pendant plus de cinq mois, & l'on eut

à surmonter des obstacles de toute espèce, les vents, les coups de mer, l'inégalité du fond, la saison des pluies & des tempêtes. Mais enfin par le nombre des Ouvriers, le jeu continuel des machines, la capacité des deux Ingénieurs qui trouvoient des ressources dans leur art pour remédier à tous les inconvéniens, & sur-tout par la patience du Cardinal, par les éloges qu'il donnoit à propos, l'argent qu'il n'épargnoit point, cette fameuse digue fut totalement achevée au mois de Mai 1627; elle avoit sept cent quarante toises de long, sur une largeur proportionnée, qui la mettoit à l'épreuve des vagues & du canon. Des batteries placées de distance en distance, & un grand nombre de bâtimens chargés d'artillerie, en défendoient l'approche. Aussi lorsque les Anglois s'avancerent pour l'attaquer, ils furent reçus avec un feu si violent, qu'ils se retirerent encore, sans avoir eu le moindre succès, abandonnant les Rochellois à eux-mêmes, & désespérant de pouvoir les soustraire au sort qui les menaçoit.

XVII. SIÈCLE.

Cependant la Ville, pressée de toutes parts & n'attendant plus de secours,

XVII. SIÈCLE.

éprouvoit toutes les horreurs de la famine. Mais le fanatifme, de toutes les paffions la plus violente & la plus féroce, rend les hommes capables de tout fouffrir. En moins d'un fiècle, deux Villes fameufes ont fourni la preuve de cette trifte vérité; Paris au temps de la Ligue, & la Rochelle dans l'époque préfente; & c'eft chez le plus doux, le plus humain de tous les Peuples, qu'on trouve des faits de cette nature! On ne doit point étudier l'Hiftoire, fans confidérer avec une attention particulière ces fortes d'événemens. Quoi de plus propre à nous convaincre que de tous les fléaux de l'humanité, le fanatifme eft le plus redoutable, & par conféquent celui dont on ne peut trop promptement extirper la racine? Remarque déjà faite plus d'une fois, mais qu'on ne peut rappeller trop fouvent, pour la mieux graver dans les efprits & dans les cœurs. Au commencement du fiège, les principaux Habitans de la Rochelle, tenant une de ces Affemblées tumultueufes où la fureur feule & l'efprit de fédition avoient droit de fe faire écouter, Guiton, Maire de la Ville, & le plus forcené des rebelles, prit un poignard,

XVII. SIÈCLE.

& jura de l'enfoncer dans le cœur du premier qui parleroit de se rendre, en ajoutant : si c'est moi, qu'on m'en perce le sein ; & le poignard fut mis sur la table qui étoit au milieu de la salle, comme un témoin du serment que Guiton venoit de faire, & que tous les autres avoient confirmé par leur approbation.

Cependant, malgré cet affreux serment, & le sentiment plus affreux encore qui l'avoit dicté, il fallut songer à capituler. Les vivres manquoient depuis long-temps ; on ne pouvoit plus espérer qu'il vînt du secours d'Angleterre, ni d'ailleurs ; la Ville étoit serrée de toutes parts ; la misère étoit extrême ; les Habitans mouroient tous les jours par centaines ; ceux qui survivoient, ne suffisoient plus pour donner la sépulture aux morts, & des familles entières, pere, mere, enfans, domestiques, exterminés par la faim, avoient leurs maisons pour tombeaux. La résistance eût été vaine, & le désespoir même n'offroit plus de ressources, à moins de mettre le feu à la Ville, & d'ensevelir sous ses ruines le reste des Citoyens. Il y eut des fanatiques

XVII. SIÈCLE.

assez déterminés pour proposer ce moyen, de se soustraire au joug de l'obéissance qu'on ne pouvoit plus éviter. Mais le grand nombre, plus sensé ou plus timide, aima mieux avoir recours à la clémence du Roi. La capitulation fut signée le 28 Octobre par Marillac & du Hallier, Maréchaux de Camp, le Roi & son Ministre ne jugeant pas convenable de traiter eux-mêmes avec des Sujets rebelles. La Rochelle perdit ses fortifications, ses privilèges, & ne conserva que la liberté de conscience. La Religion Catholique fut rétablie, & le Roi ayant fait son entrée dans la Ville, le premier Novembre, assista au Service Divin dans l'Eglise Cathédrale. Ainsi fut terminé ce siège mémorable, qui dans l'antiquité auroit servi d'époque à la Nation qui se seroit signalée par cette importante conquête. Elle étoit due au génie du Cardinal de Richelieu; mais en politique adroit, il en abandonna toute la gloire à son Maître.

La chûte de la Rochelle présageoit celle de tout le parti Calviniste. Mais les Chefs de ce parti chancelant, employerent, pour la retarder, tout ce

qu'ils avoient d'activité, de courage & de reſſources. Le Duc de Rohan avoit déjà fait des démarches pour engager le Roi d'Eſpagne à s'intéreſſer dans la cauſe des Réformés de France ; mais il n'avoit encore obtenu que des promeſſes. Le Miniſtère Eſpagnol, comme les autres Puiſſances jalouſes de la France, avoit les yeux ouverts ſur le ſiège de la Rochelle, & en attendoit l'événement pour ſe décider. Si le Roi eût ſuccombé, l'Eſpagne ſe ſeroit déclarée ouvertement en faveur des Rebelles ; mais après la reddition de la Rochelle, cette Cour jugea qu'elle devoit ſe contenter d'aider ſous main les Calviniſtes qui paroiſſoient déterminés à ne pas céder, afin d'entretenir le feu de la ſédition dans le ſein du Royaume. Ainſi, par une de ces contradictions qui naiſſent de la variété des intérêts politiques, & dont l'hiſtoire des Nations offre plus d'un exemple, on vit à la fois les Proteſtans de France appuyés par l'Eſpagne Catholique, & abandonnés par la Hollande Proteſtante, tandis que ceux d'Allemagne étoient protégés par le Monarque François, Fils aîné de l'Egliſe, & par ſon Miniſtre, Cardinal ; ainſi l'on

XVII. SIÈCLE

avoit vu dans le ſiècle précédent François I, Allié de Soliman II, Sultan des Turcs, contre Charles-Quint, Chef de la République Chrétienne en Europe, punir par le feu les hérétiques dans ſon Royaume, & donner du ſecours à ceux du Nord, pour faire la guerre à ſon rival. C'eſt que, dans les querelles des Rois, & dans les principes de la politique, les intérêts humains occupent toujours le premier rang, & que la Religion n'y intervient que ſubſidiairement, comme un moyen propre à faciliter l'exécution de leurs projets, ou à traverſer ceux des Puiſſances ennemies.

Le traité fait entre la Cour d'Eſpagne & les Calviniſtes François, releva le courage de ces derniers, & les mit en état de réſiſter encore quelque temps contre les armes de leur Souverain. Mais ce ſecours ne pouvoit tout au plus que retarder leur défaite ou leur ſoumiſſion. Ils avoient tous les jours quelques nouveaux déſavantages, & les Troupes du Roi leur enlevoient ſucceſſivement les Places qu'ils avoient occupées juſqu'alors dans le haut & bas Languedoc, dans le Vivarès & le Dauphiné. Les

XVII. SIÈCLE.

efforts qu'ils faiſoient pour les conſerver, épuiſoient leurs forces, & leur peu de ſuccès décourageoit la Nobleſſe qui commençoit d'ailleurs à ſentir que ſon union avec des Sujets révoltés étoit indigne d'elle, & qu'elle ſoutenoit mal ſon ancienne gloire, en portant les armes contre ſon Roi. D'un autre côté, le dégât que les Royaliſtes ne manquoient jamais de faire, la rareté des ſubſiſtances que cela occaſionnoit, & les exécutions ſévères qu'on faiſoit de temps en temps ſubir aux garniſons & aux Habitans des Places qui s'étoient défendues avec le plus d'opiniâtreté, intimidoient les autres & les diſpoſoient à ſe rendre, pour éviter un traitement pareil. Le Roi avoit fait la guerre dans l'Italie d'une manière glorieuſe pour lui, & utile pour ſes Alliés, & la paix qu'il venoit de conclure, le mettoit en état de réunir toutes ſes forces contre les Calviniſtes, pour achever de les réduire. Ses Troupes commandées par les plus habiles Généraux de ce temps, ne tarderent pas à ſoumettre la plupart des Villes dont les Rébelles étoient encore maîtres. Les unes capituloient après une foible ré-

XVII. SIÈCLE.

ſiſtance, les autres payoient chérement celle qu'elles avoient faite, lorſqu'enfin elles étoient forcées d'ouvrir leurs portes. Privas en fit la triſte épreuve. Les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg en faiſoient le ſiége ſous les ordres du Roi. Les Habitans s'évaderent pendant la nuit, & ſe réfugierent dans les montagnes, où la plupart furent aſſommés par les Soldats qui les pourſuivirent, ſitôt qu'on s'apperçut de leur évaſion. La Ville fut pillée & brûlée. Le Fort où la garniſon s'étoit retirée, fut pris d'aſſaut; preſque tout ce qui s'y trouva fut tué, & parmi ceux que le feu avoit épargnés, cinquante furent pendus, & le reſte, au nombre de deux cents, envoyé aux galères.

Tant de pertes conſécutives, tant de malheurs dont le poids tomboit principalement ſur le Peuple, faiſoient deſirer la fin de la guerre. Le Duc de Rohan, Chef du parti, qui en ſentoit mieux que perſonne la néceſſité, aſſembla tous les repréſentans des Communautés à Auduze, petite Ville du Diocèſe d'Alais. Il leur démontra l'impoſſibilité où l'on étoit de tenir plus longtemps contre toutes les forces du Roi,

XVII. SIÈCLE.

qui les extermineroient entièrement, s'ils ne se hâtoient d'implorer sa clémence & de rentrer dans le devoir. Quoiqu'il y eut dans l'Assemblée un nombre assez considérable de fanatiques, qui, peu touchés des calamités dont la guerre étoit la cause, ne respiroient qu'indépendance & rébellion, l'épuisement du parti Calviniste, la privation de toute ressource, la crainte d'un avenir encore plus funeste, la vigueur du Gouvernement, les talens du Ministre, son caractère inflexible, & d'autres considérations tirées de l'état présent des affaires générales, & des intérêts personnels, tournerent toutes les pensées vers la paix. On ne s'occupa donc plus que des moyens qu'il convenoit d'employer pour l'obtenir à des conditions qui ne fussent pas trop dures. Ces conditions à fixer, firent naître quelques difficultés. L'article qui faisoit le plus de peine aux Calvinistes, étoit la démolition des fortifications qu'ils avoient construites pour la défense de leurs places de sûreté. Mais le Roi l'exigeoit, il fallut y consentir. Du reste, les choses furent remises sur le même pied où elles étoient avant la guerre. Quant à

l'exercice de la Religion & aux autres privilèges dont les Réformés jouissoient dans le Royaume, en vertu de l'Edit de Nantes, ils n'en perdirent que ceux dont ils pouvoient abuser. Le 27 Juin 1629 est l'époque de ce dernier traité de paix conclu avec les Calvinistes; il mit fin aux guerres civiles de Religion, qui désoloient le Royaume depuis près d'un siècle. La vigilance & la fermeté du Ministre, firent bientôt règner l'ordre & la tranquillité dans toutes les Provinces. Le Calvinisme terrassé, languissant, devint semblable à un lion, qui, après avoir été pendant longtemps la terreur des forêts & des plaines, abattu, percé de coups, fait d'inutiles efforts pour rappeller son ancien courage, & ne pousse plus que foibles soupirs, à la place de ces rugissemens terribles qui faisoient trembler les autres animaux.

Louis XIII avoit eu la gloire de désarmer le fanatisme, & de soumettre les Protestans du Royaume au joug de l'obéissance, comme ses autres Sujets. Celle de rétablir l'unité du Culte, & d'interdire à la Nation qui vivoit sous ses Loix, l'exercice de toute autre Re-

ligion que la ſienne, étoit réſervée à Louis XIV.

Dans les premières années, ce Prince, dont le règne a été l'un des plus beaux & des plus glorieux de la Monarchie Françoiſe, comme il a été l'un des plus longs, le Calviniſme n'eut point de part aux troubles qui agiterent le Royaume. C'eſt que les Réformés, contenus dans le devoir par la vigueur du Gouvernement, avoient eu le temps de revenir aux ſentimens de patriotiſme, gravés dans le cœur de tous les François, & que les intrigues des Frondeurs, leurs intérêts, leurs motifs, n'avoient aucun rapport à la Religion. Lorſque les orages de la minorité furent calmés, lorſque le jeune Monarque eut pris les rênes de l'Etat, & qu'il eut annoncé à l'Europe tout ce qu'on devoit attendre de ſes qualités héroïques & de ſon génie tourné vers les grandes choſes en tout genre, l'admiration & la crainte, deux freins puiſſans, agirent avec tant de force, que la paix intérieure du Royaume ceſſa d'être troublée, ſous prétexte de Religion. Mais au milieu de ce calme, Louis prenoit, en Prince habile & lentement, tous les moyens que ſa

sagesse & sa puissance lui permettoient d'employer pour extirper une secte qui avoit causé tant de calamités, & fait à la Patrie des plaies si profondes, sous les regnes successifs des sept derniers Rois. Tout fut mis en usage; la bienfaisance & la rigueur, les exhortations pacifiques, les ouvrages méthodiques, lumineux, les contraintes militaires, les récompenses pour ceux qui abjuroient l'erreur, l'exclusion des Charges & des Emplois honorables pour ceux qui ne vouloient pas y renoncer, des Maisons destinées à l'instruction de la jeunesse en qui les préjugés n'avoient pas encore jetté des racines assez profondes, pour opposer une forte résistance à la verité, des personnes éclairées, charitables, qui parcouroient les Provinces en faisant des conférences publiques sur les matières contestées, & en répandant les aumônes dont le Souverain leur avoit confié la dispensation; enfin, des Troupes envoyées quelquefois dans les parties du Royaume, où les Sectaires paroissoient plus opiniâtres, plus indociles, non pour les contraindre, mais pour les intimider. Par ces différens moyens un grand nombre de Calvinistes se réu-

XVII. SIÈCLE.

nirent à l'Eglise. Heureux ceux qui le firent avec sincérité ! Mais la conversion de ceux qui se conduisirent plutôt par des vues de politique & d'intérêt, que par l'effet d'une conviction intérieure & véritable, eut du moins l'avantage de diminuer les forces de l'hérésie, si elle ne remplit pas en entier les pieuses intentions du Prince.

Ces moyens sagement employés, ayant produit peu-à-peu l'effet qu'on s'en étoit promis, & le nombre des Protestans devenant tous les jours moins considérable, même dans les Provinces dont ils étoient autrefois presque les seuls Habitans, le Gouvernement crut pouvoir se dispenser à leur égard des ménagemens qui lui avoient paru nécessaires d'abord. On leur ôta ensuite quelques-uns de leurs privilèges ; on resserra les autres dans des bornes plus étroites ; on les força d'assister aux instructions de leurs Paroisses, & de conduire leurs enfans aux Catéchismes ; on restreignit le nombre des Temples, & on en fit abattre plusieurs ; & bientôt après, on dérogea par de nouvelles Déclarations, à différentes dispositions de l'Edit de Nantes, ou par des inter-

XVII. SIÈCLE.

prétations défavorables, on les restreignit tellement, qu'elles n'étoient presque plus d'aucun usage.

Tous ces actes d'autorité, qui se succédoient avec peu d'intervalle, annonçoient le dernier coup qui devoit achever d'anéantir le Calvinisme en France. Le Chancelier Michel le Tellier, Magistrat d'une intégrité généralement reconnue, d'une piété solide, & non moins estimé des Etrangers que des François, avoit eu ordre de rédiger un Edit portant révocation de celui de Nantes. L'intention du Roi étoit que cet Edit ne fût publié qu'au mois de Janvier 1686, afin qu'on eût le temps de prévenir toutes les mesures que les Calvinistes pouvoient prendre, soit pour éloigner le coup, soit pour s'y soustraire par la fuite. Mais le zèle impatient du Chancelier, joint à son grand âge & à ses infirmités qui le menaçoient d'une fin prochaine, lui fit desirer que le Roi devançât le terme qu'il avoit fixé pour la publication de cette Loi. Louis y consentit, & le nouvel Edit fut enregistré au Parlement de Paris, le 22 Octobre 1685. La Religion prétendue réformée étoit pros-

crite dans toutes les Provinces de France, les Temples ſupprimés, les Prêches & les autres exercices de cette Religion prohibés ; en un mot, l'Edit de Nantes annullé dans toutes ſes diſpoſitions. Il étoit ordonné aux Miniſtres qui refuſeroient d'embraſſer la Religion Catholique de ſortir du Royaume ; & en effet il en ſortit plus de ſix cents. Mais en même tems, il étoit défendu aux autres Calviniſtes, ſous les peines les plus ſévères, de quitter les lieux de leur réſidence ordinaire, & de faire aucun acte de vente, donation, &c. qui annonçât le deſſein de paſſer chez l'Etranger. Défenſes également rigoureuſes aux gens de mer & autres, de faciliter leur évaſion ; garde exacte des Ports, Havres, & autres endroits favorables à l'embarquement, pour empêcher tout tranſport d'hommes & d'effets, &c.

XVII. SIÈCLE.

Malgré ces précautions & ces ordres, les Calviniſtes, qui aimerent mieux s'expatrier, que de renoncer à leur Religion, ou de vivre ſans en faire les exercices, trouverent moyen de s'évader avec leurs femmes, leurs enfans, & ce qu'ils purent ramaſſer d'ar-

XVII. SIÈCLE.

gent. C'étoient des gens de commerce, des Artiſans, des Ouvriers de toute eſpèce, employés dans les Manufactures. Quelques Ecrivains ont exagéré le nombre de ces transfuges; mais ceux qui paroiſſent les mieux inſtruits & les plus exacts, évaluent à ſept ou huit cent mille ames, la perte d'Habitans que le Royaume fit à cette occaſion. Ils porterent chez l'Etranger, avec leurs talens & leur induſtrie, nos arts, nos fabriques, & ce qui eſt encore plus précieux, ce goût François que les autres Nations nous envient, & qu'elles ne peuvent imiter. L'Angleterre, la Hollande, la Pruſſe, & les autres Pays Proteſtans ſe sont empreſſés à recueillir ces utiles fugitifs, à leur procurer des établiſſemens & des moyens de s'enrichir par le négoce & le travail. Leur poſtérité s'y eſt multipliée; mais au milieu des avantages qu'elle y a trouvés, elle ſoupire encore après la Patrie de ſes peres, & tous ſes vœux ſont tournés vers cette heureuſe Terre, d'où ils ne ſe voient éloignés qu'à regret.

Le projet qu'on venoit d'exécuter, à la ſollicitation d'un Chancelier qui ne manquoit ni de lumières, ni d'expérience,

périence, avoit été proposé du temps de Colbert. Ce grand homme, non moins pieux, non moins zélé pour la Religion, que le Tellier, mais d'un génie plus étendu, plus éclairé dans les détails de l'administration, & connoissant mieux l'art de faire concourir tous les Citoyens à la prospérité publique, en les dirigeant vers ce but, par l'heureux emploi de leurs talens, ce grand homme ne voulut jamais y consentir. Il en prévoyoit les conséquences, & ce Créateur des Manufactures & des Arts, savoit combien les bras dont on seroit bientôt privé, étoient nécessaires pour soutenir des établissemens qui faisoient la richesse de la France, & attiroient chez elle l'or des Nations voisines. Après sa mort, ses principes furent combattus, son administration fut calomniée, & tandis qu'on jouissoit de ses bienfaits, sans en connoître la source, on se préparoit à détruire son ouvrage. C'est qu'après lui, ceux qui eurent la prépondérance dans le Conseil de Louis XIV, n'ayant ni ses vues profondes, ni les ressources de son vaste génie, ignorant l'art d'employer les hommes, & ne connoissant pas comme

lui, tout l'intérieur du Royaume, ignoroient aussi les avantages qu'il savoit tirer du caractère & de l'industrie propres aux Habitans de chaque Province. Ils n'envisageoient les Protestans que par rapport aux dogmes & au culte qui séparoient en quelque sorte cette portion des Citoyens du reste de la Nation. Ils ne voyoient en eux que des non-Conformistes, qui avoient long temps combattu contre leurs Souverains, pour des opinions qui leur étoient toujours chères, qui, par un esprit d'inquiétude naturelle à toutes les Sectes, avoient pendant plus d'un siècle déchiré le sein de la Patrie, & qui pouvoient y exciter de nouveaux troubles, si les conjonctures leur devenoient favorables. Ils conclurent delà qu'il falloit, plus tôt que plus tard, les ramener à l'uniformité, par la terreur des Loix, ou les mettre dans la nécessité de se bannir eux-mêmes, pour aller chercher ailleurs une liberté dont ils ne pouvoient plus jouir dans la terre natale.

Pour faire goûter ce projet à Louis XIV, on lui rappela d'une manière pathétique toute l'histoire du Calvinisme, depuis son introduction en France, jusqu'à la réduction de la Rochelle. On

lui retraça vivement tous les maux que cette Secte, autrefois ſi nombreuſe & ſi puiſſante, avoit cauſés dans le Royaume, tout le ſang qu'elle avoit fait répandre, tout l'embarras qu'elle avoit donné aux Rois ſes prédéceſſeurs, & principalement à Louis XIII ſon père, qui avoit eu tant de peine à la réduire, malgré le génie de Richelieu. On lui peignit les Calviniſtes comme des hommes remuans, indociles, qui ne reſpiroient que l'indépendance, qui n'étoient rien moins que François dans le cœur, & qui ne manqueroient pas de reprendre les armes, & de ſe joindre aux ennemis de l'Etat, ſi la France éprouvoit quelques revers capables de relever leurs eſpérances. On lui repréſenta que les priviléges dont ils étoient en poſſeſſion, n'avoient été obtenus que par la force, accordés que par des raiſons de néceſſité, que c'étoit l'ouvrage de la violence & de la révolte, que des Edits extorqués par de pareilles voies, ſont des monumens honteux à la Puiſſance Souveraine, & que les maintenir, c'eſt fournir un aliment à l'eſprit d'inſubordination, toujours impatient du joug, & toujours prêt à le ſecouer; on exagéroit les moindres mou- XVII. SIÈCLE.

XVII. SIÈCLE.

vemens qui se faisoient dans les Provinces, où les Calvinistes étoient en plus grand nombre, on en rendoit coupables tous les Réformés du Royaume, & la faute de quelques Particuliers devenoit celle de tous ceux qui pensoient de même sur le fait de la Religion; enfin, l'activité des Protestans dans le commerce, leur industrie dans les arts utiles, les progrès qu'ils y avoient faits, les richesses qu'ils avoient tirées de ces sources abondantes, c'est-à-dire, les raisons les plus fortes qu'on avoit de les ménager & de les conserver à l'Etat, furent aux yeux de ceux que le Roi consulta sur cette affaire, autant de motifs pour hâter leur ruine; & de ce qu'ils étoient intelligens, laborieux, propres aux entreprises du négoce, vers lequel ils avoient tourné leurs vues & leur habileté, de ce que leurs travaux & leur application les avoient conduits à l'opulence, on en conclut qu'ils pouvoient devenir dangereux. Ainsi pour obtenir du Monarque ce qu'on desiroit, on le prit par les deux endroits auxquels on savoit qu'il étoit le plus sensible, l'amour de la gloire & la jalousie de l'autorité : la gloire, on la lui montra dans le titre de Protecteur

de la Religion qu'il alloit mériter, en portant le dernier coup à l'héreſie; & l'autorité, on lui perſuada que le plus ſûr moyen de l'affermir au dedans, étoit d'abattre pour toujours une Secte, qui avoit lutté ſi long-temps contre le pouvoir ſuprême.

Quoi qu'il en ſoit, à peine l'Edit qui révoquoit celui de Nantes, fut-il publié, qu'une foule d'Ecrivains, parmi leſquels il y en avoit d'un nom célèbre dans la République des Lettres, ſaiſirent avec empreſſement cette occaſion pour donner de nouvelles louanges à Louis XIV. Les Orateurs, les Poëtes, les Hiſtoriens, tous, juſqu'aux Boſſuet, aux Deſpréaux & aux Péliſſon, en parlent comme d'un des plus beaux traits de ſon hiſtoire, & même l'Académie Françoiſe, ſi attentive à célébrer toutes les actions de ſon auguſte Protecteur, couronna ſolemnellement en 1687, une Ode imprimée dans ſes Recueils, & dont pluſieurs vers font une alluſion ſenſible à cet événement. Mais aujourd'hui on n'enviſage plus les choſes ſous le même aſpect, ſoit que l'expérience ait fourni des vues plus ſaines à la politique, ſoit qu'on ait mieux approfondi les prin-

XVII. SIÈCLE.

cipes de la tolérance civile. On plaint; on regrette cette multitude d'hommes laborieux, d'Ouvriers habiles, qui portèrent à nos voiſins, à nos rivaux, des procédés dont ils étoient en poſſeſſion, relativement aux arts qui ſoutiennent le commerce, en ajoutant aux matières, le prix que leur donne la main-d'œuvre, & des talens qu'ils employoient d'une manière avantageuſe pour la Patrie; on penſe enfin que ſi le Conſeil de Louis XIV eût mis dans cette affaire plus de calcul & plus de réflexion, il n'auroit pas réduit un ſi grand nombre de Citoyens utiles, à la dure néceſſité de s'expatrier, avec un ſi grand dommage pour l'Etat, dans ſon commerce, ſes richeſſes & ſa population. On ajoute que le Duc de Savoie, qui, à l'exemple du Roi très-Chrétien, avoit chaſſé de ſes Etats en 1686, les Habitans des Vallées de Lucerne, Saint-Martin, la Pérouſe, &c. infectés des erreurs de Calvin, s'appercevant du tort qu'il s'étoit fait à lui-même par cet excès de rigueur, ne tarda pas à favoriſer leur retour, & à leur rendre tous les priviléges dont ils avoient joui juſqu'alors.

Pour nous, ſans décider entre deux

XVII. SIÈCLE.

opinions qui ont chacune leur côté favorable, & ſans oſer dire ſi l'on voit mieux les choſes à préſent, qu'on ne les voyoit dans le ſiècle paſſé, nous ne nous permettrons qu'une ſeule réflexion ſur cet objet. La voici. Plus les émigrations des Proteſtans François, occaſionnées par la révocation de l'Edit de Nantes, furent nombreuſes & dommageables, plus la plaie qu'elles firent à l'Etat par la diminution de ſon commerce, & le tranſport de ſes Manufactures chez l'Etranger, a été large, profonde & difficile à guérir; enfin, plus on portera haut, & le nombre des familles opulentes ou laborieuſes qui abandonnèrent le Royaume, & la ſomme des capitaux qu'elles emportèrent avec elles, tant en argent qu'en effets mobiliers; & plus on doit être convaincu que tout Etat ſe prépare des maux infinis, en laiſſant croître & ſe fortifier dans ſon ſein quelque Secte que ce ſoit, & que l'eſprit de parti, quand les opinions théologiques en ſont le principe & l'aliment, eſt une ſource éternelle de troubles & de malheurs pour la Société. Ainſi ceux qui regardent la révocation de l'Edit de Nantes, comme

une des plus grandes fautes qu'on ait jamais faites en politique, & ses suites, comme une perte inappréciable, dont le Royaume se sent encore, doivent être plus attachés que personne à cette importante vérité. Car, s'il est certain, que l'acte d'intolérance persuadé à Louis XIV, contre les Protestans du Royaume, a été pour la France un si grand mal, on doit convenir que l'hérésie, qui en a été la première cause, est encore un mal plus grand.

Fin du VIIIe. Volume.

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce huitième Volume.

SUITE DU SEIZIÈME SIÈCLE.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Fin de la Table.

CLES.

